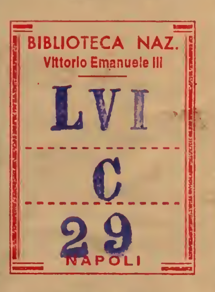



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
C
29
NAPOLI

L'ÉTAT
DE
LA FRANCE,
TOME SECOND.

Enrichy d'un grand nombre de Figures.

DÉDIÉ AV ROY.



A PARIS,
Au Palais.

M. DC. LXXXIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROY.



TABLE DE L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME SECOND.

SECONDE PARTIE.

Dignités Générales pour toute la France, ou qui regardent les Provinces entiéres de ce Roïaume.

TROISIE'ME PARTIE.

Des Conseils du Roy, & des Persones d'Etat.

La France divisée en Parlemens & Cours qui jugent en dernier ressort.

Chambre des Comptes.

Cour des Aides.

Cour des Monoïes.

Dignités hors le Roïaume.

Errata du II. Tome.

PAge 8. ligne 17. Charlus, *lisés* Chalus. p. 33. l. 13. 15. 19. Rochecoüart, *lisés* Rochechoüart. p. 46. l. 8. Tulle, *lis.* Toul. p. 60. l. 12. & 17. Correvod, *lis.* Gorrevod. p. 99. l. 16. de Liebaud, *lis.* de S. Liebaud. p. 129. l. 9. Beurvielle, *lis.* Beurville. p. 145. l. 20. Boucherumont, *lis.* Boucheraumont. p. 195. l. 28. le marché *lis.* la marche, p. 257. l. 27. 1678. *lis.* 1679. p. 258. l. 21. de Maye, *lis.* le Maye. p. 261. l. 11. de Raye, *lis.* de Baye. p. 168. l. 11. Pocquot, *lis.* Pecquot. p. 265. l. 1. Besque, *lis.* Besgue. Ibid. l. 26. de oüilly, *lis.* de Doüilly. p. 271. l. 20. le Charlier, *lis.* le Carlier. p. 273. l. 5. Millaris, ou Millain. p. 299. l. 1. Prâson *lis.* Prâlon. p. 315. l. derniére engeval, *lis.* Rengeval. p. 316. l. 14. S. Michel. *lis.* S. Mihel. p. 326. l. 13. O. C. *lis.* O. P. p. 327. l. premiére, S. Armand, *lis.* S. Amand. p. 335. l. 6. Bessiére, *lis.* Bussiére. p. 341. l. 17. O. P. *lis.* O. B. p. 3 7. l. o. Estvée, *lis.* Estêve. p. 359. l. 20. de Gorze, *les.* Abbé de Gorze, p. 382. à la place de Gaumont, *mettés* d'Estrade. p. 398. l. 2. Gorton, *lis.* Morton. p. 414. l. 4. à Agen. *lis.* à Marmande. p. 432. l. 17. *ôtés* le Prêsident de Larche. p. 433. l. 23. Août, *lis.* Avril. p. 435. l. 15. Vaugernan, *lis.* Vaugrenan. p. 437. l. 3. *ôtés* le Prêsident de la Proustiére. p. 440. l. 11. M. de Thumery-Boissise, *mettés* Prêsident II. Enq. Ibid. l. 17. Croiset, *mettés* Prêsident IV. Enq. p. 475. l. 28. Bullian, *lis.* Bullion. p. 476. l. 2. de lademars, *lis.* de la dehors. p. 485. l. 1. Chaignes, *lis.* Chaiges. p. 518. l. 4. 1681. *lis.* 1661. p. 522. l. dern. ucot. *lis.* Boucot.



DES DUCS ET PAIRS DE FRANCE.



DES Ducs & des Pairs, ou dés Ducs & Pairs tout ensemble, il y en a de cinq ou six sortes.

1. Aprês les six anciens Ecclésiastiques, Ducs & Pairs, ou Comtes & Pairs qui tiennent le premier rang, nous mettrons en second lieu.

2. Les Ducs & Pairs, vêrifiés au Parlement cōme Ducs & cōme Pairs.

3. Les Ducs vêrifiés simplement cōme Ducs au Parlement de Paris : cōme M. de Roüanez-la-Feüillade, & M. de Chevreuse.

4. Les Ducs, ou les Ducs & Pairs vêrifiés cōme tels, à d'autres Parle-

mens qu'au Parlement de Paris : (lequel seul est la Cour des Pairs) cõme Longueville, Estouteville, Villars, Pondevaux & Carignan.

5. Les Ducs & Pairs par Lettres du grand Seau, lesquelles ne sont pas encore vêrifiées à aucun Parlement.

Quelques persones qui ne sont pas Princes & Princesses, & que le Roy fait joüir des honeurs du Louvre, qui ont l'entrée du Louvre en carosse, & le Tabouret pour leurs femmes chés la Reine, sans avoir de Duché ny Lettres de Duché.

6. Enfin les Ducs & Pairs à Brevet: cõme à la Maison de Clermont-Tonerre.

Il y auroit encore quelques Ducs de création êtrangére au Comtat d'Avignon, ausquels le Pape a dõné cette qualité.

CHAPITRE I.

Des anciens Pairs de France.

Les six Pairs Ecclésiastiques.

L'Archevêque & Duc de Reims,

Premier Pair de France, Charſe-Maurice le Tellier, Conſeiller d'Etat Ordinaire, Maître de la Chapelle de Muſique du Roy, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbone, Abbé de ſaint Etienne de Caën, de Lagny, de Breteüil, de S. Bénigne de Dijon.

L'Evêque & Duc de Lâon, Pair de France, eſt Jean d'Etrées, Abbé de Conches, Docteur de Sorbone, ſeul qui reſte des trois enfans d'honeur de Monſeigneur le Dauphin. L'Ancien Evêque & Duc de Lâon eſt M. le Cardinal d'Etrées, ſon Oncle.

L'Evêque & Duc de Langres, Pair de France, Loüis-Marie Armand de Simianes de Gordes, Abbé de la Roë, de Saint Vincent de Senlis, & de Saint Seine, Premier Aumônier de la Reine.

L'Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Touſſaint de Forbin de Janſon, cy-devant Evêque de Digne, puis de Marſeille, Ambaſſadeur en Poiogne.

L'Evêque & Comte de Chââlons en Champagne, Pair de France, Loüis Antoine de Noailles, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris,

Dom d'Aubrac en Auvergne, cy-devant Evêque de Cahors.

L'Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, François de Clermont-Tonerre, Docteur de Sorbone, Abbé de S. Martin de Molôme près Tonerre, & de S. Martin de Laon.

Les six Séculiers étoient.

Les Ducs de	Les Comtes de
Bourgogne.	*Toulouze.*
Normandie.	*Flandre.*
Guienne.	*Champagne.*

CHAPITRE II.

Des Seigneurs particuliers qui sont Ducs & Pairs de France.

Selon l'année de vérification en Pairie.

Usês en 1572. *Ventadour*. en 1594. *Suilly*, en 1606. *Luynes*, en 1619 *Lédiguiéres*, en Février 1620. *Brissac*, en Juillet 1620. *Chaûnes*, en 1621. *Richelieu*, en 1631. *S. Simon*, en 1635

La Rochefoucault, en Juillet 1637.
La Force, en Août 1637.
Aiguillon, en 1638.
Rohan, en 1645.
Piney de Luxembourg, en 1662.
Etrées, en 1663.
Gramont, en 1663.
Mazarin, en 1663.
Villeroy, en 1663.
Mortemar, en 1663.
Poix-Crequy, en 1663.
S. Aignan, en 1663.
Rendan de Foix, en 1663.
Trêmes, en 1663. à présent *Gêvres*.
Noailles, en 1663.
Coislin, en 1663.
Plessis-Prâlin, en 1665.
Aumont, en 1665.
Senneterre, en 1665.
Montausier, en 1665.



M. le Duc d'Vsês Duc & Pair.



M. le Duc de Ventadour, Duc & Pair.

Blason des Armoiries, Qualités & Familles des Seigneurs particuliers qui sont Ducs & Pairs de France verifiés au Parlement.

Le tout selon l'ordre des Pairies.

1. *Emanuel de Crussol*, Duc d'*Usès*, Pair de France, Prince de Soyon, Comte de Crussol, d'Apcher & de S. Cherly, Baron de Lévis, de Florensac, de Bellegarde, de Remoulins, d'Aymargues & de S. Geniês, Seigneur d'Assier & de Cadenat, &c. Gouverneur de Xaintonge & Angoumois, Gouverneur particulier d'Angoulême & Xaintes. Feu son pere s'étant démis en sa faveur de la Duché-Pairie, il en prêta au Parlement le serment en Avril 1674. portant le nom de Duc de Crussol. Il fut marié le 16. Mars 1664. à Mademoiselle de Montausier, Marie-Julie de Sainte Maure, fille unique, de laquelle il a 1. Loüis de Crussol, Marquis de Ramboüillet. 2. Julie, dite Mademoiselle de Crussol. 3. N.... de Crussol, dite Mademoiselle de Florensac. 4. Jean Charle de Crussol, Seigneur d'Assier. 5 N....

de Crussol, Chevalier, né en Octobre 1677.

La Doüairiére Duchesse d'Usês se nôme Marguerite d'Apcher, qui outre son aîné le Duc d'Usês a encore d'autres enfans.

II. Loüis Baron de Florensac, l'un des six Seigneurs qui sont auprês de Monseigneur le Dauphin, cy-devant Cornête de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

III. Galiot Abbé d'Usês.

IV. & plusieurs filles, Marguerite, Anne, Loüise, Rose & Susane de Crussol.

Il porte êcartelé. Au premier & dernier *de Crussol*, qui est fascé d'or & de synople, party *de Levis*, qui est d'or à trois chevrons de sable. Au 2. & 3. *de Gourdon Genoüilhac*, qui est d'azur à 3. étoiles d'or mises en pal; êcartelé d'or à trois bandes de gueule, qui est de *Galiot*. Sur le tout des grans quartiers, de gueule à trois bandes d'or, qui est d'*Usês*.

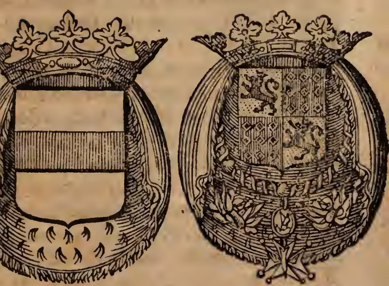
2. *Loüis-Charles de Lévis*, Duc de *Ventadour*, Pair de France, Marquis d'Annonay, de S. Geran, de Damville, Comte de la Voute, de Tournon & de Roussillon, Baron de Doüan, de Donze-

nac, de Mesilhac & de Montagne, Seigneur de Lers, de Maubuisson, de Vigny en Vexin, de la Mothe en Berry, &c. Il a épousé en 1671. le 14. Mars, Charlote Eléonore de la Mothe-Houdancourt fille du Marêchal de la Mothe-Houdancourt, Duc de Cardone, & de Loüise de Prie, Gouvernante de Monseigneur le Dauphin, de Messieurs les enfans de France, & prêsentement de Monsieur le Duc de Bourgogne.

Ses deux sœurs, Marie-Henriête de Ventadour, Religieuse à Moulins : Marguerite-Félice de Lévis de Ventadour, mariée en 1668. à M. le Duc de Duras, Marêchal de France.

Les Comtes de Charlus, les Barons de Cosan, & les Marquis de Mirepoix, sont de la même Maison de Lévis, & sont les aînés des Ducs de Ventadour.

Il porte écartelé. Au 1. d'or. à trois bandes de gueule, qui est de *Thoiré-Villars*. Au 2. d'or à trois chevrons de sable, qui est de *Lévis*. Au 3. de gueule à trois êtoiles d'or, 2. & 1. qui est *Anduse*. Au 4. de gueule au lion d'argent, qui est *de la Voute*. Et sur le tout êchiqueté d'or & de gueule, qui est de *Ventadour*.



M. le Duc de Suilly, Duc & Pair. *M. le Duc de Luynes, Duc & Pair.*

3 *Maximilian Pierre François de Béthune*, Duc *de Suilly*, Pair de France, Prince d'Enrichemont & de Boisbelle, Marquis de Rôny, Baron de Bontin, Gouverneur des Villes & Château de Mante, Meulan, Pontoise & Païs du Vexin François, cy devant Lieutenant Général en Dauphiné, né le 11. Février 1640. qui épousa le 1. Octobre 1658. Marie-Antoinette Servien, fille du Sur-Intendant, de laquelle il a Maximilian-Pierre-François Nicolas de Béthune, Marquis de Rôny, né le 25. Septembre 1664. Maximilian Henré, Chevalier de Suilly; Mademoisel-

le de Béthune Damoiſelle d'Enrichemont; Loüiſe Eliſabeth, Damoiſelle de Béthune.

Il a une ſœur Carmélite à Pontoïſe, Madeléne-Françoiſe de Béthune, & Madame la Ducheſſe du Lude Marguerite-Loüiſe de Béthune, veuve du Comte de Guiche, Dame du Palais de la Reine.

Madame la Ducheſſe Doüairiére de Suilly, Charlotte Seguier a épouſé en ſecondes nôces feu Monſieur de Verneüil.

Il porte de *Béthune*, qui eſt d'argent à la faſce de gueule.

M. le Duc de Suilly eſt chef de l'illuſtre Maiſon de Béthune. La ſeconde Branche eſt de Meſſieurs d'Orval. Le chef de la troiſiéme étoit feu M. le Comte de Béthune-Sélles, frére de feu M. le Duc de Béthune-Charrôts.

4. *Loüis Charle d'Albert*, Duc de *Luynes*, Pair de France, Marquis d'Albert, Comte de Tours, Baron de Rochecorbon & de Samblançay, Chevalier des Ordres du Roy. Il épouſa en premiéres nôces Loüiſe Seguier, fille du Marquis d'O, morte en 1651. dont il a

1. Marie-Loüise, Religieuse à Joüare.

2. Charle Honoré d'Albert, Duc de Chevreuse, Comte de Montfort, Baron de Chars, Seigneur de Marigny, Mareüil, & autres lieux, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-legers de la garde de sa Majesté; qui épousa le 3. Février 1667. Jeanne-Marie-Térêse Colbert, Dame du Palais de la Reine. Il a plusieurs enfans, Charle Edoüard d'Albert, Comte de Montfort l'Amaury, né en 1669. Marie-Térêse d'Albert née en 1671.

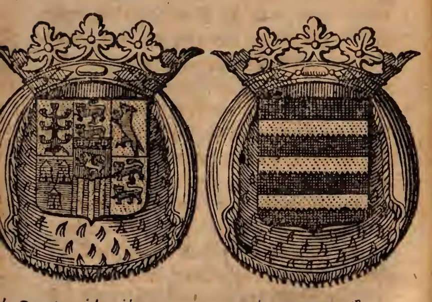
3. Henriête Térêse d'Albert, aussi Religieuse à Joüare.

4. Mademoiselle de Luynes, Françoise Paule Charlote d'Albert, qui a épousé en 1667. M. le Marquis de Lavardin, Henry-Charle de Beaumanoir, Lieutenant Général au Gouvernement de Berry.

Et en secondes nôces M. le Duc de Luynes épousa en 1661. Mademoiselle de Montbazon, Anne de Rohan, sa cousine; de laquelle il a trois filles, Marie-Anne, mariée à M. le Prince de Guémené, morte le 21. Août 1679. Marie-Victoire d'Albert, mariée au Prince de Bournonville le 29. Avril 1682.

& Catherine d'Albert.

Il porte d'or au lion de gueule, couroné de même, qui est d'*Albret*; écartelé de *Rohan*, qui est de gueule à neuf macles d'or.



le Duc de Lédiguiéres, Duc & Pair.　　*M. le Duc de Brissac, Duc & Pair.*

5. *Jean François Paul de Bonne de Créquy de Blanche-fort*, d'Agoult, de Vaese, de Montlaur, & de Montauban, Duc de *Lêdiguiéres*, Pair de France, Comte de Sault & de Joigny, né le 3. Octobre 1679. seul enfant qui reste du feu Duc de Lêdiguiéres, & de Paule-Marguerite-Françoise de Gondy, héritiére de la Maison de Retz. Le Roy a conservé au jeune Duc

de Lêdiguiéres le Rêgiment de Sault.

M. le Duc de Crequy, M. le Comte de Canaples, & M. le Marêchal de Crequy, êtoient cousins du Duc de Lêdiguiéres, dernier mort.

Il porte, coupé de trois piêces en chef, soûtenu de trois en pointe. Au 1. d'or au crequier de gueule, qui est de *Crequy*. Au 2. d'or à deux lions léopardés de gueule, qui est de *Blanchefort*. Au 3. d'or au loup ravissant d'azur, armé de gueule, qui est de *Sault-Agoult*. Au 4. & 1. de la pointe, d'azur à trois tours d'or, qui est de *Montauban*. Au 5. d'azur à trois pals d'or au chef de même, qui est de *Vaese*. Au 6. & dernier, d'or à deux léopars d'azur, qui est de *Montlaur*. Sur le tout, de *Bonne*, qui est de gueule au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.

M. la Duchesse Doüairiére de Lêdiguiéres a une sœur Religieuse Benedictine de l'Ordre du Calvaire, Marie Catherine de Gondy.

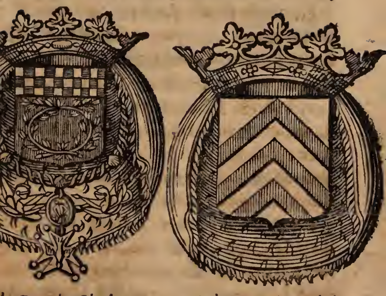
6. *Henry Albert de Cossé*, Duc *de Brissac*. Pair de France. Il êpousa le 17. Avril 1663. la fille aînée de M. le Duc de S. Simon, Gabriêl-Loüise de S. Simon.

Marie-Marguerite de Cossé sa sœur, a épousé le 28. Mars 1662. François de Neuville, Marquis de Villeroy.

Ses oncles & tantes.

1. Feu M. le Comte de Cossé, Grand Panetier de France, Chevalier des Ordres du Roy, étoit Gouverneur de la Ville & Citadelle de Meziéres, & se nõmoit Timoleon de Cossé, Comte de Cossé & de Château-Giron. Il avoit épousé N......... Charron de Dormeille, fille du Gouverneur d'Abbeville, de laquelle il a laissé Timoleon Comte de Cossé, Grand Panetier de France, un autre fils & une fille. 2. Charle de Cossé, Jesuite. 3. François de Cossé Abbé de Brissac. 4. Marie de Cossé, veuve du Marêchal Duc de la Meilleraye. 5. Anne-Ursule de Cossé, qui êtant veuve de Charle de la Porte, Marquis de Vezins, a êpousé N.... Petit, Marquis de Chausseraye. 6. Elisabeth de Cossé, femme de François de Gontault, Marquis de Biron. 7. Marguerite-Gûyonne de Cossé, Abbesse de Chelles en 1671.

Il porte de sable à trois fasces ou feüilles de scie d'or denchées ou dentelées par le bas.



le Duc de Chaûnes, Duc & Pair. *M. le Duc de Richelieu, Duc & Pair.*

7. *Charle d'Albert*, dit d'*Ailly*,)uc de *Chaûnes*, Pair de France, Vi-ame d'Amiens, Lieutenant Général ıx Armées du Roy, cy-devant Am-ıſſadeur Extraordinaire à Rome, Che-ılier des Ordres de ſa Majeſté, Gou-erneur Général des Provinces de Bre-gne, Baron de P●quigny & de Briotz, eigneur de Magny & de la Broye, iſcourt, Vinacourt & autres lieux, né 19. Mars 1625. cy-devant Capitaine-ieutenant de la Compagnie des Che-ıux-legers de la garde du Roy. Il a pouſé Eliſabeth le Féron, veuve du farquis de S. Maigrin, le 11. Avril

1655. dont il n'a point d'enfans. Il a trois sœurs, 1. Marie-Madelêne-Urbine-Térêse, Coadjutrice de l'Abbaïe aux Bois 2. Charlote, Prieure perpetuelle de S. Loüis de Poissy, en 1669. 3. Antoinette Abbesse de S. Pierre de Lyon, en 1672.

Il est cousin germain du Duc de Luynes, aîné de la Famille.

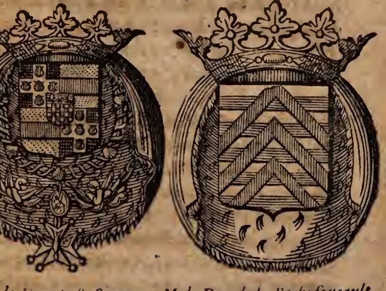
Il porte de gueule à deux branches d'alisier, posées en courone, ou double sautoir de pourpre ou d'argent, au chef èchiqueté d'argent & d'azur de 3. traits.

8. *Jean Armand du Plessis de Vignerod*, Duc *de Richelieu*, Pair de France, Chevalier d'honeur de Madame la Dauphine, Marquis du Pont de Courlay, Comte de Cosnac, Prince de Mortagne, Baron de Barbezieux, de Coze, de Saugeon & d'Albert, cy-devant Général des Galéres, hêritier de feu M. le Cardinal Duc de Richelieu, à condition d'en porter le nom & les Armes. Il a èpousé Anne Poussart de Fors du Vigean, veuve de François-Alexandre d'Albret, Dame d'hõneur de Madame la Dauphine, cy-devant Dame d'hõneur de la Reine. Il n'a point d'enfans.

Sa sœur Marie-Madelêne de Vignerod, Comtesse d'Agenois, à qui Madame d'Aiguillon a laissé par testament la Duché d'Aiguillon.

Son neveu le Marquis de Richelieu, a encore trois sœurs, dont il y en a deux Religieuses.

Il porte d'argent à trois chevrons de gueule.



le Duc de S. Simon, Duc & Pair. *M. le Duc de la Rochefoucault, Duc & Pair.*

9. *Claude de S. Simon*, Duc & Pair de France, Seigneur de Vaux, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur du Château, Ville & Comté de Blaye, auparavant Gouverneur des Châteaux de S. Germain en Laye & de Versailles,

cy-devant aussi premier Ecuïer de la petite Ecurie, Grand Louvetier de France, & premier Gentil-hôme de la Chambre du Roy. Il a êpousé en premiéres nôces en Octobre 1644. Diane de Budos, Marquise de Portes, unique hêritiére du feu Marquis de Portes, dont il a Gabriêle-Louise de S. Simon Marquise de Portes, mariée le 17. Avril 1663. à M. le Duc de Brissac, & Mademoiselle de S. Simon.

En secondes nôces il a épousé le 12. Octobre 1672. Charlotte de l'Aubespine, fille aînée de François Marquis d'Hauterive & de Ruffec, de laquelle il a Louis Marquis de S. Simon.

Le Marquis de S. Simon, frére aîné du Duc, Gouverneur de Senlis, Seigneur du Plessis & de Rasse, nômé Charle, Chevalier des Ordres du Roy, cy-devant Mestre de Camp du Régiment de Navarre, a êpousé en 1634. le 14. Septembre Louise de Crussol, fille d'Emanuel de Crussol, Duc d'Usès, veuve du Marquis de Portes, de laquelle il n'a point d'enfans.

Le chef de cette noble Maison est le Seigneur de Vaux, qui a êpousé la fille du Sieur le Clerc de Lesseville.

Il porte écartelé au 1. & 4. de ſable à la Croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueule, qui eſt de *Rouvroy S. Simon*: au 2. & 3. d'or à la faſce de gueule, qui eſt *de Haveſquerké-Raſſe* : & ſur le tout *de Vermandois*: qui eſt êchiqueté d'or & d'azur, au chef de France.

10. *François* Duc *de la Rochefoucault*, Pair de France, Prince de Marillac, Marquis de Guercheville, Comte de la Rocheguyon, de Liancourt, & de Beaumont, Baron de Verteüil, Meſtre de Camp du Rêgiment Roïal, Grand-Maître de la Garderobe du Roy, Grand Veneur de France, qui a êpouſé le 13. Novembre 1659. Jeanne Charlote du Pleſſis de Liancourt, ſa couſine, unique hêritiére de feu M. le Duc de Liancourt, morte le 1. Août 1674. de laquelle il a François de la Rochefoucault, Duc de la Rocheguyon, receu en ſurvivance des Charges de Grand-Maître de la Garderobe du Roy, & de Grand Veneur de France, qui a épousé le 13. Novembre 1679. Mademoiſelle de Louvois Elizabeth le Tellier, de laquelle il a un garçon, le Marquis de Liancourt.

2. Charle de la Rochefoucault de

Marsillac, Abbé de Molême.

3. Henry Achille de la Rochefoucault de Verteüil, Abbé de Fontfroide, & de Beaufort en Bretagne.

4. Marie Catherine de la Rochefoucault.

L'Abbé de la Rochefoucault est oncle de ces derniers.

Il porte burelé d'argent & d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueule, brochans sur le tout, le premier aïant la pointe êcimée.



M. le Duc de la Force,
Duc & Pair.

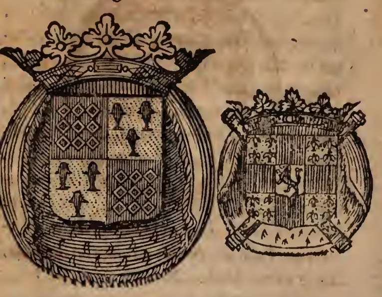
11. *Jâque Nompar de Caumont*, Duc *de la Force*, Pair de France, Marquis de Castelmoron, qui a êpousé en

1678. Mademoiselle de Béringhen.

Il porte d'azur, à trois léopars d'or passans l'un sur l'autre, armés, lampassés & couronés de gueule.

12. Par testament de *Marie de Vignerod*, Duchesse *d'Aiguillon*, Pair de France, Comtesse d'Agenois, niéce de dêfunt M. le Cardinal de Richelieu, la Duché d'Aiguillon est laissée à Marie-Madelaine-Térêse de Vignerod, sœur du Duc de Richelieu.

Elle porte d'argent, à trois hures de sanglier de sable, deux en chef, & une en pointe, qui est de *Vignerod*, écartelé de *Richelieu*, qui est d'argent à trois chevrons de gueule.



M. le Duc de Rohan, Duc & Pair.

M. le Duc de Luxembourg, Duc & Pair.

13. *Loüis de Rohan-Chabot*, Duc *de Rohan*, Pair de France, Vicomte de Leon, Comte de Porhoüet, Marquis de Blain & de S. Aulaye, qui a épousé le 28 Juillet 1678. Marie Elizabeth du Bec-Crépin, fille unique du Marquis de Vardes, Capitaine des cent Suisses du Roy, Chevalier des Ordres de sa Majesté.

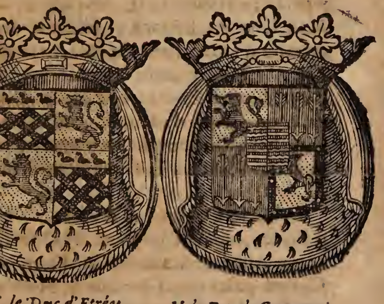
Il a trois sœurs mariées, la Princesse de Soubise, la Marquise de Coëtquen, la Princesse d'Epinoy.

Il porte de *Rohan*, qui est de gueule à neuf mâcles d'or : écartelé de *Chabot*, qui est d'or, à trois chabots de gueule.

14. *François Henry de Montmorency*, Duc *de Piney-Luxembourg*, Pair & Marêchal de France, Comte de Bouteville & de Lusse, Seigneur de Precy, Capitaine des Gardes du Corps. Il a épousé Catherine de Clermont Tallard, héritiére de Luxembourg, dont il a des enfans : l'aîné est le Prince de Tingrie. Son second fils est l'Abbé de Montiéramey. Les deux sœurs de M. le Duc de Luxembourg sont la Marquise de Valençay, & la Duchesse de Mekelbourg, auparavant Duchesse de Châtillon.

La Princesse de Tingrie, sa belle

eur, eſt Dame du Palais de la Reine. Il porte *de Montmorency*, qui eſt d'or la Croix de gueule, cantonée de ſeze erions d'azur, 4. à 4. la croix chargée n cœur de l'écuſſon *de Luxembourg*, ui eſt d'argent, au lion de gueule, la ueuë noüée, fourchée, & paſſée en ouble ſautoir.



. le Duc d'Etrées, Duc & Pair.

M. le Duc de Gramont, Duc & Pair.

15. *François Hannibal d'Etrées*, Duc Pair de France, Marquis de Cœu-es, Comte de Nanteüil, premier on & Senêchal du Boulonnois, Vi-mte de Soiſſons, & de Pierrefonds, ouverneur de l'Iſle de France, & Soiſ-nois, Gouverneur particulier des Vil-

les & Citadelles de Laon, Noyon, & de Soissons, Lieutenant Général des Armées du Roy, Ambassadeur à Rome, qui a deux fils de dêfunte Catherine de Lauziéres, Marquise de Thémines: Le Marquis de Cœuvres, Comte de Nanteüil, François Hannibal d'Etrées, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, a êpousé le 10. Février 1670. Madelêne de Lyonne, fille du Sécrêtaire d'Etat, sœur du Marquis de Berny, Maître de la Garderobe du Roy. Jean d'Etrées, Evêque & Duc de Laon, Pair de France, Abbé de Conches, Docteur de Sorbonne, seul qui reste des trois Enfans d'honeur de M. le Dauphin.

2. M. le Cardinal d'Etrées, César d'Etrées, ancien Evêque & Duc de Laon, Abbé de S. Claude en Franche-Comté, de Long-pont, de S. Nicolas aux Bois, & de la Staffarda en Piémont, Coadjuteur de l'Abbaye d'Anchain prês de Doüay, Docteur de Sorbone, nômé Cardinal en 1671. Il est de l'Académie Françoise, & Protecteur de l'Académie Roïale de Soissons.

3. Jean dit le Comte d'Etrées, Marêchal, & Vice-Amiral de France, Lieutenant

Lieutenant Général de l'Isle de France & Soissonois], qui êpousa l'an 1658. Marie-Marguerite Morin, dont il a M. le Marquis d'Etrées, Capitaine d'un Vaisseau. N...... d'Etrées Abbé, Mariane-Catherine d'Etrées & autres enfans.

Il porte d'argent fretté de sable de 6. piéces, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable, qui est d'*Etrées*, êcartelé d'or au lion d'azur, couroné, armé & lampassé de gueule, qui est de la *Cauchie*, ou de la *Chaussée* en Boulonnois.

16. *Antoine Charle de Gramont*, Duc de Gramont, Pair de France, Souverain de Bidache, Comte de Louvigner, de Guiche, Baron de Hagemau, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy en son Roïaume de Navarre, & Gouverneur de la Principauté de Bearn, aussi Gouverneur de la Ville & Château de Baïonne & Païs de Labourt, de la Citadelle de S. Jean Piéd de Port, qui a êpousé le 15. May 1668. Marie-Charlote de Castelnau, dont il a un fils le Comte de Guiche & une fille.

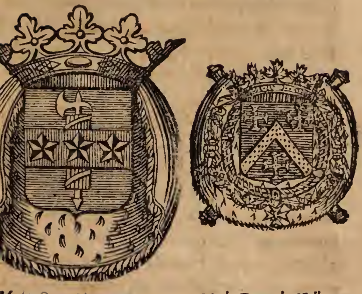
Le pére de feu M. le Marêchal Duc

de Gramont, a laiſſé des enfans de ſon ſecond mariage avec Claude de Montmorency-Bouteville.

1. Le Comte de Gramont, Philbert de Gramont, qui a êpouſé Elizabeth Hamilton, Dame du Palais de la Reine, dont il a deux filles.

2. Trois filles. 1. La Marquiſe de S. Chaumont, veuve. 2. La Marquiſe de Feuquiére, morte. 3. La Marquiſe de Lons, veuve.

Il porte êcartelé au premier de *Gramont*, qui eſt d'or au lion d'azur, armé & lampaſſé de gueule: au 2. & 3. de gueule à trois flêches d'or, ferrées & empennées d'argent, miſes en pal, qui eſt d'*Aſter*. Et au 4. d'*Aure*; qui porte d'or au levrier rampant de gueule; acolé de ſable, à la bordure de même chargée de huit beſans d'or. Et ſur le tout, de gueule à trois faſces ondées d'argent, qui eſt de *Toulongeon*, êcartelé de *S. Chéron*, qui eſt de gueule à trois jumelles d'argent.



M. le Duc Mazarin, Duc & Pair. *M. le Duc de Villeroy, Duc & Pair.*

17. *Armand Charle de la Porte de Mazarini*, Duc de la Meilleraye & de Rethelois-*Mazarini*, Pair de France, Comte de Ferrette, Tannes, Betfort, Martes & la Fére, Baron d'Alkircq, Grand Bailly & Landzvogt d'Haguenau, Marquis de Moncornet, Prince de Château-Portien, Gouverneur de la haute & basse Alsace, Gouverneur particulier des Villes, Citadelle & Château de Brisac, la Fére, Vitré, & Port-Loüis, cy-devant Grand Maître de l'Artillerie de France.

Il porte le nom & les Armes de Mazarin, par son contrat de mariage avec-

que Mademoiselle Hortense de Mancini, niéce de dêfunt M. le Cardinal Mazarin, qu'il épousa le 28. Février 1661. de laquelle il a quatre enfans, 1. Marie Charlotte Mazarini, dite Mademoiselle de la Meilleraye, née le 28. Mars 1662. mariée en 1681. au Marquis de Bellefonds. 2. Marie Anne Mazarini, apelée Mademoiselle Mazarin, née en 1663. 3. Marie Olimpe Mazarini, nômée Mademoiselle de Mayenne, née en 1665. 4. N.... Mazarini, apelé le Duc de la Meilleraye, né en 1666. le 25. Janvier.

Les Armes de *Mazarin*, sont d'azur à la hache d'armes ou consulaire d'argent, posée en pal, au piéd fiché entourée d'un faisceau de verges d'or, lié d'argent: à la fasce en devise de gueule, chargée de trois étoiles d'or.

18. *Nicolas de Neuville*, Duc *de Villeroy*, Marêchal de France, cy-devant Gouverneur de la persone du Roy, Marquis d'Alincourt, Seigneur de Magny & de la Forêts-Thaumier, Gouverneur de Lyon & des Païs Lyonois, Forêts & Beaujolois, Chevalier des Ordres du Roy, Chef du Conseil Roïal de ses Finances. Il avoit êpousé en 1617.

Madelène de Créquy de Lèdiguiéres, morte en 1675. de laquelle il a 1. Françoise de Neuville, premiérement veuve de Loüis Just de Tournon, Comte de Roussillon, dernier du nom & des Armes, tué à Philipsbourg l'an 1644. & depuis encore veuve de Henry-Loüis d'Albert, dit d'Ailly, Duc de Chaûnes, Vidame d'Amiens, dont elle avoit une fille, Catherine-Charlotte d'Ailly de Chaûnes, mariée en 1663. au Duc de Rendan, Comte de Foix, morte la même année que son époux en 1665. La Duchesse de Chaûnes se remaria en troisièmes nôces au Marquis d'Hauterive, Jean Vignier. 2. Catherine de Neuville, mariée en 1660. le 7. Octobre à M. le Comte d'Armagnac Loüis de Lorraine, Grand Ecuïer de France. 3. François de Neuville, Duc de Villeroy, Pair de France, Lieutenant Général des Armées du Roy, Marquis d'Alincourt, receu en survivance du Gouvernement de Lyon, Lyonois, Forêts, Beaujolois, Colônel du Règiment Lyonois, qui a épousé en 1662. le 28. Mars Mademoiselle de Brissac, Marie-Marguerite de Cossé, sœur du Duc de Brissac; dont il a des

enfans. François de Neuville, Marquis d'Alincourt, Lieutenant Général des Provinces de Lyonois, Forêts & Beaujolois en survivance de l'Archvêque de Lyon, son grand oncle, en Avril 1680. Madelêne de Neuville, quatre autres filles, & N.... de Neuville, né le 15. Septembre 1677.

Les freres & sœurs du Marêchal Duc de Villeroy sont, 1. Camille de Neuville de Villeroy, Archevêque de Lyon, Cõmandeur des Ordres du Roy, Abbé d'Ainay, de l'Isle-Barbe & de Foigny, Lieutenant Général au Gouvernement de Lyonois, Forêts & Beaujolois. 2. Ferdinand de Neuville de Villeroy, Evêque de Chartres, Conseiller d'Etat ordinaire, Abbé de S. Vandrille, de Belleville sur Saône, cy-devant Evêque de S. Malo. 3. Marie de Neuville, veuve d'Alexandre de Bonnes, Comte de Tallart, remariée à Loüis de Champlais, Seigneur de Courcelles, Lieutenant Général de l'Artillerie de France, elle a eu une fille de son premier mary, mariée au Marquis de la Baume: & de son second. 1. N.... de Champlais, Seigneur de Courcelles. 2. l'Abbé de Courcelles, &c.

Il porte d'azur au chevron d'or, a-
compagné de trois croix ancrées de
méme.





Duc de Vivonne, Duc & Pair.

M. le Duc de Crequy, Duc & Pair.

19. *Loüis-Victor de Rochechoüart*, Duc
de *Vivonne*, Marêchal de France, Gou-
verneur de Champagne & Brie, Géné-
ral des Galéres, Lieutenant Général és
Mers & Armées Navales de Levant,
Viceroy de Sicile, cy-devant Premier
Gentil-hôme de la Chambre du Roy
en survivance, Prince de Tonay-Cha-
rente, Comte de Maure & de Vivon-
ne, Marquis de Lussac, de S. Victur-
nien, de Moigneville & d'Everly, Ba-
ron de Bray sur Seine, de Lohéac & de
Real, Seigneur de Roissy en France,
de Verriére-Claviére, de Bellefontaine,
& autres lieux : marié en 1655. le 9.
Septembre à Antoinette Loüise de

Mesmes, fille de défunt Henry de Mesmes, Seigneur de Roissy, second Président au Parlement de Paris, de laquelle il a

1. Gabriêle de Rochechoüart-Mortemart, qui fit profession à Fontévrault le 16. Mars 1676.

2. Charlote de Rochechoüart de Mortemart, mariée le 30. Janvier 1677. à Henry de Loraine Prince d'Elbeuf, Gouverneur de Picardie en survivance.

3. Loüis de Rochechoüart Duc de Mortemart, Pair de France, receu en survivance à la Charge de Général des Galéres, le 14. Février 1679. qui a épousé Marie-Anne Colbert, troisiéme fille de M. Colbert Ministre & Secrétaire d'Etat, de laquelle il a N.... de Rochechoüart de Mortemart, né vers le mois de Septembre 1681.

4. Et trois autres filles.

Les 3. sœurs de M. le Marêchal Duc de Vivonne sont, 1. Gabriêle de Rochechoüart qui a épousé en 1655. Claude Léonore de Damas, Marquis de Thiange, Comte Palatin de Diou, Seigneur de Chalançay, dont elle a eu 1. N.... de Damas de Thiange, laquelle a épousé M. de Mancini, Duc de Nevers.

2. Loüise-Adelaïde de Damas, mariée le 30. Octobre 1678. à Loüis Sforce, Duc d'Onano & de Segny, Comte de Santa Fior, Souverain de Castel-Arquato en Lombardie, & de la Sforzesca, Chevalier des Ordres du Roy.

2. Diane-Françoise de Rochechoüart, Marquise de Montespan, Chef du Conseil, & Sur-Intendante de la Maison de la Reine, Dame du Palais de S. M.

3. Marie-Madelêne-Gabriêle de Rochecoüart, Abbesse, Chef & Générale de l'Ordre de Fontévrault.

Leur pére Gabriel de Rochecoüart Duc de Mortemart, Gouverneur de Paris, est mort le 26. Decembre 1675.

M. le Marêchal de Vivone n'est pas l'aîné de la Maison de Rochecoüart, y aïant plusieurs branches devant la sienne.

Il porte êcartelé de huit quartiers. Au premier de gueule au croissant de vair, qui est *de Maure*. Au second d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton racourcy de gueule, péry en bande, qui est *de Bourbon*. Au troisiême de gueule à neuf mâcles d'or, qui est *de Rohan*. Au quatriême, burelé d'argent & d'azur de

dix pièces, à trois chevrons de gueule brochans sur le tout, le premier aïant la pointe êcimée, qui est *de la Rochefoucau't.* Au cinquême & premier de la pointe d'argent, à la guivre ou couleuvre d'azur de trois tours en pal, courõnée d'or, à l'issant de gueule, qui est *de Milan.* Au sixiême, *de Navarre* Au settiême, *d'Escars*, qui est de gueule au pal de vair. Au huitiême, *de Bretagne.* Sur le tout, fascé, ondé de six pièces d'argent & de gueule, qui est *de Rochechoüart* :au chef de gueule chargé du pavillon de l'Eglise d'or, & de deux clefs d'argent passées en sautoir.

20. *Charle Duc de Crequy*, Pair de France, Prince de Poix, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Gentil-hõme de sa Chambre, Gouverneur de Paris, Gouverneur & Grand Bailly de Hesdin, Lieutenant Généial des Armées de sa Majesté, Mestre de Camp d'un Rêgiment de Cavalerie, cy-devant Ambassadeur extraordinaire à Rome & depuis en Angleterre. Il a été en Baviére de la part du Roy, pour porter les prêsens de nôce à Madame la Dauphine, & pour la conduire jusqu'à ce qu'elle fut arrivée en France. Il a êpousé Ar-

mande de S.Gelais de Lusignan deLansac, Dame d'honeur & Dame du Palais de la Reine. Il a Madelêne, dite Mademoiselle de Crequy, mariée le 3. Avril 1675. au Duc de la Tremoille, dont elle a une fille.

Il porte d'or au crequier de gueule.

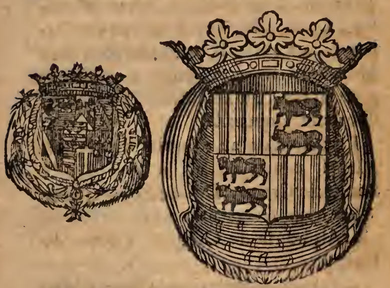
Il est neveu de dêfunt François de Bonne de Crequy, Duc de Lêdiguiéres.

Ses deux fréres sont,

1. Alphonse de Crequy, Comte de Canaples.

2. François Marquis de Crequy, Marêchal de France, Marquis de Marines, cy-devant Général des Galéres de sa Majesté, & Lieutenant Général des Mers du Levant, Gouverneur pour le Roy des Ville & Château de Bêthune. Il a êpousé Catherine de Rougé, fille du Marquis du Plessis Belliére, dont il a deux fils, le Marquis de Crequy & le Comte de Blanchefort.





M. le Duc de S. Aignan, Duc & Pair. *M. le D. de Foix Randan, Duc & Pair.*

21. *François de Beauvilliers*, Duc de S. Aignan, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentil-hôme de la Chambre de sa Majesté, Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville & Citadelle du Havre de Grace, & païs adjacens, Seigneur des Terres & Baronies de la Ferté-Hubert, S. Aignan, la Salle lês Clery, Lucé en Beausse, & des Terres & Châtellenies des Aix, d'Angillon, Sery, Humbligny, Chemery, la Grange, Montigny, haut & bas Foullé, Chanterênes & Neuvres, Vicomte de Valognes en basse Normandie, cy-devant Gouverneur de Touraine, Ville

& Château de Loches. Il eſt de l'Académie Françoiſe, & Protecteur de l'Académie Roïale d'Arles. Il a épouſé en 1634. Antoinette de Servien de Montigny, morte le 21. Janvier 1680. De laquelle il reſte, 1. Paul de Beauvilliers, Duc de Beauvilliers, Pair de France, receu en ſurvivance de la Charge de Premier Gentil-hõme de la Chambre du Roy, & receu Duc & Pair de France au Parlement le 2. Mars 1679. Il a épouſé le 21. Janvier 1671. Henriête Colbert, fille du Sécrêtaire d'Etat, Dame du Palais de la Reine.

2. Anne de Beauvilliers, Abbeſſe de la Joye prês Nemours.

3. Elizabeth de Beauvilliers, Abbeſſe du lieu N. D. prês Remorantin,

4. Anne-Catherine, Religieuſe à S. Aignan.

5. Mademoiſelle de Saint Aignan, Marie-Antoinette, mariée le 10. Janvier 1678. à N. Sanguin, Marquis de Livry, premier Maître d'Hôtel du Roy, Meſtre de Camp d'un Rêgiment de Cavalerie.

La ſœur de M. le Duc de S. Aignan, Anne-Marie de Beauvilliers, Dame d'atour de la Reine, eſt veuve du

Comte de Bêthune-Selles.

Il porte écartelé. Au premier contrê-cartelé *de S. Brisson*, qui est d'azur semé de fleurs de lis d'argent : & *de la Ferté-Hubert*, qui est d'azur semé de billettes d'or, au léopard de même. Et sur le tout *d'Estouteville*, qui est burelé d'argent & de gueule, au lion de sable. Au second *de Suilly*, qui est d'azur semé de molettes d'argent, au lion d'or: écartelé *de Bourbon Rcïal Ancien*, qui est semé de France, au bâton de gueule brochant sur le tout. Et sur le tout *de la Tremoille*, qui est d'or au chevron de gueule, acompagné de trois aigles d'azur membrés & becqués de gueule. Au troisiême *de Chalon*, qui est de gueule à la bande d'or : écartelé *de Bourgogne Ancien*, qui est bandé de six pièces d'or & d'azur, à la bordure de gueule. Et sur le tout *de Husson Tonerre*, qui est d'azur à six anelets d'or, 3. 2. & 1. Au quatrième & dernier, *de Poitiers*, qui est d'azur à six bezans d'argent, 3. 2. & 1. au chef d'or écartelé *de Savoye*, qui est de gueule, à la croix d'argent. Et sur le tout, *de Clermont*, qui est de gueule à deux clefs d'argent, passées en sautoir. Sur tous les grans quartiers, *de Beau-*

villiers, qui eſt faſcé d'argent & de ſynople, l'argent chargé de ſix merlettes de gueule, 3. 2. & 1.

22. *Henry-Charle de Foix*, Duc de Rendan, Pair de France, Prince Captal de Buch, Marquis de Seneçay, Comte de Flers, de Baufremont, & de Candale. Il a épouſé en 1674. Mademoiſelle de Roquelaure.

Il porte écartelé au 1. & 4. *de Foix*, au 2. & 3. *de Bearn*.



M. le Duc de Gevres, Duc & Pair.



M. le Duc de Noailles, Duc & Pair.

23. *Leon Potier Duc de Gévres en Valois*, Pair de France, Marquis d'Annebaut, de Gandelu, & de Fontenay-Mareüil, premier Gentil-hôme de la Chambre du Roy, Gouverneur & Grand Bailly du Valois ; auſſi Gouverneur & Capitaine des Chaſſes

du Château Roïal de Monceaux, & de la Varenne de Meaux & Plaines en dêpendantes, cy-devant Capitaine des Gardes du Corps, cy-devant aussi Gouverneur des Païs & Comtés du Maine, de Laval & du Perche. Il prit sa premiére séance de Duc & Pair au Parlement le 1. Avril 1669. dès le vivant & par la démission de son pére: & prêta serment pour sa Charge de Premier Gentil-hôme de la Chambre le 28. Juillet 1669. Il a êpousé en 1651. Marie-Françoise-Angelique du Val, hêritiére du Marquis de Fontenay-Mareüil, deux fois Ambassadeur à Rome, une fois en Angleterre, de laquelle il reste plusieurs enfans. 1. François Bernard, Marquis de Gêvres, Mestre de Camp d'un Rêgiment de Cavalerie, né le 3. Juillet 1655. receu en survivance de la Charge de premier Gentil-hôme de la Chambre au mois de Février 1670. aussi en survivance du Gouvernement du Château Roïal de Monceaux, & Capitainerie des Chasses de la Varenne de Meaux en 1677. 2. Leon Potier de Gêvres, Abbé d'Aurillac & de Bernay, né le 15. Août 1656. 3. Jeanne-Felice, dite Mademoiselle de Gêvres. 4. Su-

ſane-Angélique, Religieuſe de la Viſitation au Faux-bourg S. Germain, 5. Loüis Marquis de Gandelu, Colonel du Rêgiment Roïal des Vaiſſeaux, né le 19. Novembre 1660. 6. Jule-Auguſte, Chevalier de Malte, né le 6. Novembre 1662. 7. François, Marquis d'Annebault, né le 2. Juillet 1664 8. Mademoiſelle de Fontenay, née en 1667. le 22. Juillet. 9. Loüiſe-Julie, née le 2. Novembre 1669.

Feu M. le Prêſident de Blanc-Ménil êtoit l'aîné de cette Maiſon : & M. le premier Prêſident de Novion eſt chef de la ſeconde Branche.

Le Duc de Gévres porte êcartelé. Au 1. *de Luxembourg*, qui eſt d'argent au lion de gueule la queuë noüée, fourchée, & paſſée en double ſautoir. Au 2. d'azur, à trois fleurs de lis d'or; au bâton racourcy de gueule, pery en bande, qui eſt *de Bourbon*. Au 3. *de Loraine*. Au 4. *de Savoye*, qui eſt de gueule à la croix d'argent. Et ſur le tout d'azur, à trois mains adextrées d'or, au franc-quartier êchiqueté d'argent & d'azur, qui eſt *de Poiier*, à la bordure engrêlée de gueule.

24. *Loüis-Anne-Jule Duc de Noailles*

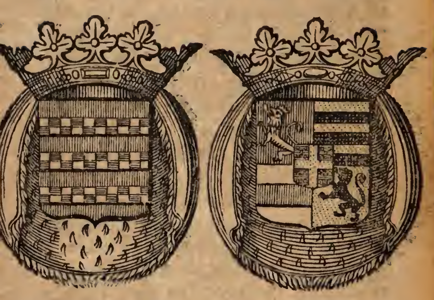
Pair de France Lieutenant Géneral des Armées du Roy, Comte d'Ayen, Marquis de Montclar, de Chambres & de Mouchy, Baron de Malmort, Charboniéres, Malenchambres, Merles. Châtellenies de Larché, Lentour & Malessé, Seigneur de Brive, Capitaine des chasses en la Forêts de Sequigny, bois & buissons en dêpendans, Capitaine de la premiére Compagnie des Gardes du Corps, Gouverneur de la Comté de Roussillon, de la Ville, Château & Citadelle de Perpignan, & Lieutenant Général des Comtés & Viguéries de Roussillon, Conflans & Cerdagne, & Capitaine Général des mêmes Païs, Commandant en Languedoc sous M. le Duc du Maine, né le 5. Février 1650. Il a êpousé au mois d'Aoust 1671. Marie-Françoise de Bournonville, Dame du Palais de la Reine, fille unique & hêritiére de M. le Duc de Bournonville.

Les fréres & sœurs de M. le Duc de Noailles sont, 1. Loüis-Antoine de Noailles, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, cy-devant Evêque de Cahors, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Dom d'Aubrac

en Auvergne, né le 27. May 1651. 2. Jâques de Noailles, Chevalier de S. Jean de Jerusalem, Lieutenant Général des Galéres de France, & Lieutenant Général de la haute Auvergne, né le 3. Novembre 1653. Capitaine d'un Vaisseau. Jean-François de Noailles, Marquis, né le 21. Août 1658. 4. Mademoiselle Loüise-Anne de Noailles, née le 29. Novembre 1662. qui a épousé le 12. Juin 1680. le Marquis de Lavardin, Lieutenant Général de Bretagne, à la reserve du Comté Nantois.

Il porte de gueule à la bande d'or.

Leur mére est Loüise Boyer, Dame d'Atour de la feu Reine-Mére. Marie Catherine de Noailles, leur tante, est Supérieure du Convent de la Visitation d'Aurillac.



M. le Duc de Coislin, Duc & Pair. *M. le Duc du Plessis Pralin, Duc & Pair.*

25. *Armand du Cambout de Coislin*, Duc & Pair de France, Comte de Crecy, Baron de Pont-château, & de la Roche-Bernard, né le 1. Septembre 1635. est fils de César du Cambout de Coislin, Colonel Général des Suisses: & de Marie Seguier, fille de Pierre Seguier, Chancelier de France. Il fut un des quatre Seigneurs dõnés en ôtage au Sacre du Roy pour la sainte Ampoule, le 7. Juin 1654. Il est de l'Académie Françoise. Il a êpousé Madelêne du Halgoet, fille unique du Seigneur de Kaergrech, de laquelle il a Pierre du Cambout, Marquis de Coislin. 2. Cé-

ſar-François du Cambout. 3. Henry-Charles du Cambout., Chevalier de Malte, Abbé de Coiſlin, premier Aumônier du Roy en ſurvivance de Monſieur l'Evêque d'Orleans ſon Oncle, & deux filles.

Il porte de gueule à 3. faſces échiquetées d'argent & d'azur de deux traits.

Les deux fréres de M. le Duc de Coiſlin ſont,

1. Pierre du Cambout de Coiſlin, Evêque d'Orleans, Premier Aumônier du Roy, Abbé de S. Victor lês Paris, & de S. Jean d'Amiens, Prieur & Seigneur d'Argenteüil, de Longpont, & de N. D. des Champs, né l'an 1639.

2. Charle du Cambout de Coiſlin, Chevalier de Malte, né en 1641.

26. *Céſar-Auguſte de Choiſeul du Pleſſis-Prâlin*, Duc de Choiſeul, Pair de France, Premier Gentil-hôme de la Chambre de Monſieur, Comte du Pleſſis-Prâlin, fils d'Alêxandre de Choiſeul, premier Gentil-hôme de la Chambre de Monſieur, tué d'un coup de canon devant Arnheim en 1672. le 14. Juin, & de Marie le Loup de Bellenave. Le dêfunt Marêchal Duc du Pleſſis-Prâlin Céſar de Choiſeul,

mort le 23. Décembre 1675. a encore laissé de Colombe le Charron sa femme, premiére Dame d'hõneur de Madame, Duchesse d'Orleans, trois enfans, 1. le Comte du Plessis Auguste de Choiseul, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de la Ville de Tulle, & cy-devant aussi Premier Gentil-hõme de la Chambre de Monsieur, qui épousa le 30. Juillet 1681. N........ de la Baume le Blanc, fille du Marquis de la Valiére, Gouverneur du Bourbonnois, & deux filles, 2. Madame la Comtesse de Maugiron, Françoise Madelêne de Choiseul, qui épousa le 11. Février 1653. Gaston de Maugiron, Comte de Montleans, & Gouverneur de Vienne, mort sans laisser d'enfans, le 3. Janvier 1669. & 3. une Religieuse à Melun, Marie-Chrêtienne de Choiseul.

Les fréres & sœurs de feu M. le Maréchal Duc du Plessis-Prâlin sont:

1. Ferry de Choiseul, Comte d'Hôtel, cy-devant Gouverneur de Bêthune, Capitaine des Gardes, & Premier Gentilhõme de la Chambre de feu Monsieur Gaston de France, Duc d'Orleans, qui épousa l'an 1629. Gabriêle des

Boües Coutenan, dont il eut 1. Ferry de Choiseul, Comte d'Hôtel, Premier Gentil-homme de la Chambre de feu Monsieur Duc d'Orleans, qui de Françoise Ménardeau a laissé Gaston-Jean-Bâtiste de Choiseul, Comte d'Hôtel, César, Denis, Françoise-Angélique & Madelêne de Choiseul. 2. Angélique de Choiseul, mariée en premiéres nôces à Raphaël de Tornielle, Marquis de Gerbevillier en Loraine: & en secondes nôces à Charle Largentier, Marquis de l'Eguillon, le 13. Dêcembre 1650.

2. Gilbert de Choiseul, Evêque de Tournay, Docteur de la Maison de Sorbone, cy-devant Evêque de Cominge.

3. Madelêne de Choiseul, qui épousa Jean de Crasmenil, dit Malet de Graville, Sieur de Drubec, & Baron de Valsemé.

4. Françoise de Choiseul, Religieuse à l'Abbaïe de Saint Etienne de Reims.

5. Loüise de Choiseul, Abbesse de Sauvoir sous Laon.

M. le Marquis de Prâlin, aîné de cette Maison, est Lieutenant Général

de Champagne au Bailliage de Troyes & de Langres, Gouverneur particulier de la Ville de Troyes, nõmé François de Choiseul, fils de Charles de Choiseul, Marquis de Prâlin, Marêchal de France, marié le 3. Fêvrier 1653. à Charlote de Hautefort, dont il a Marie-Françoise de Choiseul.

Ses sœurs. 1. Anne de Choiseul de Prâlin, Abbesse de N. D. de Troyes. 2. Catherine Blanche, femme du dêfunt Marêchal d'Etampes. 3. Françoise de Choiseul, mariée en 1629. au Baron de Raffetot, Alexandre de Canonville. 3. Elizabeth de Choiseul, mariée le 23. Février 1642. à feu Henry de Guénégaud, Sécrêtaire d'Etat, morte le 9. Août 1677.

Ses Armes sont, écartelé : au premier de gueule au lion d'or, couroné de même, qui est *d'Aigremont* : au second fascé d'or & de sable de six piêces, qui est *de Prâlin* : au troisiéme, d'argent, à la fasce de gueule, qui est *de Bêthune* : au quatriême, d'or au lion de sable, qui est *de Flandre*. Et sur le tout d'azur à la croix d'or cantonée de 18. billettes de même, cinq en sautoir

aux

aux cantons d'en-haut, & quatre aux cantons d'en-bas, qui est *de Choiseul.*



M. le Duc d'Aumont, Duc & Pair.

27. *Loüis-Marie d'Aumont*, de Rochebaron, Duc d'Aumont, Pair de France, Premier Gentil-hôme de la Chambre du Roy, Marquis de Villequier, d'Isles & de Nollay, Comte de Berzé, Baron de Chappes, de Rochetaillé, Joncy, Estrabonne, Cenves, Molinot, Seigneur de Fayelle, de Lis, la Mote, la Forêts-Grailly, & la Tour-Brillebaud, Gouverneur du Païs Boulonois, & Gouverneur particulier de Boulogne, Tour d'Ordre, Estapes, & Fort de Monthulin, cy-devant Capitaine des Gardes du Corps. Il prit sa premiére séance au Parlement aprês la mort de M. le Marêchal Duc d'Aumont son pére le 14. Février 1669. Il prêta ser-

ment de fidêlité entre les mains du Roy pour la Charge de Premier Gentil-hôme de la Chambre, le 11. Mars 1669. quittant à M. le Marquis de Rochefort sa Charge de Capitaine des Gardes du Corps. Il est né le 9. Decembre 1632. Il avoit êpousé en premiéres nôces Madelêne Fare le Tellier, fille de Messire Michel le Tellier, prêsentement Chancelier de France, morte le 22. Juin 1668. dont il a deux filles; Elizabeth-Madelêne Fare d'Aumont, mariée le 14. Octobre 1677. à M. le Marquis de Bêringhen, Premier Ecuïer du Roy en la petite Ecurie, en survivance. Anne-Charlote d'Aumont, & le Marquis de Villequier.

En secondes nôces il a êpousé le 28. Novembre 1669. Françoise-Angélique de la Mote, fille du dêfunt Maréchal de la Mote-Houdancourt, & de Loüise de Prie, Gouvernante de Monseigneur le Dauphin & des Enfans de France, prêsentement Gouvernante de Monsieur, Duc de Bourgogne: il en a un fils, né le 30. Mars 1671.

Les autres enfans de feu M. le Marêchal Duc d'Aumont, Gouverneur de Paris, sont,

Charle d'Aumont, Abbé d'Userche, & de Longvilliers, né le 13. Novembre 1634.

Anne-Loüise d'Aumont, née le 9. Novembre 1638. mariée au Comte Charle de Broglio, Gouverneur d'Avênes, Lieutenant Général des Armées du Roy; dont elle a eu deux filles.

Catherine-Marie d'Aumont, Religieuse à l'Abbaïe au Bois.

M. le Duc d'Aumont est à prêsent chef du nom & des Armes d'Aumont, & l'aîné de sa famille, puisque feu César Marquis d'Aumont, qui en êtoit l'aîné, n'a laissé que quatre filles. Il êtoit Gouverneur de Touraine, Comte de Clervaux & de la Guierche, Seigneur d'Ivry les Châteaux. Il avoit épousé N.... Amelot, dont il a eu N.. d'Aumont, mariée à M. Foucquet, Marquis de Méziéres, Premier Ecuïer de la Grande Ecurie. N... d'Aumont, morte au mois de Decembre 1658. N... d'Aumont, dite Mademoiselle de la Guierche. N... d'Aumont, dite Mademoiselle d'Aumont de Clervaux.

Feu N... d'Aumont, Comte d'Aubigny, a laissé une fille mariée au Marêchal de Loraine.

M. le Duc d'Aumont porte écartelé: au premier d'argent, au chevron de gueule, acompagné de sept merlettes de même, quatre en chef, & trois en pointe, qui est *d'Aumont*: au second, de gueule à la croix fleurdelisée d'or, & cantonée de douze billettes de même, six en chef & six en pointe, qui est *de Villequier*: au troisième, contr'écartelé, au premier & quatrième d'or à trois chabots de gueule mis en pal, qui est *de Chabot*: au second, d'argent au lion de gueule, la queuë noüée, fourchée & passée en double sautoir, qui est *de Luxembourg*: au troisième de gueule à l'étoile d'argent de séze rais, qui est *des Baulx*: au quatrième grand quartier, fascé ondé d'argent & de gueule de six pièces, qui est *de Maillé*. Et sur le tout, de gueule, au chef êchiqueté d'argent & d'azur de deux traits, qui est *de Rochebaron* de Bourgogne.

28. *Henry de Senneterre*, Duc de la Ferté, Marêchal de France, Marquis de la Ferté-Nabert, Chevâlier des Ordres du Roy, Gouverneur des Païs & Evêchés de Mets & de Verdun, Gouverneur de la ville & Citadelle de Mets & de Vic, cy-devant Gouverneur de

Loraine, & Général des Armées de sa Majesté. Ses Lettres de Duc & Pair furent vêrifiées au Parlement le 2. Dêcembre 1665. N'aïant point eu d'enfans de Charlote des Boües-Coutenant, sa premiére femme, morte en May 1654. il a êpousé en secondes nôces Madelêne d'Angennes de la Loupe, de laquelle il a plusieurs enfans. 1. Henry de Senneterre, Duc de la Ferté-Senneterre, Pair de France : qui a prisséance au Parlement le 8. Janvier 1678. Il est Colonel d'un Rêgiment d'Infanterie, Gouverneur de Mets en survivance, & des Païs de Mets & de Verdun. Il est né le 23. Janvier 1657 marié le 18. Mars 1675. à Marie Isabelle-Gabriêle-Angélique de la Mothe, fille du dêfunt Marêchal de la Mothe-Houdancourt, & de Loüise de Prie, Gouvernante de Monseigneur le Dauphin & de Messieurs les Enfans de France, prêsentement aussi Gouvernante de Monsieur, Duc de Bourgogne.

2. Loüis, Abbé de Senneterre, Jesuite, né le 2. Juin 1659. 3. Catherine-Henriête de Senneterre, née en Mars 1662. qui est aux Filles de Sainte Marie. 4. Hannibal-Jule de Senneterre, Che-

valier de S. Jean de Jerusalem, Abbé de S. Jean d'Angeli, né le 6. Août 1665.

Voïés aux Marêchaux de France.

Il porte d'azur à cinq fusées d'argent rangées en fasce.

M. le Marêchal Duc de Senneterre avoit un frére Charle de Senneterre, Marquis de Châteauneuf, Vicomte de Lestrange & de Cheylane, Baron de Boulogne & de Privas, Seigneur de S. Marsal : qui a laissé plusieurs enfans de Marie de Léstrange, 1. le Marquis de Châteauneuf de Senneterre, Vicomte de Lestrange, qui êpousa le 24. Juillet 1668. Mademoiselle de Longueval, fille d'hōneur de la Reine, mort le 13. Octobre 1671. 2. Jean-Gabriel, Chevalier de Malte. 3. Henry, destiné à l'Eglise. 4. Marie-Loüise, Damoiselle de Châteauneuf. 5. Mademoiselle de Lestrange, Henriête Bibiane. 6. Mademoiselle de Boulogne.



M. le Duc de Montausier, Duc & Pair.

29. *Charle de Sainte Maure, Duc de Montausier*, Pair de France, Marquis de Pisany & de Ramboüillet, Comte de Talmont sur Gironde, Bâron des Isles de Pugny, de Salles & de Breüil-Bénard, Gouverneur de la persone & Premier Gentil-hõme de Monseigneur le Dauphin, Lieutenant Général de la haute & basse Alsace, & Gouverneur pour le Roy des Païs & Duché de Normandie, & des Villes de Roüen, Dieppe, Caën, & Pont de l'Arche, Chevalier des Ordres du Roy. Ses Lettres de Duché-Pairie furent vérifiées le 2.

Dècembre 1665.

Il a êpousé le 13. Juillet 1645. Julie-Lucine d'Angennes de Ramboüillet, Marquise de Ramboüillet & de Pisany, premiére Dame d'hõneur de la Reine, & cy-devant Gouvernante de la persone de Monseigneur le Dauphin, & de Messieurs les Enfans de France, morte le quinzième Novembre 1671. Leur fille unique, Julie-Marie de Montausier, Dame du Palais de la Reine, a êpousé le 16. Mars 1664. M. de Crussol, à prêsent Duc d'Usês, dont elle a plusieurs enfans. Voïés cy-devant p. 7.

Il porte d'argent à la fasce de gueule, qui est de *Sainte Maure*, êcartelé de gueule, semé de fleurs de lis d'or, qui est de *Château-Briant*.

Catherine de Sainte-Maure sa sœur, mariée en premiéres nôces au Marquis de Blainville, & en secondes au Marquis de Lauriéres, de Pompadour.

L'aîné de cette Maison de *Sainte Maure*, est M. le Comte de Jonsac, Alexis de Sainte Maure, Marquis d'Auzillac, Lieutenant Général ês Provinces de Xaintonge & Angoumois, Gouverneur particulier de la Ville de Coignac, &c. qui a épousé N..... Catelan.

Cõme j'ay suivy l'ordre des Pairies, je n'ay pas pû mettre M. le Duc de *Chevreuse*, qui a obtenu lettres du Roy, dõnées à Paris au mois de Decembre 1667. verifiées au Parlement le 16. May 1668. qui confirment la terre de Chevreuse en Duché, pour en joüir par luy aux hõneurs & rangs de la premiére création.

Roüanez en Forêts érigé en Duché au mois de Novembre 1566. verifiée en Parlement le 14. Juin 1567. Il y a aussi Lettres de Pairie pour la même terre, qui n'ont pas été verifiées. En Avril 1667. Mademoiselle Charlote Goufier, sœur d'Artus Goufier, Duc de Roüanez, Marquis de Boisy, Gouverneur de Poitou, a épousé François d'Aubusson de la Feüillade, Maréchal de France, Gouverneur de Dauphiné, Baron de la Grange, Bleneau, Peyrusse, S. Desier, & autres lieux, Colonel du Regiment des Gardes Françoises, cy-devant Viceroy en Sicile. Ils ont un fils né en Mars 1670.

Il porte d'or à la croix ancrée de gueule.

Son frére l'Evêque & Prince de Mets, George d'Aubusson de la Feüillade, Prince du S. Empire, Ancien Archevêque d'Ambrun, Comandeur des Ordres du Roy, Docteur de Sorbone, Abbé de S. Loup de Troyes, & de S. Jean de Laôn, cy-devant Ambassadeur en Espagne.

Aprês tous les Ducs & Pairs, vêrifiés au Parlement de Paris, il y a encore en France cinq Duchés, dont les Lettres ont été vêrifiées en diffêrens Parlemens.

CHAPITRE III.

Des Duchés, ou Duchés & Pairies, vêrifiées cōme telles, à d'autres Parlemens qu'au Parlement de Paris.

JEAN-LOÜIS-CHARLES d'*Orleans Duc de Longueville & d'Estouteville*, Prince Souverain de Neuchâtel, &c. dit l'Abbé d'Orleans.

L'érection de Longueville en Duché en 1505. au mois de May, n'a pas êté vêrifiée à d'autre Parlement qu'à celuy

de Roüen, le 18. Novembre 1505.

2. Semblablement l'érection d'*Estouteville* n'a été vêrifiée qu'au même Parlement de Roüen au mois d'Août 1534.

Voïés les Armes de Longueville, à la fin du premier tome.

3. *Louïs de Brancas*, Duc *de Villars*, Marquis de Graville & de Grandchamp, Comte de Maubec, Vicomte de Coûtance, Baron d'Oise, de l'Isle, & de la Ferté-Bernard, Seigneur de Beaubec. Son frére Louis-Etienne Joseph de Brancas, Marquis d'Oise. Sa belle-mere Mademoiselle de Méniéres, fille d'honneur de Madame, a une fille du dêfunt Duc de Villars.

Sa tante Marie de Brancas, fut mariée à Henry de Castelane, Marquis d'Ampus.

Villars est un Marquisât en Provence, uny à la Baronie d'Oise & à la terre de Champtercier, êrigée en Duché par Louïs XIII. Le Brévet de Duc est du 18. Octobre 1626. Les Lettres sont du mois de Septembre 1627. seulement vêrifiées au Parlement de Provence le 24. Juillet 1628. & à la Chambre des Comptes d'Aix, le 13. Octobre

1628. Les Lettres de Pairie du mois de Juillet 1652. vêrifiées au Parlement de Provence le 5. Février 1657. & à la Chambre des Comptes d'Aix le 24. Octobre 1662. Ces Lettres de Duché & Pairie prêsentées au Parlement de Paris le 7. Février 1657.

Il porte d'azur au pal d'argent, chargé de trois châteaux, de gueule, maçonés de sable, & tenu par quatre pattes de lion d'or.

4. *Philippe Eugêne de Correvod*, Duc *de Pondevaux*, Prince du Saint Empire, Marquis de Marnay, Comte & Vicomte de Salins, Baron de Chalamont, Saint Julien. Son frére Charle-Emanuel de Correvod, Marquis de Marnay, Prince du Saint Empire, Haut-Doïen de Bourgogne.

Pondevaux est en Bresse, & la Duché n'est verifiée qu'au Parlement de Dijon.

Il porte d'azur au chevron d'or.

5. *Louïs-Thomas de Savoye*, Comte de Soissons, Duc de Carignan. Le Roy aprês avoir dôné à feu M. le Comte de Soissons, Eugêne Maurice de Savoye, son pére, par Lettres du mois de May 1661. la Prevôté d'Ivoy en Lu-

xembourg, l'a érigée avec toutes ses dépendances en Duché, sous le nom de Ville & Duché de Carignan, pour en joüir par luy, ses hoirs mâles & femelles nées en loïal mariage. Ces Lettres dónées à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1662. registrées au Parlement de Mets le 26. du même mois & de la même année.

Voïés cy-devant les Armes & la Famille de M. le Comte de Soissons.

CHAPITRE IV.

Ducs & Pairs, dont les Lettres ne sont pas encore vêrifiées.

COME les Lettres de Duché & Pairie que plusieurs Seigneurs avoient obtenu n'ont pas encore été verifiées au Parlement; & que neanmoins ceux qui les possédent, joüiront leur vie durant des hõneurs deûs à la qualité de Duc: il est bon d'en faire mention en cet endroit, aussi bien que des nouvelles Lettres non verifiées, obtenuës pour faire revivre les Duchés & Pairies éteintes.

Bournonville, en 1600.
Cardonne, en 1642.
Vitry-Châteauvilain, en 1643.
Montmirail-Noirmontier, en 1650.
Navaille, en 1650.
Arpajon, en 1651.
Pavan la Viéville, en 1652.
Nogent le Rotrou-d'Orval, en 1652.
Roquelaure, en 1652.
Duras, en 1668.
Bêthune-Charôt, en 1673.
L'Archevêché de Paris, en 1674.
Le Lude, en 1675.

1. *Bournonville*, Houllefort en Boulonois, & plusieurs autres terres jointes ensemble, furent érigées en Duché-Pairie sous le nom de Bournonville, les Lettres datées du mois de Septembre 1600. en 1608. & en 16....

Ambroise, Duc de Bournonville, Vicomte de Barlin, Baron de Houllefort, Seigneur de Hourec, de Cappre, de Divion, Ranchicourt & autres lieux, êtoit cy-devant Gouverneur de la Ville de Paris, & Chevalier d'hóneur de la Reine. Il a êpousé en 1655 Lucrêche-Françoise de la Vieuville, morte le 22. Janvier 1678. dont il a une fille

unique, Marie Françoise de Bournonville, née en 1656. mariée en 1671. à M. le Comte d'Ayen, à present Duc de Noailles.

Son frére Comte de Hennin, Alexandre de Bournonville, est au Païs-Bas. Le Prince de Bournóville a êpousé le 29. Avril 1681. Marie-Victoire d'Albert, fille du Duc de Luïnes.

Il porte de sable au lion d'argent, couronné, armé & lampassé d'or, la queuë fourchée & passée en sautoir, qui est *de Bournonville*. Il êcartèle aussi de plusieurs quartiers.

2. *Cardone* en Catalogne. Le défunt Marêchal de la Mothe en eut les Lettres de Duché-Pairie en 1642. Il avoit êpousé Loüise de Prie, Duchesse de Cardone, Gouvernante de Monseigneur le Dauphin & de Messieurs les Enfans de France: prêsentement Gouvernante de Monsieur, Duc de Bourgogne: dont il a laissé Françoise Angélique de la Mothe, Duchesse d'Aumont; Charlote Eléonore-Madelêne de la Mothe, Duchesse de Ventadour; Marie Isabelle Gabriele Angélique Duchesse de la Ferté-Sennecterre.

La Mothe-Houdancourt porte d'azur à la tour crenelée d'argent, écartelé d'argent au levrier courant de gueule, acolé d'azur, la boucle d'or, acompagné de trois tourteaux de gueule, au lambel de même.

3. *Vitry*, il y eut Lettres d'érection en Duché & Pairie de la terre de Châteauvilain en Champagne, sous le nom de Vitry, dès l'année 1643. en faveur de feu François-Marie de l'Hôpital, Duc de Vitry, Châteauvilain, Marquis d'Arc, cy-devant Lieutenant Général en Brie, Mestre de Camp du Régiment de la Reine Mere, mort le 9. May 1679. Il avoit épousé Marie-Loüise Elizabeth-Aimée Pot de Rodes, sœur du Grand-Maître des Cérémonies, de laquelle il reste une fille, Marie-Françoise-Elizabeth de l'Hôpital, mariée le 27. Février 1680. à N.. .. de la Tour, fils du Gouverneur d'Arras.

L'Hôpital porte de gueule au coq d'argent, armé & crêté d'or, portant sur l'estomach un écusson d'azur, chargé d'une fleur-de-lis d'or.

Les aînés de la Maison de l'Hôpital sont, les Marquis de Choisy, 2. puis-

le Vicomte de Sainte Mesme, 3. & ensuite le Duc de Vitry.

4. *Noirmoutier*, Lettres non vêrifiées dõnées à Paris au mois de Mars 1650. pour le Marquisat de Noirmoutier : & par autres Lettres dõnées à Paris le 8. Février 1657. non vêrifiées, le Roy transporta le titre de Duché-Pairie sur la Baronie de Montmirail en Brie, & Prevôtés de Trônay & de Môlevon sous le nom de Noirmoutier. Madame la Duchesse de Noirmoutier, Renée-Julie Aubery, morte le 20. Mars 1679. étoit veuve de Loüis de la Tremoille, Duc de Noirmoutier, Lieutenant Général en Anjou, Marêchal des Camps & Armées du Roy, Gouverneur de Charleville & de Montolympe, mort en Octobre 1666. duquel il reste cinq enfans.

1. Anne-Marie de la Tremoille, femme du Duc de Bracciano, Chef de la Maison des Ursins, Chevalier des Ordres du Roy, & auparavant veuve d'Adrien Blaise Taleyrand, Prince de Chalais, Marquis d'Exideüil. 2. Ioland Julie de la Tremoille, femme du Marquis de Royan. 3. Antoine-François de la Tremoille de Noirmoutier, aîné de sa

Maiſon. 4. Loüiſe-Angélique de la Tremoille. 5. Joſeph de la Tremoille, Abbé de Noirmoutier.

Voïés les Armes de la Tremoille cy-devant.

5. *Navailles*, en la même année 1650. les Lettres du Duché-Pairie furent accordées pour la Terre de Navailles, à Philippe de Montaut de Benac, Duc de Navailles, Marêchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Sénêchal de Bigorre, Cômandant pour ſa Majeſté en ſes Villes de la Rochelle, Broüage & Païs d'Aunis, Ville de Niort & de Lourde, cy-devant Gouverneur des Ville, Citadelle & Fort du Havre de Grace, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers, Général ſous feu M. le Duc de Beau-fort de l'armée auxiliaire de France pour le ſecours de Candie. Il a épouſé Suſane de Baudean, fille du Comte de Neüillan, dont il reſte cinq filles. 1. Charlote-Françoiſe Radegonde, Abbeſſe de Sainte Croix de Poitiers. 2. Françoiſe, dite Mademoiſelle de Benac. 3. Gabriêle Eléonore, mariée au Marquis de Rotelin, Henry d'Orleans. 4. Mademoiſelle de Montaut, Religieuſe à la Valet-

te en Angoumois. 5. Gabriêle, dite Mademoiselle de la Valette.

Le frére de M. le Marêchal Duc de Navailles, est M. le Marquis de S. Geniez, Gouverneur de S. Omer.

Il porte écartelé : au 1. contr'écartelé d'or & de gueule, qui est de Gontault-*Biron* : au 2. *de Navarre* : au 3. *de Foix* pur, qui est d'or à trois pals de gueule : au 4. *de Bearn*, qui est d'or à 2. vaches passantes de gueule, accornées, acolées & clarinées d'azur. Et sur le tout, écartelé, au 1. & 4. d'azur à 2. mortiers d'argent mis en pal l'un sur l'autre, qui est *de Montaut*, party *de Cominges*, qui est de gueule à 4. otelles d'argent posées en sautoir: au 2. & 3. d'azur à 2. liêvres ou lapins d'or en forme, qui est *de Benac.*

6. *Arpajon.* Feu Loüis d'Arpajon, Chevalier des Ordres du Roy, obtint des Lettres de Duc en l'année 1651. & est mort le May 1679. Et de Catherine Henriête de Harcour de Beuvron, qu'il épousa en troisiêmes nôces le 24. Avril 1659. il reste Catherine d'Arpajon, née en 1661.

7. *La Viéville*, les Terres & Seigneuries de Pavan, Nogent & Saint

Martin d'Ablois, furent érigées en Duché-Pairie sous le nom de la Viéville l'an 1652. Charle Duc de la Viéville est Gouverneur du haut & bas Poitou, Loudunois, Châtelraudois, Gouverneur particulier des Ville & Château de Fontenay le Comte, Chevalier d'hōneur de la Reine, Marêchal des Camps & Armées du Roy, cy-devant Lieutenant Général en Champagne, cy-devant aussi Mestre de Camp du Rêgiment de Picardie. Il avoit êpousé au mois d'Octobre 1649. Françoise-Marie de Vienne de Châteauvieux, mort en 1669: de laquelle il reste, 1. le Marquis de la Viéville, René François, Chevalier d'hōneur de la Reine en survivance, Mestre de Camp du Regiment de Navarre, marié le 12. Janvier 1676. à Mademoiselle de la Mothe, cy-devant fille d'hōneur de la Reine, niêce de M. la Marêchale de la Mothe, Gouvernante de Monseigneur le Dauphin & de Messieurs les Enfans de France. 2. Le Comte de Vienne, Charle-Emanuel de la Viéville, Mestre de Camp du Rêgiment de Cavalerie du Roy, 3. L'Abbé de la Viéville, Abbé de Savigny & de S. Maurice. 4. Le Che-

valier de la Viéville. 5. Mademoiselle de Vienne. 6. Mademoiselle d'Ablois.

Les Seigneurs de *Steenvvood* aux Païs-bas, sont aînés de cette Maison.

Il porte écartelé : au 1. & 4. fascé d'or & d'azur de 8. pièces, à trois annelets de gueule brochans sur la premiére & seconde fasce, qui est la *Viéville* des Païs-bas, au 2. & 3. *d'O*, qui est d'hermine au chef endenté de gueule. Et sur le tout, d'argent à sept feüilles de houx d'azur, trois, trois & un, qui est de *Coskier.*

8. *Bêthune-d'Orval.* Les Lettres pour l'érection en Duché-Pairie, des Terres de Nogent le Rotrou, Montigny, Reginalard & Chamron, sous le nom de Bêthune, sont dattées du mois de Juin 1652. en faveur de défunt François de Bêthune Duc de Bêthune, Comte d'Orval, de Muret & de Villebon, Marquis de Nogent le Bêthune, dit le Rotrou, Baron de Courville, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général des Armées de sa Majesté, Premier Ecuïer de la feu Reine-Mére, Lieutenant Général en la Province de Chartres, & Païs Chartrain, décédé le 7. Juillet 1678. Il a eu de son premier mariage

avec Jacqueline de Caumont la Force, fille du Marêchal de la Force, & sœur de Madame de Turenne, 1. Maximilian Alpin, Marquis de Bêthune, qui a êpousé Catherine de la Porte, dont il a François, Marquis de Bêthune, Guidon des Gens d'armes du Roy, Anne de Bêthune, N... de Bêthune, Damoiselle de Courville. 2. Philippe Vicomte de Meaux, marié à Geneviêve de Mié, fille du Baron de Guépré, dont il il a une fille Religieuse au Port-Roïal. 3. Marguerite-Angélique, Abbesse de S. Pierre de Reims. 4. Françoise & Anne Religieuses au Pont aux Dames. De son second Mariage avec Anne de Harville-Palaiseau des Ursins, fille du Marquis de Palaiseau, Chevalier des Ordres du Roy, 1. Loüis de Bêthune. 2. Armand de Bêthune d'Orval, Abbé de Senengue. 3. Armand, Chevalier de Bêthune. 4. Anne Eléonore de Bêthune, dite Mademoiselle d'Orval, Religieuse à Reaulieu.

Il porte d'argent à la fasce de gueule, au lambel de même.

Cette branche de Bêthune est la premiére aprés celle du Duc de Suilly: & avant celle des Comtes de Bêthune.

Selles & de Charrôts.

9. *Roquelaure.* Cette Terre qui est en Guïenne, fut érigée en Duché-Pairie en Juin 1652. En faveur de Gaston-Jean-Batiste de Roquelaure, Duc de Roquelaure, Gouverneur de Guïenne, Marquis de Biran, & de Puiguillem, Comte de Gaure, de Pont-gibaud & d'Astarac, Baron des Etats du Languedoc, Mestre de Camp d'un Rêgiment deCavalerie & d'Infanterie, Lieutenant Général des Armées du Roy, & Chevalier de ses Ordres, Gouverneur des Villes & Citadelles de Laitoure. Il a un fils & une fille de Marie-Charlote de Daillon du Lude sa femme, morte le 15. Dêcembre 1657. 1. Antoine-Gaston de Roquelaure, Marquis de Biran. 2. Marie-Charlote de Roquelaure, Duchesse de Foix-Rendan.

Il porte d'azur à trois rocs d'argent: êcartelé d'argét á deux vaches de gueule, acornêes, acolées & clarinêes d'azur, au chef d'azur, chargé de trois êtoiles d'or. Et sur le tout, d'azur au lion d'or, arme & lampassé de gueule.

10. *Duras* en Guïenne. Les Lettres d'érection en Duché-Pairie de la Terre de Duras, avecque la Comté de Rauzen

& les Baronies de Pugeol & de Landeroüet, ſont dõnées à S. Germain en Laye au mois de May 1668. en faveur de M. Jâque Henry de Duras-fort, Duc de Duras, Marêchal de France, Gouverneur de Beſançon & du Comté de Bourgogne, Capitaine des Gardes du Corps: qui a épouſé Marguerite-Félice de Lévy de Ventadour, fille de feu Charle de Levy, Duc de Ventadour, Pair de France, & de Marie de la Guiche de S. Geran, & ſœur du Duc de Ventadour d'aujourd'huy.

Il porte êcartelé: au 1. & 4. de gueule au lion d'argent: au 2 & 3. d'argent à la bande d'azur, qui eſt de *Duras*.

11. *Bêthune-Charrôts.* La Ville, Terre & Seigneurie de Charrôts en Berry, avecque celle de Milandre, Fontmoreau, grand & petit Bois-Boiſſeau & du Pelvis, mouvantes du Roy à cauſe de la groſſe Tour d'Iſſoudun; & la Terre de Fublaines, auſſi mouvante de ſa Majeſté à cauſe de ſon Château de Mehun ſur Iêvre, & leurs dêpendances; ont été êrigées en Duché-Pairie ſous le nom de Bêhune-Charrôts. De ſorte que défunt le pére, Cõte de Charrêts, ſe nommoit Duc de Bêthume; le fils

fils, Marquis de Charrôts, s'apelloit le Duc de Charrôts; & depuis la mort du pére, Duc de Bêthune-Charrôts. Les Lettres seellées en présence du Roy à Versailles au mois de Mars 1672. Armand de Bêthune, Duc de Bêthune-Charrôts, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulé & Païs reconquis, & Lieutenant Général en Picardie, & aux Païs de Hainaut, & cy-devant Capitaine des Gardes du Corps, a épousé le 12. Février 1657. Marie Foucquet, de laquelle il a Nicolas de Bêthune, Abbé de Saint Michel de Tréport; Armand, Marquis d'Ancenis, marié à Loüise-Marie Térêse de Melun d'Epinoy le 25. Octobre 1680. & trois filles.

Il porte d'argent à la fasce de gueule, le chef brisé d'un lambel de même, qui est de *Bêthune-Charrôts.*

12. *L'Archevêché de Paris*, érigé en Duché-Pairie en l'année 1674. en faveur de François de Harlay de Chanvallon, Archevêque de Paris, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Conseiller né au Parlement de Paris, Cómandeur des Ordres de sa Majesté, Docteur & Proviseur de Sorbone, Abbé de Ju-

miéges, cy-devant Archevêque de Roüen. Il est de l'Academie Françoise.

Il porte parti de trois, coupé d'un. Au premier du chef, d'or à la fasce échiquetée de gueule & d'argent de 3. traits, qui est *de la Marck*. Au 2. d'azur à l'écusson en cœur d'argent à l'orle d'or, acompagné de 8. croisettes d'or, 3. 2. 2. 1. qui est *de Brezé Maulevrier*. Au 3. d'argent à trois fasces de gueule, qui est *de Croüy*. Au 4. d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui est *de France*, brisé d'une barre d'argent. Au 5. & premier de la pointe; d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché & au lion d'or, qui est *de Sarebruche*. Au 6. palé d'or & de gueule de 6. pièces, qui est d'*Amboise*. Au 7. écartelé au 1. & 4. *de Bavière*, qui est lozangé en bande d'argent & d'azur: Au 2. & 3. de sable au lion d'or, qui est *du Palatinat* du Rhin. Au dernier *de Poitiers*, qui est d'azur à six besans d'argent, 3. 2. & 1. au chef d'or; & sur le tout *de Harlay*, qui est d'argent à deux pals de sable, l'écu entouré d'un cordon bleu, de la courone, du manteau Ducal, avecque les ornemens d'Archevêque, le chapeau & la croix.

13. *Le Lude*. Les Lettres de Duché-Pairie en faveur de Henry de Daillon, Comte du Lude & de Pongibaut, Marquis d'Illiers & de Boüillé, Baron de Briançon, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur du Château de S. Germain en Laye, Grand Maître de l'Artillerie de France, & Sur-Intendant des Poudres & Salpêtres, cy-devant Premier Gentil-hóme de la Chambre du Roy; ont été cõmandées le 31. Juillet 1675.

Il a épousé en premieres nôces Eleonore de Boüillé, fille unique du Marquis de Boüillé, & de Jaqueline de la Guiche de S. Geran; dont il n'a point d'enfans, morte le 12. Janvier 1681.

En secondes nôces, Marguerite-Loüise de Bêthune, veuve du Comte de Guiche, Dame du Palais de la Reine.

Il porte d'azur à la croix engrelée d'argent.

La Rocheguyon, de nouveau érigée en Duché pour mâles & femelles, au mois de Novembre 1679. en faveur de François de la Rochefoucault, Grand Veneur de France, & Grand Maitre de la Garderobe du Roy, en survivance de M. le Prince de Marsillac Duc de la Ro-

chefoucault, Pair de France son pére.

Fontange. N.... d'Escoraille de Rousſille, Ducheſſe de Fontange en 1680. Elle eſt morte le 27. Juin 1681.

Aprês les Ducs & Pairs, dont les Lettres ne ſont pas encore vêrifiées, on peut mettre la Maiſon de Clermont, qui a eu autrefois le Brevet de Duché-Pairie.

Antoine Comte de Clermont faiſant difficulté de ſe deſſaiſir du Comté de Clermont en faveur de ſon fils, pour qui le Roy Charles IX. par ſon Brévet du premier May 1571. le vouloit ériger en Duché-Pairie, en conſidération de ſes ſervices, & même de ſon mariage avecque la Ducheſſe Doüairiere de Nevers; ce Comte de Clermont fils obtint un ſecond Brévet le 10. Juin 1572. pour l'érection en Duché-Pairie du Comté de Tonerre. Mais il mourut peu après au ſiége de la Rochelle, & ces Brévets n'eurent point leur effet.

Cette Maiſon porte de gueule à deux clefs d'argent paſſées en ſautoir, & adoſſées.

CHAPITRE V.

La date de toutes les Duchés & Pairies.

NOus avons nōmé tous les Seigneurs particuliers qui ſont prêſentement Ducs & Pairs de France : mais pour une plus grande ſatisfaction nous allons encore mettre toutes les Duchés & Pairies, ou les ſimples Duchés ſelon la datte de leur érection.

Vous remarquerés qu'il y a des terres êrigées ſimplement en Duché, & non pas en Duché & Pairie, les autres êrigées en Duché & Pairie, ſelon que le portent leurs Lettres d'érection.

Il n'y a que les enfans mâles qui puiſſent ſuccéder à la pluſpart des Duchés: car ſi elles tombent en quenoüille, alors la Terre retourne à la qualité qu'elle avoit, quand on l'a fait Duché ; & pour la faire revivre, il eſt beſoin d'obtenir de nouvelles Lettres du Roy. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe trouve quelques *Duchés-femelles*, auſquelles les femmes & les filles peuvent auſſi ſucceder, cōme cel-

les de *Nevers*, en sa prémiere érection & vérification. *de Beaumont le Vicomte, de Mayenne, de Mercœur, de Rethelois, de Joyeuse, d'Epernon, d'Elbœuf, de Richelieu, d'Aiguillon*; & cõme ètoit celle de *Biron*, qui est èteinte.

Dénombrement des Duchés & Pairies de France, le temps de leur création, & ceux qui les possedent à présent. Le tout selon l'ordre de leur vèrification au Parlement.

Philippe le Bel ērigea
Bretagne, Duché & Pairie, en 1297. reüny à la Couronne.

Charle IV. dit le Bel ērigea
La Marche, Comté & Pairie, par Philippe le Long, au mois de Mars 1316. & depuis en 1327. au mois de Decembre, ērigé par Charle IV. en Duché, avec Issoudun, S. Pierre le Moûtier & Montferrand, reüny à la Courone.

Philippe de Valois ērigea
Bourbon, simple Duché en 1329. dóné à M. le Prince.

Orleans, Duché-Pairie, en 1344. dóné en apanage à Monsieur, Frére

unique du Roy, avecque celle de Valois & de Chartres, & le Comté de Montargis.

L'e Roy Jean êrigea

Anjou, Duché-Pairie, ancien Comté, en 1350. au mois d'Octobre, cy-devant dõné en apanage à Monsieur, & depuis réüny à la Courone.

Bar-le-Duc, simple Duché, en 1357. c'est au Duc de Loraine.

Berry, simple Duché, ancien Comté, en 1360. réüny à la Courone.

Touraine, simple Duché en 1360. réüny à la Courone.

Auvergne, simple Duché, en 1360. aïant été réünie à la Courone, elle a été dõnée par contrat à la Maison de Büillon, sous le titre de Comté, en êchange des Principautés de Sedan & de Raucourt, & de la Duché de Büillon : ce contrat vérifié au Parlement le 20. Février 1652.

Charle VI. êrigea

Valois, Duché-Pairie, en 1402. qui fait partie de l'apanage dõné à Monsieur, Duc d'Orleans, Frére unique du Roy.

Nemours, Duché-Pairie, en 1404. le 9. Juin. Les Ducs de Nemours de la

Maiſon de Savoye l'ont eu de François I. par engagement pour la ſôme de cent mille livres, l'an 1528.

Il eſt à Monſieur, Frére unique du Roy.

Alençon, Duché-Pairie, ancien Comté, érigée en Duché-Pairie le 1. Janvier 1413. vérifiée au Parlement le 13. May de la même année, cy-devant à une des filles de feu M. Duc d'Orleans, à preſent Madame la Doüairiere de Guiſe.

Louïs XII. érigea

Longueville, ſimple Duché, en 1505. au mois de May, dont la vérification a été faite le 18. Novembre de la même année au Parlement de Roüen, où en eſt le reſſort, & en la Chambre des Comptes de Paris le 12. Mars 1515. Cette terre fut dônée par Charle VII. au Grand Comte de Dunois, & eſt au Duc de Longueville.

François I. érigea

Vendôme, Duché-Pairie en 1514. au mois de Février, dont la verification a été faite au Parlement de Paris le 6. Mars de la même année 1515. M. le Duc de Vendôme poſſede cette Duché, par don que Henry le Grand en a fait à feu ſon grand-pére en 1598.

Châtel-êraud, Duché-Pairie, ancien Comté en 1514. qui eſt prêſentemnt à Mademoiſelle, Anne-Marie-Loüiſe d'Orleans, de Montpenſier.

Angoulême, Duché-Pairie, en 1515. vêrifié le 4. Février de la même année. Il étoit poſſêdé par feu M. le Duc de Guiſe, petit-fils du Duc de Joyeuſe dêfunt: & de Françoiſe-Marie de Valois, hêritiére des Ducs d'Angoulême.

Dunois, Duché-Pairie, êrigé en 1525. au mois de Juillet par Madame la Rêgente Mére du Roy François I. mais il n'a pas été vêrifié au Parlement.

Guiſe, Duché-Pairie, en 1527. au mois de Janvier, vêrifié au Parlement de Paris le 12. Aouſt 1528. Il eſt à Mademoiſelle de Guiſe.

Chartres, êrigée par François I. en ſimple Duché au mois de Juin 1528. conjointement avec *Montargis* & *Giſors*, vêrifié au mois de Juillet de la même année. Il fait partie de l'apanage dõné à Monſieur, Duc d'Orleans, Frére unique du Roy.

Eſtouteville, ſimple Duché, en 1534. vêrifié au Parlement de Roüen au mois d'Août de la même année. M. le Duc de Longueville tient auſſi ce Duc hé.

Etampes, simple Duché, premiérement Comté & Pairie en 1326. depuis êrigée en Duché en 1536. au mois de Janvier, vêrifié le 18. du même mois: M. le Duc de Vendôme a aussi cette Duché. Elle est à cette Maison depuis la donation qu'en a faite la Reine Marguerite à César Duc de Vendôme, confirmée par Henry le Grand.

Montpensier dans la basse Auvergne, Duché-Pairie, êrigé au mois de Février 1538. vêrifié au Parlement de Paris le 6. Mars de la même année, confirmé pour la Pairie en 1608. Mademoiselle Anne-Marie-Loüise d'Orleans possède ce Duché.

Beaumont le Sonnois au Maine, ou *Beaumont le Vicomte*, simple Duché, en 1543. au mois de Septembre, vêrifié le 16. Octobre ensuivant. Ce Duché est réüny à la Courone.

Henry II. êrigea

Aumale, Duché-Pairie, en 1547. au mois de Juillet, vêrifié au Parlement de Paris le 5. Janvier 1548. confirmé en 1631. au mois d'Août.

Albret, en 1556. cy-devant réüny à la Courone, & depuis dôné par contrat avec la Baronie de Durance & au-

tres lieux à la Maison de Büillon, pour en joüir du jour de la premiére érection en Duché, en échange des Principautés de Sedan & de Raucourt, & de la Duché de Büillon: ce contrat vêrifié au Parlement le 20. Février 1652.

Charle IX. èrigea

Beaupreau, simple Duché, premiérement èrigé en Comté & Pairie par Loüis Hutin en 1316. ensuite en Marquisat en 1554. & depuis en Duché en 1562. Beaupreau est à M. le Duc de Brissac.

Château-Thierry, avec l'union de *Châtillon sur-Marne* & *d'Espernay*, en 1566. le 8. Février, verifiée au Parlement le 29. Mars ensuivant. Cette Duché aussi-bien que celle d'Albret, a été dõnée par contrat du 20. Mars 1651. à la Maison de Büillon pour en joüir du jour de la premiére éréction en Duché, & sans qu'elle puisse être cy-après réünie à la Courone, faute d'hoirs mâles: en èchange des Principautés de Sedan & de Raucourt, & de la Duché de Büillon. Ce contrat vêrifié en Parlement le 20. Février 1652.

Penthiêvre, Duché-Pairie, en Bretagne, en 1569. au mois de Septembre,

vêrifiée au Parlement le 15. du même mois : elle apartient à la Maison de Vendôme.

Evreux, Comté-Pairie en 1316. confirmée en 1326. & en 1436. depuis êrigée en simple Duché en 1569. au mois d'Octobre. Aïant été réünie à la Courone de France, la Comté & Vicomté a été dõnée en cette qualité à la Maison de Büillon, en êchange de la Duché de Büillon, & des Principautés de Sedan & de Raucourt, le contrat d'êchange vêrifié au Parlement le 20. Février 1652.

Usés, Duché-Pairie, premiérement êrigé en Duché au mois de May 1565. vêrifié au Parlement de Toulouse le 26. Mars 1566. & depuis en Duché & Pairie, en 1572. au mois de Janvier, vêrifié au Parlement de Paris le 3. Mars de la même année. Cette Duché est à la Maison de Crussol, qui pour cela porte le nom d'Usês.

Mayenne, cy-devant Duché-Pairie en 1573. au mois de Septembre, vêrifié au Parlement le 24. du même mois. Mayenne est à prêsent entre les mains de M. le Duc de Mazarini, par son contrat de mariage avec Mademoiselle

Hortense Mancini, niêce du dêfunt Cardinal Mazarin.

Mercœur en Auvergne, êrigée en Principauté en 1563. puis en Duché-Pairie en 1569. au mois de Dêcembre, vêrifiée au Parlement de Paris le 8. Mars 1576. Cette Duché est possêdée par M. de Vendôme.

S. *Fargeau*, Duché-Pairie, en Septembre 1569. regiſtrée au Parlement en la même année, & le 15. du même mois de Septembre. Cette Duché apartient à Mademoiselle Anne-Marie-Loüise d'Orleans de Montpensier.

Henry III. êrigea

Loudun simple Duché, êrigée au mois de Novembre 1579. & confirmée en 1591. Depuis M. le Duc de la Tremoille en a acquis le Domaine en 1654.

Joyeuse, Duché-Pairie en 1581. au mois d'Août, verifié au Parlement le Jeudy 7. Septembre de la même année, jour des Arrêts en robes rouges. Cette Duché-Pairie est à Mademoiselle de Guise.

Espernon, Duché-Pairie en 1581. au mois de Novembre, vêrifié au Parlement le 27. du même mois: prêsentement elle est en vente.

Elbeuf, Duché-Pairie, en 1581. au mois de Novembre, vêrifié au Parlement le 29. Mars 1582. A prêsent M. le Duc d'Elbeuf est titulaire de cette Duché.

Brienne, simple Duché, êrigé au mois d'Août 1587. mais les Lettres n'ont pas été vêrifiées.

Montbazon, Duché-Pairie en 1588. au mois de May; verifié le 27. Avril 1589. confirmé par Lettres dõnées en Mars 1594. vêrifiées le 13. Mars 1595. ancienne Baronie êrigée en Comté en 1547. Cette Duché apartient à M. de Montbazon, Prince de Guémené, à prêsent Chef de la Branche aînée de la Maison de Rohan.

Ventadour, premiérement êrigé en Duché en 1578. vêrifié au Parlement de Paris le 13. May de la même année, & depuis en Duché-Pairie en 1589. au mois de Juin, verifiée le 24. Janvier 1594. confirmation de Duché-Pairie en 1609. Cette Duché est à la Maison de Lévis.

Henry IV êrigea

Beaufort, Duché-Pairie, en 1597. au mois de Juillet, vêrifié le 10. Juillet de la même année. Il est prêsentement

possédé par M. le Duc de Vendôme.

Croüy, cy-devant Duché, êrigée en 1598. au mois de Juillet, vêrifiée au Parlement le 18. du même mois. Elle est maintenant êteinte, & cette Terre est aux dêcendans de Charle de Croüy, Duc d'Arscot.

Thoüars, Duché-Pairie, ancienne Vicomté, premiérement êrigée en Duché par Charle IX. au mois de Juillet 1563. vêrifiée au Parlement le 21. Octobre de la même année, & depuis en Pairie par Henry le Grand au mois d'Août 1595. vêrifié le 7. Dêcembre 1599. M. de la Tremoille a cette Duché.

Suilly sur Loire, Duché-Pairie, en 1606. au mois de Février, vêrifié au Parlement le 9. Mars de la même année. Maximilien-Pierre-François de Bêthune possêde cette Duché.

Loüis XIII. êrigea

Damville, Duché-Pairie, en 1610. en Septembre, regîstrée le 30. Dêcembre de la même année, prêsentement êteinte: la Terre apartient à M. de Ventadour.

Château roux, Duché-Pairie, en 1616. au mois de May, vêrifiée au Parlement le 5. Août de la même année,

Cette Duché apartient à Monſieur le Prince.

Maillé-Luynes, Duché-Pairie en 1619. au mois d'Août, vêrifiée au Parlement le 14. Novembre de la même année. Cette Duché eſt à la Maiſon d'Albert, qui porte auſſi le nom de Luynes.

Lêdiguiéres, Duché-Pairie en 1611. au mois de May, vêrifiée au Parlement le 6. Février 1620. Cette Duché eſt à la Maiſon de Bõne de Créquy de Blanchefort..

Seurre-Bellegarde, cy-devant Duché-Pairie en 1619. au mois de Septembre, vêrifiée au Parlement le 8. Juillet 1620. Cette Terre eſt à M. le Prince.

Briſſac, Duché-Pairie en 1611. au mois d'Avril, vêrifiée au Parlement le 10. Juillet 1620. ērigée en Comté en 1560. Cette Duché eſt à la Maiſon de Coſſé, qui porte auſſi le nom de Briſſac.

Magnelers, cy-devant Duché-Pairie ſous le nom *d'Halvvin*, en May 1587. regiſtrée le dernier Février 1588. faite revivre ſous le nom de *Candale*, en Février 1611. regiſtrée le 18. Mars de la même année, Anne d'Halvvin, hêri-

tiére de la Duché, devant êpouser le Sieur de Candale, fils du Duc d'Epernon: mais ce mariage rompu le 9. Dêcembre 1620. lettres furent expediées d'érection de la même Terre en Duché & Pairie, en faveur du second mariage d'Anne d'Halvvin avecque Charle de Schomberg, Marquis d'Epinay, Comte de Duretal: vêrifiées le 26. Février 1621. Cette Terre est aux hêritiers de cette Duchesse Anne d'Halvvin.

Chaûnes, Duché-Pairie en 1621. au mois de Janvier, vêrifiée au Parlement le 9. Mars de la même année, êrigée en Comté en 1563. M. le Duc de Chaûnes, qui est de la Maison d'Albert de Luynes, a cette Duché.

Villars, Duché verifiée au Parlement d'Aix, est un Marquisat en Provence, uny à la Baronie d'Oise & à la Terre de Champtercier, êrigée en Duché par Loüis XIII. Le Brévet de Duc est du 18. Octobre 1626. les lettres sont du mois de Septembre 1627. vêrifiées au Parlement de Provence le 24. Juillet 1628. & à la Chambre des Comptes d'Aix le 13. Octobre 1628. Les lettres de Pairie du mois de Juillet 1652. vêrifiées au Parlement de Provence le

15. Février 1657. & à la Chambre des Comptes d'Aix le 24. Octobre 1662. Ces lettres de Duché & Pairie présentées au Parlement de Paris le 7. Février 1657. L'aîné de la Maison de Brancas, habituée en France, est Duc de Villars, Loüis de Brancas.

Richelieu, avecque les Baronies, Villes, Châteaux, Bourgs, Terres, Justices & Seigneuries de Mirabeau, l'Isle-Bouchard, Faye-la-Vineuse, le Comté de la Chapelle-Belloüin en Loudunois, la Ville de Chinon : fut érigé en Duché-Pairie en 1631. au mois d'Août, vérifié au Parlement le 4. de Septembre de la même année pour mâles & femelles. Cette Duché est à la Maison de Richelieu.

La Valette, Duché-Pairie, qui est Villebois en Angoumois, en 1622. au mois de Mars, verifiée au Parlement le 4. de Septembre 1631.

Pondevaux, en Bresse, simple Duché, vérifiée au Parlement de Dijon, fut érigée simplement en Duché par Loüis XIII. au mois de Février 1623 les lettres verifiées au Parlement de Dijon le 15. Décembre 1632. Celuy qui tient cette Duché, est Philippe-Eugè-

ne de Gorrevod, Duc de Pondevaux, Prince du Saint Empire, Marquis de Marnay.

Montmorency, Duché-Pairie, êrigée en 1551. au mois de Juillet, par Henry II. avecque l'union d'Ecoüan, Chantilly, Montépilloir, Chamversy, Courteil, Vaux lês Creil, Tillais, le Plessier, la Ville-neuve, & leurs dêpendances. Les lettres ont été vêrifiées au Parlement le 4. Août de la même année 1551. Mais depuis cette Duché-Pairie aïant été êteinte, les mêmes Terres furent de nouveau êrigées par Loüis XIII. en 1633. au mois de Mars, vêrifiées au Parlement le 9. du même mois : à la réserve néanmoins de la Terre, Seigneurie & Justice de Chantilly, Vineüil, S. Frevin, Apremont, Pontarmé, Montépilloir & autres dêpendances de Chantilly. Cette Duché apartient à Monsieur le Prince.

Rais, Duché-Pairie. Le Roy Loüis XIII. dōna de nouvelles lettres d'érection pour Rais en Duché-Pairie, au mois de Février 1634. vêrifiées au mois de Mars de la même année, en faveur de Pierre de Gondy, Comte de Joigny, Général des Galéres de France, qui

êpousa sa cousine Françoise de Gondy, hêritiére de la Duché;à condition qu'il ne prendroit séance que du jour de la vêrification des nouvelles lettres. La premiére érection de Rais en Duché-Pairie êtoit en 1581. au mois de Novembre, vêrifiée au Parlement l'année suivante 1582. le 20. Mars.

Fronsac, Duché & Pairie, en Janvier 1634. regîstrée le 5. Juillet de la même année pour le Cardinal de Richelieu: auparavant Duché-Pairie en Janvier 1608. regîstrée au Parlement le 18. Février de la même année. Elle est au Duc de Richelieu.

S. Simon en Vermandois, Duché-Pairie, avecque les Baronies, Vicomté, Terre & Seigneurie de Benay, Castres, Pontartanes & autres terres unies à celle de S. Simon, êrigée en 1635. au mois de Janvier, vêrifiée au Parlement le 9. Février de la même année. Cette Duché-Pairie est au Cadet de la Maison qui porte ce nom.

La Rochefoucault, Duché-Pairie, avecque la Baronie de Verteüil, la Châtellenie d'Annac & du Vivier, Jousseaume, la Baronie de Montignac, Charente & Tourriére, la Baronie de Bel-

lefroin, la Châtellenie de S. Claude, les Seigneuries de la Mote & de S. Augeau ; êrigée en 1622. au mois d'Avril, vêrifiée au Parlement le 24. Juillet 1637. êrigée en Comté par François I. en 1525. Cette Duché apartient à la Maison qui en porte le nom.

La Force, Duché-Pairie en 1637. le 29. Juillet, vêrifiée le 3. Août 1637. Elle apartient au Duc de la Force.

Aiguillon, Duché-Pairie, premiérement êrigée pour la Maison de Loraine de Mayenne en 1599. au mois d'Août, vêrifiée au Parlement le 2. Mars 1600. & depuis de nouveau êrigée par Loüis XIII. en 1638. au mois de Janvier, & vêrifiée au Parlement le 19. May ensuivant. La niéce de feu M. le Cardinal de Richelieu, Marie de Wignerod, Duchesse d'Aiguillon, est décêdée le 17. Avril 1675. & par son testament a laissé Aiguillon à Marie-Madelêne Térêse de Wignerod sa niéce, sœur du Duc de Richelieu.

Valentinois, Duché-Pairie, réüny à la Couronne : mais le Roy Loüis XIII. en 1642. au mois de Juillet, par lettres vêrifiées au Parlement le 18. du même mois, dōna cette Duché au Prince de Monaco.

Valentinois avoit été êrigé en Duché par Loüis XII. en 1499. & le 1. Octobre 1548. dõné par Henry II. à Diane de Poîtiers, qui prit la qualité de Duchesse sa vie durant. Lettres de confirmation du 28. Avril 1550. registrées en la Chambre des Comptes seulement, le 5. Septembre 1551. Diane de Poîtiers étant morte, le Duché fut reüny à la Courone.

Sous le nom de Valentinois sont comprises les terres de Crest, Grape, Sauzet & Savasse : les Domaines de Montelimar & Romans, avec la Baronie de Buys & autres.

Rohan, Duché-Pairie, prémierement érigée par Henry le Grand en 1603. au mois d'Avril, vérifiée le 7. Août de la même année, depuis étant tombée en quenoüille, le Roy l'a fait revivre en 1645. Cette Duché apartient au fils de Madame de Rohan, veuve de Henry Chabot.

Nevers. Feu M. le Cardinal Mazarin obtint de nouvelles lettres pour le Duché de Nevers au mois d'Octobre 1660. Nevers fut premiérement êrigé en Comté & Pairie par Charle VII. en 1457. au mois de Juillet, vêrifié

au Parlement le 12. Novembre 1459. Depuis par Loüis X I. le 30. Juillet 1464. encore depuis êrigé par Loüis X II. au mois de May 1505. vêrifié le 18. Août de la même année. Et enfin êrigé en Duché & Pairie par François I. en Janvier 1538. vêrifié au Parlement le 26. du même mois & de la même année. Les terres du Nivernois & Donziois ont chacune le Privilége de Pairie pour les apellations au Parlement. Nevers apartient à M. de Mancini.

Piney-Luxembourg, Duché-Pairie, premiérement êrigé en Duché en 1576. au mois de Septembre, vêrifié au Parlement le 19. Septembre 1577. depuis en Duché & Pairie en 1581. au mois d'Octobre, vêrifié au Parlement le 30. Dêcembre de la même année. François-Henry de Montmorency, Comte de Bouteville, Maréchal de France, fut receu au Parlement le 22. May 1662. Duc & Pair de la Duché de Piney de Luxembourg, en consequence de la démission faite par Charle-Henry de Clermont-Tallart, & par Marguerite-Charlote de Luxembourg sa femme, en sa faveur, cóme aïant

épouſé Madelêne Bõne-Théréſe de Clermont, leur fille.

Carignan, qui eſt *Ivoy en Luxembourg.* Le Roy par lettres du mois de May 1661. avoit fait don à feu M. le Comte de Soiſſons, Eugéne-Maurice de Savoye, & à ſes hoirs ſucceſſeurs & aïans cauſe perpétuellement & à toûjours, de la Ville & Prevôté d'Ivoy en Luxembourg, & de ſes dêpendances. Ces lettres enregiſtrées en la Cour de Parlement de Mets, par Arrêt du 29. Octobre de la même année; & Lettres de Juſſion pour les vérifier ſans reſtriction le 31. Mars 1662. Le Roy a depuis crêé en Duché, ſous le nom de *Duché de Carignan*, la Ville & Prevôté d'Ivoy (de laquelle dêpendent les Paroiſſes & lieux d'Oſne, Eſcombre, Sachy, Meſſincourt, Matton, Clemency, Givercy, Chamoüilly, dit les deux Villes, Tremblois, Vviliers, Mogues, Charbault, Püilly, Margny, Herbuval, Signy, Montlibert, Biêvre, la Ferté Margut, Fromy, Linay, Blagny, Sailly, Vaux, Eüilly, Tetagne, Villy, Sapone, Taſſigny, Auflance, Pourut au Bois, Malandry, Lombut, Chavancy, Saint Hubert

bert pour le Sauvement, Breüilly pour le Sauvement, & autres, qui seront apelés *Ville & Duché de Carignan*) pour en joüir par M. le Comte de Soissons, ses hoirs & successeurs mâles & femelles, nés en loïal mariage. Ces lettres dõnées à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1662. registrées au Parlement de Mets le 26. du même mois & de la même année.

Verneüil, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dècembre, êrigée en 1652. Les lettres dõnées à S. Denys en France.

Etrées, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre, c'est la Terre, Seigneurie, & Marquisat de Cœuvres en Soissonois, sous le nom d'Etrées, êrigée dês l'année 1645.

Gramont, Duché-Pairie, vêrifiée en 1663. le 15. Dêcembre, le Brévet en fut dõné le 31. Dècembre 1643. & les lettres expêdiées en 1644.

La Meilleraye, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement le 15. Dêcembre 1663. êrigée dês l'année 16.... Elle est à M. le Duc Mazarin.

Rethelois Mazarin, Duché-Pairie, pour une seconde fois êrigée en faveur

d'Armand de Mazarini, auparavant apelé de la Porte de la Meilleraye, & vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre. Rethelois, premiérement êrigée en Comté & Pairie par le Roy Louïs XI. le 30. Juillet 1464. confirmation de Pairie en 1573. puis par Henry III en Duché-Pairie au mois de Dêcembre 1581. vêrifiée au Parlement le 19. du même mois.

Villeroy, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre, déja êrigée en 1651. le lendemain de la Majorité du Roy.

Mortemart, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663 le 15. Dêcembre, êrigée dês l'année 1653.

Crequy, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre. Les lettres d'érection dōnées en 1653.

S. Aignan, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre, êrigée en Comté en 1537.

Foix-Rendan, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre, Rendan êrigée en Comté en 1566.

Liancourt, ou la Terre & Seigneurie de la *Rocheguyon*, au delà de Mante en Normandie ou Païs Vexin : Duché-

Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre, êrigée dês le 31. Dêcembre 1643. Elle eſt à M. le Prince de Marſillac.

Trêmes, ou *Gêvres*, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre, êrigée dês l'année 1648. auſſi érigêe en Comté en 1608. Le nom de Trêmes a été changé en celuy de Gêvres.

Noailles en Limoſin, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre.

Coiſlin, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement en 1663. le 15. Dêcembre, la Terre & Seigneurie de Liébaud & Villemor êtoit êrigée en Duché en faveur de ſon grand-pére Meſſire Pierre Seguier, Duc de Villemor, Comte de Gien, Cõmandeur des Ordres du Roy, Chancelier de France.

De ces quatorze derniéres Duchés-Pairies, vêrifiées au mois de Dêcembre 1663. ſoit que le Greffier n'eut pas encore les Lettres, ou qu'il n'ait pas eu le temps de les regiſtrer, trãſcrire ou vêrifier ês regiſtres du Parlement en même jour; je trouve les lettres de

Verneüil, verifiées le 13. de Mortemart, le 14. de Gramont, de la Meilleraye & de Villeroy le 15. & neuf le 17. qui sont d'Etrées, de Rethelois-Mazarini, de Poix-Crequy, de Saint Aignan, de Rendan-de-Foix, de la Roche-Guyon-Liancourt, de Trêmes, à prêsent de Gêvres, de Noailles, de Coislin. Mais le Roy a fait prendre séance à tous ces Ducs dês le quinziême du mois dans l'ordre cy-dessus: c'est pourquoy il semble qu'on les peut dire tous quatorze vêrifiés le 15. Dêcembre.

Polizy en Bourgogne, dit *Choiseul*, Duché-Pairie, sous le nom du *Plessis-Prâlin*, vêrifiée au Parlement en 1665. le 2. Dêcembre.

Aumont, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement le 2. Dêcembre 1665.

La Ferté Senneterre, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement le 2. Dêcembre 1665.

Montausier, Duché-Pairie, vêrifiée au Parlement le 2. Dêcembre 1665. Les lettres d'éréction sont en datte du mois d'Août 1664.

La Valiére, ou la Terre de Vaujour, Duché Pairie, êrigée le 13. May 1667.

vêrifiée au Parlement en la même année. C'est à Madame la Princesse de Conty.

Chevreuse, simple Duché. Par lettres confirmatives de la Duché, dónées à Paris au mois de Dêcembre 1667. vêrifiées au Parlement le 16. May 1668. le Roy confirma à M de Chevreuse la qualité de Duc, pour en joüir aux hóneurs & rangs de la prémiere création du mois d'Août 1555. François I. l'êrigea en Duché en 1545. au mois de Dêcembre, confirmé par Henry II. en Août 1555. vêrifié au Parlement le 10. May ensuivant, depuis en Pairie au mois de Mars 1612. par Louis XIII. vêrifié au Parlement le vingt-un Août 1627.

CHAPITRE VI.

De l'origine des douze anciens Pairs de France, & des fonctions qu'ils font au Sacre du Roy.

LA qualité des douze anciens Pairs de France n'est plus à prêsent qu'une

pure dignité, en vertu de laquelle ceux qui la possêdent, tiennent rang en France au Sacre & Couronement des Rois, ont séance au Parlement & aux Etats généraux, & joüissent des honeurs du Louvre. Leur institution est si incertaine, qu'il est impossible d'en tirer l'origine assûrée de l'Histoire. Quelques-uns l'attribuënt à Hugue Capet, d'autres à Charlemagne.

L'origine du nom & des fonctions des *Pairs de France* ne doit être tirée d'ailleurs (côme remarque M. Pithou) que de l'usage cômun des fiefs, qui est que les Vassaux tenans fiefs mouvans plênement & directement de même Seigneur, sont apelés *Pares Curiæ aut Domûs*; qui n'est à dire autre chose que *Pairs de fiefs ou de Cour*; lesquels doivent assister quand le Seigneur prend possession de sa terre : se trouver au jour du jugement des causes des fiefs, & qui ont plusieurs autres droits qui leur sont cômuns par proportion avec nos Pairs de France; lesquels semblablement assistent au Sacre & Couronement du Roy, sont Conseillers en sa Cour de Parlement, qui pour ce est apelée la Cour des Pairs. Si bien qu'en

un mot, les *Pairs de France* ne sont autre chose que *tenans fiefs* du Roïaume, & dêpendans immédiatement de la Courone. Tels qu'ils êtoient sept Pairs du temps de Louïs le Jeune en 1179. ou du temps de Hugue Capet, qui réunit à la Courone la Duché & Pairie de France ou de Paris qu'il possêdoit.

De sorte qu'il ne resta plus que les six anciens Pairs: le Duc de Bourgogne, celuy de Normandie, & celuy d'Aquitaine: le Comte de Toulouse, celuy de Flandre & celuy de Champagne. Depuis on a ajoûté à divers temps jusqu'au nombre de six Pairs Ecclésiastiques, entre lesquels Louïs le Jeune en 1179. dōna la Primauté à celuy de Reims, & la Prérogative de sacrer & couroner les Rois.

Depuis le temps de Louïs le Jeune, ce nombre de douze Pairs a toûjours continué jusqu'à present.

Entre les six Ecclésiastiques, il y en a trois Ducs & trois Comtes, & entre les Seculiers, aussi trois Ducs & trois Comtes.

Les trois Ducs Ecclésiastiques Pairs de France, sont l'Archevêque de Reims,

l'Evêque de Laôn, l'Evêque de Langres: & les trois Comtes Ecclésiastiques Pairs de France, sont l'Evêque de Beauvais, l'Evêque de Chââlons, l'Evêque de Noïon, comme nous avons dit cy-dessus.

Les six Séculiers étoient, le *Duc de Bourgogne*, celuy de *Normandie*, & celuy de *Guïenne*: le *Comte de Toulouse*, celuy de *Flandre*, & celuy de *Champagne*.

Leurs fonctions au *Sacre & Couronnement* sont, que

L'Archevêque de Reims sacre le Roy de l'huile de la sainte Ampoule.

L'Evêque de Laôn porte la sainte Ampoule.

L'Evêque de Langres, le Sceptre.

L'Evêque de Beauvais porte le Manteau Roïal.

L'Evêque de Chââlons, l'Aneau.

L'Evêque de Noïon, le Ceinturon ou Baudrier.

Le Duc de Bourgogne porte la Couronne Roïale, & ceint l'épée au Roy.

Le Duc de Guïenne porte la premiére Baniére quarée.

Le Duc de Normandie, la seconde.

Le Comte de Toulouse, les Eperons.

Le Comte de Champagne, la Banniére Roïale, ou l'Etendart de guerre.

Le Comte de Flandre l'Epée du Roy.

Le jour du ſacre & Couronement, & durant la cérêmonie, ces Pairs ont ſur la tête *un cercle d'or*, en forme de Courone. Or parce que des ſix Pairies Laïques, il y en a cinq qui ont été réunies à la Courone, & que celle de Flandre eſt en partie réunie à la Courone, l'autre partie eſt encore en main étrangere: il y a ſix Princes & Seigneurs qu'on chòiſit pour faire leurs fonctions, & repréſenter les Pairs.

Il ne ſera pas hors de propos de mettre icy cõme cela fut obſervé au Sacre & Couronement de nôtre Monarque à préſent heureuſement régnant, Loüis XIV. le 7. Juin 1654.

Les Pairs Eccleſiaſtiques qui ſervirent au Sacre de Loüis XIV. glorieuſement régnant.

Feu M. l'Archevêque de Bourges, Anne-Marie de Lévis de Ventadour, au lieu de l'Evêque Duc de Laôn.

Pour l'Evêque Duc de Langres, *M. l'Archevêque de Roüen*, présentement Archevêque de Paris, François de Harlay de Chamvalon.

Feu M. l'Evêque Comte de Beauvais, Pair de France, Nicolas Choart de Buzanval.

Feu M. l'Evêque Comte de Noïon, Pair de France, Henry de Baradat.

Feu M. l'Evêque Comte de Châlons, Pair de France, Félix Vialart de Herse.

M. *le Cardinal Grimaldi* faisoit la Charge de Grand Aumônier de France, à cause de l'absence de défunt M. le Cardinal Antoine Barberin.

Les Otages qui furent dônés pour la sainte Ampoule, furent Messieurs les Marquis de Vardes, de Richelieu, de Biron, de Coislin à présent Duc. M. de Manciny à présent Duc de Nevers portoit la queuë du Roy.

Feu M. l'Evêque de Soissons, côme le premier Suffragan de Reims, sacra le Roy, assisté pour Diacre de M. l'Evêque d'Amiens, & pour Soûdiacre de M. de Bourlon, pour lors Coadjuteur à l'Evêché de Soissons, & qui en est à présent Evêque.

Les Evêques assistans étoient ceux de Rennes, de Coutances, de Rodés, de S. Paul trois Châteaux, d'Agde, & celuy de Leon.

Ceux qui représentérent les Pairs Laïcs au Sacre du Roy.

Monsieur, Duc d'Anjou, à présent Duc d'Orleans, représentoit le Duc de Bourgogne.

Feu Monsieur le Duc de Vendôme, le Duc d'Aquitaine.

Feu M. le Duc d'Elbeuf, le Duc de Normandie.

Feu M. le Duc d'Epernon, le Comte de Champagne.

M. le Duc de Roüanez Gouffier, le Comte de Flandre.

M. le Duc de Bournonville, le Comte de Toulouse.

Feu M. le Marêchal d'Etrées faisoit la Charge de *Conêtable*.

Feu M. le *Marêchal de l'Hôpital*, portoit le Sceptre.

Feu M. le *Marêchal du Plessis-Prâlin*, la Courone.

Feu M. le *Marêchal d'Aumont*, la Main de Justice.

Feu M. le Chancelier Seguier faisoit sa Charge.

M. le *Maréchal Duc de Villeroy* faisoit la Charge de Grand Maître de France.

Feu M. le *Duc de Joyeuse* faisoit sa Charge de Grand Chambellan.

CHAPITRE VII.

Anciennes Comtés & Baronies, érigées en Pairies, qui sont à présent presque toutes réunies à la Couronne.

POitou, érigé en Comté & Pairie par Louis Hutin 1315.

Le Comté de *Beaumont le Roger*, en Pairie par Philippe de Valois au mois de Janvier 1328. à la Maison de Brül-lon.

Le Comté de *Mortaing*, en Pairie l'an 1331. par Philippe de Valois.

Le Comté de *Clermont*, en Pairie par Philippe de Valois 1331.

Le Comté de *Mâcon*, en Pairie, en 1359. par Charle Dauphin Régent, son pére Jean étant en Angleterre.

Le Comté du *Maine*, en Pairie, en 1360. au mois d'Octobre, par le Roy Jean.

Soissons, Comté & Pairie, par Charle VI. en 1404. le 22 May.

Le Comté de *Saintonge*, en Pairie, en 1428. au mois de Novembre, par Charle VII.

Le Comté d'*Auxerre*, en Pairie, au Traité d'Arras du 21. Septembre 1435. ratifié le 10. Décembre de la même année, & verifié le 24. Juillet 1436. par le Roy Charle VII.

Le Comté de *Foix*, en Pairie, par Charle VII. l'an 1458.

Le Comté d'*Eu*, érigé en Pairie par Charle VII. l'an 1458. au mois d'Août. Il apartient à Mademoiselle Anne-Marie-Loüise d'Orleans, de Montpensier.

Le Comté de *Forest*, tenu en Pairie par les Ducs de Bourbonnois.

Le Comté du *Perche*, en Pairie, par Charle IX. le 8. Févr ier 1566.

Le Comté de *Dreux*, en Pairie, par Charle IX. en Octobre 1569. vérifié au mois de Novembre ensuivant.

Evreux, Comté-Pairie, dõnée au Duc de Büillon en 1652.

Baronies - Pairies, réunies à la Courone.

Châteauneuf en Timerais, tenu en Pairie par Charle de Valois, & Charle son fils, en 1314. au mois d'Avril.

Mante & Meulan, en Pairie l'an 1331. par Philippe de Valois.

Coucy, Perone, Mondidier, Roye; & Ham, l'an 1404.

Mortaigne, prês Tournay, en Pairie, par Charle VI. au mois d'Avril 1407.

Beaujolois, tenu en Pairie par Pierre Duc de Bourbonois.

La Fére en Tartenois, tenuë en Pairie par lettres de Loüis XII. au mois de Septembre 1507.

Colomiers, est une ancienne Pairie, & principal membre du Duché de Nemours. Par lettres de Loüis XIV. il a été rêtably dans son ancien rang, & fait revivre en la persone de feu Henry d'Orleans, Duc de Longueville, côme dêcendant par Madame sa mére des Ducs de Nevers, & anciens Ducs de Nemours. Mais les lettres n'ont pas encore été prêsentées pour

être vêrifiées au Parlement.

Aprês les Ducs & Pairs de France, nous mettrons icy les Chevaliers des Ordres du Roy ; aussi ne vois-je point en tout ce livre de lieu plus cõmode pour les placer, qu'en cet endroit.



CHAPITRE VIII.

Des Ordres de Chevalerie, instituës en France.

LEs Ordres de Chevalerie ont toûjours été des rêcompenses hõnorables, dõnées à ceux qui avoient bien servy l'Etat & le Prince, en recõnoissance de leurs merites. Aussi les Princes ont-ils coûtume de ne les dõner qu'à ceux qui ont l'hõneur d'être de leurs parens, & aux persones les plus considérables de l'Etat.

Sans parler de tous les Ordres institués en France, il suffira de dire qu'il y avoit autrefois l'*Ordre de l'Etoile*, institué en memoire de l'Etoile qui conduisit les trois Rois ou Sages d'Orient

en Bethléem, par ROBERT le Devotieux, Roy de France, l'an 1022. (attribué par quelques-uns à Hugue Capet, & cõmunément au Roy Jean, parce qu'il le rêtablit l'an 1351.) Laquelle *Etoile* êtoit portée sur la poitrine du côté gauche. Elle êtoit tissuë d'or, à cinq traits : le grand Collier fait en chaîne tortillée d'or à trois chaînons entrenoüés de roses d'or émaillées de blanc & de rouge : & du temps du Roy Jean, les Chevaliers portoient au bout de ce Collier une Etoile d'or, ou la faisoient attacher sur leurs manteaux, avec cette inscription : *Monstrant Regibus astra viam*. Cet Ordre devint fort cõmun, les uns disent du temps même du Roy Jean, quelques-uns sous Charle VII. & les autres du rêgne de Louis XI. Ce Roy l'an 1455. en prêsence des Chevaliers de cet Ordre, le mit au col du Capitaine du Guet avec un ruban de soïe noire, ce qui dure jusqu'à prêsent. Et depuis ce temps il est apelé le *Chevalier du Guet*. C'est prêsentement le sieur Testu.

CHAPITRE IX.

Des Ordres du Roy.

A Présent il n'y a plus que l'Ordre de S. Michel, & l'Ordre du Saint Eſprit, que l'on appelle *les deux Ordres du Roy.*

L'Ordre de Saint Michel fut inſtitué le premier jour d'Août 1469. par le Roy Loüis XI. en l'hōneur de l'Archange S. Michel Il ordōna que cet Ordre ſeroit composé de trente ſixChevaliers, qui ſeroient obligés en l'acceptant, de quitter tous les autres qu'ils auroient receu des Princes Etrangers: excepté les Empereurs, les Rois & autres Princes, qui les pourroient porter conjointement avecque les Ordres dont ils ſont Chefs; ſelon le bon plaiſir neanmoins de tous les Fréres de l'Ordre. Et ſemblablement les Rois de France pourroient avec cet Ordre, porter encore celuy des autres Princes.

Les Chevaliers de cet Ordre portent un Collier d'or fait à doubles co-

quilles, entre-lacées l'une avecque l'autre en lacs d'amour d'un double lacs d'aiguillettes de soïe, à bouts ou fêrêts d'or; au bas de ce Collier il y a un rocher, sur lequel est S. Michel combattant le dragon. Mais le Roy François I. changea les lacs d'amour en cordeliéres d'or, parce qu'il portoit le nom de l'Instituteur des Cordeliers.

Tous les Chevaliers du Saint Esprit prennent cet Ordre la veille du jour qu'ils doivent recevoir celuy du Saint Esprit: & c'est pourquoy leurs Armes sont entourées de deux Colliers, & ils sont Chevaliers des Ordres du Roy.

De tous ceux qui avoient cy-devant obtenu l'Ordre de S. Michel, le Roy en avoit choisi & retenu une centaine le 12. Janvier 1665. desquels la liste a été imprimée: mais depuis sa Majesté en a encore rêformé plusieurs. Voïés-en la Liste cy-après.

L'Ordre du Saint Esprit fut institué à Paris le premier jour de l'an 1579. par Henry III. Roy de France & de Pologne, pour marque d'une éternelle piêté, & de la reconoissance, qu'il desiroit rendre à Dieu, des bienfaits qu'il avoit receu au jour de l'envoy du S. E-

ſprit : aïant en ce même jour pris naiſſance, été êlû Roy de Pologne, & ſuccêdé à la Courone de France, par le decês du Roy Charle IX. Il rêgla le nombre des Chevaliers pareillement à trente-ſix ; mais il y a long temps qu'il n'eſt plus rêglé : le feu Roy Loüis XIII. à Fontaine-bleau en l'an 1633. dōna l'Ordre à cinquante Seigneurs tout à la fois, & il y en a eu ſoixante & dix de la derniére création en 1662. Les Chevaliers de cet Ordre portent une Croix de velours orangé, prêſentement toute d'argent, ſur le côté gauche de leurs manteaux & habits, au milieu de laquelle doit être une Colombe en broderie d'argent, & aux quatre angles, autant de fleurs de lis & des raïons auſſi d'argent. Et une autre Croix toute d'or pendante au col, au bout d'un ruban bleu céleſte : cette Croix êmaillée de blanc par les bords, dans les angles une Fleur-de-lis, & dans le milieu une Colombe de part & d'autre.

Le grand Collier de cet Ordre eſt composé de Fleurs de lis d'or, couronées de flâmes d'or, êmaillées de rouge, entrelacées de trois chifres, pareillement d'or êmaillés de blanc. Le

premier chifre eſt une H & un double L. le tout double, qui ſe peut lire haut & bas, la lettre H. Henry III. la lettre L. Loüiſe de Loraine ſa femme, & une autre dont le myſtére eſt demeuré inconu. La Croix de l'Ordre eſt d'or, au milieu de laquelle eſt une Colombe émaillée de blanc, cõme l'orle de la Croix, & de l'autre côté eſt l'image de S. Michel. Le dernier Juin de l'an 1594. le Roy Henry le Grand ôta du grand Collier de l'Ordre, les chifres du feu Roy Henry III. en la place deſquels il fit entrelacer des trophées d'armes, entremélées d'H couronées.

Quelques-uns diſent qu'en 1352. le Roy Loüis de Sicile avoit inſtitué cet Ordre du S. Eſprit, & que Henry III. n'a fait que le renouveler.

Le jour de leur réception ils ſont habillés de toile d'argent, les chauſſes trouſſées avecque le bas de ſoïe blanc, & l'eſcarpin de velours blanc, la tocque de velours noir, & le manteau fait avec une cappe à l'antique, de velours ras noir, & la fraiſe gaudrônée. Quand ils ſont receus, on leur ôte la cappe pour leur mettre ſur le dos un manteau de velours verd traînant à terre, par-

ſemé de trophées d'or aux Chevaliers, & de flâmes aux Officiers, & doublé de ſatin orangé, Ils ſe mettent à genoux devant le Roy, qui leur prend les mains jointes entre les ſiénes, les frappe légérement de l'êpée ſur l'êpaule,& les baiſe à la jouë.

Le jour que le Roy dōne l'Ordre en quelque Egliſe, il ſe va aſſeoir auprès de l'Autel, au milieu des Officiers de l'Ordre:alors le Grand Maître des Cérêmonies de l'Ordre acompagné de l'Huiſſier & du Héraut, va avertir les Princes & Seigneurs qui doivent recevoir l'Ordre; leſquels viennent l'un après l'autre, ou deux à deux. S'êtant mis à genoux, ils font le ſerment entre les mains de ſa Majeſté, mettant les deux mains ſur le Livre des Evangiles que tient le Chancelier: & ſignent le ſerment.

Aprês, le Prevôt & Grand Maître des Cérêmonies de l'Ordre dōne au Roy le manteau & le mantelet, pour en revêtir le Chevalier: puis ſa Majeſté prend le Collier de l'Ordre de la main du grand Thrêſorier, & le met au col du même Chevalier, luy diſant: *Recevés de nôtre main le Collier de nôtre Or-*

dre du Benoît Saint Esprit, &c. *Au nom du Pére, du Fils & du Saint Esprit.*

CHAPITRE X.

Chevaliers de l'Ordre & Milice du Saint Esprit.

LE Roy *Chef de l'Ordre.*

Monseigneur *le Dauphin.*

Les Officiers de l'Ordre aportent la Croix & le Cordon bleu à M. *le Dauphin*, au plûtôt aprés sa naissance. Depuis le Roy l'a fait Chevalier le premier jour de l'an 1682.

Monsieur, Duc de Bourgogne. Le Grand Thrêsorier de l'Ordre, M. le Marquis de Seignelay, luy aporta la Croix & le Cordon bleu un peu aprês sa naissance.

Monsieur, Duc d'Orleans, qui porte le Cordon bleu un peu aprês sa naissance, depuis fait Chevalier.

De la création de 1633.

Claude Duc de S. Simon,
Charle Marquis de S. Simon.

De la nouvelle promotion des Chevaliers du S. Esprit.

Le Roy à présent régnant fit Chevaliers de ses Ordres, les Seigneurs cy-dessous nómés, à la derniére création, qui fut au cómencement de l'année 1662. avec les plus belles cérêmonies qui se soient veuës pour ce sujet. Ceux qui sont morts depuis, ne seront nómés qu'aprês.

PRINCES DU SANG.

Monsieur le Prince de Condé.
M le Duc d'Anguien.

PRELATS.

M. l'Archevêque d'Arles.
M. l'Archevêque d'Ambrun, à présent Evêque de Mets.
M. l'Archevêque de Roüen, à présent Archevêque de Paris.
M. l'Archevêque de Lyon.
M. l'Evêque de Rennes, *l'ancien*, à présent Archevêque d'Auch.

AUTRES COMANDEURS.

M. le Duc de Chaûne.
M. le Duc de Luynes.
M. le Marêchal Duc de Villeroy.
M. le Duc de Crequy.
M. le Duc de Navailles.
M. le Duc de Roquelaure.
M. de Mancini, Duc de Nevers.
M. le Duc de Saint Aignan.
M le Comte, à prêsent Duc du Lude.
M. le Marquis de Vardes.
Monsieur le Comte de Béringhen.
M. le Duc de Montausier.
M. le Marquis de Polignac.
M. le Marquis de Pompadour.
M. le Marquis de Gamaches.
M. le Comte d'Estrades, à prêsent Marêchal de France.
M. le Comte de Guitault.

Le Roy avoit aussi nômé feu M. le Marêchal Faber, qui remercia sa Majesté de l'hôneur qu'elle luy vouloit faire.

Le Roy envoïa le Collier des Ordres à ceux qui êtoient hors le Roïaume.

A M. l'Archevêque d'Ambrun, pour lors

lors Ambassadeur en Espagne.

Et à Rome.

Au Seigneur Jule Césarini, Duc de Castelnove, Baron Romain, mort.

Sa Majesté envoïa aussi le Collier de ses Ordres

A feu Monsieur le Prince de Conty.
A feu M. l'Evêque d'Alby.
A M. le Marquis de Polignac.
A feu M. le Comte de Mérinville.
A feu M. le Marquis de Castres.
A feu Monsieur le Marquis de Pienne.

Lesquels se rendirent tous auprês de dêfunt Monsieur le Prince de Conty, qui cõme Gouverneur de Languedoc, faisoit sa rêsidence ordinaire à Pêzenas. Où dans l'Eglise de N. D. au mois de Mars de la même année 1662. il fut fait pareille cerêmonie qu'aux Augustins, à Paris : l'Ordre leur êtant conféré par M. le Duc d'Arpajon, qui par ordre du Roy, aussi-bien que M. le Comte de Bioule & M. le Comte du Roure, se rendit pour cet effet à Pêzenas : & où les Sieurs Martineau & des Prés, Héraud & Huissier des Ordres, firent les fonctions de leurs charges.

Quelques jours avant la cérêmonie

des Chevaliers à Paris, le Roy dôna au mois de Dêcembre 1661. la Croix de l'Ordre du S. Esprit à feu Monſ. le Duc de Beaufort, qui s'en alloit ſur mer: lequel êtant de retour, receut le Collier des mains du Roy le jour de l'Aſſomption 1663. dans la Chapelle de Saint Germain en Laye.

De cette création de 1662. ſont morts Monſieur le Prince de Conty en 1666. le 21. Février.

M. le Cardinal de Vendôme, en 1669. le 6. Août.

M. l'Evêque du Mans en 1671. le 27. Iuillet.

M. l'Evêque d'Alby en 1676. le 24. Juillet.

M. l'Evêque de Lizieux, *l'ancien*, le... 1680.

M. de Verneüil, en 1682. le 28. May.

M. de Beaufort, en 1669. le 25. Juin.

M. de Guitault, en 1663. le 12. Mars.

M. le Marêchal de Clérambaut, en 1665. le 24. Juillet.

M. le Comte de Béthune, en 1665. le 24. Septembre.

M. le Duc Céſarini, Baron Romain, en 1665. le 6. Novembre.

M. le Comte de Bioule, en 1666. le..

M. le Marquis de Poyane, en 1667. le..
M. le Marêchal d'Etampes, en 1668. le 20. May.
M. le Comte du Roure, en 1669. le 18. Janvier.
M. le Comte de Claire, en 1669. le 25. Avril.
M. le Comte de Cominges, en 1670. le 25 Mars.
M. le Marquis de S. Luc, en 1670. le.
M. le Marêchal de Schulemberg, en 1671. le 17. Mars.
M. le Comte de la Vauguyon, Marquis de S. Mégrin, en 1671. le 8. Août.
M. le Comte de Froulé, en 1671. le 26. Novembre.
M. le Comte de Jonſac.
M. le Comte de Mérinville.
M. le Marquis de Caſtres, en 1674. le 21. Août.
M. le Comte de Matignon, en 1675. le 19. Janvier.
M. le Marquis de Monglat, en 1675. le 7. Avril.
M. le Maréchal du Pleſſis-Prâlin, en 1675. le 23. Dêcembre.
M. le Marêchal d'Albret, en 1676. le 3. Septembre.

M. le Duc de Rais, en 1676. le...
M. le Marquis de Pienne, en 1676.
M. le Comte de Cossé, en 1677.
M. le Marquis de Sourches, Grand Prevôt de France, le premier Fév. 1677.
M. le Duc de Noailles, le 15. Février 1678.
M. le Marêchal Duc de Gramont, le 12. Juillet 1678.
M. le Comte de Mont-Revel, le 20. Novembre 1678.
M. le Prince d'Epinoy, le 16. Février 1679.
M. le Marquis de Soyecourt, le 12. Juillet 1679.
M. le Comte de Tonerre, le 24. Août 1679.
M. le Comte de Granpré, le 8. Mars 1680.
M. le Duc de la Rochefoucault, le 17. Mars 1680.
M. le Duc d'Uzais en 1680. vers le 15. Juillet.
M. le Marquis de Hautefort, le 3. Oct. 1680.
M. le Marêchal de Grancey, le 20. Novembre 1680.
M. le Marquis de Gordes, le 23. No-

vembre 1680.

M. le Comte de Vaillac, le 18. Janvier 1681.

M. le Duc de Bethune, le 20. Mars. 1681.

M. le Marêchal Duc de la Ferté, le 27. Septembre 1681.

M. le Duc de Méklebourg, Christian de Méklebourg, a aussi receu les Ordres du Roy le premier de Novembre 1664. dans la Chapelle du Louvre.

Le Grand Aumônier de France, Commandeur né des Ordres du Roy, est M. le Cardinal de Büillon, qui en prêta serment le 12. Dècembre 1671.

Le 29. Septembre jour de S. Michel 1675. M. le Duc de Nevers à Rome a donné l'Ordre du Saint Esprit au Duc de Bracciano, au Duc de Sforze, & au Prince de Sonnino.

Le 17. Dêcembre 1675. le Roy & les Chevaliers de ses Ordres portérent le Cordõ bleu par dessus le juste-au-corps, qu'auparavant ils ne portoient que dessous. Le lendemain fût tenu Chapitre de l'Ordre, où le Roy de Pologne & le Marquis de Bêthune, qui a l'hõneur d'être son beau-frére, furent proposés & admis à l'Ordre: & ce dernier

receut l'Ordre de la main du Roy, le Dimanche 22. Decembre dans la Chapelle de Saint Germain en Laye.

Vous remarquerés qu'il se trouve deux Chevaliers des Ordres, quand le Roy cõmunie, qui assistent pendant la Messe, & tiennent proche le Roy les deux bouts de la nape de Cõmunion, quand sa Majesté vient s'agenoüiller devant l'Autel pour cõmunier. Que si M. le Dauphin s'y trouvoit, il tiendroit seul la nape de Cõmunion du Roy, du côté de sa Majesté. Il l'a tenuë plusieurs fois de la sorte, n'étant pas encore Chevalier, mais seulement cordõ-bleu.

Tous les Chevaliers assistent au Sacre du Roy, sur tout le lendemain, que sa Majesté reçoit l'habit & les Colliers des Ordres, des mains de l'Archevêque de Reims ou autre Prélat qui l'a sacré.

Les Chevaliers des Ordres du Roy, aux jours de Fêtes de l'Ordre, se rendent du matin à la Chambre du Roy, & marchent deux à deux devant luy depuis la Chãbre jusqu'à la Chapelle. Que si ces jours-là sa Majesté alloit à la Messe en quelque Eglise éloignée, les Chevaliers vont se rendre à cette Egli-

se, où ils reçoivent le Roy à la porte en dedans: puis tous les Chevaliers & Officiers marchent deux à deux devant sa Majesté: les Officiers à la tête, l'acompagnans jusqu'à son Prie-Dieu. Ensuite, comme le Roy leur permet de s'asseoir, ils vont prendre séance aux places qui leur sont prêparées.

Il y a un Généalogiste des Ordres du Roy, M. Cotignon de Chauvry, Premier Président de la Cour des Monoïes.

CHAPITRE XI.

Des Officiers des Ordres du Roy.

LE *Chancelier de l'Ordre*, M. le Marquis de Louvois, Sécrêtaire d'Estat.

Le Prevôt & Maître des cérêmonies de l'Ordre, M. le Prêsident de Mêsme, Comte d'Avaux.

Le Grand Thrésorier de l'Ordre, M. Jean-Batiste Colbert, Marquis de Seignelay, Sécrêtaire d'Etat.

Le Sécrêtaire de l'Ordre, M. de Châ-

teauneuf de la Vrilliére, Sécrêtaire d'Etat.

Ces quatre Grands Officiers portent la Croix de l'Ordre, atachée à vn large ruban bleu, pendu au col, & brodée sur leurs habits, cõme les Chevaliers.

Le Héraud Roy d'Armes de l'Ordre, M. du Pont Bernard Martineau.

L'Huissier de l'Ordre, M. des Prés.

Les charges de Thresoriers *du Marc d'or*, Ancien, Triennal, Alternatif & Quatriennal exercées par M. Damond.

Et deux Contrôleurs Généraux, M. Bousselin, Ancien & Triennal, & M. Goujon, Alternatif & Quatriennal.

Leur fonction consiste à recevoir les deniers du Marc d'or dés Offices de France, dont les Thrêsoriers comptent tous les ans au Grand Thrêsorier de l'Ordre.

Ils sont aussi Officiers de l'Ordre, aïans droit de porter la Croix du Saint Esprit, mais avec quelque différence: & joüissent des mêmes privileges que les autres Officiers qui furent créés dês l'institution de l'Ordre.

CHAPITRE. XII.

Etat & liste de Messieurs les Chevaliers de l'Ordre du Roy sous le Titre & Milice de S. Michel, en l'an mil six cens soixante & dix-huit.

Mre JEAN, Seigneur *du Bouchet*, Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire de sa Majesté, *Doïen.*

Mre Louïs de *Beurvielle*, Baron de *Pelmontier*, Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy.

Mre André Pison *de Betoulat* Seigneur *de la Petitiere*, en Poîtou

Mre Charle *de Malesse*, Comte de Châtelus, en Poîtou.

Mre Christophle *Goullard*, Seigneur de la Grange-Vermiére, en Poîtou & des Châtelenies de la Chapelle-Gaudin & de Montfermier.

Mre François *de Vvarocquier* Seigneur de Mericourt, Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire de sa Majesté, & ancien Prêsident des Trêsoriers de France à Paris.

Mre Henry *Davice*, Aide des Camps & Armées du Roy, Gentil-hôme Ordinaire de Monsieur Frére du Roy, & Prevôt de l'Artillerie de France.

Mre Charle *Richer*, Seigneur *de Grand-court*, & de Cambronne, cy-devant Capitaine au Rêgiment de la Marine.

Mre Dominique *Ferrari*, Seigneur de Gaigny & de la Marcelle, Conseiller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, Lieutenant Général des Chasses de Livry.

Mre Leon *Mallard*, Baron *du Meniguion*, Boitron, Fontaines, Medavy, cy-devant Lieutenant des Gens-d'Armes de feu M. le Marêchal de Grancey.

Mre Jean-Batiste *de Bonvoût*, Seigneur de Courjoux au Perche, & Patron de Coulonges, en Normandie.

Mre Charle *de Lingendes*, Seigneur de Blois, de Villiers & d'Araucour, Gentil-hôme de la Chambre du Roy.

Mre Loüis de *Coustart*, Gendarme de la Compagnie de la Garde du Roy, Seigneur de Romions, Marêchal de

Bataille des Camps & Armées de ſa Majeſté, & ſon Lieutenant au Gouvernement de Mauveſin, & Cõmiſſaire Provincial dans l'Artillerie de l'Iſle de France.

Mre Loüis *Legier*, Seigneur *dela Sauvagiére*, en Poîtou.

Mre Loüis *Treſſerreau*, Seigneur *de Preſſigné*, en la baſſe Marche de Limoſin.

Mre Jâque *Cantineau*, Seigneur *de la Charpenterie*, en Poîtou.

Mre Guillaume *du Bahune*, Seigneur de la Demy-Ville en baſſe Bretagne.

Mre Jean *Fileau*, Conſeiller du Roy & ſon premier Avocat au Prêſidial de Poîtiers.

Mre Jâque *Chabot*, Seigneur *de la Chapelle*, en Poîtou.

Mre René *de Beauchamp*, Seigneur *de Maurepas* & autres lieux, en Anjou.

Mre René *de Puyſaye*, Seigneur de la Meſniére, Prêſident & Lieutenant Général du Perche, à Mortagne.

Mre René *Mignier*, Seigneur *de Château-Ganne*, Aide des Camps & Armées du Roy.

Mre Charle *de Berruyer*, Seigneur de Buſſi-Berruyer & de la Lontiére,

Marêchal de Bataille des Camps & Armées du Roy, Gouverneur de Mery ſur Seine.

Mre François *de Laval*, Seigneur de Lettancourt & de Bangne, Lieutenant ordinaire de l'Artillerie de France.

Mre François *Robineau*, Seigneur *de Fortelle*, Conſeiller & Maître d'Hôtel ordinaire du Roy.

Mre René *Robineau*, Seigneur *de Bêcancourt.*

Mre Jâque *de Courtoux*, Baron de la *Chartre*, Seigneur de l'Hôme, Brault, de Brées & autres lieux, au Maine.

Mre Samuel *de Jongleins*, Seigneur de la *Cave* & de Beauregard, cy-devant Capitaine de Cavalerie.

Mre Adrien Pierre *de Coſtart Doſſary*, Seigneur du Moyer, Gentil-hôme Ordinaire de la Chambre du Roy.

Mre René *de Belryant*, Seigneur de Vilaine la Gonais, & autres lieux, au Maine.

Mre Claude Baron *de Seſmaiſons*; Vicomte de la Sauſiniére, Anet, &c. en Bretagne.

Mre Claude *Simoni*, Conſeiller du Ro

en son Parlement de Mets.

Mre Charle *le Mercier*, Seigneur *du Buc*, de Gruché, de Besdanne & de Tourreville la Riviere, Aide des Camps & Armées du Roy

Mre Hubert *Gamart*, Seigneur de Crezé, Gentil-hôme Ordinaire de la Chambre du Roy, Lieutenant Général des Chasses du Louvre.

Mre Henry *des Mazy*, Seigneur du Tronchet, Fiemulon, S. Mars & autres lieux en Beausse.

Mre François de *Goüin de Maurisseure*, Seigneur des Chapizeaux, Bouchevreau & autres lieux, Ecuïer de Madame la Princesse.

Mre François-Marie *Sevin*, Seigneur des *Cheries*, & autres lieux.

Mre René *des Loges*, Seigneur de Villemelle & autres lieux en Vendômois.

Mre Jean de la *Bourdonaye*, Seigneur de Bratz, de Liré & de la Tourmeliére, en Bretagne.

Mre Antoine *de la Cheses*, Conseiller du Roy en son Parlement de Bourdeaux.

Mre Maximilien *de Beaurevoy*, Lieutenant pour le Roy au Gouverne-

ment du Queſnoy,

Mre Jean, *le Tenneur*, Seigneur de*Challioncourt* en Loraine, cy-devant Capitaine Lieutenant de Cavalerie.

Mre François de Harville des Urſins, Marquis de *Paloiſeau*, Gouverneur pour le Roy de Charleville & de la Citadelle de Mont-Olympe.

Mre Jâque de Beauvau, Marquis *du Riveau*, Baron de Saint Caſſien en Touraine.

Mre Charle le Comte *de Nonant*, Baron *de Ferriéres*, premier Baron Foſſier de Normandie.

Mre Michel *Fiſicat*, Seigneur de Beauregard, cy-devant Lieutenant-Colonel d'un Regiment d'Infanterie de Monſeigneur le Dauphin.

Mre Aléxandre, Marquis *de Vieux-Pont*, en Normandie.

Mre René d'Eſcoubleau, Comte de *Sourdis*, Marquis de Saint Marcellin en Foreſt, Seigneur de la Borderie en Poîtou.

Mre Alêxandre, Comte de *Sanzay*, Vicomte hérêditaire & Parageur de Poîtou, Prêſident ſur toute la Nobleſſe de Poîtou.

Mre Pierre *de Bourſault*, Marquis *de*

Viantais, Marêchal des Camps & Armées du Roy, cy-devant Maître de la Garderobe de Monsieur Frére unique de sa Majesté.

M[re] Armand Loüis *Gouffier*, Comte *de Caravas*, & de Passavant.

M[re] Loüis Turpin, Comte de *Sanzay*, de Crissé & de Cherzé.

M[re] Gabriel de Briqueville, Marquis *de la Luzerne*, , en Normandie.

M[re] François de la Mothe-Villebert, Vicomte *d'Apremont*, en Blaisois cy-devant Capitaine au Rêgiment des Gardes du Roy.

M[re] Clair Gilbert d'Ornaison, Seigneur de *Chamarande*, Conseiller du Roy, premier Maître d'Hôtel de Madame la Dauphine, cy-devant premier Valet de Chambre de sa Majesté: aussi Chevalier de l'Ordre Roïal de Nôtre Dame du Mont-Carmel, & de Saint Lazare de Jerusalem: Gouverneut des Villes & Châteaux de Phaltzbourg & de Sarebourg, Comte de Labatie Seigneur de Chanains & de Mognenins.

M[re] Germain Téxier, Comte *de Hautefeüille*, Seigneur de Malicorne,

Conseiller du Roy.

Mre Charle de Rogre, Seigneur de *Langlée*, Sire & Baron de Champignelles en Bourgogne, cy-devant Marêchal des Camps & Armées du Roy.

Mre Pierre de *Montfort*, Seigneur du *Mory* prês Reims, Marêchal des Camps & Armées du Roy, cy-devant Lieutenant pour sa Majesté au gouvernement de Guise,

Mre Charle de Combault Comte *d'Auteüil*, Seigneur de Châtillon.

Mre Guy Cyi Marquis de *Rabodange* & de Longchamp en basse Normandie.

Mre George Brossin, Marquis de *Meré*, Mestre de Camp de Cavalerie, cy-devant Capitaine du Rêgiment des Gardes du Roy.

Mre Jean Léonard, Comte *d'Assigné* en Bretagne.

Mre Charle Martin, Marquis de *Crevecœur*, Seigneur de Vienne & de Prenoy, Marêchal des Camps & Armées du Roy.

Mre Loüis Creton d'Estourmel, Seigneur de *Thieux*, d'Ondainville, Cariére & Sanguine, Comandant

pour le Roy des Ville & Château du Crotoy sur mer, cy-devant premier Capitaine de Cavalerie au Rêgiment du Roy.

Mre Gaston Jean-Batiste, Comte *d'Ornano*, Seigneur de Báubigny, cy-devant Ensêgne de la Lieutenante-Colonelle au Rêgiment des Gardes.

Mre Claude *Baillet*, Seigneur de *Vaugrenant*, Vilay, Duesme & de Morien, Prêsident en la premiére Chambre des Requêtes du Parlement de Paris, cy-devant Maître des Requêtes.

Mre Guillaume *le Sens*, Seigneur de *Folleville*, Lieutenant Général des Camps & Armées du Roy.

Mre Jean-Bátiste *le Moyne*, Seigneur de la Bussiére, Bourseval, Conseiller du Roy, & son Lieutenant Général au Bailliage & Siége Prêsidial de Chaumont en Bassigny.

Mre Robert *de Gravel*, Seigneur de Marly & autres lieux, Plénipotentiaire pour sa Majesté à la Diette de l'Empire, Ambassadeur en Suisse.

Mre Antoine *de Lumbres*, Seigneur Châtelain de Longvilliers, Herbinghen, Marquese, Danês & au-

tres lieux, cy-devant Ambaſſadeur ordinaire de ſa Majeſté en Pologne.

Mre Loüis Anne-Aubert de *Villeſerin*, Evêque & Seigneur de Senês, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils.

Mre Jean-Batiſte *Guillaumet*, Seigner de Molinet, Capitaine de Cavalerie.

Mre Claude *du Mets*, Seigneur de Chalette, Lieutenant de l'Artillerie de France, la cõmandant en Flandre, Picardie, Hainault & Païs Conquis.

Mre Etienne *Burtio*, de la Tour, Docteur de Sorbone, Comte du ſacré Palais Apoſtolique, Doien de la Sainte Chapelle S. Melon de Pontoiſe, cy-devant Prieur & Profeſſeur de Sorbone.

Mre François *du Gard*, Sieur de Longpré.

Mre Simon *Hodoüin*, Seigneur dudit lieu, Garde du Corps du Roy.

Le Roy a nõmé d'autres Chevaliers pour remplir la place de ceux qui ſont décêdés, & pour parfaire le nombre de cent, auquel ſa Majeſté les a rêduits

par la reforme qu'Elle en fit en l'an 1665. lequels seront receus au premier Chapitre Général qui se tiendra par ordre du Roy, aprês qu'ils auront fait preuves de leur Noblesse & de leurs services.

Sa Majesté a honoré des Etrangers du Collier de cet Ordre, entre autres M. le Comte Padouë, M. Ubaldo cima d'Ozimo, à Rome: & feu M. l'Amiral Ruiter: mais tous les Etrangers ne sont pas compris en ce nombre de cent.

Le Roy en 1666. a cõmis feu M. le Duc de Noailles, Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps; M. de Béringhen, premier Ecuïer, Cõmandeurs de ses Ordres; & M. Colbert, Conseïller au Conseil Roïal, Contrôleur Général des Finances, cy-devant Cõmandeur & Grand Thrêsorier des Ordres de sa Majesté: pour faire la revision des preuves & des titres de Noblesse des Chevaliers de son Ordre de S. Michel: qui ont été mis ès mains de M. Cotignon de Chauvry, Cõseiller du Roy en ses Conseils, Premier Prêsident en sa Cour des Monoïes, & Gé-

néalogiste de ses Ordres.

Le Roy cõmet un de Messieurs les Chevaliers de ses Ordres pour assister aux Chapitres généraux de son Ordre de S. Michel, & pour recevoir avecque les cérémonies ordinaires ceux qui doivent être receus, suivant l'intention de sa Majesté: aprês toutefois avoir fait leurs preuves de Noblesse & de services. A la tenuë de chaque Chapitre Général, le Roy envoïe à un des Chevaliers du S. Esprit une nouvelle Cõmission; & quoique sa Majesté continuë quelquefois le même, neanmoins il le peut changer à chaque Chapitre: car celuy des Chevaliers du Saint Esprit qui est nomé, ne peut tirer cette Comission en consêquence pour être Comissaire à perpetuité de cet Ordre de S. Michel. M. le Duc de Roquelaure au mois de Septembre 1667. eut cette Comission.

Aux derniéres receptions de ceux de cet Ordre, l'Huissier des deux Ordres du Roy, qui est le Sieur Després, fit les fonctions d'Huissier. Le Héraut des deux Ordres de sa Majesté, nõmé le Sieur du Pont, y fit aussi sa Charge de

Héraut d'Armes : & le feu Chevalier de Sainte Jame y fit les fonctions de Greffier de ce même Ordre de Saint-Michel.

Le Roy Henry le Grand institua en 1608. un Ordre qu'il nôma *de Nôtre-Dame du Mont Carmel*, en memoire de l'ancien Ordre des Ducs de Bourbon dedié à la Vierge: Et au mois d'Octobre de la même année, il y joignit l'ancien Ordre de *S. Lazare* de Hierusalem. Il est composé de Gentils-hômes François qui doivent marcher à la guerre auprés du Roy pour la garde de sa persône.

Ils portent une Croix d'or à huit pointes cantônée de quatre fleurs de lis, bordé d'un Orle blanc, au milieu de laquelle d'un côté sur émail blanc est représentée la Vierge, & de l'autre S. Lazare sur un émail de sinople : cette Croix est atachée à un ruban de soye de couleur de feu.

Les Grans Prieurs & les Grans Officiers de l'Ordre portent cette Croix atachée à un grand cordon couleur de feu, large, mis en echarpe, & sur le côté gauche de leurs manteaux une

Croix, composée de quatre flames, cantõnée de quatre fleurs de lis d'or, le tout en broderie.

Le Roy Loüis XIV. a confirmé les droits, biens, Comanderies, Privilèges & exemptions de cet Ordre en Avril 1664. & Dècembre 1672.

Le Roy est Chef & souverain de cet Ordre.

Monsieur le Marquis de Louvois fut receu Grand Vicaire de cet Ordre le 18. Février 1673. aux Carmes des Billetes, où se font les cerémonies & assemblées de l'Ordre.

Il y a cinq Grans Prieurés & 140. Comanderies de cet Ordre. 28. sous chaque Grand Prieuré ausquels sa Majesté nõme les Officiers de ses troupes, tant de terre que de mer qui ont été blessés, ou lui ont rendu les services considérables.

La Maison Conventuelle & générale de l'Ordre est la Comanderie de Boigni prés Orleans.

I. *Grand Prieuré de Normandie.*

Il reside au Mont des Malades prés Roüen & comprend les Comanderies

ſituées aux Dioceſes de Roüen, Paris, Liſieux, Evreux, & partie d' Amiens. Le Grand Prieur eſt M. de Montchevreüil.

Les 28. Comanderies qui en dépendent, ſont

Le Val aux Malades.	S. Valere.
S. Denys en France.	Chelles.
Meaux.	Ayraines.
Pontoiſe.	Brionne.
Vernon.	Criel.
Feſcamp.	Luzarches.
Roule.	Franconville.
Beaumont.	Montlehery.
Montiviliers.	Clermont.
Neufchaſtel.	Longueville.
Brie Comte-Robert.	S. Valery.
Roſoy.	Laigle.
Louvres.	Breteüil.
Bernay.	Paſſy.

II. *Grand Prieuré de Bretagne.*

Il reſide à Auray, a pour annexe la Comanderie de Blois : Il comprend les Comanderies qui ſont aux Dioceſes de Vannes, Cornüaille, S. Pol, Treguier, S. Brieu, S. Malo, Dol, Rennes, Nan-

tes, Angers, Tours, Orleans, partie de Sens, Chartres, le Mans, Séez, Baïeux, Avranches & Coûtance. Le Grand Prieur est M. de Château-Regnaud.

Les 28. Comanderies qui en dépendent, sont

Le Mans.	Vire.
Falaize.	Valongne.
Baugency.	Pithiviers.
Nogent le Rotrou.	Gergeau.
Verneüil.	Angers.
Vendôme.	Houdan.
Mante.	Châteaudun.
Estampes.	Melun.
L'œconomat de Boigni.	Montargis.
	Locrist.
Grād Beaulieu prês Chartres.	Loches.
	Tours.
Marché noir.	Banlieuë de Chartres.
Caën.	
Grād beaulieu hors Chartres.	Dourdan.
	Dreux.

III. *Grand Prieuré de Bourgogne.*

Il reside à Dijon, a pour son annexe la Comanderie de Sens, comprend les Comanderies sises aux Dioceses de Langres,

Langres, Châlon ſur-Saône, Briançon, Maſcon, Autun, Nevers, Auxerre, Sens, Troïes, Chââlons ſur Marne, Soiſſons, Laon, Noïon, Reims, Mets, Toul, Verdun & Bellai. Le Grand Prieur eſt M. de Bullonde.

Les 28. Comanderies qui en dépendent, ſont,

Soiſſons.	Nevers.
Peronne.	Sezanne.
Provins.	S. Quentin.
La Fere.	Noïon.
Compiegne.	Fiſmes.
Mouzon.	Chablis.
Marle.	Chaſtillon.
Neüilly S. Front.	Arc en Barois.
Beaune.	Moulins.
Joigny.	Avalon.
Ham.	Clamecy.
Laon.	Bouchereumont.
S. Florentin.	Vitry.
Vignory.	Vaucouleurs.

IV. *Grand Prieuré de Flandres.*

Il reſide à l'Iſle. Comprend les Comanderies ſituées aux Dioceſes de Tournay, Ypres, S. Omer, Boulogne,

Arras, Cambray, & partie d'Amiens. Le Grand Prieur est M. de la Rabliere.

Les 18. Comanderies qui en dépendent, sont,

Ypres.	Bapaume.
S. Inglevert.	Bourbourg.
Abbeville.	Saint Vaast prês Amiens.
Arras.	Domart en Pôthieu
S. Omer.	Bethune.
Boulongne.	Cambray.
Amiens.	L'Ilers.
Corbie.	Nôtre-Dame de Lorete de Doüay.
Montreüil.	Oysemont.
Dourlens.	Avesnes.
Tournay.	Miraumont.
Rüe.	Moreüil.
Breteüil.	Vvissens.
Valenciennes,	
Haubourdin.	

V. *Grand Prieuré de Languedoc.*

Il comprend les autres Comanderies situées dans les autres Dioceses du Roïaume, autres que ceux nommés cy-devant. Le Grand Prieur est M. de Rivarolles.

Il y a 28. Comanderies qui en dépendent.

Le Conseil étably pour la cōnoissance des affaires de l'Ordre, se tient à l'Arsenal. Ceux qui le composent, sont,

Monsieur le Marquis de Louvois, Grand Vicaire Général de l'Ordre qui y preside.

MESSIEURS.

Merault, Vicomte de Châteaufort, Seigneur de Gif & d'Orgemont, Conseiller au Parlement, Chancelier de l'Ordre, receu en 1666.

Du Verdier S. de Genoüillac, Conseiller honoraire au Grand Conseil, Procureur Général de l'Ordre, receu en 1670.

Sibour, S. de Sauleux, Grand Prevôt & Maître des Cerémonies de l'Ordre, receu en 1672.

De Turmenies, S. de Nointel, Secretaire du Roy, Trésorier de l'Ordre.

Camus de Beaulieu, Procureur Général au Conseil Souverain de Roussillon, cy-devant Intendant és Provinces & Armées de la Comté de Bourgogne & de Roussillon, Greffier &.

Secretaire de l'Ordre.

Le Fevre, S. de la Barre.

Hubert, Secretaire du Roy.

Hochereau Secretaire du Roy.

Le Maire, S. de Villeromard, Trésorier Général de l'Extraordinaire des Guerres & Cavalerie Legere.

De Montholon, Seigneur d'Auberviliers, Conseiller au Grand Conseil, Tous Chevaliers de cet Ordre.

Ce Conseil conoît de l'éxécution des Statuts & & Regléments de cet Ordre, de l'employ des deniers, examine & arête les comptes de recepte & dépence, decide les contestations entre les persones de l'Ordre & des autres affaires de l'Ordre.

Le Doïen des Comandeurs de cet Ordre receu en 1638. est Guillaume Seguier, S. de la Verriere, Comandeur de Vilaré prés Joüy, Diocese de Paris, S. Antoine de Gratemont Diocese de Roüen, & de Curson Diocese de Luçon.

L'Aumônier de l'Ordre receu en 1664. le P. Toussaint de S. Luc Religieux Carme des Billetes.

Il y a encore la Chambre Roïale aussi établie à l'Arsenal qui conoît de la

réünion des biens & de la proprieté des fonds, heritages & droits de l'Ordre & des usurpations qu'on a fait sur iceluy.

Ceux qui la composent. sont,

MESSIEURS.

Boucherat, S. de Compans, Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils, & d'hõneur au Parlement de Paris.

Le Tonnelier, Seigneur de Breteüil aussi Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils.

Feideau de Calende.

Lothin de Charny.

Vauquelin des Yveteaux, S. d'Hermanville.

De la Grange Trianon.

Milon, S. Damnon.

Roüille, S. du Coudray.

Phelipeaux Srs de Pontchartrains, tous Conseillers au Grand Conseil.

Le Procureur General est M. du Gué S. de Bagnols, Me des Requestes.

Le Substitud le Sieur Hubert.

Le Greffier Jean Macé.

Outre ces Ordres de Chevalerie,

nous avons en France plusieurs Chevaliers de Malte, Grans Prieurs & Cōmandeurs, qui entrepennent la dêfense des Chrêtiens contre les Turcs & les Infidêles. Il y a assés de livres qui en traitent, sans nous y arrêter.

Autrefois avant l'institution des Ordres de Chevalerie, ce nom de *Chevalier* signifioit un grand mêrite prêcêdent: d'où vient que les Gentils-hōmes qualifiés, & de quelque ancienne famille, prennent encore aujourd'huy cette qualité, & s'êcrivent *Messire* N. *Chevalier, Seigneur de*, &c. Et de ces Chevaliers il y en avoit de deux Ordres: sçavoir le *Banneret*, qui pouvoit lever baniére de ses vassaux; & le *Bachelier*, qui marchoit à la Guerre sous la Baniére d'autruy. Sous ceux-cy êtoit l'*Ecuïer*, qualité que prennent encore à prêsent ceux qui sont du dernier rang de la Noblesse.

SECONDE PARTIE

DU II. TOME,

Contenant les Dignités générales pour tout le Roïaume.

ENSUITE

LA FRANCE DIVISE'E

En
- Evêchés,
- Gouvernemens,
- Parlemens & Cours qui jugent en dernier ressort.
- Généralités,
- Universités.

DU CONÊTABLE, ET DU FAIT DE LA GUERRE.

CHAPITRE I.

Du Conêtable.

LE Conêtable eſt le premier de tous les Officiers de la Courone : il eſt aprês le Roy Chef ſouverain des Armées de France, & tient rang immédiatement aprês les Princes du Sang, enſuite deſquels il a auſſi ſéance au Parlement. Il n'êtoit autrefois que ce qu'eſt aujourdhuy le Grand Ecuïer, ainſi que montre l'étymologie du mot de Conêtable, *Comes Stabuli.*

Aux côtés de l'êcu de ſes Armes, il

porte pour marque de sa dignité deux épées nuës la pointe en haut tenuës d'une main droite ou dextrochére, armée d'un gantelet, sortant d'une nuée.

Il prête serment de fidêlité entre les mains du Roy.

Aux Entrées des Rois, le Conêtable marche le premier devant sa Majesté à main droite, tenant l'épée nuë, & qũand le Roy tient son lit de Justice, ou les Etats Généraux, il est assis devant luy à main droite.

Le pouvoir de cette Charge fut bien augmenté par les successeurs de Hugue Capet, lors qu'on suprima la Charge de Maire du Palais: & quoique devant ce Roy Hugue il y ait eu des Conêtables, ils n'avoient aucun pouvoir sur les Armées. Si nous en croïons du Tillet, qui raporte les Conêtables selon leur succession, il ne s'en trouve aucun nõmé devant Froger de Châlons sous Loüis le Gros: lequel pour ce sujet peut bien être nõmé le premier Conêtable, puisque ç'a été le premier qui se trouve avoir joüy du grand pouvoir que les Conêtables ont eu depuis; ausquels les Princes du Sang même obéissoient à l'Armée.

Celuy qui le premier éleva si haut la Charge de Conêtable, jusqu'à cômander souverainement à tous les gens de guerre, sans excepter les Princes du Sang, fut Mathieu second, Baron de Montmorency..

Le Conêtable a droit de prendre une journée des gens de guerre qui sont retenus aux gages du Roy dês le premier païement: & des gens de cheval & de pied, qui êtoient sous la retenuë du Maître ou du Clerc des Arbaletiers; & généralement de tous ceux qui sont païés par les Thrêsoriers des guerres: excepté les Princes du Sang & leurs domestiques, qui servent à la guerre à leurs dêpens, & les Officiers & Soldats de la mer.

On ne peut offenser le Conêtable, sans être criminel de lêze Majesté, côme il a été jugé en 1392. contre Pierre de Craôn, qui avoit attenté sur la vie d'Olivier de Clisson.

La jurisdiction à la Table de Marbre s'apelle *la Conêtablie & Marêchaussée*: & quoique la Charge de Conêtable ait été suprimée par Déclaration du feu Roy en 1627. après la mort du Duc de Lêdiguiéres dernier Conêtable; toute-

fois sa jurisdiction à la Table de Marbre est demeurée entre les mains des Marêchaux de France, qui n'étoient que ses Lieutenans.

Le nombre des Conêtables est raporté fort différemment par les Annalistes, qui s'acordent aussi fort peu dans l'ordre. Il y a encore toûjours à l'Armée un Prevôt de la Conêtablie, qui dône des passeports, & qui a jurisdiction sur tous les excês des gens de guerre, & les diffêrens qui naissent entr'eux sur les espions, traîtres & déserteurs d'Armée. Il regle le prix des vivres, & a plusieurs autres droits.

Par l'Arrêt du 13. Mars 1627. & du 23. Avril 1643. le Roy a suprimé les Charges de Conêtable & de Colonel Général de l'Infanterie de France, sans qu'à l'avenir on puisse les faire revivre pour quelque cause que ce soit. Celle de Colonel Général de l'Infanterie fut encore suprimée le 23. Juillet 1661.

Le premier ou le plus ancien Marêchal de France fait la Charge de Conêtable, & peut porter à ses Armes l'Epée nuë d'un côté, & le Bâton de Marêchal de l'autre.

On peut voir dans du Tillet les au-

tres prérogatives de cet Office.

Il ne sera pas desagreable de mettre icy quelque article d'un Registre de la Chambre des Comptes, au sac intitulé *Spalia* : auquel je ne veux rien changer, ny du vieil langage, ny de l'ancienne ortographe.

Item. Li Conêtable doit avoir chābre à court devers le Roy, où que ly Roy soit; & en sa chambre doit avoir douze coustes & douze cuissins & busches pour ardoir. Et si doit avoir six septains & six cinquains & deux poingnées de chādelle menuë & torche de nuit pour le convoier à son Hôtel ou en la Ville, & le lendemain les doit-on rendre aux Fruitiers. Et si doit avoir trente-six pains, un septier de vin pour se même, devers le Tinet: & deux barils pour sa chambre, l'un devers la bouche, & l'autre devers les bouts. Et de chacun metscuit oucru tant cōme il en faut, & étable pour quatre chevaux.

Item. Se on prend Châtel ou Forteresse, ou qu'il se rende; chevaux & harnois, vivres & toutes autres choses que on trouve dedans, sont

„au Conêtable : excepté l'or & les „persõnes, qui sont au Roy ; & l'ar-„tillerie au Maitre des Arbalêtiers, &c.

On établit quelquefois un Lieutenant Général représentant la persone de Roy par tout le Roïaume, qui est une qualité presque ègale à celle de Conêtable, quoique ce ne soit qu'une comission. On en êtablit un l'an 1560. sous Charle IX. & feu Monsieur Duc d'Orleans Gaston Jean-Batiste, frére unique du feu Roy, le fut pendant la minorité de sa Majesté.

CHAPITRE II.

Des Maréchaux de France.

IL ne sera pas fort facile de dire en quel tems la Charge de Marêchal de France fut êtablie : car tous les Historiens qui en ont parlé, n'en sont jamais demeurés d'acord. Jean le Feron qui en a fait l'Histoire, les fait cõmencer sous Clovis II. fils de Dagobert, en la persõne d'un nõmé Girard, Comte de Dam-

martin; quelques autres en attribuënt la création à Hugue Capet : neanmoins je ne souscris point à l'une ny à l'autre de ces opinions. La premiere raison est, que Jean le Feron n'a point l'aprobatiõ de tous ceux qui sont un peu sçavans dans l'Histoire. La seconde, qu'aprês avoir feüilleté la pluspart de nos Annalistes, je n'y ay point oüy parler de Marêchaux jusqu'au tems de Philippe I. Ce n'est pas par l'Histoire, que ce nom m'a été cõnu dans ce Régne; c'est par la lectûre d'un titre de la Fondation de l'Eglise de saint Martin des Champs de Paris, en date de mil soixante-sept, signé par sa Majesté & par quelques autres Seigneurs du Roïaume, & ensuite par Guy & Anselme, Marêchaux de Frãce, sans autres surnoms. Cette Charte que l'on ne peut acuser de faux, me fait croire qu'il y en a toûjours eu deux depuis lear premier création: ce qui est conforme au sentiment de du Tillet. Et parce que la cõmune opinion est, qu'ils ont toûjours été Lieutenans des Conêtables, je ne m'y oposeray point. Mais dautant que la Charge de Conêtable n'êtoit pour lors que la quatriême de cet Etat, & que son cõmandement

ne s'étendoit que ſur une partie de la Cavalerie Roïale, je ne puis demeurer d'acord que les Marêchaux aïent été de tout temps Généraux d'Armée. La Charge de Conêtable devint la premiére de France, pour la valeur de Mathieu de Montmorency, qui du tems de Philippe Auguſte gagna la bataille de Bovines contre l'Empereur Othon & le Roy d'Angleterre, armés & ligués enſemble contre ce grand Prince. Celle de Marêchal de France reçût alors l'èclat qu'elle garde aujourd'huy : car de Lieutenans du Conêtable qu'ils êtoient dans les ſeules Ecuries du Roy, ils devinrent ſes Lieutenans au cõmandement des Armées. En effet on leur dõne cette autorité, quand on leur met en main le Bâton.

Les Marêchaux de France pòrtent pour marque de leur dignité deux Bâtons d'azur ſemés de Fleurs de lis d'or paſſés en ſautoir derriere l'ècu de leurs Armes.

Ces Charges dèpendent abſolument de la Couronne, dont les Marêchaux t l e ſerment au Roy. Elles leur ſont dõnés pour rècompenſe de quelques exploits militaires, & ne ſont point hé-

rêditaires. On ne leur peut ôter cette Charge qu'avecque la vie ; mais on leur en peut interdire la fonction. Ils ne doivent aucun serment au Parlement, non plus que le Conêtable.

Les Prevôts des Marêchaux sont Juges Roïaux êtablis dans les Provinces sous l'autorité & la dêpendance des Marêchaux de France. Ils ont juridicton sur tous les vagabons & gens non domiciliés, & même sur ceux qui sont domiciliés ; s'ils cõmettent des vols sur les grans chemins, s'ils font des incendies, de la fausse monoïe, des meurtres de guet-à-pens, & autres crimes.

Les Marêchaux de France n'êtoient que deux au cõmencement, neanmoins la necessité des affaires en a fait quelquefois doubler le nombre. Il y en avoit quatre sous Charle VII. qui furent aprês rêduits à l'ancienne institution. François I. se trouvant obligé d'entretenir trois ou quatre armées pour opposer aux grans ennemis qu'il eut quasi toûjours sur les bras, fit revivre ce nombre de quatre : & en ajoûta peu de temps aprês un cinquiême, qui fut François de Montmorency, fils du Conêtable, afin de rêcompenser

ſon pére de la Charge de Grand Maître de France, qu'il avoit cêdée par ſes ordres au Duc de Guiſe. Ce fut encore à condition que cette cinquiême création ſeroit ſupriméc par la mort du premier qui mourroit. Le Duc de Maïenne en avoit fait trois du tems qu'il étoit le Chef de la Ligue. Henry le Grand, quand la reconnoiſſance de ſes ſujets luy laiſſa la paiſible poſſeſſion du Roïaume, en créa deux de ces trois, Marêchaux de France : ſçavoir Urbain de Laval, ſieur de Bois Dauphin, & Claude de la Châtre. Loüis XIII. n'en limita jamais le nombre, & Loüis XIV. l'a augmenté de quelques-uns. Ceux qui vivent encore aujourd'huy, & qui tiennent le Siége de la Conêtablie à la Table de Marbre, ſont icy mis de ſuite.



MARÊCHAUX DE FRANCE.

Messieurs

1646. *de Villeroy.*
1668. *De Crequy.*
1668. *De Bellefonds.*
1668. *De Humiéres.*
1675. *D'Estrades,*
1675. *De Navailles.*
1675. *De Schonberg.*
1675. *De Duras.*
1675. *De Vivone.*
1675. *De la Feüillade.*
1675. *De Luxembourg.*
1676. *De Lorge.*
1681. *D'Etrées.*



Familles & Eloges des Marêchaux de France.



Le Marêchal Duc de Villeroy.

1. *Le Marêchal de Villeroy* s'appelle *Nicolas de Neuville*, Duc de Villeroy, Marêchal de France, cy-devant Gouverneur de la Perſone du Roy, Chevalier des Ordres de ſa Majeſté, Chef du Conſeil Roïal, Gouverneur de Lyon, & des païs Lyonois, Forêts & Beaujolois. Il eſt petit fils de feu M. de Villeroy, Secrêtaire & Miniſtre d'Etat ſous les Rois Henry IV. & Loüis XIII. durant ſa minorité, & de Jaqueline de Harlay-Sancy. Il a été pluſieurs fois Lieutenant Général des Armées du Roy en Italie, Franche-Com-

té & Loraine, où il prit la Mothe : on luy dõna le bâton de Marêchal de France le 20. Octobre 1646. Il avoit êpousé en 1617. Madelêne de Crêquy, fille de Charle Duc de Lêdiguiéres, Marêchal de France, morte en 1675.

Voïés les enfans de M. le Marêchal Duc de Villeroy, & ses fréres & sœurs au Chapitre des Ducs & Pairs.

Il porte d'azur, au chevron d'or, acompagné de trois croix ancrées de même.



Le Marêchal de Crequy.



Le Marêchal de Bellefonds.

2. *François* Sire *de Crequy*, Marquis de Marines, Marêchal de France, Gouverneur pour le Roy des Ville & Château de Bêthune, cy-devant Général des Galéres de sa Majesté, & Lieutenant Général des Mers du Levant. Il reçut le Bâton de Marêchal de France

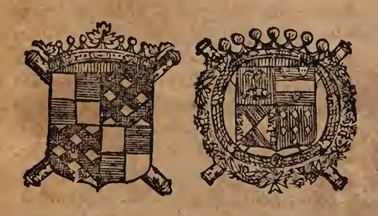
le 8. Juillet 1668. Il a êpousé Catherine de Rougé, fille de M. le Marquis du Plessis-Belliére, Capitaine Général des Armées du Roy; de laquelle il a deux fils, François Joseph, Marquis de Crequy, né en 1662. Colonel du Régiment Roïal: & Charle-François, Comte de Blanchefort.

Il porte d'or au crequier de gueule.

3. *Bernardin de Gigault*, Marquis de Bellefonds, Marêchal de France, premier Ecuïer de Madame la Dauphine, cy-devant premier Maître d'Hôtel du Roy. Il est fils de Henry Robert de Gigault, Seigneur de Bellefonds, & reçut le Bâton de Marêchal de France le 8. Juillet 1668. Il a êpousé Madelêne Foucquet, dont il a plusieurs enfans; 1. Marie-Madelêne de Bellefonds. 2. Armande-Marie 3. Loüis Christophle de Gigault, Marquis de Bellefonds, aussi premier Ecuïer de Madame la Dauphine en survivance, Gouverneur de Vincenne qui a êpousé en 1681. la fille de M. le Duc de Mazarini. 4. Jeanne-Suzanne de Gigault. 5. Louise. 6. Bernardine. 7. Térêse 8. Françoise-Bone de Bellefonds Au Carouzel le 5. Juin 1662. M. le Marêchal de Bellefonds remporta

le prix de la Courſe des Têtes. Le Roy l'envoïa en Angleterre au cōmencement de Juillet 1670. pour faire à ſa Majeſté Britanique les complimens de condoléance ſur la mort de Madame, & au mois de Novembre 1673. il fut cōmander en la place de Monſieur le Prince, une Armée du Roy en Hollande.

Il porte d'azur au chevron d'or, acompagné de trois lozanges d'argent.



Le Maréchal de Humiéres. *Le Maréchal d'Eſtrades.*

4. *Loüis de Crevant de Humiéres*, Marêchal de France, Marquis de Humiéres, Seigneur de Mouchy, Vicomte de Brigueüil, Baron de Preüilly, Bailly de Loches en Touraine, Gouverneur & Lieutenant Général de Flandre & des Conquêtes du Roy, faites

depuis le Traité des Pyrênées, & Gouverneur en particulier des Villes, Païs & Citadelle de l'Isle & Armentiéres, Ville & Château de Compiêgne, Capitaine de cent Gentils-hõmes au Bec de Corbin de la Maison du Roy. Il reçut le Bâton de Marêchal de France le 8. Juillet 1668.

Il a êpousé Loüise-Antoinette-Térêse de la Châtre, l'une des Dames du Palais de la Reine, dont il a 1. Mademoiselle de Humiéres, nõmée Marie-Térêse, mariée le 10. Février 1677. au Prince d'Isenghien, fils du Prince de Mamine, Gouverneur de Gueldre. 2. Henry-Loüis de Crevant, Marquis de Humiéres. 3. Mademoiselle de Brigueüil, Marie-Loüise. 4. Mademoiselle de Preüilly, Anne-Loüise. 5. Mademoiselle de Mouchy, Julie de Crevant.

Il porte êcartelé, au 1. & 4. contr'êcartelé d'argenrt & d'azur, qui est *de Crevant* : au 2. & 3. d'argent fretté de sable, qui est *de Humiéres*.

Les huit Marêchaux de France nõmés le 30. Juillet 1675. doivent tenir rang entre-eux du jour de leurs Lettres de

Lieutenant

Lieutenant Géneral ; mais cõme on ne le ſçait pas encore de tous, j'ay ſuivy l'ordre auquel on les a déja imprimés.

5. Godefroy, Comte d'*Eſtrades*, Chevalier des Ordres du Roy, Marêchal de France, Gouverneur des Ville, Fortereſſe & dêpendances de Dunkerque, Maire perpétuel de Bourdeaux, Viceroy de l'Amérique, le premier des trois Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires pour la paix à Nimêgue ; cy-devant Ambaſſadeur en Hollande & en Angleterre, nõmé Marêchal de France le 30. Juillet 1675. Il a pluſieurs enfans de Marié du Pin de Lallier ſa premiére femme. 1. Louis, Marquis d'Eſtrades. 2. Jean-François, Abbé d'Eſtrades, Ambaſſadeur en Savoye, & cy-devant Ambaſſadeur à Veniſe. 3. Joſeph, dit le Chevalier d'Eſtrades. 4. Gabriele d'Eſtrades 5. Marie-Anne d'Eſtrades. Il a êpouſé en ſecondes nôces le 9. Juin 1678. Marie d'Aligre, fille de Monſieur le Chancelier d'Aligre, & veuve de N.... de Vertamont, de Breau.

Il porte êcartelé, au 1. de gueule au lion d'argent couché ſur une terraſſe de ſinople, & apuïé contre un palmier d'or,

qui est d'*Estrades*. Au 2. d'azur à la fasce d'argent acompagnée de trois têtes de léopard d'or, pour *Poll-suffolc*. Au troisiéme, de *Mendoze*, qui est écartelé en sautoir, le chef & pointe de sinople à deux bandes d'or, chargées d'une autre bande de gueule, flanqué d'or, avec cette inscription d'azur en bordure, AVE MARIA à la dextre, GRATIA PLENA à la senestre. Au quatriême, de gueule à sept lozanges d'argent, 3. 3. & 1. qui est d'*Arnoult*.



Le Maréchal Duc de Navailles.



Le Maréchal de Schonberg.

6. Philippe de Montault de Benac, Duc de *Navailles*, Marêchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Senêchal de Bigorre, Cõmandant pour sa Majesté en ses Villes de la Rochelle,

Broüage, & Païs d'Aunis, Ville de Niort & de Lourde, cy-devant Gouverneur des Ville, Citadelle & Fort du Havre de Grace, cy-devant aussi Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers de la garde du Roy, Général sous feu M. le Duc de Beaufort de l'Armée auxiliaire de France pour le secours de Candie, nômé Marêchal de France le 30. Juillet 1675. Il a êpousé Suzane de Baudean, fille du Comte de Neüillan, dont il reste cinq filles. 1. Charlote-Françoise-Radegonde, Abbesse de Sainte Croix de Poîtiers. 2. Françoise, dite Mademoiselle de Benac. 3. Gabriêle-Eléonore, mariée au Marquis de Rotelin, Henry d'Orleans. 4. Mademoiselle de Montaut, Religieuse à la Valette en Angoumois. 5. Gabriêle, dite Mademoiselle de la Valette.

Le Frére de M. le Marêchal Duc de Navailles, est M. le Marquis de S. Geniez, Gouverneur de S. Omer.

Il porte êcartelé, au 1 contr'êcartelé d'or & de gueule, qui est de Gontault-*Biron*; au 2. de *Navarre*; au 3. de *Foix* pur, qui est d'or à 3. pals de gueule; au 4. de *Bearn*, qui est d'or à deux vaches passantes de gueule, acornées, acolées

& clarinées d'azur. Et ſur le tout, écartelé, au 1. & 4. d'azur à deux mortiers d'argent mis en pal l'un ſur l'autre, qui eſt de *Montault*, party de *Comnges*, qui eſt de gueule à quatre otelles d'argent, poſées en ſautoir : au 2. & 3. d'azur à deux lapins d'or en forme, qui eſt de *Benac*.

7. Frédéric *de Schonberg*, Comte du S. Empire & de Mertola en Portugal, Maréchal de France, Seigneur de Coubert, Vitry, Soignoles, Barneaux, Tancarville, Nogent & autres lieux, Baron de Laberſſen, d'Altorf, Milord Tetfort, (en Angleterre) Grand de Portugal, cy-devant Général des Armées du Roy en Catalogne & en Rouſſillon, cy-devant auſſi Capitaine-Lieutenant des Gens-d'Armes Ecoſſois, & Gouverneur de S. Guilain, Bergue, Graveline, Bourbourg, Furne, Dixmude, & païs circonvoiſins, Capitaine Général & Gouverneur de la Province d'Alentejo en Portugal, & Général de l'Armée du même Roïaume, & de toutes les nations étrangéres qui l'ont ſecouru pendant la guerre : auſſi Général en Angleterre des Armées des trois Roïaumes de ſa Majeſté Britanique :

nōmé Marêchal de France le 30. Juillet 1675. iſſu de l'illuſtre Maiſon de Schonberg, qui êtant ſortie de celle des Ducs de Clêves, a dōné deux Electeurs de Mayence & un Grand Cōmandeur de l'Ordre Teutonique. Théodoric de Schonberg, qui ſe ſignala à la bataille d'Ivry, cōme on lit dans l'Hiſtoire, étoit de cette Maiſon: & c'eſt de luy que cette famille a hêrité la terre de Sarguemunde en Loraine, dont le dernier Duc Charle de Loraine s'empara ſans rembourſer les deniers pour leſquels il la leur avoit laiſſée, à la place de la Fortereſſe de Bitche que Théodoric de Schonberg avoit aſſiégée & priſe avec des troupes qu'il avoit levées à ſes dépens. N... de Schonberg Marêchal de Camp, grand pére du Marêchal de Schonberg, a auſſi ſervi en France, aïant amené au Roy Henry le Grand des troupes qu'il avoit levées à ſes dêpens. Le Marêchal de Schonberg eſt fils de Ménard Comte de Schonberg, Grand Marêchal du haut & bas Palatinat, Gouverneur de la Province & de la Ville de Juliers & de Clêves, cōmandant au ſiége de cette place le ſecours d'Allemagne, Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre

pour faire le mariage de la Princesse avecque le Prince Electeur Palatin, & destiné trois mois avant sa mort pour cõmander l'armée de ce Prince, lorsqu'il marcha en Bohême, où il fut êlû Roy: & d'Anne Dudley, fille de Milord Edoüard Dudley, Pair & second Baron d'Angleterre. Il a êpousé en premiéres nôces sa cousine Elizabeth de Schonberg, de laquelle il a 1. Ménard Comte de Schonberg, Colonel & Brigadier de Cavalerie de l'Armée du Roy. 2. Charle Comte de Schonberg, aussi Colonel de Cavalerie. L'aîné Othon de Schonberg fut tué au siége de Valencienne à une sortie aux côtés de son pére: & Henry de Schonberg, au combat que le Marquis de Nogent-Vaubrun dõna en Flandre, fut pris, aïant percé trois Escadrons, où il fut blessé de quatre coups, dont il mourut à Bruxelles. En secondes nôces le Maréchal de Schonberg a êpousé Susane d'Aumale de Haucourt.

Il porte de sable à l'êcu d'argent en abyme, aux bâtons fleurdelisés d'or, passés en croix & en sautoir, qui est de *Schonberg*.

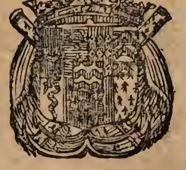
Et sur le tout, d'argent au Cavalier

armé, de ſable, pour la Ville & Comté de *Mertola*, Grandat de Portugal.

Le ſeul qui reſte des autres branches de cette famille, eſt prêſentemẽt Gentilhõme de la Chambre de l'Empereur, dont le pére eſt mort Ambaſſadeur Extraordinaire de l'Empereur à Madrid: & ſon cadet fut tué à la bataille de Leipſig, étant tout enſemble Général de la Cavalerie & de l'Artillerie pour ſa Majeſté Imperiale.



Le Maréchal Duc de Duras.



Le Maréchal Duc de Vivone.

8. Jâque Henry de Durasfort, Duc *de Duras*, Marêchal de France, Comte de Rauzen, Baron de Pugeol & de Landeroüet, Gouverneur de Beſançon & du Comté de Bourgogne, Capitaine des Gardes du Corps, nõmé Ma-

rêchal de France le 30. Juillet 1675. Il a êpousé Marguerite-Félice de Lévy de Vantadour.

Il porte êcartelé, au 1. & 4. de gueule au lion d'argent: au 2. & 3. d'argent à la bande d'azur, qui est de *Duras*.

9. Loüis-Victor de Rochechoüart de Mortemart, Duc de *Vivone*, Marêchal de France, Gouverneur de Champagne & Brie, Général des Galéres, & Lieutenant, Général ès Mers & Armées navales de Levant, Prince de Tonay-Charante, Marquis de Moigneville & d'Everly, Baron de Bray sur Seine, Seigneur de Roissy en France, cy-devant Viceroy de Sicile, cy-devant aussi premier Gentihôme de la Chambre du Roy, nômé Marêchal de France le 30 Juillet 1675. Il a êpousé au mois de Septembre 1655. Antoinette-Loüise de Mêsmes, dont il a plusieurs enfans. Voïés au cômencement de ce Volume au Chapitre des Ducs & Pairs. Il a rendu des services considérables à la Chrêtienté en cômandant le secours que N. S. P. le Pape envoïa en Candie. Son fils aîné Jean-Batiste de Rochechoüart, Duc de Mortemart, Pair de France, Prince de

Tonay-Charante Général des Galéres en survivance a êpousé le 14. Février 1679. Marie Angélique Colbert, fille de M. Colbert, Ministre & Sécrêtaire d'Etat.

Il porte êcartelé de huit quartiers: au 1. de gueule au croissant de vair, qui est de *Maure*. Au 2. d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton racourcy de gueule péry en bande, qui est de *Bourbon*. Au troisiême de gueule à neuf mâcles d'or, qui est de *Rohan*. Au quatrième, burelé d'argent & d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueule brochans sur le tout, le premier aïant la pointe êcimée, qui est de *la Rochefoucault*. Au cinquiême & premier de la pointe, d'argent à la guivre ou couleuvre d'azur de trois tours en pal, couronée d'or, à l'issant de gueule, qui est de *Milan*. Au sixiéme, de *Navarre*. Au settiême, *d'Escars*, qui est de gueule au pal de vair. Au huitiême, *de Bretagne*. Sur le tout, fascé ondé de six pièces d'argent & de gueule, qui est de *Rochechoüart*, au chef de gueule chargé du Pavillō de l'Eglise d'or, & de deux clefs d'argent passées en sautoir.

Pour marque de sa Charge de Géné-

ral des Galéres, il porte un double anchre ou grapin, posé en pal derriére l'Ecu de ses Armes.



Le Marêchal Duc de la Feüillade.



Le Maréchal Duc de Luxembourg.

10. *Le Marêchal Duc de la Feüillade*, François d'Aubusson de la Feüillade, Duc de Roüanés, Marêchal de France, Gouverneur de Dauphiné, Baron de la Grange, Bleneau, Peyruse, S. Dezier, & autres lieux, Colonel du Règiment des Gardes Françoises, cy-devant Viceroy en Sicile. Il a êpousé Charlote Goufier, sœur d'Artus Goufier, Duc de Roüanés, Marquis de Boisy, de laquelle il a des enfans: un fils né au mois de Mars 1670.

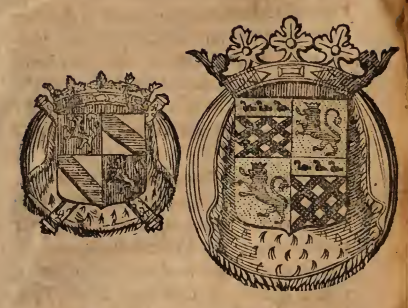
Il porte d'or à la croix ancrée de gueule.

Son frére Evêque & Prince de Mets,

George d'Aubuſſon de la Feüillade, Prince du S. Empire, ancien Archevêque d'Ambrun, Cõmandeur des Ordres du Roy, Docteur de Sorbone, Abbé de S. Loup de Troyes, de S. Jean de Laon, & de Joïenval, cy-devant Ambaſſadeur à Veniſe & en Eſpagne.

11. François-Henry de *Montmorency*, Duc de Piney-*Luxembourg*, Pair & Marêchal de France, Comte de Bouteville & de Luſſe, Seigneur de Precy, Capitaine des Gardes du Corps, nõmé Marêchal de France le 30. Juillet 1675. Il eſt né en 1628 & a épouſé Catherine de Clermont Tallard, hêritiére de Luxembourg, dont il a des enfans. 1. N.... de Montmorency, Prince de Tingrie. 2. N.... de Montmorency, Abbé de Montieramey, & autres.

Il porte de *Montmorency*, qui eſt d'or à la croix de gueule cantonée de ſêze alérions d'azur, 4. à 4. la croix chargée en cœur de l'Ecuſſon de *Luxembourg*, qui eſt d'argent au lion de gueule, la queuë noüée, fourchée, & paſſée en double ſautoir.



Le Marêchal de Lorge. *Le Marêchal d'Etrées.*

12. Guy de Duras-fort, *Comte de Lorge*, nômé Marêchal de France le 21. Février 1676. Capitaine des Gardes du Corps du Roy. Il a êpousé N... Fremont.

Il porte les mêmes Armes que M. le Marêchal Duc de Duras son frére, y ajoûtant seulement un lambel de gueule.

13. Jean Comte d'Etrées, Vice-Amiral de France, Lieutenant Général de l'Isle de France & Soissonois, nô-

mé Marêchal de France le 25. Mars 1681. Il êpousa l'an 1658. Marie-Marguerite Morin, dont il a M. le Marquis d'Etrées, Capitaine d'un Vaisseau. N. d'Etrées Abbé. Mariane Catherine d'Etrées; & autres enfans.

Il porte d'argent freté de sable de 6. pièces, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable, qui est *d'Etrées*: êcartelé d'or au lion d'azur, couroné, armé & lampassé de gueule qui est de la *Cauchie*.

Les Marêchaux de France qui sont morts depuis quelques années, & dont la mémoire est assés récente: sont,

Messieurs les Marêchaux

De Guébriant, mort en 1643

De Châtillon, dont l'un est mort en 1646. & l'autre en 1649.

De Bassompierre, mort en 1646.

De Gassion, mort en 1647.

De Chaune, mort en 1649.

De Brezé, mort en 1650.

De Rantzau, mort en 1650.

De la Force, mort en 1652.

De Schonberg, mort en 1656.

De la Mothe-Houdancourt, mort en 1657.

D'Hocquincourt, mort en 1658.
De Castelnau, mort en 1658.
Foucault, mort en 1659.
De l'Hôpital, mort en 1660.
De Fabert, mort en 1662.
De la Meilleraye, mort en 1664.
De Clérambaut, mort en 1665.
D'Estampes, mort en 1668.
D'Aumont, mort en 1669.
D'Etrées, mort en 1670.
De Schulembergz, mort en 1671.
De Turenne, mort en 1675.
De la Force, le pére, mort le 16. Dêcembre 1675.
Du Plessis-Prâlin, mort le 23. Dêcembre 1675.
De Rochefort, mort le 23. May 1676.
D'Albret, mort le 3. Septembre 1676.
De la Force, le fils, mort en Janvier 1678.
De Gramont, mort le 12. Juillet 1678.
De Grancey, mort le 20. Novembre. 1680.
De la Ferté-Senneterre, mort le 27. Septembre 1681.

Il y a plusieurs veuves de Marêchaux de France, qui joüissent toûjours des hõneurs du Louvre.

CHAPITRE III.

Des Colonels Généraux, des Mestres de Camp, &c.

APrès la mort de M. d'Epernon, le 23. Juillet 1661. la Charge de Colonel Général de l'Infanterie fut suprimée.

Le Colonel Général à cause de sa Charge, met derriére l'Ecu de ses Armes quatre ou six Drapeaux des couleurs du Roy, qui sont blanc, incarnat, & bleu.

Le Colonel Général de la Cavalerie Legére, est M. le Comte d'Auvergne, Marquis de Bergopzon, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur & Senêchal du haut & bas Limosin.

Le Mestre de Camp Général de la Cavalerie Legére de France, est à présent M. le Baron de Montclar.

Le Lieutenant Colonel de la Cavalerie Legére de France, est M. Jean d'Estampes, Baron de Bellebrune, qui

CHAPITRE IV.

Des Gens d'Armes, des Chevaux-Legers, & des autres Rêgimens de Cavalerie & d'Infanterie.

DAns les Armées il y a les Compagnies des Gens-d'Armes, & les Compagnies des Chevaux Legers : & puis les autres Rêgimens de Cavalerie & d'Infanterie.

Premiérement la Compagnie des Gens-d'Armes qui sont Gardes du Roy, dont le Roy est aussi Capitaine en chef, & M. le Prince de Soubize Capitaine-Lieutenant, cõme nous avons dit cy-devant parmy les Gardes du Roy, au 1. Volume.

Cõme les Princes d'Angleterre peuvent avoir une Compagnie de Cavalerie entretenuë en France, il y avoit la Compagnie des Gens d'Armes Ecossois du Roy, cõmandée par M. le Duc d'Iork, & en son absence par M. N.. Lieutenant en cette Compagnie des Gens d'Armes, M. le Chevalier de Thauriac Enseigne.

Les Gens-d'Armes Bourguignons, les Gens-d'Armes Anglois.

La Compagnie des Gens-d'Armes Flamans creée le 22. Novembre 1673. M. le Comte de Marsin, Capitaine-Lieutenant. M. Gouffier de Rosamelle, cy-devant Exemt des Gardes du Corps, Soû-Lieutenant.

Les Reines ont aussi leur Compagnie de Gens-darmes, Monseigneur le Dauphin, Monsieur Duc d'Orleans & les Princes du Sang en ont aussi; même les Marêchaux de France, dont ils sont Capitaines en chef, & ont des Lieutenans & Soû-Lieutenans.

2. Pour les Compagnies des *Chevaux-Legers*, il y a les Chevaux-Legers de la Garde du Roy, les Chevaux-Legers de Bourgogne, de Flandre. Les Chevaux-Legers de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur Duc d'Orleans & des Princes du Sang: qui ont aussi chacun la leur, & dont ils sont Capitaines en Chef, & ont des Lieutenans & des Soû-Lieutenans.

Nous avons mis cy-dessus la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde du Roy parmy les Gardes de sa

Majesté, au premier Volume, où nous avons dit qu'elle est composée de deux cens Maîtres, aussi-bien que la Compagnie des Gens-d'Armes de la Garde du Roy, & que M. le Duc de Chevreuse en êtoit Capitaine-Lieutenant.

Nous avons aussi parlé des Compagnies des Gens-d'Armes & des Chevaux Legers de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, à la fin de leurs Maisons, au 1. Volume.

Vous remarquerés que les *Chevaux-Legers* sont ainsi apelés, parce qu'autrefois ils n'avoient qu'une cuirasse : à la difference des Gens-d'Armes, qui portoient armes complêtes, c'est à dire cuirasse, cuissars, brassars.

3. Les autres *Rêgimens de Cavalerie-Legére*, sont aussi armés cõme les Chevaux-Legers.

Quand on marche en bataille, on met cinq ou six Rêgimens de Cavalerie en une *Brigade*, cõmandée par un ancien Mestre de Camp, que l'on apelle alors *Brigadier*.

Chaque Rêgiment de Cavalerie contient neuf Compagnies, plus ou moins: & à chaque Compagnie il y a un

Capitaine, un Lieutenant, un Cornette.

Les Régimens de Cavalerie-Legére prennent chacun le nom de leur Meſtre de Camp.

Nous devons auſſi cõmpter avecque la Cavalerie, les Rêgimens de *Dragons* : celuy du Roy eſt cõmandé par M. N.... le Rêgiment de Dragons de feu M. le Marêchal de la Ferté & pluſieurs autres. Monſieur le Marquis de Boufflers, Marêchal de Camp, eſt Colonel Général des Dragons. M. le Comte de Teſſé Colonel & Brigadier Général des Dragons, Lieutenant de Roy au païs du Maine.

4. Pour ce qui eſt de l'*Infanterie*, aprês les deux Rêgimens des Gardes Françoiſes & Suiſſes, les autres Rêgimens ſont diviſés : Premiérement en *Vieux Corps*, qui portent le nom des principales Provinces de France. Le Rêgiment de Picardie, Champagne, Piédmont, Navarre, Normandie, & celuy de la Marine. Vous remarquerés que Picardie a toûjours la têre, Piédmont, Champagne & Navarre, roulent enſemble par année; aprês eſt Normandie & la Marine. Enſuite il y a les

Petits Vieux Corps; sçavoir, Auvergne, Bourbonnois, Sault, le Roy, Feuquiéres, Vaubecour : & puis les *Nouveaux* Rêgimens. Les vieux Rêgimens sont entretenus même en tems de paix mais on reforme le nombre des hômes, & on les reduit à tréte ou quarante par Compagnie: retenant neanmoins toûjours les Officiers, afin qu'ils puissent être prêts, & rendre leurs Compagnies complètes au besoin. Les nouveaux Rêgimens qui portent presque tous les noms de leurs Mestres de Camp, sont ordinairement plus foibles que les vieux, & se réforment ou cassent en tems de paix.

Outre cela, le Roy a plusieurs Rêgimens d'Infanterie étrangére, qui sont Allemans, Ecossois, Irlandois, Italiens, Liégeois & autres: & particuliérement des Suisses, dont il y en a six à sept mille en France.

Du Régiment des Gardes François.

Le Rêgiment des Gardes François est le premier & le plus considerable de l'Infanterie. Il est composé de trente Compagnies, & chaque compagnie de

cent cinquante hômes, côme nous avons dit à la fin des Gardes du Roy, au 1. Volume, où nous avons mis le Colonel, & tous les autres Officiers, Capitaines aux Gardes, Lieutenans, Soû-Lieutenans, Enſêgnes.

Le Rêgiment des *Gardes Suiſſes* eſt composé de dix Compagnies complêtes, que nous avons toutes nômées cy-devant parmy les Gardes du Roy, au 1. Volume, où nous avons mis tous leurs Officiers, Capitaines, Lieutenans, Enſêgnes, & les Cantons d'où ſont les Compagnies.

Les autres Rêgimens portent le nom ou des principales Provinces du Roïaume, côme nous avons dit; ou de leur Meſtre de Camp.

Le Régiment du Roy eſt de 67. Compagnies, ſervans en campagne.

Pour ce qui eſt du Cômandement de nos Armées, on êtablit quelquefois un *Capitaine Général* qui cômande à toute l'Armée, puis un *Lieutenant Général*, & un *Marêchal de Bataille*, cy-devant apelé un Aide de Camp. En-

ſuite il y a quelques *Brigadiers*, qui ſont des plus anciens Meſtres de Camp, que l'on choiſit pour cōmander cinq ou ſix Rêgimens de Cavalerie. Aprês il y a les *Meſtres de Camp* de chaque Rêgiment, puis les *Capitaines* de chaque Compagnie. Et ſi ce ſont des Compagnies de Cavalerie-Legére, ſous chaque Capitaine il y a *le Lieutenant & le Cornette*. Si ce ſont des Compagnies de Gens-d'Armes ou d'Infanterie, ils ont de ſemblables Officiers, & un Enſeigne au lieu du Cornête.

Un Marêchal de Bataille, M. des Fougerais.

Pour les *Marêchaux des Logis* des Armées.

Il y a un Marêchal des Logis Général de Cavalerie en titre d'Office, qui eſt M. de S. Martin, qui a ſous luy pluſieurs Aides & Fouriers. Au corps de l'Infanterie de chaque Armée, il y a un Major Général de Brigade, dont les Majors de chaque Brigade prennent l'ordre. Aprês, il y a un Marêchal dans chaque Rêgiment, lequel aïant ſçeu le département pour ſon Rêgiment, il le dōne & fait entendre au

Fourier de chaque Compagnie, lesquels aprés font les logemens pour les Capitaines, Officiers & Soldats de la Compagnie.

Deux Marêchaux des Logis, aux Camps & Armées du Roy, êrigés en Office. M. des Fourneaux. M. Bolé, Sieur de Champlay.

Deux autres Marêchaux des Logis des Camps & Armées, M. Fougeux des Cures, M. du Verger.

Un Fourier des Camps & Armées du Roy, le Sieur Couty.

Souvent il y a différend entre les Officiers de Cavalerie & d'Infanterie pour le rang & pour le cõmandement. Le Capitaine de Cavalerie cõmande à celuy d'Infanterie, lorsqu'ils se rencontrent tous deux dans une plaine: mais le Capitaine d'Infanterie cõmande celuy de Cavalerie quand il y a ceinture, retranchement ou barricade en une Place.

Vous remarquerés qu'autrefois, lorsque nos Rois marchoient au combat, c'êtoit sous la *Cornête blanche de France*, sous laquelle marchoient avecque le Roy plusieurs Seigneurs volontaires, mais maintenant elle n'est plus en usage.

ge. Cette Cornette blanche est différente de la Cornette Colonelle de Cavalerie, qui est aussi de couleur blanche. C'est M. le Marquis de Vandeuvres qui a ce titre de Cornette blanche de France.



CHAPITRE V.

Du Grand Maître de l'Artillerie.

LE Grand Maître de l'Artillerie de France, & Sur-Intendant Général des Poudres & Salpêtres, Henry de

Daillon, Duc du Lude, Comte de Pontgibault, Marquis d'Illiers & de Boüillé, Baron de Briançon, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur du Château de S. Germain en Laye, cy-devant Premier Gentil-hõme de la Chambre du Roy : prêta le serment de fidélité au Roy pour cette Charge, le 28. Juillet 1669. Il a épousé en premiéres nôces Eléonore de Boüillé, fille unique du Marquis de Boüillé, & de Jaqueline de la Guiche de S. Geran, dont il n'a point d'enfans; & en secondes nôces, Madame la Comtesse de Guiche, Marguerite Loüise de Béthune, Dame du Palais de la Reine, veuve du Comte de Guiche. Il porte d'azur à la croix engrêlée d'argent.

Le Grand-Maitre de l'Artillerie de France met pour marque de sa Charge deux canons ou deux coulevrines sur leurs affûts au dessous de ses Armes.

Avant l'invention de l'Artillerie, il y avoit un *Grand Maître des Arbalétiers & Cranequiniers*, qui avoit la Sur-Intendance sur tous les Officiers des machines de guerre. Les *Cranequins* étoient certains instrumens dont on en-

fonçoit les murailles & les portes des Villes. On tient que cet Office a été du tems de S. Loüis : & le sieur du Hangest sous Charle VI. en 1411. étoit Grand Maître des Arbalétiers. Depuis le *Capitaine Général des Poudres & de l'Artillerie* luy succêda, tître qui a été en usage jusqu'au tems de Henry le Grand, qui érigea cette Charge en Office de la Courone, en 1610. sous le tître de *Grand-Maître*, en faveur de Maximilien de Béthune, Duc de Suilly.

Dans chacune des Armées de France il y a un *Lieutenaat de l'Artillerie*, qui cõmande à tout le bagage d'Artillerie, & qui a soin de sa conduite : lequel relève de M. le Grand-Maître.

Il a la Sur-Intendance sur tous les Officiers de l'Artillerie, Canoniers, Pioniers, Charrons, Cordiers, & autres petits Officiers, dont il fait l'état en toutes les Armées du Roy, en chacune desquelles il a ses Lieutenans, quoique les Marêchaux de France prétendent aussi juridiction sur ces Officiers de l'Artillerie. C'est luy qui fait faire les travaux de l'Armée, tant aux siéges des Villes, que dans le marché ; qui fait faire les poudres, fondre l'ar-

tillerie, & qui a pouvoir ſur tous les Arſenaux de France. Il a auſſi le ſoin des Tentes & Pavillons de l'Armée. Il a ſa juridiction à l'Arſenal de Paris.

Toute la fonte qui ſe trouve dans une Ville de conquête, ou quand on entre dans une ville rebelle, où l'on fait quelquefois comandement de dêcendre les cloches, apartient au Grand-Maître de l'Artillerie.

Un Lieutenant Général de l'Artillerie, M. le Marquis de la Frezéliere, François Frezeau.

Un Contrôleur Général de l'Artillerie, M. Camus du Clos, Intendant en Catalogne.

Un Thrêſorier Général, M. Eſtienne Landais.

Garde Général, M. Michel Pelletier.

Le Comiſſaire Général des Poudres, M. François Berthelot.

Un Sécrêtaire Général, M. Joachim Fautrier.

Autre Sécrêtaire, M. Loüis Rouſſeau.

Come l'on fait la Guerre par mer, auſſi bien que par terre: aprês avoir

traité du Conêtable, qui est sur terre le Chef des Armées: il faut maintenant parler de l'Amiral, qui est le Chef de la Marine & des Armées Navales.

CHAPITRE VI.

De l'Amiral, & de la Marine.



L'Amiral de France est M. le Duc Loüis, Comte de Vermandois, lêgitimé de France, Grand Amiral, ou Grand Maître des Mers, Chef & Sur-Intendant Général du Cõmerce &

Navigation de France, depuis le mois d'Acût 1669.

Il porte de France au bâton de gueule péry en barre, la courone rehaussée de Fleurs de lis, un manteau de Prince, & pour marque de sa Charge les deux anchres passés en sautoir derriére l'êcu de ses armes.

L'Amiral est un des Officiers de la Courone, il cõmande aux guerres de sur mer, cõme le Conêtable & les Marêchaux de France à celles de sur terre. Le pouvoir de cette Charge est fort grand; & il fut bien augmenté par le Roy Henry III. en faveur du Duc de Joyeuse, l'un de ses favoris, qui la possedoit.

C'est à l'Amiral à dõner aux particuliers les congés & permissions de mettre en mer, & d'y armer contre les ennemis de l'Etat, avecque lesquels de son autorité il peut faire trêve sur mer pour trois semaines. Sans son congé les vaisseaux ne peuvent entrer en aucun port. Il a la dixiême partie de tout le butin qui se fait sur mer. Il juge du fait de la Marine: & les apels de ses Sentences ressortissent au Parlement, mais il n'y a pas séance en vertu de sa Charge. Sa

juridiction eſt à la Table de Marbre du Palais, pour les apellations de ſes Juges inférieurs: & il a ſes Officiers qui conoiſſent de tous les délits & diffèrens qui ſurviennent, tant pour raiſon des contrats faits & paſſés pour le fait de la guerre, marchandiſe & pêcherie, qu'autre choſe quelconque, civile & criminelle; mettant tel Lieutenant que bon luy ſemble. Il baille ſauf-conduit de harengaiſon & morte-ſaiſon pour pêcher: & fait faire le guet ſur la côte marine, quand beſoin eſt, par les hômes qui ſont ſujets à le faire. Il cômet des navires pour garder les pêcheurs au tems de la harengaiſon.

Le nom d'Amiral a été emprunté des Arabes, qui vinrent par mer fondre en Europe ſur les Chrêtiens; & aprês avoir couru toutes les mers de ces Provinces, ils conquirent l'Eſpagne, & de là dêcendirent aux côtes de France par la Guienne & le Poîtou. Pendant de ſi longues guerres, les François eurent ſouvent comunication avec eux: & come celuy à qui obeïſſoient les autres Chefs de cette Armée ſi puiſſante ſur mer, êtoit comunément apelé en leur langue Arabeſque *Amir Al Mu-*

fulmin, c'eſt à dire, le Prince des Vrais croïans : (on ſçait aſſés que ces Infidêles ſe qualifient du tître de Vrais croïans) les François qui retinrent les premiéres ſyllabes de ce nom, ont apelé à leur imitation celuy qui comande les Armées ſur la mer, leur *Amiral.*

Tous les Vaiſſeaux doivent porter les Enſêgnes de l'Amiral, celuy que l'Amiral monte porte le Pavillon quarré blãc au grand maſt & les quatre fanaux.

Il a ſouverain comandement ſur les mers, principalement ſur toute la partie de la mer Oceane qui eſt aux côtes de France, & ſur tous les Vaiſſeaux & Armées navales.

Le premier Amiral fut *Lehery*, ou ſelon d'autres *Rotland*, ſous Charlemagne, apelé par Eginard *Præfectus maris.* Cette Charge n'étoit autrefois qu'une ſimple comiſſion, & le premier qui la poſſeda en tître d'Office, fut *Enguerrand Sire de Coucy*, ſous Philippe le Hardy 1273. Ou ſelon quelques-uns elle ne fut êrigée en tître d'Office que ſous le Roy Charle V. l'an 1369. & le premier fut Amaury Vicomte de Narbone. Il y a eu pluſieurs Amiraux au tems que les Rois

de France ne possédoient pas toutes les Provinces maritimes de ce Roïaume : à sçavoir l'Amiral de Normandie, de Bretagne, de Guïenne & de Provence. Celuy de Normandie, qui fut depuis apelé de France, comandoit depuis le Pas de Calais jusqu'à Saint Michel du Mont. Celuy de Bretagne, depuis Saint Michel jusqu'aux Raz. Celuy de Guïenne, depuis les Raz jusqu'à Baïone. Et celuy de Provence, depuis Perpignan jusqu'à la riviére de Gennes. Et à cette occasion il y eut grande contestation entre M. le Duc de Guise, qui prétendoit l'Amirauté d Provence, & M. le Cardinal de Richelieu. C'est pourquoy ce Cardinal obtint la Déclaration du Roy du mois de Janvier 1627. par laquelle la Charge d'Amiral fut suprimée, & érigée en sa place celle de *Grand Maître, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Cōmerce de France*, qu'il possêda luy-même. Il la dōna par son testament au fils du Marêchal de Brezé, Duc de Fronsac, qui reprit la qualité d'Amiral dans le serment qu'il en prêta au Parlement l'an 1648. mais aïant été tué au Siége d'Orbitelle, cette Charge fut

exercée au nom de la Reine Rêgente, sous le tître de Grand-Maître de la Navigation.

L'Amiral de France a pour marque de sa dignité, puisqu'il cómande sur les deux Mers, deux anchres d'or passées en sautoir derniére l'écu de ses armes, pendãtes & attachées à deux chables. Le Vice-Amiral en prend aussi.

Il a pour ses apointemens trente mille livres à prendre sur les droits d'anchrage, & plusieurs autres revenus.

Aprês l'Amiral il y a aussi un Vice-Amiral de France. M. le Marêchal d'Etrées, Lieutenant Général de l'Isle de France & Soïssonois.

Lieutenans Généraux des Armées Navales,

M. le Marquis de Martel.
M. le Marquis du Quêne.
M. le Marquis de Preüilly d'Humiéres
M. le Chevalier de Tourville, Chefs d'Escadre.
M. le Marquis de Grancey, frére de M. le Marêchal de Grancey.
M. Gabaret.
M. de Châteu-Renaud.
M. le Marquis d'Anfreville.
M. de Manse.

M. le Cõmandeur de la Bretêche.
M. le Chevalier de Béthomas.
M. le Chevalier de Breteüil.
80. Capitaines de Vaisseaux.
Un Major de Vaisseaux, M. le Chevalier de Chaumont.
Deux Intendans de la Marin.
L'Intendãt *de la Marine du Levant*, M. d'Anfreville, rêsidant à Marseille.
L'Intendant *de la Marine du Ponant*, M Colbert du Terron, rêsidant à la Rochelle, Broüage & Brest.
Un Sécrêtaire Général de la Marine M....
De plus il y a des Contrôleurs de la Marine.
L'Amiral a aussi droit de nõmer aux Offices de Juges, Lieutenans Généraux & Particuliers, Conseillers, Receveurs, Avocats, Procureurs, Greffiers, Sergens & autres Officiers de l'Amirauté, tant à la Table de Marbre, qu'aux Juridictions particuliéres de Picardie, Normandie & Bretagne, par vacance de mort, résignation ou autrement.
Le Roy a prêsentement 150. Vaisseaux, & plus de 30. Galéres. On en

bâtit seulement à Brest, Rochefort & Toulon.

Pour fournir d'Aumôniers sur les Vaisseaux du Roy S. M. a êtably une Comunauté ou Seminaire de Prêtres seculiers dans le Bourg de Folgoet en Bretagne.

CHAPITRE. VII.

Du Génêral des Galéres.



LE Roïaume de France est bordé de deux Mers: d'un côté, de la grande Mer Oceane; & de l'autre, qui est au Midy, de la Mer Mediterranée: sur laquelle sont entretenuës les Galéres de France au Port de Marseille.

Le Génêral des Galéres est quelquefois apelé *l'Amiral du Levant*, cō-

me dit le Sieur de la Popeliniére, qui a fait un Livre particulier de l'Amiral de France.

Loüis-Victor de Rochechoüart de Mortemart, Duc de Vivone, Marêchal de France, Gouverneur de Champagne & Brie, Prince de Tonay-Charante, Marquis de Mongneville & d'Everly, Baron de Bray-sur-Seine, Seigneur de Roissy en France, Général des Galéres, & Lieutenant Général ês Mers & Armées Navales de Levant, cy-devant Viceroy en Sicile. Il prêta serment de la Charge de Général des Galéres au mois de Dêcembre 1669. Il a êpousé le 9. Septembre 1655. Antoinette-Loüise de Mêsmes, dont il a plusieurs enfans, entre autres N... de Rochechoüart, Duc de Mortemart, Pair de France, receu en survivance à la Charge de Général des Galéres le 14. Février 1679. qui a êpousé Marie-Anne Colbert, troisiême fille de M. Colbert, Ministre & Sécrêtaire d'Etat, & qui est allé cette année cômander seul en chef les Galéres de France. Il a un fils né en 1681. vers le mois de Septembre.

Il porte pour armes, de *Rochechoüart*,

qui est fascé ondé de six pièces d'argent & de gueule : & pour marque de sa Charge, un double anchre ou grapin posé en pal derriére l'êcu de ses Armes.

Vous pouvés voir les êcartelures que prend la Maison de Rochechoüart-Mortemart, cy-devant parmy les Ducs & Pairs,

Charle IX. par Arrêt du sixiême Avril 1562. vêrifié le huitiême Juin 1563. dêclara en faveur de Messire René de Loraine, le faisant Général des Galéres, tant en la Mer du Levant que du Ponant; Qu'il seroit Chef Général de toutes ses Galéres Galiotes, Frégates, Fustes & Brigantins: Qu'il cômanderoit à tous Vaisseaux & Navires, tant longs que ronds, & se feroit obeïr par toutes voïes, & en tous lieux, où il iroit pour le devoir de sa Charge.

Le Lieutenant Général des Galéres est M. le Chevalier de Noailles, Jâque de Noailles, Chevalier de Saint Jean de Jerusalem, Lieutenant Général dans la haute Auvergne.

Aprês les Officiers de Guerre, suivent les Officiers de Justice, des Conseils du Roy, qui sont aussi Officiers Générauxdu Roïaume.

DES CONSEILS DU ROY,

ET DES PERSONES D'ETAT.



CHAPITRE I.

Du Chancelier de France.

LE Chancelier eſt le Chef de la Juſtice & des Conſeils du Roy : & c'eſt en ſes mains que le Roy la dépoſe toute entiére pour la diſtribuer & faire rendre à ſes Sujets; avecque la même puiſſance & autorité qu'il feroit en perſone. A cette fin il eſt dépoſitaire des Seaux de France, dont il uſe pour

la diſtribution de la Juſtice, Dons, Graces & Offices, ainſi qu'il juge raiſonnable pour le bien de l'Etat. Il prêſide aux Conſeils du Roy.

C'eſt luy qui expoſe les volontés de ſa Majeſté : & lorſque le Roy va au Parlement tenir ſon lit de Juſtice, il eſt áſſis devant ſa Majeſté à main gauche. Il porte la robe de velours rouge, doublée de ſatin cramoiſi: & aux cérémonies publiques le Mortier comblé d'or, orné de perles & pierres précieuſes Devant luy marchent les Huiſſiers de la Chancellerie, portans la Maſſe d'argent doré ſur l'èpaule, & les autres Huiſſiers à la Chaîne.

Mre Michel le Tellier, Chevalier Chancelier de France, Cómandeur des Ordres du Roy, Seigneur de Chaville, Villacoubley, Viroflay, & la Ferté-Gaucher, cy-devant Conſeiller au Grand Conſeil, Procureur du Roy au Châtelet, Maître des Requêtes, Intendant de Juſtice en l'Armée d'Italie, Miniſtre & Sécrêtaire d'Etat: après avoir rendu au Roy des ſervices conſidérables en l'éxercice dés principales Charges de Judicature, & en pluſieurs négociations importantes de l'E-

tat, a été fait Chancelier de France le 27. Octobre 1677. dont il a prêté serment entre les mains de sa Majesté le 29. suivant.

Il porte d'azur à trois lézards d'argent posés en pal, au chef cousu de gueule, chargé de trois êtoiles d'or.

Il a êpousé Elisabeth Turpin, dont il a 1. Michel-François le Tellier, Marquis de Louvois, Chancelier des Ordres du Roy, Ministre & Sécrêtaire d'Etat. 2. Charle Maurice le Tellier, Archevêque Duc de Reims, Premier Pair Ecclésiastique de France. Docteur de la Maison & Société de Sorbone, Conseiller d'Etat Ordinaire &c. 3. & Madelêne Fare le Tellier, premiére femme du Duc d'Aumont, dont nous parlerons en leur lieu.

Le Chancelier de France a pour marque de sa dignité le Mortier de toile d'or, rebrassé d'hermines posé sur l'êcu de ses Armes: duquel sort pour cimier une figure de Reine, reprêsentant la France; tenant à la main droite le Sceptre, & à la gauche les grans Seaux du Roïaume. Et derriére l'êcu de ses Armes, deux grandes masses d'argent vermeil doré, passées en sautoir, avecque

le manteau d'écarlate, orné de raïons d'or vers le haut, & fourré d'hermines.

Cette Charge fut instituée (cōme disent quelques-uns) par le Roy Clotaire I. & le premier Chancelier fut Bodin l'an 562. On l'apeloit autrefois *Grand Référendaire & Garde de l'Anneau & Seel Roïal.*

Quand on êtablit un *Garde des Seaux*, on luy dōne même autorité qu'au Chācelier; ~~avec cette~~ diffèréce neanmoins, qu'on ne peut ôter la Charge de Chancelier à celuy qui la possède, qu'en même tems on ne luy fasse son procês, & qu'on ne luy ôte la vie: mais le Roy ôte les Seaux à celuy qui les garde, quand bon luy semble.

L'origine du mot de Chācelier, vient de ce qu'autrefois toutes les Lettres ou Chartes passoient par ses mains pour les signer: lesquelles n'êtant pas toûjours bien dressées, s'il y trouvoit quelque chose qui ne fût pas tout à fait conforme aux Loix ou aux Coûtumes, il l'effaçoit, faisant quelques raïes ou barres de travers en façon de treillis, *cancelli*: ce que les Latins apellent *cancellare*, & de là *Cancellarius*; & quelquefois on l'apeloit *summus Cancella-*

rius, à la diffèrence des autres Chanceliers : car il y en avoit autrefois plusieurs de ce nom.

Nous mettrons les Officiers de la Chancellerie immédiatement après les Conseils.

CHAPITRE II.

Etat général des Conseils du Roy, & des Persones qui les composent.

DAutant que les affaires qui survienent sont diffèrentes; aussi y a t'il de diffèrens Cõseils pour en dèlibérer, cõme le Conseil de Guerre, le Conseil des Dépêches, le Conseil d'Etat & des Finances.

Conseil de guerre.

Le Roy y prêside, & y apêle ordinairement les Princes, les Marêchaux de France, & autres Seigneurs qui ont servy de Lieutenants Généraux dans ses Armées.

Du Conseil des Dépêches, & des Sécrètaires d'Etat.

Ce Conseil se tient dans la Chambre du Roy, en présence de S. M. où assistent Monseigneur le Dauphin, Monsieur frére du Roy, Monseig. le Chancelier, M. le Marêchal de Villeroy, Ministre d'Etat: Messieurs les quatre Sécrêtaires d'Etat ; & les receus en survivance de leur Charge. On y traite des affaires des Provinces & autres, dont les Sécrêtaires d'Etat, qui s'y trouvent prêsens, font leur raport, & tiennent mémoire des résolutions qui s'y prennent. Ils en font faire ensuite les expêditions nécessaires, chacun en son Département, y aïant quatre Sécrêtaires d'Etat & des Cōmandemens de sa Majesté, qui ont chacun leurs fonctions differentes, suivant leur Dêpartement, qu'on ne peut mettre dans tout ce Livre plus à propos qu'en cet endroit.





M. Colbert de Croiſſy porte les mêmes armes que M. Colbert ſon frére.

Les quatre Sécrêtaires d'Etat.

1. M. le Marquis de Louvois.
2. M. Colbert, & M. le Marquis de Seignelay ſon fils.
3. M. le Marquis de Chateauneuf.

4. M. Colbert, Marquis de Croissy.

I. Michel-François le Tellier, Chevalier Marquis *de Louvois* & de Courtenvaux, Baron de Montmirail en Brie & d'Ancy le franc en Bourgogne, Conseiller du Roy en ses Conseils, Cômandeur & Chancelier de ses Ordres, Secretaire d'Estat & des Cômandemens de sa Majesté, receu en survivance de cette Charge le 13. Decembre 1655. Grand Vicaire Général de l'Ordre de Nôtre-Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, Grand Maître des Couriers, & Sur-Intendant Général des Postes, Relais, & chevaux de loüage de France, fils de Messire Michel le Tellier Chancelier de France. Il a êpousé le 19. Mars 1662. Anne de Souvray de Courtenvaux, dont il a Michel François le Tellier Marquis de Courtenvaux, qui a prêté serment de fidelité au Roy pour la survivance de la Charge de Sécrêtaire d'Estat, le 7. Dêcembre 1681. Trois filles, Elizabeth, Anne & Charlotte-Madelêne le Tellier, l'ainée a êpousé François de la Rochefoucault, Duc de la Rocheguyon, Grand Maître de la Garderobe du Roy, & Grand Veneur de France en

ſurvivance. N..... de Louvois de Courtenvaux, Abbé de Bourgueüil en Vallée, M. le Cõmandeur le Tellier.

Il porte d'azur à trois lézards d'argent poſés en pal, au chef couſu de gueule, chargé de trois étoiles d'or. Voïés cy-devant à la Charge de Chancelier.

II. Jean-Batiſte *Colbert*, Chevalier Marquis de Seignelay, Baron de Monetau, Cheny, Beaumont, Ormois, Seaux, & autres lieux, Conſeiller ordinaire du Roy en tous ſes Conſeils, & en ſon Conſeil Roïal, Contrôleur Général des Finances, Sur-Intendant & Ordonateur Général des Bâtimens de ſa Majeſté, Arts & Manufactures de France, Miniſtre & Sécretaire d'Eſtat & des Cõmandemens de ſa Majeſté, Intendant Général du Cõmerce des Indes, Capitaine des Chaſſes de la Capitainerie des Elections de Tonerre, Joigny, S. Florentin, & Comté d'Auxerre, cy-devant Cõmandeur & Grand Treſorier des Ordres du Roy. Il eſt de l'Académie Françoiſe. Il a êpouſé Marie Charon, dont il a 1. Jeanne-Marie Térêſe Colbert, mariée le 3. Fêvrier 1667. à M. le Duc de Che-

vreuse. 2. Jean-Batiste Colbert, Chevalier, Marquis de Seignelay, d'Alêgre & de Blainville, &c. receu en survivance à la Charge de Sécrêtaire d'Etat, & de la Capitainerie des Chasses de Tonerre, Joigny, S. Florentin, & Comté d'Auxerre, Grand Trésorier des Ordres du Roy; qui êpousa en premiéres nôces le 8. Février 1675. Mademoiselle Marie-Marguerite d'Alêgre, morte le 16. Mars 1678. dont il avoit une fille; & en secondes nôces le 6. Septembre 1679. Mademoiselle N..... de Matignon, fille du Comte de Matignon, Lieutenant Général en Normandie. 3. Jâque-Nicolas Colbert, Archevêque titulaire de Carthage, Coadjuteur de Roüen, Docteur de la Maison & Sociêté de Sorbone, Abbé du Bec, Prieur & Seigneur Spirituel & Temporel de la Charité sur Loire, aussi Prieur d'Ambierle; il est de l'Académie Françoise. 4. Henriette Colbert, mariée le 21. Janvier 1671. à M. le Comte de Saint Aignan, à prêsent Duc de Beauvilliers. 5. Antoine-Martin Colbert, Cômandeur de Malte, apelé le Bailly Colbert, qui a la Cômanderie de Boncour: Mestre de Camp du Rêgiment de Champagne.

pagne, & qui exerce le Généralat des Galéres de Malte. 6. Jule-Armand Colbert, Seigneur d'Ormois, né en 1664. reçû en survivance à la Charge de Sur-Intendant & Ordonateur Général des Bâtimens de sa Majesté, Arts & Manufactures de France, marié à Mademoiselle de Tonay-Charente. 7. Mademoiselle Colbert, nõmée Marie-Anne, mariée à M. le Duc de Mortemart au mois de Février 1679. 8. Loüis Colbert, Prieur de Nogent le Rotrou, Intendant & Garde du Cabinet des Livres Manuscrits, Medailles & raretés antiques & modernes; & Garde de la Bibliothêque du Roy. 9. N..... Colbert, Chevalier, Abbé de Beauport.

Il porte d'or à la couleuvre en pal tortillée d'azur.

Les fréres & sœurs de M. Colbert sont,

1. Charle Colbert, Marquis de Croissy, Sécrêtaire d'Etat. *Voyés le cy-aprés.*

2. Edoüard-François Colbert, Comte de Maulevrier, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur de Tournay, cy-devant Capitaine-

Lieutenant des Mousquetaires : qui a épousé au mois d'Août 1658. Marie-Madelène de Bautru, fille du Comte de Serrant, Chancelier de Monsieur, de laquelle il a trois fils & une fille.

3. Marie Colbert, femme de Jean Sieur des Marêts.

4. Claire Cecile Colbert, Abbesse du Lys prês Melun.

5. Antoinette Colbert, Abbesse.

III. M. le Marquis de Châteauneuf, Pierre Baltazar Phelypeaux de la Vrilliére, Marquis de Châteauneuf sur Loire & de Tanlay, Comte de Saint Florentin, Baron de Hervy, Sécrétaire d'Etat & des Ordres du Roi, cy-devant Conseiller au Parlement, fut receu en survivance de cette Charge de Sécrêtaire d'Etat, & entra au Conseil le 8. Juin 1669. Il a êpousé Marie de Fourcy, dont il a deux fils & une fille.

Ses fréres sont Michel Phelypeaux, Archevêque de Bourges, & auparavant Evêque d'Usais, Abbé de Nôtre-Dame de l'Absie, de Quincy, de Saint Lo & de Niœil, cy-devant Conseiller au Parlement. Raimond Phely-

peaux, Comte de Saint Florentin, Pierre Phelypeaux, Baron d'Hervy, Chevalier de Malte. Sa sœur Marie Phelypeaux, veuve de Jean Claude de Rochechoüart, Sieur de Tonay-Charente, morte en 1681. dont il reste une unique hêritiére, mariée à Jule-Armand Colbert, Seigneur d'Ormois, Sur-Intendant & Ordonateur des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, en survivance.

Il porte êcartelé au premier & quatrième d'azur, semé de quatre feüilles d'argent, au franc quartier d'hermines: au second & troisième d'argent à trois lézards de synople. Ces Armes brisées en chef d'un lambel de gueule.

IV. Charle Colbert, Marquis *de Croissy*, Ministre & Sécrêtaire d'Etat, Prêsident à Mortier, cy-devant Conseiller d'Etat Ordinaire, & auparavant Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, Prêsident au Conseil souverain d'Alsace, & du Parlement de Mets, Intendant de Justice aux Païs & Armées de Provence, Catalogne, & autres Provinces de France; & en la Gé-

néralité de Paris, cy-devant aussi Ambassadeur en Angleterre, & l'un des trois Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires pour la Paix à Nimêgue, puis Ambassadeur pour Sa Majesté vers le Duc de Baviere, au sujet du Mariage de Monseigneur le Dauphin. Il a moïenné la paix entre les Etats Généraux & l'Evêque de Munster : & pareillement celle des Païs-bas, concluë en 1668. à Aix-la-Chapelle. Enfin il s'est acquité de plusieurs beaux emplois dedans & dehors le Roïaume. Il a êpousé Françoise Beraud, de laquelle il a N... Colbert, Marquis de Croissy, né en 1665. un autre fils & une fille.

Il porte d'or à la couleuvre en pal tortillée d'azur.

Les Dêpartemens de Messieurs les Sécrêtaires d'Etat.

1. *Monsieur de Louvois.*

Février, Juin, Octobre.

Poitou.	Lyonnois.
La Marche.	Catalogne &

Roussillon.	Artois & Hainaut.
Pignerol.	Les Fortifications des païs cõquis & reconquis.
La Loraine, & les 3. Evêchés.	La Guerre.
L'Alsace.	Le Taillon.
Les Places cêdées ou conquises en Flandre,	L'Artillerie.

Dans ce Dêpartement se rencontrent le Parlement *de Mets*, & celuy *de Besançon*. Les Conseils Souverains *de Perpignan*, *de Pignerol*, *de Tournay*, *d'Alsace*, le Conseil Provincial *d'Artois*.

2. *Monsieur Colbert*.

Janvier, May, Septembre.

Paris & l'Isle de France, Soissonois, jusqu'à Noïon.	La Maison du Roi.
L'Orleanois.	Le Clergé.
Le Blaisois.	Les Colonies Etrangéres.
Les Fortifications du dedans du Roïaume.	La Marine.
	Le Comerce.
	Les Manufactures.

Dans ce Dêpartement ſe rencontre le Parlement de *Paris*.

3. *Monſieur de Château-neuf.*

Avril, Août, Dècembre.

Languedoc, haut & bas, & le Comté de Foix.
Guïenne, juſqu'à Fontarabie,
Roüergue & Quercy.
oüage, Païs d'Aunix, Ville & Gouvernement de la Rochelle.
Touraine.
Anjou.
Le Maine & Perche.
Bourbonois.
Nivernois.
Auvergne, haute & baſſe.
Picardie & Païs Boulonois.
Normandie.
Bourgogne & Breſſe.
Les affaires générales de la Religion Prêtenduë Reformée.

Dans ce Dêpartement ſe rencontrent le Parlement *de Toulouze*, celuy *de Bordeaux*, celuy *de Roüen*, celuy *de Dijon*.

4. *Monsieur Colbert de Croissy.*

Mars, Juillet, Novembre.

La Champagne & Brie.	Le Dauphiné.
La Provence.	Le Bearn.
La Bretagne.	La Bigorre.
Le Berry.	La Principauté de Sedan.
Le Limosin.	Les Païs Etrangers.
L'Angoumois.	
La Xaintonge.	

Dans ce Département se rencontrent le Parlement d'*Aix*, celuy *de Grenoble*, celuy *de Rennes*, & celuy *de Pau.*

Les mois qui sont marqués sous les noms des Sécrêtaires d'Etat sont ceux ausquels ils doivent expédier les Lettres pour tous les bien-faits, dons & Benefices que le Roy acorde dans ces mois là.

Les Parlemens sont marqués à chaque Département où ils se rencontrent, pour dōner à cōnoître que les

dépêches que le Roy envoïe à ces Parlemens, & les Lettres que ces mêmes Parlemens envoïent au Roy, doivent toutes passer par les mains du Sécrêtaire d'Etat qui les a en son Département. Et les Députés de ces Parlemens ou des Etats des mêmes Provinces, sont conduits par ces Sécrêtaires d'Etat à l'audiance qu'ils ont du Roy.

Sous Henry II. parmy les Sécrêtaires de la Chambre du Roy, on en choisit six pour expédier les affaires d'Etat : à la charge que les deux premiers qui viendroient à mourir, ne seroient point remplacés. Ainsi furent instituës les Sécretaires d'Etat, & réduits au nombre de quatre.



CHAPITRE III.

Rêglement fait par le Roy êtant à Fontainebleau, pour l'établissement d'un Conseil Roïal de ses Finances.

Ensemble la liste de ceux qui le composent, & l'ordre qui y doit être tenu & observé.

LE Roy aïant meurement confideré depuis qu'il a plû à Dieu de dõner la Paix à ses peuples, le mauvais êtat des affaires des Finances de son Roïaume, & d'où il est provenu : Sa Majesté y voulant remedier à l'avenir, a rêsolu le prêsent Rêglement & Dêclaration de ses volontés.

PREMIEREMENT, Sa Majesté a suprimé pour toûjours la Cõmission de Sur-Intendant de ses Finances, & toutes les fonctions qui y sont attachées.

Sa Majesté conoissant bien qu'elle ne peut dõner des marques plus grandes de son amour pour ses Peuples, que de prendre elle-même le soin de l'admi-

niſtration de ſes Finances, pour retrancher tous les abus qui s'y ſont gliſſés juſqu'à préſent : Sadite Majeſté a rêſolu d'apeler prês de ſoy un Conſeil compoſé de perſones de capacité & probité cōnuë, par l'avis duquel elle agira dans ladite adminiſtration, pour toutes les affaires qui êtoient reſoluës & éxêcutées par le Sur-Intendant ſeul.

Ledit Conſeil ſera apelé *le Conſeil Roïal des Finances*, & ſera compoſé d'un Chef ſous l'autorité & en la prêſence de Sa Majeſté, lorſque M. le Chancelier ne ſera pas audit Conſeil, & de trois Conſeillers, dont l'un ſera Intendant des Finances; ſe rêſervant Sa Majeſté d'apeler en iceluy M. le Chancelier, lorſqu'elle le jugera à propos. Auquel cas il tiendra le rang & la préſéance deuë à ſa dignité, cóme Chef de tous les Conſeils du Roy.

Sadite Majeſté ſe réſerve à elle ſeule la ſignature de toutes les Ordōnances concernant les dêpenſes comptables, & les comptans, tant pour les dêpenſes ſecrettes, que pour remiſes & intérêts, & autres de toute nature.

Les êtats de diſtribution des Finances, tant pour les Recettes générales,

que pour les Fermes, Bois, Domaines, & autres deniers de toutes natures, seront remis par l'Intendant des Finances qui en aura le dêpartement, avec ses avis & raisons sur les changemens à y faire, entre les mains dudit Conseil Roïal, qui sera ordonné par sa Majesté; pour en être fait raport, recevoir les ordres de Sadite Majesté; & ensuite être lesdits êtats expêdiés & signés par ledit Intendant, remis entre les mains de celuy qui en aura fait le raport, pour être signés par Sa Majesté, & par ceux dudit Conseil, en la place & ordre que Sa Majesté ordõnera.

L'Intendant des Finances qui aura l'hõneur d'être dudit Conseil Roïal, aura l'Epargne ou Thrêsor Roïal dans son dêpartement: & en consequence tiendra le Registre de toute la recette & dêpense qui sera faite, dont il ne dõnera cõmunication à aucune persone sans ordre exprès de Sadite Majesté.

Toutes les Ordonances seront remises entre ses mains, pour être raportées à Sa Majesté, enregistrées & paraphées par luy, & ensuite expêdiées par les Thrêsoriers de l'Epargne, chacun en l'année de son éxercice.

Ledit Intendant fera rendre tous les comptes des Fermes, Recettes générales, Bois, Domaines, Affaires extraordinaires, & autres Recettes de toutes natures, pour en être par luy fait raport audit Conseil Roïal, & être lesdits comptes arêtés & signés par Sa Majesté, & ensuite par ceux dudit Conseil Roïal.

Toutes les demandes d'employ de nouvelles Charges dans les Etats de Sa Majesté, seront raportées & rêsoluës dans ledit Conseil Roïal.

Et pour toutes les affaires qui êtoient traitées & résoluës dans le Conseil des Finances, ou qui êtoient signées par Monsieur le Chancelier: Sadite Majesté tiendra ledit Conseil tel jour qu'il luy plaira ordoner, auquel Monsieur le Chancelier assistera, pour être lesdites affaires examinées & resoluës: sçavoir,

Les Brevêts de la Taille, qui seront ensuite signés par Sa Majesté, & par tous ceux qui auront l'hôneur d'assister audit Conseil.

Tous les Arrêts portans imposition sur les peuples, de quelque nature & qualité qu'ils puissent être, seront ra-

portés dans ledit Conſeil, afin de pouvoir être expêdiés.

Les Affiches contenant les conditions des Baux des Fermes, ſeront examinées & rêſoluës dans ledit Conſeil Roïal; & enſuite les Fermes publiées, les encheres receuës, & leſdites Fermes ajugées dans le Conſeil ordinaire des Finances.

Tous les Traités pour affaires extraordinaites, Arrêts de Prêts, & autres de pareille nature, ſeront raportés, êxaminés & rêſolus dans ledit Conſeil Roïal, & enſuite ſignés & expêdiés en la même forme qui s'eſt pratiquée juſqu'à prêſent,

Les Rôles de l'Epargne, tant des dépenſes comptables que des comptans, ſeront êxaminés & arrêtés dans ledit Conſeil Roïal, auquel ſeront préſens alors les mêmes perſones qui avoient acoûtumé d'y aſſiſter : ſignés par Sa Majeſté, & enſuite par tous ceux qui y ſeront prêſens.

Nulle diminution ne pourra être acordée ſur les Fermes, Recettes générales & affaires extraordinaires, de quelque nature qu'elles puiſſent être, qu'en prêſence de Sa Majeſté dans ledit Conſeil Roïal,

Toutes lesquelles affaires seront examinées & résoluës dans ledit Conseil Roïal, composé, cóme il est dit cy-dessus, de M. le Chancelier, du Chef, & de trois Conseillers audit Conseil.

Sa Majesté veut & entend, que toutes les semaines une fois, le Chef dudit Conseil assemble tous ceux qui auront l'hõneur d'en être, avecque les autres Directeurs & Contrôleurs Généraux & Intendans des Finances: pour êxaminer toutes les affaires des Finances, ainsi que l'on avoit acoûtumé de faire dans les petites Directions chés les Sur-Intendans. A l'exception toutefois de celles cy-dessus réservées audit Conseil Roïal, & particuliérement pour êxaminer tous les moïens d'augmenter les revenus ordinaires de Sa Majesté, diminuer & ôter, s'il se peut toutes les causes des diminutions des Fermes, & des non-valeurs des Recettes générales; & pour tenir soigneusement la main à ce que le recouvrement desdites impositions soit fait dans le tems préscrit par les Ordonances: en sorte que les dêpenses que Sa Majesté assignera sur lesdites impositions, soient ponctuellement païées & aquitées.

Toutes les affaires qui seront éxaminées dans les petites Directions, seront ensuite raportées dans les grandes Directions, pour y être rêsoluës en la forme acoûtumée, & qui a été jusqu'à prêsent.

Les Conseils des Finances & grandes Directions se tiendront ainsi qu'il est acoûtumé, sans toutefois que l'on y puisse traiter d'aucune des matiéres cy-dessus réservées au Conseil Roïal des Finances.

En tous les Conseils, le Chef dudit Conseil prendra la place que les Sur-Intendans des Finances avoient acoûtumé de prendre. Et à l'égard des autres Conseillers audit Conseil Roïal, ils auront leur rang du jour de leurs Brevêts de Conseillers d'Etat.

Tous les Arrêts & autres expéditions du Conseil des Finances, seront signées par ledit Chef & trois Conseillers audit Conseil Roïal.

Sa Majesté veut qu'à l'ouverture de toutes les Séances de son Conseil Roïal, il soit toûjours fait raport de l'êtat d'une Ferme ou d'une Recette générale; pour éxaminer tous les empêchemens que ses Fermiers reçoivent en la perce-

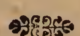
ption de leurs Fermes, & les moïens justes & raisonnables pour les augmenter, afin d'interposer son autorité Roïale pour les faire valoir.

SA MAIESTE' se réserve de changer, augmenter, ou diminuer au prêsent Rêglement, selon que la nécessité de son service le pourra requerir.

FAIT à Fontainebleau le 15. jour de Septembre 1661. Signé LOUIS, & plus bas, DE GUENEGAUD.

Le Conseil Roïal des Finances est cõposé de M. le Chancelier de France, de M. le Duc de Villeroy, de M. Colbert, & de M. Pussort.

Les Conseillers d'Etat Ordinaires sont marqués au Chapitre suivant par la lettre O. ceux du Semestre d'Hyver par H. & ceux du Semestre d'Eté par E.



CHAPITRE IV.

Du Conseil d'Etat.

LE Roy a ordoné par l'article 1. de son Rêglement du 3. Janvier 1673. que le Conseil d'Etat sera composé de M. le Chancelier ou Garde des Seaux, de vingt & un Conseillers d'Etat Ordinaires, dont trois seront d'Eglise, trois d'Epée ; du Contrôleur Général des Finances, des deux Intendans des Finances, tous Ordinaires, & de doüze Conseillers d'Etat, qui serviront par Semestre.

Conseillers d'Etat.

2Charle Maurice le Tellier, Archevêque & Duc de Reims, Premier Pair Ecclésiastique de France, Docteur de la Maison & Société de Sorbone, &c. O.

Jean-Jâque Renoüard, Sr. de Villayer, cy-devant Maître des Requêtes. Il est de l'Académie Françoise. E.

Francois du Gué, cy-devant Intendant

de Justice au Lyonois, Forêts Beaujolois, & auparavant Maître des Requêtes. O.
Ferdinand de Neuville de Villeroy, Evêque de Chartres, & auparavant de S. Malo. O.
François Rouxel de Médavy de Grancey, Archevêque de Roüen, Primat de Normandie, cy-devant Evêque de Sais. O.
Loüis Boucherat, Seigneur de Compans, Conseiller d'hõneur au Parlement de Paris, cy-devant Maître des Requêtes, & auparavant Conseiller au Parlement. O.
Loüis le Tonnelier, Seigneur de Breteüil, Boissettes, &c. cy-devant Maître des Requêtes, cy-devant aussi Contrôleur Général des Finances. O.
Claude Bazin, Seigneur de Bezons, cy-devant Intendant de Justice en Languedoc. Il est Doïen d'honeur de la Faculté de droit Canon, & Doïen de l' Académie Françoise.
Henry Pussort, qui est aussi du Cõseil Roïal, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. O.
Daniel Voisin, Seigneur de Cerisay,

cy-devant Maître des Requêtes, cy-devant aussi Prevôt des Marchads de la Ville de Paris. O.

Honoré Courtin, Seigneur des Menus, cy-devant Maître des Requêtes, & cy-devant aussi Ambassadeur en Angleterre. O

Cyprien Bénard, Seigneur de Rezé, cy-devant Maître des Requêtes. H.

aspard de Fieubet, Chancelier de la Reine, cy-devant Maître des Requêtes. H.

Loüis François le Fêvre, Sieur de Caumartin, cy-devant Maître des Requêtes. H.

Jâque Barin, Seigneur de la Galissoniére, cy-devant Maître des Requêtes. H.

Claude Bouchu, Intendant en la Duché de Bourgogne, cy-devant Conseiller à Mets, & Maître des Requêtes. E.

Paul Barillon, Sieur de Morangis, Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, cy-devant Maître des Requêtes. O.

Charle d'Aligre, Abbé de S. Riquier, Conseiller d'hõneur au Parlement, où il ètoit cy-devant Conseiller. O.

Claude Pelletier, Conseiller d'hõneur au Parlement de Paris, cy-devant Prêsident en la quatrième des Enquêtes, cy-devant aussi Prevôt des Marchands de la Ville de Paris. O.
Robert de Pomereu, Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, cy-devant Prêsident au Grand Conseil, & Maître des Requêtes. O.
François d'Argouges, cy-devant Premier Prêsident du Parlement de Bretagne. E.
Jerôme Bignon, Conseiller d'hõneur au Parlement, où il a été cy-devant Avocat Général. E.
N.... Colbert du Terron. H.
Gabriel-Nicolas de la Reynie, Lieutenant de Police en la Ville de Paris, cy-devant Maître des Requêtes, cy-devant aussi President au Présidial de Guïenne. E.
Jean Roüillé, Intendant d'Aix en Provence, cy-devant Maître des Requêtes, cy-devant aussi Conseiller en la Cour des Aides. H.
René de Marillac, Sr. d'Aulinville & d'Attichy, cy-devant Conseiller au Parlement, puis Avocat Général au Grand Conseil, ensuite Maître des

Requêtes & Intendant en Poitou. E.

Contrôleur Général des Finances, qui est de tous les Conseils du Roy.

Jean-Batiste Colbert, Marquis de Seignelay, Ministre & Secrêtaire d'Etat, Sur-Intendant Général des Bâtimens de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France. Il est de l'Académie Françoise.

Intendans des Finances.

Vincent Hotman, Seigneur de Fontenay, cy-devant Maître des Requêtes. Il a été Procureur Général en la Chambre de Justice.

Nicolas des Marêts, Maître de Requêtes, cy-devant Conseiller au Parlement.

Par l'article 85. du nouveau Réglement, les Avocats du Conseil qui êtoiét deux cens, ont été rêduits à cent soixante & dix. Le Doïen est Charle Ycard

Nouveau Département de Messieurs les Contrôleurs & Intendans des Finances.

1. M. COLBERT.

Cõmerce.
Fermes unies, Sçavoir,
Gabelles de France.
Aides & Entrées.
Parties casuelles.
Cinq grosses Fermes.
Convoy de Bourdeaux.
Patentes de Languedoc, & autres petites Fermes.
Barrage & Pavé de Paris.
Bois.
Bourgogne.
Bretagne.
Languedoc.
Turcies & Levées.
Bâtimens & Maisons Roïales.
Extraordinaire de la Guerre.
Artillerie.
Marine de Levant & de Ponant.
Clergé.
Monoïes.
Prevôté de Nantes.
Ponts & Chaussées.

Domaine du Roy & de la Reine.
Eaux & Forêts.
Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris.

2. M. HOTMAN.

Gabelles de Provence, Dauphiné, & Doüane de Valence.
Gabelles de Languedoc.
Gabelles de Lyonois.
Surtaux & Quatriême de Lyon.
Gabelles de Mets, Toul & Verdun.
Ferme de Broüage.
Neuf Livres dix-huit sols de Picardie.
Ferme d'Ingrande.
Poisson, Papier & Biére.
Cendres.
Marque du Fer.
Octrois des Villes.
Provence & Navarre.
Artois & autres Païs conquis.
Mets, Toul & Verdun.
Parlement de Paris.
Grand Conseil.
Ligues Suisses.

3. M. DES MARETS.

Les dix-huit Généralités des Païs d'Election.

CHAPITRE V.

Maîtres des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel du Roy, suivant l'ordre de réception.

MESSIEURS.

1640. NICOLAS Jassaut *Doïen*, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. *Avril.*

1644. Jâque Paget, Sieur de Villenomble, cy devant Prêsident en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier. *Juillet.*

1649. Bernard de Fortia, cy-devant Conseiller au Parlement de Roüen. *Octobre.*

1649. Pierre d'Albertas, Sieur de Nert & de Gemenos, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Octobre.*

1650. Jâque Amelot, Sieur de Chaillou, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Janvier.*

1653. Edmond de Fieux, Sieur de Bône-Mare, cy-devant President &

Lieutenant Général au Prêsidial d'Andelis, *Octobre.*

1654. Loüis Girard Sieur de la Cour des Bois, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Octobre.*

1655. Philbert Potet, Sieur de Bretiniéres, cy-devant Prêsident aux Requêtes du Palais du Parlement de Dijon. *Octobre.*

1656. Loüis le Boulanger, Sieur d'Hacqueville, cy-devant Conseiller au Parlement. *Janvier.*

1657. François Molé, Sieur de Sainte Croix, cy-devant Conseiller au Parlement. *Octobre.*

1658. Auguste Macé le Boulanger, Sieur de Viarme, Prêsident au Grand Conseil, cy-devant Conseiller au Parlement. *Janvier.*

1659. Antoine l'Advocat, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Avril.*

1660. Henry Lambert, Sieur d'Herbigny, Intendant en Dauphiné, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*

1661. Loüis Courtin, cy-devant Conseiller en la Cour des Aides de Dauphiné, puis Conseiller au Parlement de Roüen. *Avril.*

1663. Anne de Fieubet, Sieur de Launac, cy-devant Conſeiller au Parlement. *Janvier.*

1663. Thierry Bignon, Preſident au Grand Conſeil, cy-devant Conſeiller au Parlement. *Juillet.*

1663. Cyprien Perrot, Sieur de Fercourt, cy-devant Conſeiller au Parlement. *Juillet.*

1665. Michel Barbery, Sieur de S. Contês, cy-devant Conſeiller au Parlement de Roüen, puis au Parlement de Paris. *Avril.*

1665. Mathias Poncet, ſieur de la Riviére Comte d'Ablis, Prêſident au Grand Conſeil, Intendant en Berry, cy-devant Conſeiller au Parlement. *Octobre.*

1665. Bernard Hector de Marle, Sieur de Verſigny, Intendant en Auvergne, cy-devant Conſeiller au Parlement. *Octobre.*

1667. Charle de Faucon, Sieur de Ris, Intendant à Bordeaux, cy-devant Conſeiller au Parlement de Roüen. *Janvier.*

1667. Antoine de Ribeyre, Conſeiller d'honeur au Parlement, où il a été cy-devant Conſeiller. *Juillet.*

1667. Antoine Turgot, Sieur de S. Clair, cy-devant Conseiller au Parlement. *Janvier.*
1667. Jerôme Ignace Goujon de Thuisy, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Octobre.*
1668. Pierre le Gendre, Sieur de Lormoy, cy-devant Sécretaire du Cabinet, & Procureur Général au Parlement de Mets. *Avril.*
1668. Michel Colbert, cy-devant Conseiller au Parlement. *Juillet.*
1668. Thomas Huë de Miroménil, Sieur de la Roque, Intendant en Champagne, Président au Grand Conseil, où il a esté cy-devant Conseiller. *Octobre.*
166. Hyacinthe Foullé, Sieur de Martangis, Ambassadeur pour le Roy en Danemarc, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. *Juillet.*
1669. Philippe Dreux, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Avril.*
1669. Loüis le Blanc, Intendant de Justice à Roüen, cy-devant Conseiller au Châtelet, puis en la Cour des Aides. *Juillet.*
1670 J[illegible]n de Creil, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. *Janv.*

1671. Roland le Vayer, Sieur de Boutigny, Intendant à Soissons, cy-devant Avocat au Parlement durant 25. ans. *Avril.*

1671. Dominique de Montfort, Sieur de Sainte Foy, cy-devant Conseiller au Parlement de Roüen. *Octobre.*

1671. Denis Feydeau, Sieur de Brou, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*

1671. François le Tonnelier, Sieur de Boissettes, Intendant à Amiens, cy-devant Cōseiller au Parlemēt. *Juil.*

1671. Paul Pellisson-Fontanier, Abbé de Bénévent, cy-devant Conseiller en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, cy-devant aussi Sécrêtaire du Roy. Il est de l'Académie Françoise. *Janvier.*

1672. Jean Quentin Sr de Richebourg, cy-devant Conseiller au Parlem. *Jan.*

1672. Antoine Barillon, Sieur de Morangis, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*

1672. Charle de Benoise, cy-devant Conseiller au Parlement. *Juillet.*

1672. Pierre de Hodicq, Sieur de Marly, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*

1673. François Bazin, Ambassadeur en Suede cy-devant Intendant aux Evêchés de Mets, Toul & Verdun, & autres confins d'Allemagne, cy-vant aussi Conseiller au Châtelet, puis au Grand Conseil. *Janvier.*
1673. Thomas Gobelin, Sieur du Quesnoy, cy-devant Conseiller au Parlement. *Octobre.*
1673. Claude Meliand, Intendant de Justice à Caen, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Juillet.*
1673. Nicolas de Lamoignon, Sieur de Bâville, Intendant en Poitou, cy-devant Conseiller au Parlement. *Janv.*
1674. Urbain le Goulx, Sieur de la Bérchêre, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. *Janvier.*
1674. Nicolas des Marêts, Intendant des Finances, cy-devant Conseiller au Parlement. *Janvier.*
1674. Jean Jâque Charron, Sieur de Menars, Intendant de Justice en la Généralité de Paris, Sur-Intendant Général de la Maison, Finances, Domaine & Affaires de la Reine, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*
1674. Anne Loüis Jule de Mâlon, Sei-

gneur de Bercy, Conflans, le Pont de Charanton, les Carrieres & la Grange aux Merciers, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*

1674. Loüis Bazin, Seigneur de Bezons, Intendant à Orleans, cy-devant Conseiller au Parlement de Paris, & auparavant au Parlement de Mets. *Juillet.*

1674. Thomas Alexandre Morant, Intendant en Provence, cy devant Conseiller au Parlement. *Avril.*

1674. Loüis Bechameil, Sieur de Nointel, Intendant en Touraine, cy-devant Conseiller au Parlement. *Juillet.*

1674. Joseph Nicolas Foucault, Intendant à Montauban, cy-devant Procureur Général aux Requestes de l'Hôtel, puis Avocat Général au Grand Conseil. *Janvier.*

1674. André Jubert, Seigneur de Bouville, Intendant en Bourbonois, cy-devant Avocat Général en la Cour des Aides. *Octobre.*

1674. Jean Mathias Riquet, Sieur de Bonrepos, cy-devant Conseiller au Parlement de Toulouze. *Octobre.*

1675. Antoine Monet, Sieur de la Salle, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. *Juillet.*
1675. Antoine Bossuet, Sieur d'Aru, cy-devant Avocat au Parlement. *Janvier.*
1675. André-Pierre Hébert, Sieur de Buc, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*
1675. Nicolas Auguste de Harlay, Comte de Celi, Seigneur de Bonœil, l'un des deux Ambassadeurs Extraordinaires & Plenipotentiaires de France à l'Assemblée de Francfort & aux Conférences de l'Empire, cy-devant Conseiller au Parlement. *Janvier.*
1676. André le Févre d'Ormesson, Sieur d'Amboyle, Intendant à Lyon, cy-devant Conseiller au Grand Conseil, & auparavant Avocat du Roy au Châtelet de Paris. *Juillet.*
1676. Dreux-Loüis du Gué de Bagnols, cy-devant Conseiller au Parlement. *Octobre.*
1676 Jean de Creil, Sieur de Bournezeau, cy-devant Conseiller au Parlement. *Avril.*

1676. Timoleon Gilbert de Seigliérs de Boisfranc, & en survivance Sur-Intendant des Finances de son A. R. Monsieur Frére unique du Roy, cy-devant Conseiller au Parlement. *Janvier.*

1676. Armand de la Brisse, cy-devant Conseiller au Parlement, & auparavant Conseiller au Châtelet de Paris. *Avril.*

1676. Claude de la Fonds, Sieur de la Beuvriére, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Octobre.*

1676. Florent d'Argouges, cy-devant Conseiller au Parlement de Bretagne. *Juillet.*

1676. Pierre Cardin le Bret, Sieur de Flacourt, Intendant à Limoges, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. *Avril.*

1677. François Michel de Vertamont, Sieur de Breau, cy-devant Conseiller au Parlement. *Juillet.*

1677. Michel Jean Amelot, Sieur de Gournay, Ambassadeur à Venize, cy-devant Conseiller au Parlement. *Juillet.*

1678. Claude Baussan, cy-devant Con-

ſeiller en la Cour des Aides. *Janvier.*

1678. Jean-Batiſte-Loüis Berrier, Sieur de la Ferriére, Sécrêtaire des Cõmandemens, Maiſon & Finances de la Reine en ſurvivance, cy-devant Conſeiller au Parlement. *Octobre.*

1679. Armand-Jâque de Gourgues, cy-devant Lieutenant Général à Bourdeaux. *Avril.*

1679. Conſtantin Heudebert, Sieur du Buiſſon, cy-devant Maître des Comptes. *Janvier.*

1679. Nicolas du Bois, Sieur de Baillet, Intendant en Bearn, cy devant Avocat Général à la Cour des Aides. *Avril.*

1680. Gabriel le Coigneux, cy-devant Conſeiller au Grand Conſeil. *Janvier.*

1681. Jean-Baptiſte des Marais de Vaubourg, cy-devant Conſeille au Parlement. *Octobre.*

1681. Loüis Chauvelin, Intendant de Juſtice en la Franche-Comté, cy-devant Conſeiller au Parlement, & auparavant au Chaſtelet de Paris, *Juillet.*

1681. René de Ragaru, cy-devant Con-

ſeiller au Parlement de Mets & Grand Audiancier de France. *Juillet.*

1681. Loüis-François Dey, S. de Seraucourt, cy-devant Conſeiller en la Cour des Aides. *Octobre.*

1682. François-Joſeph d'Hernothon, cy-devant Conſeiller au Parlement, & auparavant au Chaſtelet de Paris. *Juillet.*

1682. Urbain-François le Févre de Caumartin, cy-devant Conſeiller au Parlement. *Octobre.*

Gens du Roy.

1672. Loüis Maboul, *Procureur Général.*

1680. Nicolas François Berthelot, *Avocat Général.*

Sécrêtaires au Conſeil des Finances.

Janvier, Loüis Berrier auſſi Sécrêtaire des Cõmandemens, Maiſon & Finances de la Reine. *Avril*, Claude Coquille. *Juillet.* Jean-Antoine Ranchin. *Octobre*, Loüis Bechameil.

Greffiers au Conſeil Privé.

Janvier, François le Fouyn. *Avril*,

Jean Bâtiste Brunet. *Juillet*, Jean la Guillaumie. *Octobre*, Pierre Pecot.

Cõmis au Greffe du Conseil.

Janvier, N... Langlié. *Avril*, Loüis Chesnelon le jeune. *Juillet*, Guillaume Akakia. *Octobre*, Charle Chesnelon l'aîné.

Greffier, Garde-sacs du Conseil.

Jean Denys.

Greffier en chef des Requêtes de l'Hôtel.

Loüis le Mazier.

Huissiers ordinaires ês Conseils du Roy.

Nicolas Tourte, *Doïen*. Jean de la Ruë, Nicolas Desjobards, Damien de la Ruelle, Claude du Vaux, Henry des Marais, Loüis Baranjon, François Martin, Loüis Sallé, Jean Michel de Seignerolle.

Huissiers des Requêtes de l'Hôtel.

Premier Huissier, Josse Pasquier, qui est aussi Receveur des Consignations. Sept autres Huissiers.

On tient encore un autre Conseil

d'Etat, apelé *le Conseil des Parties*, pour les procés que les particuliers ont entr'eux, soit pour récusation de Juges d'une Juridiction particuliére, ou d'un Parlement, ou autre Juridiction entiére : soit pour des affaires particuliéres de Ville à Ville, ou de particulier à particulier, que le Conseil a êvoquées à soy, & dont il s'est reservé la cōnoissance.

Ce Conseil se tient le Mardy & le Vendredy.

Les Conseillers d'Etat qui ont séance en ce Conseil des Parties & au Conseil des Finances, sont la pluspart des persones qui ont servy long-temps dans les autres Juridictions ; cōme dans le Parlement, Grand Conseil, & même dans le Corps des Maîtres des Requêtes ; ou dans les Ambassades vers les Princes & Etats Etrangers. Ces derniers ont la qualité & pensiō de Conseillers d'Etat au retour de leurs Ambassades ; mais ils n'ont pas tous entrée dans le Conseil: les uns y servent toute l'année, les autres six mois. Leurs gages, quand ils servent toute l'année, sont de deux mille êcus. Ils prêtent le serment entre les mains de M. le Chancelier.

Anciennement il y avoit trois Maîtres des Requêtes tirés du Corps du Parlement, qui se tenoient à la porte du logis du Roy acoudés sur la barriére, où ils recevoient toutes les Requêtes qu'on vouloit prêsenter au Roy. Et si les affaires n'êtoient pas de grande importance, ils les vuidoient sur le champ : mais si elles êtoient de conséquence, ils en faisoient le raport au Roy, êtant dans sa chambre, ou bien allant à la Messe, ou à la promenade. Et côme les affaires vinrent à croître, ils ne se tenoient plus à la porte, mais auprês du Roy, qui leur dônoit à êxaminer toutes les Requêtes qu'on luy prêsentoit. Ils êtoient logés chés le Roy, & avoient bouche à Cour.

Ils prennent cônoissance en leur Siége des Requêtes de l'Hôtel, des causes personelles & possessoires des Officiers de la Courone, & des Officiers cômensaux des Maisons Roïales & autres qui ont droit de *Cômittimus*. Il y a apel de leurs Sentences au Parlement, si ce n'est que par renvoy du Conseil d'Etat il leur soit attribué juridiction souveraine. Ils servent aussi à la Chancellerie & au Conseil d'Etat, où ils rapor-

tent & signent les Requêtes, & ont des Cōmissions extraordinaires dans les Provinces ; où ils sont Intendans de la Justice, Police & Finances : cōme aussi dans les Armées, avec une autorité & puissance tres-grande. Ils peuvent prêsider en la place des Prêsidens en toutes les Senêchaussées & Bailliages.

L'habit de cérêmonies des Maîtres des Requêtes, est la robe rouge, cōme êtant du Corps des Parlemens, où ils ont entrée, séance, voix & opinion déliberative.

Quand les Maîtres des Requêtes vont en Corps, cōme ils firent en 1660. à l'entrée du Roy, accompagnans M. le Chancelier, ils portoient la robe de velours noir, avec des ceintures d'or, & à leur chapeau un cordon d'or.



CHAPITRE VI.

DU GRAND CONSEIL suivant l'ordre de réception.

La Lettre H *mise aprés le nom des Prêsidens & des Avocats Généraux du Grand Conseil, marque qu'ils servent en Janvier, Février, Mars, Avril, May, Juin : & la lettre* E *signifie qu'ils servent en Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre. A l'égard des Conseillers, ceux qui servent en Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, qui est le Semestre, d'Hyver, sont marqués par* H, *& ceux qui ont l'*E *servent au Semestre d'Eté, Avril, May, Juin, Juillet, Août, Septembre.*

MESSIEURS.

PRE'SIDENS

1665. HONORE' Barentin, Sieur d'Ardivilliers, Maître des

Requêtes honoraire, cy-devant Conſeiller en ce Grand Conſeil. H.

1661. Henry Dagueſſeau Maître des Requêtes honoraire, Intendant en Languedoc, cy-devant Conſeiller au Parlement de Mets. E.

1667. Thierry le Rebours, Sieur de Bertrand-Foſſe, Maître des Requêtes honoraire, & auparavant Conſeiller en ce Grand Conſeil. E.

1667. Sebaſtien du Bois Sieur de Guêdreville, Maître des Requêtes honoraire, & auparavant Conſeiller en ce Grand Conſeil. H.

1671. Thomas Huë, Sieur de la Roque, de Miroménil, Maître des Requêtes, Intendant en Champagne, & auparavant Conſeiller en ce Grand Conſeil. H.

1671. Thierry Bignon, Maître des Requêtes, & cy-devant Conſeiller au Parlement. E.

1675. Auguſte Macé le Boulanger, Sieur de Viarme, Maître des Requêtes, cy-devant Conſeiller au Parlement. H.

1678. Mathias Poncet, Sieur de la Riviére, Comte d'Ablis, Maître des Requêtes, Intendant en Berry, cy-

devant Conſeiller au Parlement. E.

CONSEILLERS.

1634. Hippolyte d'Argentré, *Doïen*. H.
1638. Claude Richard, Sieur de la Barouliére. E.
1640. Pierre de Maridat de Serviéres. E.
1643. Jean de Bernage. H.
1648. François Pingré, Sieur de Farivilliers. H.
1654. Guillaume de Thierſault. E.
1655. François Bitault, Sieur de Vaillé. E.
1657. Jâque du Châtelet, Sieur de Freſniéres. H.
1658. André du Bois, Sieur de Courcelierés. E.
1661. Pierre le Gras, Sieur de Luart. E.
1661. Jean Vallot Sieur de Magnan, cy-devant Conſeiller au Châtelet. H.
1662. François de Maye, Sieur de Bruyére. E.
1666. Nicolas Edoüard Ollier, cy-devant Conſeiller au Châtelet de Paris. H.
1667. François Hervé, Sieur de la Boiſſére. E.

1668. Loüis l'Advocat. H.
1668. François Nau. H.
1668. Pierre Gruyn, sieur de Valgrand, cy-devant Conseiller au Châtelet. E.
1669. Michel-Pierre Passart, Sieur de Saint Aubin. E.
1669. Clement Buchére, Sieur de la Beauvaisiére. H.
1670. Hênry Feydeau, Sieur de Calende, cy-devant Conseiller au Châtelet de Paris. H.
1671. Isidore Lotin de Charny. H.
1671. Jean Jâque le Merat, Sieur des Bruyéres. E.
1671. Jean Baptiste de Goüé. H.
1672. Gerard Brunet le Goux de Sérigny. E.
1672. Hercule Vauquelin des Yveteaux, Sieur d'Hermanville, cy-devant Substitut du Procureur Général au Parlement. E.
1673. Jâque Palu, Sieur d'Andigny. E.
1674. Armand Loüis de la Grange, Sieur de Trianon, Grand Raporteur en la Chancellerie de France. E.
1674. Jâque de Fortia, sieur du Plessis. H.

1674. Denis Rochereau, Sieur d'Hauteville. H.
1674. Alexandre Milon, Sieur d'Amnon. H.
1674. Hilaire Roüillé, Sieur du Coudray, du Pleſſis, Voſve, & Fortoiſeau, grand Raporteur & Correcteur des Lettres en la Chancellerie de France. E.
1674. Réné de Moges, Sieur de Préaux. H.
1674. Jâque le Vayer. H.
1675. Jâque Janart, cy-devant Conſeiller au Châſtelet. E.
1676. Jean Phelypeaux, Sieur de Pontchartrain. E.
1676. Anne Pinon. E.
1676. François-Antoine le Févre d'Ormeſſon. H.
1676. Etienne Claude le Tõnelier. H.
1676. Jean Loüis Maſſuau. E.
1676. Pierre Berthe, Sieur de Clermont. H.
1677. Antoine Genoud, Sieur de Guibbeville. H.
1677. Jâque de Bretiniére. H.
1678. Nicolas Petit, Sieur d'Eſtigny. E.
1679. Charle de Montholon, Sieur

d'Aubervilliers en partie. H.
1680 Guy Carré, Sieur de Mongeron, cy-devant Avocat Général aux Requêtes de l'Hôtel. H.
1680. Charle Marc de la Ferté. H.
1680. Charle de Henaut. H.
1681. Joachin Dreux, Docteur de Sorbone, Chanoine en l'Eglise de Paris. E.
1681 Jean de Thesut, Sieur de Lans. E.
1681. Michel Larcher, Sr. de Raye. E.
1681. Jean Lambert Sr. de Fontaine. H.
1682. Henry François Lambert Sr. d'Herbigny. H.
1682. Claude le Févre de la Faluére. E.
1682. Nicolas Bertin. H.

Gens du Roy.

1674. Claude-Charle Voisin, Sieur de Bouqueval, *Avocat Général*, H.
1671. Loüis-François Hennequin, Sr. de Charmont, *Procureur Général*, cy-devant Conseiller au Grand Conseil. H. E.
1680. Antoine de Maupeou, *Avocat Général*, Docteur de Sorbone, Doïen de S. Quentin. E.

Douze Substituts.

Nicolas de Corberon. Charle Badouleau, Sieur de la Mezangére. Edme

Presty. Antoine du Marché. Charle du Gard, Sieur de Trémémont. Charle Loiseau. Nicolas Chevalier. Antoine-Leonore l'Hôte, Sieur de Beaulieu. Antoine Tartel. Jâque Hervé, Sieur des Jariéres. Jean-Batiste Hautin. François le jeune. Nicolas Aunillon.

1681. *Greffier en Chef*, Ange le Normand Sr. des Fourneaux, Sécrêtaire du Roy.

Sécrêtaires du Grand Conseil.

Pierre de Trye.
Toussaint le Caron de Chantemerle.
Philippe Godart.
Loüis le Doux.
N.... le Hours.

Vingt Huissiers.

Vingt-trois Procureurs.

Conseillers d'Hõneur au Grand Conseil.

1674. Guillaume Bailly, cy-devant Avocat Général au Grand Conseil, où il fut receu en 1646.

Conseillers honoraires du Grand Conseil.

1631. Bernard Prevôt, Sieur de Saint Cyr.

1641. Henry Pussort, à prêsent Conseiller d'Etat ordinaire.

1647. Pierre le Févre, Sieur de la Falüére.

1650. Gille Aubery, Sieur d'Andilly.

1651. George Langlois, Sieur de Colmolins.

1653. René Choüet, Sieur de Mauny.

1655. Gille Morel, Sieur de la Garenne.

165?. Michel de Sabine, Sieur de la Quiéze.

1662. Leonard du Pont, S. d'Aubevoys, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets.

1663. Jean du Verdier, Sieur de Genoüillac, Procureur Général de l'Ordre de saint Lazare.

1665. Antoine le Féron, cy-devant Lieutenant Criminel au nouveau Châtelet de Paris.

1668. François Glué Sr. d'Epinville.

Touchant le Grand Conseil.

Cōme le Grand Conseil êtoit en son origine le seul Conseil des Rois: les Princes, Officiers de la Courone, & premiers Prêsidens des Cours Supérieures s'en qualifioient Conseillers. On a ensuite pris la qualité de Con-

ſeiller du Roy en ſes Conſeils. Le Grand Cõnſeil fut reduit par le Roy Charle VIII. à 17. Conſeillers & un Procureur Général; & depuis par Loüis XII. augmenté de trois Conſeillers, pour faire le nombre de vingt, & ſervir par Semeſtre. Depuis les Avocats Généraux & enſuite les Prêſidens y ont été ajoutés; & le nombre des Conſeillers augmenté de temps en temps par nouvelles créations : de telle ſorte qu'à prêſent cette Compagnie eſt compoſée de

Huit Prêſidens, quatre par chaque Semeſtre.

Cinquante quatre Conſeillers, 27. par chaque Semeſtre.

Deux Avocats Généraux, qui ſervent auſſi par Semeſtre.

Et du Procureur Général, qui ſeul eſt perpétuel.

Les Prêſidens ſont pris du Corps des Maîtres des Requêtes, & entrent en Janvier & en Juillet, & avec eux les Avocats Généraux, l'un apres l'autre. Les Semeſtres des Conſeillers cõmencent en Octobre & en Avril.

La juridiction du Grand Conſeil s'etend dans toute la Monarchie & domination

mination du Roy. Sa cõnoiſſance a été dans ſon cõmencement des évocations, rêglemens de Juges, nullités & contrariêtés d'Arrêts: deſquels rêglemens de Juges, & contrariêtés d'Arrêts, il cõnoit encore à préſent. Cõme auſſi de la conſervation de la Juridiction des Prêſidiaux, & Prevôts des Marêchaux, & de ce qui en dêpend, concernant l'hõneur, fonction & rêglement de leurs Charges.

Il conoît pareillement des matiéres concernant les Bénéfices conſiſtoriaux, Archevêchés, Evêchés, Abbaïes, & Prieurés Conventuels, êtans à la nomination du Roy: & de tous autres Bénéfices êtans à la nomination, prêſentation, collation ou autre diſpoſitiõ de ſa Majeſté, tant à raiſon du Titre, que des penſions crêées ſur leur revenu, excepté le droit de Rêgale. Il cõnoît auſſi des droits qui apartiennent au Roy ſur les Egliſes Cathédrales & Collégiales à cauſe de ſon joïeux avênement à la Courone, & du ſerment de fidêlité des Archevêques & Evêques. Des Indults des Cardinaux & autres Prêlats du Roïaume. De l'Indult des Officiers du Parlement de Paris. Des

appellations de la Prevôté de l'Hôtel, de la Varenne du Louvre; & de celles de la Chambre de la Générale Réformation des Hôpitaux & Maladeries de France. Des Cõmiſſions du premier Mêdecin pour les raports des corps morts, noïés & bleſſés, & Statuts du premier Mêdecin, concernant la Pharmacie. De l'êxécution & contravention aux Statuts du premier Barbier du Roy. Et de pluſieurs évocations concernant les perſones, biens & privilèges des grans Ordres du Roïaume; cõme Cluny, Cîteaux, Prêmontré, Grãdmont, la Trinité, le Saint Eſprit, Fontévrault, & Saint Jean de Jeruſalem.

Des retraits des biens Ecléſiaſtiques, immunités & franchiſés des Ecléſiaſtiques. Et de pluſieurs évocations concernant les anciennes ſubſtitutions des grãdes Maiſons du Roïaume.

Les habits de cérêmonie du Grand Conſeil, ſont pour les *Préſidens*, la robe de velours noir; les *Conſeillers*, la robe de ſatin noir; les *Avocats & Procureur Généraux* & le *Greffier*, la robe de ſatin noir.

Le Grand Conſeil eſt une Cour qui

juge en dernier ressort, & qui suit le Roy, quand il plâit à sa Majesté.

Le lieu où se tient le Grand Conseil, est à Paris, dans le Cloître S. Germain de l'Auxerrois, proche le Louvre.

Le Chancelier n'êtant pas seulement Chef des Conseils du Roy, mais aussi le Chef de la Chancellerie, puisqu'il a les Seaux en garde: aprês avoir parlé des Conseils, il faut mettre par ordre tous les Officiers de la Chancellerie, avecque l'explication de leurs Charges.

CHAPITRE VII.

Conseillers Sécrêtaires du Roy, Maison, Courone de France & de ses Finances.

LEs Conseillers Sécrêtaires du Roy, Maison, Courone de France & de ses Finances, au nombre de 240. ont le Roy pour Chef & Souverain Protecteur de leur Compagnie dês son ancienne institution, & il a la première

bourse des êmolumens du Seau.

LE ROY.

François du Jardin. *Doïen.*
Pierre Maissat.
Claude Louvet.
Jean Antoine Ranchin.
François Delabat.
Jâque Guyot.
Pierre Pocquot.
Jean d'Ivry.
Denys Pourcel.
Charle Noblet.
Jean Petit-pied.
Guy Truchot.
Jean de la Guillaumye.
Jean de Cornoaille.
François Jacquier.
Jean Tessier.
Pierre Mareschal.
Jean-Batist Colbert.
Jean-Batiste de Falentin.
Charle Bourdin.
René Mignon.
Loüis Bechameil.
Simon Raince.
Nicolas Dureau.
Nicolas Paillot.
Jean Leger.
Jean Husson.
Charle Bulteau.
Oudard de Gomont.
Nicolas-René Boucher.
François Michel le Tellier de Louvois.
Heracle Fretau.
Jâque de Guédeville.
Loüis Berryer.
Jean Guillemin de Courchamp.
Pierre Boctois.
François le Redde du Breüil.

Jean-Batiſte de Creſſé.
Joachim Dalencé.
Bernard de Rieu.
Jâque Huot.
Philippe Gueſtre de Préval.
Pierre d'Aſſier.
François Cadet.
Philippe Jâques.
Joſeph Gillet.
Jean de Rouviére.
Loüis Baudoüin
Charle le Febvre.
Pierre Richer.
Etienne Jeannot de Bartillat.
Loüis Théroulde.
Céſar Collin.
Claude Villet.
Robert de Fremont de Greſſy.
Jâque Rioult de Doüilly.
Michel Soufflot.
Guy Bouchard.
Guillaume Champy.
Loüis Boüillant.
Antoine le Meneſtrel.
Charle Macquerõ.
Oudard Tħomas de l'Iſle.
André Pioger.
Jâque Vaillant.
Claude le Rouge.
Charle le Beſque de Majainville.
Barthelemy Rolland.
Ange le Normant, Sieur des Fourneaux.
François Berthelot.
Jean de Sonning.
Simon Mariage.
Pierre Gorge.
Baltazar Phelypeaux de Chateauneuf.
Loüis de Roſſet.
François le Foüyn.
Pierre Ouvreleul

d'Artainville.
Nicolas Binot.
Nicolas Doublet
Hierôme Hubert
Jean Péret.
Antoine de Benoist.
Simon Berthelot.
Jean de la Porte.
Pierre Mylon.
Jean Bellavoine.
Pierre le Mire.
Jean-Batiste Boüettin.
François Mousslier.
Simon Arnauld de Pompone.
Jâque Bouchard.
George Herardin
François Duvau.
Loüis Desvieux.
Simon le Noir.
Maximilien Titon.
Jean Goupil.
Antoine Brunet.
Pierre de Turgis.
Loüis Blin.
Claude Jouvenceau.
Loüis Gosselin.
Nicolas Henin.
Jean-Batiste Brunet.
Jean-François du Tillet.
Adrien Bence Dubreüil.
Christophe Dalmas.
Patrice de Feu de Charmoy.
Pierre le Masson.
Jean du Four.
Pierre Riouldet Doüilly.
Loüis Perrin.
François Belluchau.
Jâque Guigou.
Michel Germain de Valcourt.
André Pouget.
Jean Richard.
François Daguesseau.
Jean-François Fé-

ret.
Simon Dumazy.
Charle Dubois.
Maturin Lejariel.
Etienne Landais.
Jean de la Baune.
Robert Perrelle.
Florimond Charle Langlois.
Pierre Gaultier.
Laurent Reverend.
George Nicolas Hesseler.
Philippe Gourdon.
Jâque Planson.
Loüis de la Salle.
Loüis Gamart.
Charle le Charlier.
Jean le Caron.
Philippe Rossignol.
Jean le Clerc.
Daniel Clinet de la Chataigneraye.
Jean le Tellier.
Jean Tiercelet.
Simon Huguet.
Robert Bastonneau.
Pierre Cousin,
Pierre Prevost.
Charle Belet.
Claude Hertelou.
François Picques.
Guillaume Akakia.
Jâque Rillart.
George le Bas.
Charle de Cartigny.
Jean de Turmenyes.
Nicolas Richard.
Paul Menjot
François de Paris.
Jean Gars.
Olivier Subleau.
Claude Dappougny.
Guillaume Debie.
Philippe Eugêne Clozier.
Edme Denis.
Leonor Aubry.
Jean Robert.

Zacharie Thierriat.
Adrien Cazier.
François Forcadel.
Etienne Mousſle.
Jean Antoine Bigot.
Hugue du Puy.
Pierre Formont.
Jean-Batiſte Bruneau.
Loüis Carrel.
Jean le Droit.
Claude Pupil.
Jâque Hoſdier.
Edme Guyot.
Michel le Petit.
Pierre Daulier.
Jean Boiſtel.
Armand Pierre-Joannet de Sêqueville.
Loüis Roüillé.
Claude du Mas.
Pierre Delpech.
Charle Ruau.
Charle le Normant, Sieur du Fort.
Jean Bunault de Fremont.
Loüis Bay.
Jean-Batiſte le Gras.
Jean Batiſte Geoffroy de Coiffy.
Alexandre Luillier.
Jean André de Morſtein.
Martin Seigneur.
Antoine Moreau.
Jean Hindret.
Mathieu le Moyne de la Fontaine.
André Paul Bonnet.
Jean Parayre.
Jâque Langlois.
Loüis Rolland.
Claude de Laitre.
Charle de Lacoré.
Pierre le Riget de la Faye.
Michel Deſponty.
Joſeph Maillard.
Jean-Batiſte Pécou.

Antoine Joſſier.
Nicolas Soullet.
Leon Pajot.
Robert Sanſon.
Guillaume de S. Amans.
Etienne Deſchamps.
Jean Sabot.
Antoine Grondeau.
Claude Buchet.
René de Larté.
Jâque Durand.
Jean Coſte de Champeron.
Pierre du Gono.
Abel Albert.
Charle d'Armãd de Laurencin.
Nicolas Boutault.
Michel Ancel des Granges.
Jean de la Grange.
Jean Millaris.
Jean-Batiſte deLully.
Emanuel Joſeph Roujou.
Samuel Guichou.
Henry du-Four.
Henry David.
François Rolland.
René Langlois.
Philippe Clement.
Nicolas de Lamet.
Pierre de Rotrou.
Robert Viel,
Alexãdre Fouquelin.

Les Conſeillers Sécrêtaires du Roy, Maiſon, Courone de France & de ſes Finances, ont été rêduits & unis en un ſeul Corps & Compagnie, par Edit du mois d'Avril 1672. par lequel ils ſont maintenus dans tous leurs anciens priviléges & éxemptions. De ce nombre ſont Meſſieurs les quatre Sécrêtaires

d'Etat, les quatre Sécrêtaires du Conseil des Finances, les quatre Greffiers du Conseil des Parties, & les Greffiers en chef des Compagnies Supérieures du Roïaume. Leur principale fonction est d'assister au Seau, d'expédier & signer les Lettres qui sont prêsentées à Monsieur le Chancelier pour être séellées. Ils luy font lecture des Lettres de pardon, de rémission & des autres graces, qu'il acorde ou qu'il refuse. Monsieur le Chancelier est Juge des matiéres qui concernent leurs charges & fonctions: & les Arrêts qui en sont rendus au Conseil portent ces mots: Le Roy en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, a ordoné & ordone, &c.



CHAPITRE VIII.

De la Grande Chancellerie de France.

Quatre Grans Audianciers.

En Janvier.
1674 Nicolas de Fromont.
En Avril.
1651. Joachim Beraud.
En Juillet.
1679. Hugue Mathé, Sieur de Vitry-la Ville.
En Octobre.
1682. Antoine le Meneſtrel.

Les Grans Audianciers de France ſont les premiers Officiers du Seau, ils ſont quatre ſervans par quartier. Leur principale fonction eſt de voir & d'éxaminer les Lettres à ſéeller, qui leur doivent être portées ou envoïées le jour d'auparavant le Seau par les Sécrêtaires du Roy, pour les prêſen-

ter & en faire raport à M. le Chancelier, & les taxer au Contrôle.

Les quatre Grans Audianciers de France, les quatre Contrôleurs Généraux, les quatre Gardes des Rôles des Offices de France, & les Thrêsoriers du Seau, sont par leurs Charges Sécrêtaires du Roy, en font les fonctions, signent les lettres, & joüissent de tous les priviléges & exemptions.

Quatre Contrôleurs Généraux de l'Audiance de la Chancellerie de France.

En Janvier.
1619. Florent le Comte.

En Avril.
1682. Philipe Pirot.

En Juillet.
1682. Gilbert Simon Benoist.

En Octobre.
1682. Jean Pierre Arnaud de Junquiéres.

La principale fonction du Contrôleur Gênéral de la Chancellerie de quartier, est de prendre & mettre devant le Chauffecire les Lettres qui sont en état d'être scelées : & lorsqu'elles le sont, les recevoir de la main du Chauffecire, & les mettre au coffre, sans qu'on en détourne pas une. Il doit

mettre ſon Contrôle & Paraphe enſuite de la taxe du Grand Audiancier, ainſi qu'il eſt ordõné par l'Edit du mois d'Avril 1664.

Quatre Garde des Rôles des Offices de France.

En Janvier.	*En Juillet.*
1675. Claude Henin.	1678. Michel Gueſtre de Preval de la Matraſſiére.
En Avril.	*En Octobre.*
1679. Guillaume Aubourg.	1681. Claude Boucot.

La principale fonction de ces Officiers, eſt d'avoir les Rôles & Regiſtres de tous les Offices de France qui ſont ſcellés, de quelque nature qu'ils ſoient. Les Sécrêtaires du Roy qui les expedient, doivent porter ou envoïer les Lettres chés eux avant le Seau, pour voir ſi elles ſont dans l'ordre, pour les preſenter & en faire leur raport à Monſieur le Chancelier. C'eſt en leurs mains que toutes opoſitions au Seau ou aux expéditions des Offices, ſoit pour hypothêque, ou au titre, doivent être faites : dont ils

tiennent regiſtre, & demeurent reſponſables, ſi les Offices ſont ſcellés au préjudice de ces opoſitions; parce que ſi ces Offices étoient ſcellés ſans la charge des opoſitions, ils ſeroient dêchargés de toutes hypothêques.

Il y a quatre Cõmis de ces Gardes des Rôles unis à leur Charge.

Les 240. Sécrêtaires du Roy, dont les noms ſont cy-devant.

Quatre Conſervateurs des hypothéques des rentes ſur la Ville & augmentations de Gages.

En Janvier.	*En Juillet.*
1678. Nicolas René Boucher.	1678. Maurice Deſvieux.
En Avril.	*En Octobre.*
1678. Joachim Dalencé.	1679. Maturin le Jarriel.

Leur fonction eſt de faire à l'êgard des rentes & augmentations de gages, ce que les Gardes des Rôles font à l'êgard des Offices. C'eſt à dire de faire raport & preſenter à M. le Chancelier les Lettres de ratification de l'acquiſi-

tion de ces rentes ou augmentation de gages que les Sécrêtaires du Roy ont expédiées & ſignées, recevoir les opoſitions au Seau & expédition des Lettres, ſoit pour hypothéques ou titres, en tenir Regiſtre. & en faire mention ſur ces mêmes Lettres, afin qu'elles ne puiſſent être ſeellées qu'à la charge de ces opoſitions, parce qu'ils en ſont reſponſables, & que ſi elles êtoient ſeellées ſans opoſition, les acquereurs ſeroient dèchargés de tous droits & hypothêques, conformément aux Edits & Déclarations renduës pour raiſon de ce, & ont la même ſeureté que ſi c'êtoit un Decret en Juſtice.

Il y a quatre principaux Cõmis des Conſervateurs unis à leurs Charges.

Quatre Greffiers dèpoſitaires des minutes des expéditions de la Chancellerie.

En Janvier.	*En Avril.*
Jean-Batiſte de Creſſé.	Charle Macqueron.
En Juillet.	*En Octobre.*
Philipe Gourdon.	Michel Soufflot.

La principale fonction de ces Offi-

ciers eſt de tenir Regiſtre des Lettres qui ſont ſcellées en la Chancellerie de France, en garder les minutes ſignées des Sécrêtaires du Roy qui les ont expédiées, & mettre l'enregiſtrement,& le jour au dos des principales Lettres,& le vû au dos des cõmunes : ainſi qu'il eſt ordõné par l'Edit de création de ces Offices.

Il y a douze Cõmis de ces Greffes, ſervans par quartier.

Thrêſoriers du Seau.

1674. Michel Jeannin.

1678. M. Pierre Vincent Bertin. Il y a des Charges de Cómis, jointes aux Charges de ces Thrêſoriers.

Chauffecires.

Quatre Chauffecires heréditaires Seelleurs ſervans par quartier en la Grande Chancellerie de France, & par mois en la Chancellerie de Paris.

En Janvier.	*En Avril.*
1675. Hector Vauquelin.	1670. N....
En Juillet.	*En Octobre.*
1670. Antoine Baudin.	1675. Claude Fermel'huis, S. de Beauval.

La Charge de ces Officiers est d'aller le jour qu'il y a Seau, en la Grande Chancellerie de France, de prendre les Seaux dans le Cabinet de M. le Chancelier, de les porter devant luy jusque sur la table du Seau; le Seau ouvert, de seeller.

Huissiers.

D'un tems immémorial il y a eu un Huissier Roïal portant masse, qui éxêcutoit les ordres du Roy. Cet Officier fut crêé en titre d'Office d'Huissier ordinaire en la Chancellerie de France & Grand Conseil, au mois de Dècembre 1473. pour servir prês la persone de M. le Chancelier, & pour éxêcuter ses ordres, cōme aussi les Arrêts & les Ordonances du Conseil & des Cours Supérieures. Il étoit lors le seul Huissier du Conseil, le Grand Conseil & la Chancellerie êtant en ce temps-là le seul Conseil du Roy: il fut fait premier Huissier du Grand Conseil. En 1597. on créa un autre Huissier ordinaire du Roy en la Grande Chancellerie de France; & en Mars 1655. deux autres: aux mêmes qualités, hôneurs, droits, pouvoirs, fonctions & privilèges que l'ancien. Ces quatre Officiers

doivent être vêtus aux grandes & célêbres cérémonies de robes de velours violet cramoisi, à double manche pendante : & dans leur service ordinaire, de robes de soïe noire, bonet ou tocque de velours noir, la chaîne d'or au col, ornée de trois Fleurs de lis. Ils portent les quatre masses au devant & le plus proche de M. le Chancelier. Ils doivent être assidus en son Hôtel pour recevoir ses ordres, & les jours du Seau ils se rendent en sa Chambre pour l'accompagner, quand il vient au Seau. Ils marchent devant luy avecque la chaîne d'or, le Chauffecire portant le coffre des Seaux jusque dans la salle où la table est preparée. M. le Chancelier êtant assis dans la Salle du Seau, ils doivent fermer la porte, & ne permettre l'entrée qu'aux Officiers qui ont droit d'y entrer. Ils font faire silence par la salle ; & á la fin du Seau ils reconduisent M. le Chancelier dans sa chambre avecque le même ordre. Come ils ont été les premiers Huissiers du Conseil, qui ont toûjours éxêcuté les ordres du Roy, les Arrêts & les expéditions du Conseil, tant à la suite de la Cour, que dans les Provinces & Cours

Supérieures : ils font société & bourse comune des droits de signification, & autres éxécutions des ordres du Roy & de M. le Chancelier, avec les Huissiers du Conseil. Ils sont à la nomination de M. le Chancelier,& luy païent le droit annuel. Ces Charges sont remplies des Sieurs *Jâque du Sault, & Patrice son fils à survivance, Nicolas Boiscourjon, Claude Raince, & François le Grand*, Huissier de la Grande Chancellerie, & premier Huissier du Grand Conseil.

Il y a un *Valet Chauffecire* héréditaire des Chancelleries de France, qui a le pouvoir de cometttre aux autres Chancleries du Royaume Pierre Vary 1661. La fonction de cet Officier, est de prendre le soin le jour du Seau de faire chauffer de l'eau pour amolir la cire qu'il pétrit & prépare derriére le Chauffecire, au devant duquel il la met par morceaux autant qu'il en faut pour un Seau. Come un Officier nécessaire, il a logement à la Cour & suite de M. le Chancelier. Il a droit de distribution au Seau.

Un *Fourier de la Chancellerie* de France, auquel les Audianciers & Contrôleurs Généraux de la Chancellerie doi-

vent pourvoir. Le ſieur Guillaume Nicolas, 1677. Il a ſoin d'aller des premiers avecque les Marêchaux des logis du Roy, lorſque M. le Chancelier ſuit la Cour: & prend ſon dêpartement ou ſes logemens des Marêchaux des logis du Roy, qu'il diſtribuë à Meſſieurs les Grans Audianciers, Contrôleurs Généraux & autres Officiers néceſſaires au Seau. Il a droit de diſtribution au Seau.

Deux *Portecoffres* en la Chancellerie de France qui ſervent par Semeſtre, Mangin Fagan & ſon fils exercent les deux Charges. Leur fonction eſt d'aller prendre l'ordre de Monſieur le Chancelier du jour qu'il veut doner Seau, & d'en aller avertir le Grand Audiancier, le Contrôleur Général, & autres Officiers néceſſaires au Seau. Ils préparent la table, les coffres, le tapis & les chaiſes le jour du Seau: ils ôtent & ferment les coffres; ils paſſent aux Lettres & Chartes la ſoïe & les lacets. Ils ont droit de diſtribution pendant leurs ſix mois d'exercice.

Il y a un *Meſſager du Grand Conſeil*, qui ſert auſſi à la Chancellerie, & qui prend un ſoin particulier d'aller au

Greffe du Grand Conseil, prendre les Arrêts qui doivent être scéllés: qui les porte au Seau, les retire, les met aux mains des Procureurs, qui luy donent quelque chose pour ses pênes. Pendant les voïages il a droit d'aller & venir en Cour, & de porter toutes sortes de lettres & paquets. Il a des Provisions du Roy. C'est N. Le Danois.

L'Aumonier de la Grande Chancellerie, Loüis Champion, qui dit aussi la Messe en la Chancellerie du Palais.

De plus il y a un *Médecin* de la Chancellerie, & deux *Ciriers*.

Tous ces Officiers de la Grande Chancellerie, joüissent des mêmes priviléges que les Comensaux de la Maison du Roy, suivant une Dêclaration & l'Etat vêrifié en la Cour des Aides de Paris.

Aprês la Chancellerie de France, sont celles êtablies près les Parlemens. Les Maîtres des Requêtes prêsident à ces Chancelleries, & en gardent le Seau, quand ils s'y trouvent.

La Chancellerie de Paris est la premiére & la plus ancienne de toutes: elle est premiérement composée de quatre Audianciers, de quatre Contrô-

leurs, de douze Référendaires, & autres Officiers.

Les quatre *Audianciers* sont Messieurs en *Janvier*, Henry Muysson. En *Avril*, Gabriel Boucot. En *Juillet*, Pierre dela Hogue. En *Octobre*, Loüis Barenjon.

Les quatre *Contrôlleurs* sont, Messieurs, En *Janvier*, Denys Roussel. En *Avril*, Nicolas Huez. En *Juillet*. N... Veillart. En *Octobre*, N... Luillier.

Les douze *Réferendaires* sont, Messieurs Jean Barbier, *Doïen*. Pierre Gorillon. Claude Jannart. Dominique Guillaume. Charle de S. Germain, *Syndic*. Pierre Germain de Pimont. Loüis Avisse. Pierre Alain. Jean Brunet. Antoine de la Croix. Jean Claude Gacon. N.... Percheron.

La fonction des Référendaires est de faire raport des Lettres au Maître des Requêtes qui tient le Seau, de les signer en queuë, lorsqu'elles sont trouvées civiles & revêtuës des clauses requises par les Ordonances : ou d'y mettre le *refutata*, si elles contiennent des clauses insolites, ou qu'elles soient mal digérées.

Le Roy François I. par son Edit de

création du mois de Février 1522. leur a dõné la qualité de ſes Conſeillers Raporteurs & Référendaires : & Henry II. au mois de Juillet 1556. leur dõna ſéance & voix dêlibérative dans les Prêſidiaux, attendu qu'ils ſont lettrés, & receus ſur la Loy, pardevant les Maîtres des Requêtes.

Les Lettres ſeellées en la Chancellerie de Paris, ne s'êxécutent que dans le reſſort du Parlement de Paris ; neanmoins il eſt arrivé quelquefois que M. le Chancelier emportant avec luy le Grand Seau à la ſuite du Roy dans un long voïage & à l'Armée;pour lors par Déclaration du Rõy, les Lettres qui devroient paſſer au Grand Seau, ſont ſeulement ſeellées en la Chancellerie de Paris, & ſont éxêcutées dans les autres Parlemens du Roïaume.

LE
CLERGE'
DE
FRANCE,
CONTENANT
LES ARCHEVÊCHE'S
ET EVÊCHE'S.

Avecque les noms de ceux qui les possêdent.

Ensemble le dénombrement de toutes les Abbaïes.

AVERTIS-

AVERTISSEMENT.

Avant que de paſſer outre, vous remarquerés.

Prémiêrement ce que ſignifient les deux lettres capitales miſes devant le nom des Abbaïes.

O. B. Ordre de S. Benoît.
O. C. Ordre de Citeaux.
O. A. Ordre de S. Auguſtin.
O. P. Ordre de Prémontré.

Mais s'il y a de ſuite pluſieurs Abbaïes du même Ordre, il ſuffira de l'avoir marqué à la premiére : & les autres qui ſuivront ſeront toûjours de ce même Ordre, juſqu'à ce que l'on rencontre une nouvelle lettre qui marquèra un autre Ordre.

Quelques Abbaïes ſont *en Règle*, c'eſt à dire que l'Abbé eſt Religieux du même Ordre.

Come Paris eſt la Capitale de ce Roïaume, la demeure ordinaire de nos Rois & de toute la Cour, le Siége du

premier & du plus auguste Parlement, de la premiére Université de l'Europe, & de tant de célêbres Corps; j'ay bien voulu ajoûter à beaucoup d'autres Prérogatives & de Primautés qu'elle a par dessus toutes les Villes de France, celle de la nômer la premiére entre les Archevêchés, mettant ensuite ses trois Suffragans, Chartres, Meaux & Orleans, qui ne pouvoient pas en être séparés.

Le reste suit l'ancienne division, *secundùm Nôtitiam Imperii*, & l'ordre observé dans le Livre considérable du *Gallia Christiana*.

Le Roy pourvoit dans ses Etats à sêze Archevêchés, à plus de cent Evêchés, à prês de sept cens cinquante Abbaïes d'hômes, sans compter toutes celles qui ont été unies à d'autres Cômunautés ou Bénéfices; & à plus de deux cens Abbaïes de filles: & les Conquêtes du Roy s'augmentant tous les jours, les Bênéfices à la nomination de sa Majesté augmentent à proportion.

LES ARCHEVE'CHE'S, Evêchés & Abbaïes de France.

Avecque les noms des Archevêques & Evêques de ce Roïaume.

L'ARCHEVE'CHE' DE PARIS.

L'Archevêque qui a voix & séance au Parlement, François de Harlay de Chamvalon, Duc & Pair de France, Cõmandeur des Ordres du Roy, Docteur & Proviseur de Sorbone, Abbé de Jumiéges, cy-devant Archevêque de Roüen. Il est de l'Académie Françoise.

O. B. S. Germain des Prés, dèpend immédiatement du S. Siége: l'Abbé & Seigneur..... S. DENYS EN FRANCE, Mausolée de nos Rois, dèpend immédiatement du Saint Siége: l'Abbé qui a voix & séance au Parlement. .. Lagny: l'Abbé & Comte, M. l'Archevêque de Reims.

O. C. Les Vaux de Cernay.

O. A. S. Victor : M. l'Evêque d'Orleans, Pierre du Cambout de Coislin, premier Aumônier du Roy, Abbé de S. Jean d'Amiens, Prieur & Seigneur d'Argenteüil, de N. D. des Champs, de Long-Pont, Sainte Gêneviéve en Régle, Chef de la Congregation de France, dêpend immédiatement du S. Siêge. Hérivaux. Livry. Ivernaux. La Roche.

O. P. Hermiéres.

Il y avoit encore les Abbaïes de S. Magloire & de S. Maur, *O. B.* à prêsent unies à l'Archevêché. Le Val, *O. C.* uny aux Feüillans du Convent de S. Bernard à Paris.

Abbaïes de Filles.

O. B. Montmartre, Me Françoise-Renée de Loraine de Guise. Le Val de Grace, Abb. Triennale. Chelles. Hiéres. Gif. Malenoüe. Gercy. Sainte Anne & S. Jean-Batiste d'Issy.

O. C. S. Antoine des Champs : Françoise Molé. Maubuisson, ou N. D. la Roïale, Me Loüise Palatine de Baviére. Port Roïal. S. Jean aux Bois, *d. de Noion*, transférée à Paris.

O. A. Sainte Perrine de Compiêgne,

d. de Soissons, transférée à la Villette prês Paris.

Long-champ, *Ordre de sainte Claire.*

1. *L'EVE'CHE' de CHARTRES.*

L'Evêque, Ferdinand de Neufville de Villeroy, Conseiller d'Etat ordinaire, Abbé de S. Vandrille, de Belleville sur Saône, cy-devant Evêque de S. Malo.

O. B. S. Pére en Vallée. Josaphat : Henry d'Orleans de Rotelin. Colombs. Neauflê le Vieil. Boneval. Tiron. La Trinité de Vendôme, dêpend immédiatement du Saint Siége. L'Abbé se trouve dans une Bulle, qualifié par hõneur, Cardinal de Sainte Prisque du Mont Aventin : M. Philippe de Vendôme, S. Lomer de Blois. Pont-le-Voy.

O. C. L'Aumône, ou petit Cîteaux.

O. A. S. Jean en Vallée, S. Cheron. Claire-Fontaine. S. Vincent aux Bois, en Rêgle. Bourg-moïen à Blois. La Madelêne de Chateaudun.

O. P. Joïenval. Abecour. Grand-Champ. L'Etoile.

Abbaïes de filles.

O. B. S. Avy prês Chateaudun. S.

Corentin lês Mante. S Remy des Landes. S. Cyr de Berchéres. Les Arcisses.

O. C. L'Eau lês Chartres. Les Clérets.

La Guiche prês Blois, *Ordre de Sainte Claire.*

Il y a encore le Prieuré considérable de Saint Loüis de Poissy, *Ordre de S. Dominique.*

2. *L'EVE'CHE' de MEAUX.*

L'Evêque, Jâque Benigne Bossuet, ancien Evêque de Condom, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, Premier Aumônier de Madame la Dauphine, Prédicateur ordinaire du Roy, Docteur en Theologie de la Maison de Navarre, Abbé de S. Lucian de Beauvais. Il est de l'Académie Françoise.

O. B. S. Faron de Meaux, Raimond Beranger de Loraine de Harcourt. Rebais.

O. A. N. D. du Chaâge.

O. P. Chambre-Fontaine.

Abbaïes de Filles.

O. B. Joüare dêpend immédiatement

du S. Siége : l'Abbeſſe Mᵉ Henriête de Loraine de Chevreuſe. Faremôntier. N. D. du Marché de Meaux.

O. C. Le Pont aux Dames, ſépulture des Comtes de S. Paul : l'Abbeſſe Madelêne de la Trémoille de Royan.

3. *L'EVE'CHE' d'ORLEANS.*

L'Evêque, Pierre du Cambout de Coiſlin, Premier Aumônier du Roy, Abbé de S. Victor lês Paris, & de S. Jean d'Amiens, de S. Gildas aux bois, Prieur & Seigneur d'Argenteüil, de Nôtre-Dame des Champs, de Long-Pont, &c.

O. B. S. Benoît ſur Loire à Fleury.

O. C. Saint Mémin de Mici prês Orleans, tenuë par les Feüillans. La Cour-Dieu.

O. A. S. Euverte. Baugency.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Loup.

O. C. Voiſins prês Meûn. Lieu de Nôtre-Dame prês Rémorantin.

L'ARCHE'VECHE' de LYON.

L'Archevêque & Comte, Primat des Gaules, Camille de Neufville de

Villeroy, Cómandeur des Ordres du Roy, Lieutenant Général au Gouvernement de Lyonois, Forêts & Beaujolois, Abbé d'Aînay, de l'Isle-Barbe, de Foigny.

La Cathédrale eſt fort conſiderable, les Chanoines ſont apelés Comtes de Lyon,& font preuve de 5.races de Nobleſſe paternelles & maternelles.

O. B. Aînay : M. l'Archevêque de Lyon. L'Iſle-Barbe, ſécularisée : l'Archevêque de Lyon. Savigny. Joug-Dieu, Ambronay, dêpend immédiatement du S. Siége. S. Rambert de Joux. S. Oyant de Joux, ou S. Claude : M. le Cardinal d'Etrées, Evêque de Laôn.

O. C. La Chaſſagne. Valbenoîte.

O. A. Belleville ſur Saône:l'Evêque de Chartres.

Il y avoit encore le Miroir, *O. C.* uni à l'Abbaïe de Cîteaux.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Pierre de Lyon : Madame de Chaunes.

O. C. La Beniſſon-Dieu. Bonlieu en Forêts. Lieu de Nôtre-Dame.

1. *L'EVÊCHÉ d'AUTUN.*

L'Evêque Président né & perpetuel des Etats du Duché de Bourgogne, Administrateur du Spirituel & du Temporel de l'Archevêché de Lyon, *Sede vacante* : qui est Comte de Saulieu, Baron de Toüillon, de Grosne, d'Issi-l'Evêque, & du Lucené : Gabriel de Roquette, Abbé de Grand-Selve, Prieur de Charlieu.

O. P. S. Martin d'Autun. Vezelay, secularisée : l'Evêque d'Agde. Flavigny prês Sainte Reine. S. Léonard de Corbigny. Cures.

O. C. La Bussière prês Beaûne. Marcilly prês d'Avalon, en Règle. Fontenay. Septfons, en Règle.

O. A. Sainte Marguerite. Oigny : l'Evêque de Troyes.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Andoche d'Autun. Saint Jean le Grand d'Autun.

O. C. Lieu-Dieu à Beaûne.

2. *L'EVÊCHÉ de LANGRES.*

L'Evêque & Duc de Langres, Pair de France, Loüis-Marie Armand de

Simianes de Gordes, Abbé de la Roë, de Saint Vincent de Senlis, & de S. Seine, premier Aumônier de la Reine, cy-devant Comte de S. Jean de Lyon.

O. B. S. Benigne de Dijon: M. l'Archevêque de Reims. Bêze. Montier-S. Jean. S. Michel de Tonerre. S. Martin de Molôme, prês Tonerre: l'Evêque de Noïon. Molême. Poutiéres. S. Seine: l'Evêque de Langres, VAL DES CHOUX, Prieuré, *Chef d'Ordre.*

O. C. CLAIRVAUX, troisiême Fille de Cîteaux, *Chef d'Ordre*, en Rêgle. Morimond, quatriême Fille de Cîteaux, en Rêgle. Auberive. Tulley, dans la Franche-Comté. La Crête. Mores. Quincy. Beaulieu. Vauladouce, en Rêgle. La Charité prês Lésignes, en Régle. Longuay.

O. A. S. Etienne de Dijon, séculariſée. Châtillon. LE VAL DES ECOLIERS prês Chaumont, en Rêgle, *Chef d'Ordre*: Abbé, Chef & Général, l'Abbé de Sainte Géneviéve à Paris.

O. P. Septfons.

Abbaïes de Filles.

O. B. Polongey. Rougemont. Prâ-

ſon, Puis d'Orbe.

O. C. Le Tard à Dijon, ſous l'Evêque, & Triennale. Beaufay. Bêmont. Colonges.

Le Val des Vignes eſt unie à Clairvaux.

3. *L'EVE'CHE' de CHALON* SUR SAÔNE. L'Evêque & Comte, Henry Félix de Taſſy, Thrêſorier de la Sainte Chapelle de Vincennes, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, cy-devant Evéque de Digne.

O. B. S. Pierre de Chalon. Tournus ſéculariſée : Monſieur le Cardinal de Büillon.

O. C. CITEAUX, Mauſolée des Ducs de Bourgogne : *Chef d'Ordre* : dêpend immédiatement du S. Siége, avecque ſes dêpendances, en Rêgle : l'Abbé Jean Petit. La Ferté ſur Grône, en Rêgle. Maiziéres.

Abbaie de Filles.

O. C. Molêſe.

4. *L'EVE'CHE' de MACON.* L'Evêque nômé N..... Abbé de S. George, Chanoine & Comte de Lyon.

O. B. CLUNY, *Chef d'Ordre*, dêpend immédiatement du S. Siége.

L'ARCHEVE'CHE' de ROUEN.

L'Achevêque & Primat de Normandie, Comte de Dieppe & de Louviers, François Rouxel de Médavy de Grancey, Conseiller d'Etat Ordinaire, premiérement Evêque de Sais, puis nômé Evêque & Duc de Langres, Abbé de Saint André en Goufer, & de Cormeilles.

Son Coadjuteur, Jâque Nicolas Colbert, Archevêque titulaire de Carthage, Abbé du Bec, Prieur & Seigneur Spirituel & Temporel de la Charité sur Loire, aussi Prieur d'Ambierle, Docteur de la Maison & Société de Sorbone. Il est de l'Acadêmie Françoise.

O. B. S Oüen: M. le Cardinal de Büillon, Docteur de la Maison de Sorbone, aussi Abbé de S. Vaast d'Arras, de Vicogne, de Tournus, & de S. Martin de Pontoise.

O. B. Fécan, Mausolée des anciens Ducs de Normandie: le Prince Loüis Antoine de Neubourg, Coadjuteur du

Grand Maître de l'Ordre Teutonique. Jumiéges: l'Archevêque de Paris. S. Vandrille: l'Evêque de Chartres. Du Bec: le Coadjuteur de Roüen. S. George de Bauquerville. Tréport. S. Victor en Caux. Valemont. S. Martin d'Acy prês d'Aumale. Saint Martin de Pontoise: M. le Cardinal de Büillon.

O. C. La Valasse. Mortemer. Beaubec, en Règle. Foucarmont, en Règle.

O. A. Corneville. Nôtre-Dame, à prêsent, S. Laurent d'Eu.

O. P. Ressons, Bellosane. Marcheroux, en Règle. L'Isle-Dieu.

Il y avoit encore l'Abbaïe de la Trinité du Mont Sainte Catherine, *O. B.* détruite; dont la Mense Abbatiale est unie à la Chartreuse de Gaillon, & le Monastére transféré à S Julien prês Roüen.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Amand de Roüen, Montier-Villiers. Gomer-Fontaine.

O. C. le Trêsor. Fontaine-Guerard. Bival, sous l'Archevêque. Bondeville, sous l'Achevêque. S. Aubin, sous l'Archevêque. S. Sans, sous l'Archevêque.

1. *L'EVE'CHE' de BAYEUX.*

L'Evêque, François de Nesmond, Docteur de Sorbone, Abbé de Chesy, Prieur de la Voute, de Rully.

O. B. S. Etienne de Caën: l'Archevêque de Reims. Troarn. Fontenay. Cerisy. Longues.

O. C. Torigny. Aunay. Valricher, en Régle. Barbery, en Régle.

O. A. Le Val.

O. P. Ardeine. Belétoile. Mondée.

Abbaïes de Filles,

O. B. La Trinité de Caën, dépend immédiatement du Saint Siége. Cordillon.

2. *L'EVE'CHE' d'AVRANCHES.*

L'Evêque, Gabriel-Philippe de Froulay, Abbé de Trizay.

O. B. Le Mont S. Michel.

O. C. Savigny.

O. A. Montmorel.

. P. La Luzerne, en Régle.

Abbaie de Filles.

O. C. Les Blanches.

3. *L'EVE'CHE' d'EVREUX.*

L'Evêque nômé, Jâque Potier de Novion, cy-devant Evêque de Cisteron.

O. B. Saint Taurin d'Evreux. La Croix-Saint-Leufroy prês Evreux. La Lire. Conches. Ivry.

O. C. Bonport. Le Breüil-Benoît. L'Etrée proche Dreux, en Règle. La Noüe: l'Evêque de S. Malo.

Abbaïe de Filles.

O. B. S. Sauveur d'Evreux.

4. *L'EVE'CHE' de SAIS.*

L'Evêque nomé, Maturin Savary, Abbé de Chéry, & de l'Isle, Aumônier Ordinaire de la Reine.

O. B. S Martin de Sais, en Règle. S. Pierre sur Dive.

O. C. S. André en Goufer: l'Archevêque de Roüen. La Trape.

O. P. S. Jean de Falaise. Silly.

Abbaïes de Filles.

O. B. Almenesches.

O. C. Villiers-Canivet.

5. *L'EVE'CHE' de LIZIEUX.*
L'Evêque & Comte, Léonore Govion de Marignon, Abbé de Lessay, cy-devant Aumônier du Roy.

O.B. S. Evroul. Bernay. Cormeilles : l'Archevêque de Roüen. Préaux. Gréstain.

6. *L'EVE'CHE' de COUTANCE.*
L'Evêque, Charle François de Loménie de Brienne, Abbé de S. Eloy de Noïon, de S. Germain d'Auxerre, & de S. Cyprien de Poitiers, Docteur de Sorbone. l'ancien Evêque de Coûtance, Claude Auvry, Thrêsorier de la Sainte Chapelle de Paris, Abbé de S. Crêpin en Chaïe de Soissons.

O. B. Saint Sever. Lessay: l'Evéque de Lizieux. S. Sauveur le Vicomte. Montebourg. Hambye.
O. A. Saint Lo: l'Archevêque de Bourges. Le Vœu de Cherbourg: l'Evêque de Cahors.

L'ARCHEVE'CHE' de TOURS.
L'Archevêque, Michel Amelot, cy-

devant Evêque de Lavaur, Abbé du Gué de Launay, cy-devant aussi Conseiller au Parlement.

S. MARTIN DE TOURS, Abbaïe Collégiale, dont les Rois de France sont Abbés: *le Doïen*, est l'Evéque de la Rochelle, & *le Thrêsorier*, N.... Bernin.

O. B. Marmoutier: Jule-Paul de Lyõne, aussi Abbé de Cercamp, de Châlis, Prieur de S. Martin des Champs, cy-devant Aumônier du Roy. S. Julien de Tours, Cormery. Villeloin. Beaulieu prês Loches. Suilly. Turpenay. Noyers. Prully. Bois Aubry.

O. C. La Clarté Dieu. Fontaines-les Blanches. Baugerais.

O. A. Aiguevive. Gâtine.

Abbaïes de Filles.

O. B. Beaumont lês Tours.

O. C. Moncey.

I. *L'EVECHE' du MANS.*

L'Evêque, Loüis de la Vergne Montenar de Tressan. Abbé de Bonneval, cy-devant Evêque de Vabres, premier Aumônier de Monsieur Duc d'Orleans, Maître de sa Chapelle & Musique.

O. B. S. Vincent au Mans, en Règle. La Coûture du Mans. Loüis Henry de Soissons, Chevalier de Malte. S. Calês prês Vendôme. Evron. Lonlay. La Pelisse prês la Ferté-Bernard. Le Gué de Launay : l'Archevêque de Tours.

O. C. Champagne. Tironeau. Perseigne. Clermont. L'Epau. Fontaine-Daniel,

O. A. Beaulieu, au Mans. S. George des Bois. Vaas.

Il y avoit encore l'Abbaïe de la Branche, *O. C.* unie au Collége de la Flêche.

Abbaïes de Filles.

O B. Le Pré au Mans. Estival en Charnie.

O. C. La Virginité, Bonlieu.

O. A. La Perrigne.

2. *L'EVE'CHE' d'ANGERS.*

L'Evêque, Henry Arnauld, Abbé de S. Nicolas d'Angers.

O. B. S. Aubin d'Angers. S Serge d'Angers. S. Nicolas d'Angers: l'Evêque d'Angers. S. Florent lês Sau-

mur: M. le Cardinal Grimaldi, Archevêque d'Aix. S. Maur sur Loire, en Rêgle, Chef d'une Congrégation. Bourgueüil en Vallée : M. l'Abbé de Louvois. Aniores-Bellay, en Rêgle.

O C. Loroux sur Loire. Chaloché, en Rêgle. Pontron. Boissiére : l'Evêque de Baïonne.

O. A. Toussains d'Angers. La Roë: l'Evêque & Duc de Langres. S. George sur Loire: l'Evêque de Carcassone. Perray-neuf.

Il y avoit encore l'Abbaïe de Melinais, *O. A.* unie au Collége de la Flêche,

Abbaies de Filles.

O. B. Ronceray. Nyoiseau.

O. C. Le Perray aux Nonains.

3. *L'EVE'CHE' de RENNES.*

L'Evêque, Jean Batiste de Beaumanoir de Lavardin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Doïen de l'Eglise du Mans.

O. B. S. Melaine.

O. A. Rillé à Fougéres.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Sulpice. S. George.

4. L'EVE'CHE' DE NANTES.
L'Evêque, Gille de Beauvau du Rivau. L'ancien Evêque de Nantes, Gille de la Baume le Blanc de la Valiére.

O. B. La Chaume de Rets prês Machecou. S. Gildas au Bois. Blanche-Courone.
O. C. Mellerais. Buzey. Villeneuve, en Rêgle.
O. A. Pornid. Genefton.

5. LE'VE'CHE' de CORNOVAILLE.
L'Evêque, François de Coetlogon.

O. B. Kemperlé, Landtevenec.
O. C. Langonet, Coetmaloen. Bonrepos. S. Maurice de Carnoet.
O. A. Doulas de Plougaftel.
Abbaïe de Filles.
O. C. Nôtre. Dame de Kerlot.

6. L'EVE'CHE' DE VANNES.
L'Evêque, Pierre Loüis Cafet de Vautorte, cy-devant Evêque de Laitour.

O. B. S. Sauveur de Redon, le Duc

d'Albret, Emanuel - Théodose de la Tour d'Auvergne. S. Gildas de Ruis.

O. C. Priéres, en Règle. Lanvaux.

Abbaïe de Filles.

O. C. La Joye prês Hennebon.

7. *L'EVECHE' de S. Pol de LEON.*

L'Evêque & Comte de Saint Pol de Leon, Pierre le Neboux de la Brousse.

O. B. S. Mahé de Fin de Terre.

O. C. Relecq.

8. *L'EVECHE' de TREGUIER.*

L'Evêque, François Ignace de Baglion de Saillant, cy-devant Prêtre de l'Oratoire, & Assistant du Général.

O. C. Bégard.

O. A. Sainte Croix de Guengamp.

9 *L'EVECHE' de S. BRIEU.*

L'Evêque & Seigneur, Loüis Marcel de Coetlogon.

O. B, Lantenac.

O. C. S. Aubin des Bois: l'Evêque de Nevers. Boquen.

O. P. Beauport.

10. *L'EVE'CHE' de S. MALO.*
L'Evêque & Seigneur de S. Malo, Sebastien de Guémadeuc, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Saint Jean des Prés, & de Nôtre-Dame de la Nouë, Prieur de Saint Martin de Signy, & de Saint Pierre, cy-devant Agent Général du Clergé de France, Aumônier ordinaire de la feu Reine Mére.

O. B.S. Méen de Gael.
O. A. Beaulieu. Monfort la Canne, l'Evêque d'Orange. Painpont. S. Jean des Prés: l'Evêque de S. Malo.

11. *L'EVE'CHE' de DOL.*
L'Evêque & Comte Mathieu Thoreau, cy-devant Agent Général du Clergé de France, cy-devant aussi Doïen de l'Eglise de Poitiers.

O. B. S. Jagut. Du Tronchet.
O. C. La Vieuville.

L'ARCHEVE'CHE' de SENS.
L'Archevêque Primat des Gaules &

de Germanie. Jean de Monpezat de Carbon, Abbé de Loroy, cy-devant Evêque de S. Papoul, puis Archevêque de Bourges, & Archevêque nômé de Toulouse.

O. B. S. Pierre le vif, lês Sens, S. Remy de Sens, unie à la Cure de Versailles, possédée par les P P. de la Mission. Sainte Colombe lês Sens. S. Pére de Melun. Chaume. Morigny près Etampes. Ferriéres en Gâtinois.

O. C. Vauluisant. Pruilly. Joüy. Barbeaux. Cercanceau. Fontaine-Jean, Des Echalis.

O. A. S Jean de Sens, unie à l'Archevéché de Sens. *S* Jâque de Provins. Le Jard: l'Evêque d'Agde. Château-Landon. S. Eusebe.

O. P. Dilo. Saint Paul lês Sens, en Règle.

Abbaies de Filles.

O. B. La Pomeraïe à Sens. Rosoy, ou Ville-Chasson.

O. C. Le Lis, près de Melun. Mont-Nôtre Dame, lês Provins, ou les Filles Dieu. La Joye, près Nemours. Villers aux Nonains. La Cour Nôtre-Dame, unie à Cîteaux.

1. *L'EVE'CHE' de TROYES.*

L'Evêque, François Bouthillier de Chavigny, Docteur de la Maison & Société de Sorbone, Abbé d'Oigny & de Scelliéres, Prieur de Beaumont, cy-devant Aumônier du Roy. Il avoit été auparavant nômé à l'Evêché de Rennés.

O. B. Môntier la Celle. Môntier-Ramey. N. le la Réposte.

O. C. Boullancour. La Piété lês Rameru, en Régle. Scelliéres, l'Evêque. La Rivour : le Coadjuteur d'Arles. Réclus, en Rêgle.

O. A S. Loup de Troïes : l'ancien Archevêque d'Ambrun, Evêque de Mets. S. Martin ês Aires de Troïes : l'Evêque de Tournay.

O. P. La Chapelle aux Planches. Beaulieu, en Rêgle. Basse-Fontaine.

Ordre de Gramont. Mâcheray.

Abbaies de Filles.

O. B. Nôtre-Dame à Troïes. Paraclét.

O. B. Nôtre-Dame des Prés.

2. *L'EV.*

2. *L'EVE'CHE' d'AUXERRE.*
L'Evêque, André Colbert, Docteur de la Maison & Société de Sorbone.

O. B. S. Germain d'Auxerre: l'Evêque de Coutance.
O. C. S. Edme de Pontigny, deuxième fille de Cîteaux, en Régle. Les Roches. Bonras. Rigny.
O. A. S. Pére d'Auxerre.. S. Laurent lês Cône.
O. P. S. Marian d'Auxerre.
Abbaïes de Filles.
O. B. S. Julien lês Auxerre. Ranteaume. Crisenon.
O. C. Les Isles à Auxerre, sous l'Evêque.

3. *L'EVE'CHE' de NEVERS.*
L'Evêque, Edoüard Vallot, Abbé de S. Aubin aux bois, de Nogent sous Coucy, & de S. Maurin.

O. A. S. Martin de Nevers.
O. P. Bellevaux.
Abbaïe de Filles.
O. B. Nôtre-Dame de Nevers.

L'EVE'CHE' de BETHLEHEM, transfèré en France, a son siége en la Ville de Clamecy, autrement Bethlehem, size au Nivernois, & dans l'êtenduë du Diocêse d'Auxerre. L'Evêque, François de Batailler.

Sous
L'ARCHE'VE'CHE' de TREVES
en Allemagne.

1. *L'EVE'CHE' de METS.*

L'Evêque & Prince, George d'Aubusson de la Feüillade, Prince du Saint Empire, ancien Archevêque d'Ambrun, Cõmandeur des Ordres du Roy, Docteur de Sorbone, Abbé de S. Loup de Troïes, de S. Jean de Laon, & de Joyenval, cy-devant Ambassadeur à Venise & en Espagne, cy-devant aussi Evêque de Gap, puis Archevêque d'Ambrun.

O. B. S. Arnoul de Mets. S. Vincent de Mets. S. Clement de Mets. Saint Symphorien de Mets. Saint Nabor. Boussonville. Gorze, Abbaïe sécularisée, dont l'Abbé est Prince du

S. Empire, M. le Prince de Furstemberg, Evêque de Strasbourg.

O. C. Pontifroy à Mets, en Rêgle. Villiers.

O. A. S. Pierremont.

O. P. Justemont, en Rêgle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Saint Pierre de Mets. Sainte Marie de Mets. Sainte Glossine de Mets. Vergaville.

2. *L'EVE'CHE' de TOUL.*

L'Evêque & Comte, Jâque de Fieux, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, Abbé de Bellozane & de Beaulieu.

O. B. S. Evre de Toul. S Mansu de Toul. Moïen-Moutier. S. Pierre de Senone.

O. C. Clairlieu, en Rêgle. Vaux en Ornois. Escuré dans le Duché de Bar. L'Isle en Barois. Beaupré. S. Benoît au Pont à Mousson.

O. A. S. Leon de Toul. Chaumozey. S. Remy de Lunéville.

O. P. Mureau. Flabemont Jamdure, prês de Bar. Bonfay, en Rêgle c ngeval, en Rêgle. Etival, de nu

Diocése, en Rêgle. Jovilliers, en Rêgle. Sainte Marie Major du Pont à Mousson, en Rêgle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Remiremont.

O. C. Sainte-Houx. Valbenoîte. L'Etang.

3. *L'EVECHE' de VERDUN.*

L'Evêque & Comte, Prince du S. Empire, Hippolyte de Béthune, Abbé de Beaupré, cy-devant Aumônier ordinaire de la Reine.

O. B. S. Vanne de Verdun. Saint Airy de Verdun. Beaulieu. S. Michel, prês Verdun.

O.C. Châtillon, dont les Abbés prêtent serment de fidêlité au Roy, en Rêgle. La Chalade. L'Estanche en Rêgle.

O. A. S. Nicolas des Prés de Verdun.

O. P. S. Paul de Verdun.

Abbaïe de Filles.

O. B. Saint Maur de Verdun.

L'ARCHEVECHE' de REIMS.

L'Archevêque & Duc de Reims, premier Pair de France, qui sacre les Rois tres-Chrêtiens, Charle-Mauri-

ce le Telliet, Conseiller d'Etat Ordinaire, Docteur de la Maison & Société de Sorbone, Maître de la Chapelle de Musique du Roy, Abbé de S. Etienne de Caën, de Lagny, de Breteüil, de S. Benigne de Dijon.

O. B. Saint Remy de Reims, dont l'Abbé ou Prieur doit au Sacre des Rois aporter la Sainte Ampoule. S. Nicaise de Reims, à prêsent unie à la Sainte Chapelle de Paris, au lieu des Regales des Evéchés vacans. Saint Thierry lés Reims, dit du Mont d'or. Hauvilliers. S. Bâle. Mouzon.

O. C. Chery. La Valroy. Signy. Elan. Bonne-Fontaine. Igny.

O. A. S. Denys de Reims. Epernay.

O. P. Belval. La Val-dieu, en Rêgle. Septfontaines. Longvvé. Chaumont en Baſſigny.

Abbaïes de Filles.

O. B. S. Pierre de Reims. Avenay.

O. A. S. Etienne les Nonnes de Reims. Landêve.

1. *L'EVE'CHE' de SOISSONS.*

L'Evêque, Charle de Bourlon, Abbé de Chartreuve, Docteur de Sorbone.

O. B. S. Médard de Soiſſons: Philippe de Savoye-Soiſſons. S. Crépin le Grand de Soiſſons. S. Corneille de Compiêgne, unie au Val de Grace à Paris. Chezy: l'Evêque de Bayeux. Orbais.

O. C. Long-Pont: M. le Cardinal d'Etrées.

O. A. S. Jean des Vignes de Soiſſons. Saint Leger de Soiſſons. S. Crépin en Chaye de Soiſſons: l'ancien Evêque de Coutance. Eſſome à Château-Thierry.

O. P. Chartreuve: l'Evêque de Soiſſons. Lieu-Reſtauré. Saint Ivéd de Braine. Val-Chretien. Valſery, en Règle. Val ſecret à Château-Thierry.

Abbaïes de Filles.

O. B. Nôtre Dame de Soiſſons, Madame Henriête de Loraine de Harcourt. Reaulieu prês Compiêgne. S. Remy aux Nonains de Soiſſons. Le Charmes. Morgeval.

O. C. Argenſoles. L'Amour-Dieu.

O. A. Sainte Perrine prês Compiêgne, transférée à Paris. La Barre.

Ordre de ſainte Claire. Nogent-l'Artaud.

2. *L'EVE'CHE' de CHAALONS sur Marne.*

L'Evêque & Comte de Chaalons, Pair de France, est Loüis-Antoine de Noailles, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Dom d'Aubrac en Auvergne, cy-devant Evêque de Cahors.

O. B. S. Pierre au Mont de Chaalons. Montier en Der. Saint Urbain. Saint Sauveur de Vertus. Moiremont prês Vienne. Saint Martin de Viron.

O. C. Trois fontaines. Cheminon. Môntier en Argone. Haute-Fontaine, La Charmoye, en Rêgle.

O. A. Toussains en l'Isle de Chaalons. S. Mange lês Chaalons. Nôtre-Dame de Vertus. Nôtre Dame de Châtris.

O. P. Moncel.

Abbaïes de Filles.

O. G. Saint Dizier. Saint Jâque prês Vitry, Andecies.

3. *L'EVE'CHE' de LAON.*

L'Evéque & Duc de Laon, Pair de France, Comte de Danizy. Jean d'E-

trées, Abbé de Conches, Docteur de Sorbone, seul qui reste des trois enfans d'hôneur de Monseigneur le Dauphin.

L'ancien Evêque & Duc de Laon est M. le Cardinal d'Etrées, César d'Etrées, Camerlingue du sacré Collége, Abbé de Saint Claude en Franche-Comté, de Long-Pont, de S. Nicolas aux Bois, de la Staffarda en Piémont, Coajuteur de l'Abbaïe d'Anchin prés de Doüay, Docteur de Sorbone. Il est de l'Académie Françoise, & Protecteur de l'Académie Roïale de Soissons.

O. B. Saint Vincent de Lâon. S. Jean de Lâon: l'ancien Archevêque d'Ambrun, Evêque de Mets. Nogent sous Coucy: l'Evêque de Nevers. S. Nicolas sous Ribemont. S. Nicolas aux Bois, M. le Cardinal d'Etrées Saint Michel en Tiérache: l'Evêque d'Arras.

O. C. Foigny: l'Archvêque de Lyon. Bohéries. Vauclair, en Régle.

O. P. PREʹMONTREʹ, *Chef d'Ordre*, dépend immédiatement du S. Siége, en Régle: l'Abbé, Chef & Général, Michel Colbert. Saint Martin de Lâon: l'Evêque de Noïon. Thenailles.

Cuissy, en Rêgle. Bucilly, en Rêgle. Clair-Fontaine, en Rêgle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Origny. La Ferté sur Oise.

O. C. Sauvoir sous Lâon, sous l'Evêque. Montreüil les Dames prês Lâon.

4. *L'EVE'CHE' de SENLIS.*

L'Evêque, Denys Sanguin.

O. B. Châlis : Jule-Paul de Lyonne.

O. A. Saint Vincent de Senlis : l'Evêque & Duc de Langres. La Victoire prês Senlis.

Abbaïe de Filles.

O. C. Le Parc aux Dames.

5. *L'EVE'CHE' de BEAUVAIS.*

L'Evêque, Comte & Châtelain de Beauvais, Pair de France, Vidame de Gerbroy, Toussaint de Fourbin de Janson, cy-devant Evêque de Digne, puis de Marseille, cy-devant aussi deux fois Ambassadeur en Pologne.

O. B. Saint Lucian lês Beauvais : l'Evêque de Meaux, Précepteur de Monseigneur le Dauphin. S. Symphorien

O v

lês Beauvais. Breteüil : l'Archevêque de Reims. S. Germer de Flaix.

O. C. Royaumont : M. le Chevalier de Harcourt, Alphonse-Loüis de Loraine Froimont : l'Archevêque d'Auch. Lannoy. Beaupré.

O. A. Saint Quentin lês Beauvais. S. Martin aux Bois, ou Ruricourt, unie au College de Clermont.

O. P. Saint Just.

Abbaïes de Filles.

O. B. Saint Paul lês Beauvais.

O. C. Pentemont.

Moncel prés le Pont de Saint Maixence. *Ordre de Sainte Claire.*

6. *L'EVE'CHE' d'AMIENS.*

L'Evêque, François Faure, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Prédicateur de la Reine-Mere, cy-devant Evêque de Glandêve.

O. B. Saint Pierre de Corbie, dêpend immédiatement du Saint Siége : Philippe de Savoye-Soissons S. Fuscien aux Bois lês Amiens. S. Riquier en Ponthieu. S. Valery sur la mer. Saint Josse sur mer, dont l'Abbé a la qualité de Comte. Mareüil. S. Sauve de Mon-

treüil. Foreſt-Montier.

O. C. Cercamp : Jule-Paul de Lyonne. Le Gard : Philippe de Savoye-Soiſſons. Valloire. Lieu-Dieu.

O. A. Saint Acheüil lês Amiens S. Martin aux Jumeaux, unie à l'Evêché. Clairfay. Viſignol.

O. P. Saint Jean d'Amiens : l'Evêque d'Orleans, premier Aumônier du Roy. Selincourt. Sery. Dómartin, ou S. Joſſe aux Bois, en Régle. S. André aux Bois, en Régle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Bertaucourt. Sainte Auſtreberte de Montreüil. Dourlans.

O. C. Eſpagne dans Abbeville. Paraclét. Villencour.

7. *L'EVE'CHE' de NOYON.*

L'Evêque & Comte de Noïon, Pair de France, François de Clermont de Tonerre, Docteur de Sorbone, Abbé de S. Martin de Molôme prês Tonerre, de S. Martin de Lâon.

O. B. Saint Eloy de Noïon, l'Evêque de Coutance. Homblières. Le Mont S. Quentin. S. Quentin en l'Iſle. S. Prix.

O. C. Orcamp.

O. A. Saint Barthelmy de Noïon. Ham : l'Evêque d'Agde. S. Eloy-Fontaine.

O. P. Vermand prés S. Quentin. Genlis.

Abbaïes de Filles.

O. C. Biache prês Pérone. Fervaques à S. Aventin. L'Abbaïe aux Bois, transférée à Paris.

8. *L'EVE'CHE' de BOULOGNE.*

L'Evêque, nômé, Claude le Tonnelier de Breteüil, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. Saint Samer aux Bois. * La Chapelle prês Ardres. * Auchy. * Blangis.

O. C. Long-Villiers.

O. A. Saint Wilmer de Boulogne. Ruisseauville. Beaulieu.

O. P. Saint Augustin en Téroüane. Licques.

Il y a quelques-unes des Abbaïes de ce Diocêse tout-à-fait ruinées par les guerres.

L'ARCHEVE'CHE' de CAMBRAY.

L'Archevêque & Duc de Cambray, Prince de l'Empire, Comte de Cambresis, Jâque Théodore de Brias.

O. B. Haumont. Crépin, en Rêgle. Fémy. S. Guilain. Liessies. Laubbes. Maroilles. S. Sepulchre. Saint André. S. Denys en Broqueroy. Honnecourt. S. Sauve.

O. A. Saint Aubert, en Rêgle. Cantinpré. S. Jean de Valenciennes. Cisoing. Le Val des Ecoliers à Mons.

O. C. Cambron. Vaucelle.

O. P. Bonne Esperance lês Binch. S. Foillan au Rœux. Mont Saint Martin, dont la Mense Abbatiale est unie à l'Archevêché de Sens.

Abbaïes de Filles.

O. B. Ghisllenghen, Benedictines à Mons.

O. C. L'Olive. Le Refuge Nôtre-Dame. Spinlieu. Le Verger en Artois. Fontenelle.

O. A. Le Quénoy. Premy. La Thure.

1. *L'EVE'CHE' d'ARRAS.*

L'Evêque, Guy de Sêve de Roche-

choüart, Abbé de S. Michel en Tiérache, Docteur de Sorbone, Seigneur de S. Cyr.

O. B. Saint Wast d'Arras dêpend immédiatement du S. Siége : M. le Cardinal de Büillon. Anchin. Marchiennes. Hasnon.

O. A. Mont saint Eloy lês Arras, en Rêgle. Mareul tranfêré à Arras, en Régle. Aroüaise, en Régle. Eaucourt prês Bapaume, en Rêgle. Hennin Liétard, en Régle.

O. C. Vicogne : M. le Cardinal de Buïllon.

Abbaïes de Filles.

O. B. Estrun. Avênes prês Bapaume. Denain.

O. C. Le Vivier, transfêrée à Arras. Després. Flines. La Brayelle lês Aunaye prês Lens. Nôtre-Dame du Verger.

O. A. Beaulieu, lês Sin le Noble, prês Doüay.

2. *L'EVE'CHE' de TOURNAY.*

L'Evêque, Gilbert de Choiseul du Plessis-Prâlin, Abbé de S. Martin ès Aires, Docteur de la Maison de Sorbone, cy-devant Evêque de Cominges.

O. B. Saint Armand. S. Martin de Tournay.

O. A. Saint Nicolas des Prés à Tournay. Falempin.

O. C. Los La Chapelle Thosan.

O. P. Château-l'Abbaïe, en Règle.

Abbaies de Filles.

O. B. Sarte.

O. C. Marquette. Les Dames de Groeninghe lês Courtray.

O. A. Des Prés lês Tournay.

3. *L'EVÊCHÉ de S. OMER.*

L'Evêque nômé, Armand Tristan de la Baume de Suze, Abbé de Nôtre-Dame de Quarante, cy-devant Evêque de Tarbe.

O. B. S. Bertin. Ham lês Lillers.

O. C. Clairmarais.

O. A. Chooques prês Béthune.

O. P. S. Augustin, lês Téroüane.

Abbaies de Filles.

O. B. Bourbourg.

O. C. Lottine. Blandech.

4. *L'EVÊCHÉ d'YPRES.*

L'Evêque nômé, Jâque de Liéres, cy-devant Doïen de l'Eglise Cathédrale de S. Omer.

O. B. Saint Jean au Mont. S. Winoc.
O. C. Dunes.
O. A. Wormezel, lês Ypres, en Règle.
O. P. Saint Nicolas de Furnes.

Abbaïes de Filles.

O. B. Meſſenes. Nonenboſch, ou le Bois des Nonains.

O. A. Roiſebrech. Le nouveau Cloître à Berghes. Warnenton.

L'ARCHEVE'CHE' de BESANCON dans la Franche-Comté.

L'Archevêque, Antoine-Pierre de Gramont.

O. B. Saint Vincent de Beſançon. Luxeu. Lure. Favernay. Baulme.

O. C. Boipoil. Bitaine. La Charité. Clairfontaine. La Grace-Dieu. Lieu-croiſſant, dit les trois Rois. Le Mont Sainte Marie. Rozières. Acey. Balerne. Bellevaux. Billy Cherlieu.

O. A. Saint Paul de Beſançon. Le Mont-Benoît. Goille.

O. P. Cornoüil, en Règle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Baume.
O. C. Courcelles. Battans.

1. *L'EVE'CHE' de BELLAY.*

L'Evêque & Seigneur, Pierre du Laurens, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, cy-devant Grand Prieur, Abbé & Vicaire Général de l'Ordre de Cluny.

O. C. Saint Sulpice.

Abbaie de Filles.

O. C. Nôtre-Dame de Bons.

L'ARCHEVE'CHE' de VIENNE.

L'Archevêque, Comte & Primat, Henry de Villars, Prieur & Seigneur d'Aiſpagnac.

O. B. Saint Pierre de Vienne. Saint André le bas de Vienne.

O. C. Bonnevaux.

O. A. SAINT ANTOINE DE VIENNOIS, *Chef d'Ordre.*

LA GRANDE CHARTREUSE, *Chef d'Ordre.*

Abbaies de Filles.

O. B. S. André le haut de Vienne.

O. C. S. Juſt de Romans.

1. *L'EVE'CHE' de GENE'VE*, à la nomination du Duc de Savoye,

dont le Siége est à Anecy. L'Evêque & Comte de Genêve, Jean d'Aranton d'Alaix, Cômandeur de S. Antoine de Quiers & de Chivas.

O. C. Hautecombe, Mausolée des Ducs de Savoye, dêpend immédiatement du S. Siége: Dom Antonio de Savoye, aussi Abbé de Vaux, Général de Saint Michel de Cluze en Piémont, Gouverneur de Nice. Fils N. de Victor Amédée Duc de Savoye. Vaux aux Feüillans: Dom Antonio de Savoye. Bonemont. Entremont, dêpend immédiatement du Saint Siége: Marc-Antoine Granéry, Comte de Mercenasc, Prieur de Poisy, & Seigneur en partie de la Vallée de Clef. Abondance aux Feüillans. Nôtre-Dame des Alpes. Tamier, en Règle.

O. A. Filiac. Chessery, ou Sisseray. S z. Silly.

Abbaïes de Filles.

O. C. Bellerive en Savoye. Bonlieu. De Beton. Sainte Catherine.

2. *L'EVE'CHE' de GRENOBLE.*

L'Evêque & Prince, Président né des Etats de Dauphiné, Etienne le Camus, Docteur en Théologie de la Fa-

culté de Paris, cy-devant Aumônier du Roy.

Abbaïe de Filles.

O. C. Les Haïes.

3. *L'EVE'CHE' de VIVIERS,*

L'Evêque & Comte de Viviers. Prince de Donzére & de Château-neuf ſur le Rhône, Baron de l'Argentiére, Seigneur de S. Andeol, Loüis-François de la Baume de Suze, Abbé de Mazan, & d'Orbeſtier.

O. B. Cruaz.

O. C. Chambons. Mazan : l'Evêque & Comte de Viviers.

4. *LES EVE'CHE'S de VALENCE & DIE.*

L'Evêque & Comte de Valence & Die, Daniel de Cônac, Prieur de S. Jean de Mezin.

Dans l'Evêché d Valence.

O. A. S. RUF LES VALENCE, *Chef d'Ordre* Saint Tiers de Saôu, dêpend immediatement du Saint Siége.

Abbaïe de Filles.

O. C. Bonlieu.

Dans l'Evêché de Die.

O. C. Lioncel, en Règle. Valcroissant.

L'ARCHEVE'CHE' d'ARLES.

L'Archevêque, Prince & Primat, François Adheimar de Monteil de Grignan, Cômandeur des Ordres du Roy, Abbé d'Aiguebelle. Son Coadjuteur, Jean-Batiste Adheimar de Monteil de Grignan, Docteur en Théologie de la Maison de Sorbone, Abbé de la Rivour, Archevêque Titulaire de Claudiopolis en Asie.

O. B. Montmajour lês Arles.

Abbaïe de Filles.

O. B. Saint Césaire d'Arles.

1. *L'EVE'CHE' de MARSEILLE.*

L'Evêque Jean-Batiste d'Etampes, Docteur de la Maison & Societé de Sorbone, Abbé du Vieil Bellême, Prieur de S. Martin de Bertaucourt & de Nôtre-Dame des Bois, cy-devant Evêque nômé de Perpignan.

O. B. Saint Victor de Marseille: M. Philippe de Vendôme, Grand Prieur

de France, Abbé de la Trinité de Vendôme, de S. Vigor de Cerisy, de S. Honorat de Lérins, & S. Mansvy de Toul.

Abbaïes de Filles.

O. B. Saint Sauveur.

O. C. Mont Sion.

2. *L'EVÊCHÉ de S. PAUL-TROIS-CHATEAUX.*

L'Evêque & Comte de S. Paul-trois-Châteaux, Loüis Aube de Roquemartine, cy-devant Evêque de Grace, & Prevôt de l'Eglise Metropolitaine d'Arles.

O. C. Aiguebelle: L'Archevêque d'Arles.

3. *L'EVÊCHÉ de TOULON.*

L'Evêque & Seigneur de Toulon, Jean de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc, cy-devant Evêque de Digne.

Abbaïe de Filles.

O. C. Les Nonains d'Hiéres.

4. *L'EVÊCHÉ d'ORANGE.*

L'Evêque Jean-Jâque d'Obeilh,

Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, Abbé de S. Jâque de Montfort en Bretagne.

L'ARCHEVE'CHE' de BOURGES.

L'Archevêque, Patriarche & Primat des Aquitaines, Michel Phelypeaux de la Vrilliere, Abbé de Nôtre-Dame de l'Absie, de S. Lo, de Niœil, de Quincy, cy-devant Conseiller au Parlement, cy-devant aussi Evêque d'Usais.

O. B. Saint Sulpice de Bourges, en Rêgle. S. Cyran. S. Genou. Vierzon. Chezal-Benoît, en Rêgle. Maubec. Issoûdun. S. Martin de Massay. Fongombaut.

O. C. Landais. Aubignac. Des Pierres, en Rêgle. La Prée. Celles en Berry aux Feüillans. Font-Morigny. Nerlac. Varenne. Barzelle. Chalivoy, en Rêgle. Olivet. Loroy, l'Archevêque de Sens.

O. A. Saint Ambroise de Bourges. Plein-pied : l'Evêque de Couserans. S. Satur sous Sancerre. Miseray. Puy-Ferrand. La Vernuce, l'Evêque du Puy.

Bourgdieux & Saint Gildas, *O. B.*

ſont unies aux Chanoines de Châteauroux.

Abbaïes de Filles.

O. B. Saint Laurent de Bourges. S. Menou. Charenton en Bourbonnois.

O. C. Beauvoir. Beſſiére.

1. *L'EVÊCHÉ de CLERMONT.*

L'Evêque nõmé, Michel Caſſagnet de Tilladet, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de la Honce, cy-devant Evêque de Mâcon.

O. B. La Chaizedieu. S. Allire de Clermont, en Régle. Iſſoire. Mauzac. Manlieu. Tiern. Menat. Ebreüil. Riom, à preſent Collégiale.

O. C. Le Bouchet. Mêgemont. Fêniéres, ou Valhonête. Montpeiroux. Bellaigue.

O. A. Chantoen, aux Carmes Dêchauſſés.

O. P. Saint André de Clermont. S. Gilbert, ou Neuffons.

Abbaïes de Filles.

O. B. Baumont. Cuſſet.

O. C. Leſclache. La Veſſy.

2. *L'EVÊCHÉ de LIMOGES.*

L'Evêque, Loüis d'Urfé, Comte de Sommerive.

S. Martial de Limoges, Collégiale, l'Archevêque d'Auch.

O. B. S. Auguſtin de Limoges, en Règle. Uſerche. Solognac. Meimac. Vigeois. Ahun. Beaulieu.

O. C. Bonlieu. Pré-Benoît. La Colombe, en Règle. Obaſine. Le Bœuf. Aubepierre, en Règle. Bonaigue, en Règle. Le Palais Nôtre-Dame. Saint Martin de Limoges, uny aux Feüillans.

Grandmont, *Chef-d'Ordre*, dépend immédiatement du S. Siége.

O. A. Benevent. L'Eſterp.

Il y avoit encore les Abbaïes de S. Irier de la Perche, le Dorat, Emontiers, où il y a maintenant des Chanoines.

Abbaïes de Filles.

O. B. La Règle. Les Alois.

O. C. Coiroux, près Obaſine.

3. *L'EVE'CHE' du PUY.*

L'Evêque & Seigneur du Puy, Comte de Velay, Suffragant immédiat de l'Egliſe de Rome, Armand de Bêthune, Abbé de la Vernuce.

O. B. S.

O. P. S. Chaffre, ou de Monestier, le Cardinal de Bonzy.

O. P. Doüe : l'Abbé est Vicaire né de l'Evêque du Puy.

Abbaïes de Filles.

O. C. Bellecombe. Seauvebenîte. Clavas.

O..... Pseaume.

4. *L'EVE'CHE' de TULLES.*

L'Evêque, Vicomte, & Seigneur de Tulle, Humbert Ancelin, Abbé de Saint Pierre de Marsillac, Docteur de Sorbone, Maître des Requêtes de la Reine, cy-devant l'un de ses Aumôniers.

O. C. La Vallette.

Abbaïe de Filles.

O. C. Coiroux.

5. *L'EVE'CHE' de S. FLOUR.*

L'Evêque & Seigneur de S. Flour Jerôme de la Mothe-Houdancourt.

O. B. Saint Géraud d'Aurillac, sécularisée : dépend immédiatement du S Siége : l'Abbé est Comte & Seigneur. M. l'Abbé de Gêvres. Maurs.

Abbaïe de Filles.

O. B. S. Pierre de Brêle.

L'ARCHEVE'CHE' d'ALBY.

L'Archevêque & Seigneur, Hyacinthe Céroni, Abbé de la Chaize-Dieu, premier Aumônier de la feu Reine Mére, & cy devant Evêque d'Orange, puis de Mande.

L'Evêché d'Alby a été êrigé en Archevêché le 3. Octobre 1678. & ses Suffragans sont Rodês, Castres, Cahors : Vabres, & Mande.

O. B Saint Michel de Gaillac, sêcularisée.

O. C. Candeil, en Rêgle.

1. *L'EVE'CHE' de RODE'S.*

L'Evêque & Comte de Rôdês. N....

O. B. Conques sêcularisée.

O. C. Locdieu. Bonnecombe. Belloc. Bonneval.

Abbaies de Filles.

O. B. Saint Germain, lês Rôdês de l'Arptenne.

O. C. Oraisondieu.

2. *L'EVÊCHÉ de CASTRES.*

L'Evêque, nômé Augustin le Maupeou, Doïen de S. Quentin, Docteur de la Maison & Société de Sorbone, cy-devant Avocat-Général au Grand Conseil, & receu en survivance de Président à la premiére des Enquêtes.

O. C. Ardorel.

Abbaïe de Filles.

O. B. Vieil-Mur.

3. *L'EVÊCHÉ de CAHORS.*

L'Evêque nômé, Comte & Baron de Cahors, Henry-Guillaume le Jay, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Maître de la Chapelle & Musique de Monsieur, frére unique du Roy, Abbé du Vœu de Cherbourg.

O. B. Figeac, sécularisée. Moissac, sécularisée. Marsillac : l'Evêque de Tulles. Soüillac:l'Archevêque d'Auch.

O. C. Nôtre-Dame de Gourdon. S. Marcel. La Gardedieu.

Abbaïes de Filles,

O. B. Du Desert.
O. C. Laziéres.

4. *L'EVE'CHE' de VABRES.*

L'Evêque & Comte de Vâbres, Loüis de Baradat, Abbé de Clermont.

Abbaïe de Filles.

O. C. Nonenque.

5. *L'EVE'CHE' de MANDE.*

L'Evêque & Comte de Givaudan, François Placide de Baudry de Piencourt.

Abbaïe de Filles.

O. C. Mercoire.

L'ARCHEVE'CHE' de BOURDEAUX.

L'Archevêque & Primat d'Aquitaine, Loüis de Bourlemont, Auditeur de Rote, Abbé de la Grace, cy-devant nõmé aux Evêchés de Fréjus, puis de Carcaſſone.

O. B. Sainte Croix de Bourdeaux. La Seauve Majeur. Guiſtres. S. Sauveur de Blaye.

O. C. Bonlieu, ou Carbonblanc. La Faiſe.

O. A. Saint Vincent de Bourg : l'ancien Evêque de Dax. S. Romain de Blaye. Verteüil. L'Iſle.

O. P. Plêne-Selve.

Il y avoit encore S. Severin de Bourdeaux,& S. Génis de la Plaine,qui sont sêcularisées.

1. *L'EVÊCHÉ d'AGEN.*

L'Evêque & Comte, Jule Mascaron, Prédicateur ordinaire du Roy, cy-devant Evêque de Tulles.

O. B. Eissés près Villeneuve. Saint Maurin.

O. C. Gondon. Pérignac.

2. *L'EVÊCHÉ d'ANGOULÊME.*

L'Evêque, François de Pericard, Prieur de S. Hilaire & de S. Philbert en Normandie.

O. P. Saint Cybar d'Angoulême. S. Amand de Boisse. Bournet.

O. C. Grosbos, en Règle.

O. A. Cellefroüin. La Courone.

Abbaïe de Filles.

O. B. Saint Ausoni, lês Angoulême.

3. *L'EVÊCHÉ de SAINTES.*

L'Evêque, Guillaume du Plessis,

de Gêté de la Brunetiére, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, cy-devant Chanoine & Archidiacre de Paris, & l'un des Grans Vicaires de M. l'Archevêque.

O. B. Saint Jean d'Angely. S. Etienne de Vaux. Baigne. Bassac : l'Evêque de Gap. S. Liguaire. Font-douce.

O. C. La Frenade. Saint Léonard. La Gracedieu. Nôtre-Dame de l'Isle de Ré.

O. A. Sablonceaux, ou Samblanceaux, l'Evêque de Poîtiers. Châtres lês Cognac.

Abbaïes de Filles.

O. B. Nôtre-Dame de Saintes. Mortaignier.

4. *L'EVE'CHE' de POITIERS.*

L'Evêque nômé, Hardoüin Fortin de la Hoguette, Abbé de Samblanceaux, Docteur de la Maison & Société de Sorbone, cy-devant Evêque de S. Brieu, & auparavant Agent Général du Clergé de France.

S. Hilaire le Grand de Poîtiers, Collegiale, dont les Rois de

France sont Abbés, dêpend immédiatement du S. Siége Le Thrésorier est toûjours Chancelier de l'Université de Poïtiers.

O. B. Saint Cyprien de Poïtiers: l'Evêque de Coutance. Montier-neuf de Poïtiers. S. Joüin de Marnes. S. Maixant. Nanteüil en Vallée. S. Sauveur de Charroux. Noaillé. S. Savin. Les Alleus. Saint Léonard de Ferriéres. Chambon. La Sie en Brignon. S. Benoît de Quinçay.

O. C. Châtelliers. Nôtre-Dame de Valence. Bonnevaux. L'Etoile, en Rêgle. La Mercydieu. Le Pin, en Rêgle.

O. A. La Celle à Poïtiers. S. Lâon de Thoüars. La Reau. Nôtre-Dame de Fontenay-le-Comte. Nôtre-Dame de Celles. S. Séverin. Angle.

Abbaïes de Filles.

O. B. Sainte Croix de Poïtiers, l'Abbesse Charlotte-Françoise-Radegonde de Montault de Benac de Navailles. Sainte Trinité de Poitiers. FONTEVRAULT, *Chef-d'Ordre*, dêpend immédiatement du Saint Siége : l'Abbesse, Marie-Christine de Rochechoüart-Mortemart. Bonneval lês Thoüars.

5. *L'EVE'CHE' de PERIGUEUX.*

L'Evêque, Guillaume le Boux, Prédicateur ordinaire du Roy, cy-devant Evêque de Dax, puis nômé à l'Evêché de Mâcon.

O. B. Brantôme. Tourtoirac.
O. C. Boûchaut. La Peirouſe.
O. A. Chancellade, en Rêgle. Châtres. *Abbaïes de Filles.*
O. B. Ligueux.
S. Pardoux, *Ordre de S. Dominique.*

6. *L'EVE'CHE' de CONDOM.*

L'Evêque & Seigneur, Jâque de Matignon.

L'ancien Evêque de Condom, Jean d'Eſtrade, Abbé de Saint Melaine de Rennes, auparavant Abbé de Châlis.

Depuis, le Precepteur de Monſeigneur le Dauphin, Jâque-Benigne Boſſuet, prêſentement Evêque de Meaux, a été ſacré Evêque de Condom.

7. *L'EVE'CHE' de la ROCHELLE,* cy-devant de *Maillezais*, Henry de Laval Bois-Dauphin de Sablé, Doïen de Saint Martin de Tours, cy-devant Evêque de Saint Pol de Léon.

O. B. Nôtre-Dame de l'Absie: l'Archevêque de Bourges. Bellefontaine.

O. C. Moureilles.

O. A. Airvau. Mauleon. Nicëüil: l'Archevêque de Bourges.

8. *L'EVE'CHE' de* LUCON.

L'Evéque & Baron de Luçon, Henry de Barillon, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

O. B. Saint Michel en l'Erm, unie au Collége des Quatre-Nations à Paris. Orbestier. Breüil-Arbaud. La Grenetiére Talmond. L'Isle-Chauvet.

O C. Trizay. Bois-grôland. La Blanche à Noirmoutier.

O. A. Fontenelles.

O. P. Lieudieu en Jard.

9. *L'EVE'CHE' de SARLAT,*

L'Evêque & Seigneur de Sarlat. François de Salagnac de la Mothe Fénelon.

O. B. Terasson.

O. C. Cadoüin.

O. A. S. Amand.

L'ARCHEVECHE' d'AUCH.

L'Archevêque & Seigneur, Henry de la Mothe Houdãcourt, Cõmandeur des Ordres du Roy, Docteur & Proviseur de Navarre, Abbé de Souillac, de Froimont, & de S. Martial de Limoges ; cy-devant Evêque de Rennes, Grãd Aumônier de la feu Reine-Mere.

O. B. Pessan. Simorte. Saramon.
O. C. Flaran. Bouillas. Berdouës. Gimont.
O. P. La Casedieu.

L'EVECHE' de DAX.

L'Evêque, Paul Philippe de Chaumont, Abbé de S. Vincent de Bourg, cy-devant Garde de la Bibliotheque de la persone du Roy. Il est de l'Académie Françoise. Il se demet de cet Evéché entre les mains de Léon de la Lane. Abbé de S. Ferme.

O. B. La Caignote. Sorde.
O. P. Artous. Du Vielle.

2. *L'EVECHE' de LAITOVRE.*

L'Evêque, Hugue de Bar, cy-de-

vant Evêque de Dax.

3. *L'EVECHE' de COMINGES.*
L'Evêque, Loüis de Rechignevoisin de Guron, cy-devãt Evêque de Tulles.
O. C. Nisors, ou Benissondieu. Bonefont.

Abbaie de Filles.
O. C. Favars.

4. *L'EVECHE' de COSERANS.*
L'Evêque, Gabriel de S. Estvée, Abbé de Pleinpied.

O. P. Combelongue.

5. *L'EVECHE' d'AIRE.*
L'Evêque & Seigneur.

O. B. S. Sever, Cap de Gascogne.
O. C. Pontaut.
O. P. Saint Jean de la Castelle, en Règle.

Abbaïe de Filles.
O. B. Mont de Marsan.

6. *L'EVECHE' de BAZAS.*
L'Evêque.

O. B. S. Ferme : l'Evêque de Dax. Blasimont.

O. C. Rivet, en Rêgle. Fontguillem, en Rêgle.

7. *L'EVE'CHE' de TARBES.*
L'Evêque nomé, François de Poudens, Docteur de la Maison de Sorbone. L'ancien Evêque est Claude Mallier du Houssay, cy-devant Ambassadeur à Venise, cy-devant aussi premier Aumônier de feu Madame la Doüairiére Duchesse d'Orleans.

O. B. Saint Sever de Rustan. S. Péy de Genéres: Saint Pierre de Tasque. Saint Sevin prês de Foix.
O. C. L'Escaledieu.
Abbaïe de Filles.
O. B. La Réole.

8. *L'EVE'CHE' d'OLERON.*
L'Evêque & Seigneur d'Oleron, nómé: Charle de Sallettes.
O. B. S. Vincent de Luc.

9. *L'EVE'CHE' de LESCAR.*
L'Evêque est Prêsident des Etats de Bearn, Premier Conseiller au Parlement de Navarre, & Premier Baron de

Bearn. Cet Evêque nômé Dominique Desclaux de Mesplêes, déja Conseiller au Parlement de Pau.

O. B. La Reule de Saubestre à Pau: l'Evêque de Bayone.
O. C. Saubelade.

10. *L'EVE'CHE' de BAYONE.*
L'Evêque nômé, Gaspar de la Roque Priellé, Abbé de la Reulle.

O. P. La Honce. Urdache.
Abbaïe de Filles.
O. C. S. Bernard lês Baïone.

L'ARCHEVE'CHE' de NARBONE.

L'Archevêque & Primat, Prêsident né des Etats de Languedoc, M. le Cardinal de Bonzy, Pierre de Bonzy, Grand Aumônier de la Reine, Abbé d'Aniane, de Saint Sauveur de Lodêve, & de Vallemagne, de Mortemer, de S. Pierre de Monestier ou S. Chaffre, cy-devant Archevêque de Toulouze, & auparavant Evêque de Beziers, cy-devant aussi Ambassadeur de France à Venise, en Pologne, & en Espagne.

O. B. S. Paul à Narbone, ſéculariſée. Les Caunes. Saint Polycarpe.

O. C. Fontfroide.

O. A. Nôtre-Dame de Quarante : l'Evêque de Saint Omer.

1. *L'EVE'CHE' de BEZIERS.*

L'Evêque & Seigneur en partie, Jean Armand Rotondi de Biſcaras, Abbé de Cendras, cy-devant nômé à l'Evéché de Digne, puis Evêque de Lodéve.

O. B. Joncels. Villemagne. Largentiére. Saint Afrodiſe de Beziers, Collégiale.

O. A. Saint Jâque de Beziers.

2. *L'EVE'CHE' d'AGDE.*

L'Evéque & Comte Loüis Foucquet, Abbé de Vezelay, de Ham, cy-devant Maître de l'Oratoire du Roy, cy-devant auſſi Conſeiller au Parlement.

O. B. S. Tibery.

O. C. Nôtre-Dame de Vallemagne: M. le Cardinal de Bonzy.

3 *L'EVE'CHE' de CARCASSONE.*

L'Evêque, Loüis Joſeph Adhémar

de Monteil de Grignan, Abbé de S. George sur Loire, cy-devant Agent Général du Clergé de France, & nômé à l'Evéché d'Evreux.

O. B. La Grasse. Saint Hilaire. Montoliou.

O. C. Villelongue.

Abbaïe de Filles.

O. C. Rionette, à Carcassone.

4. *L'EVE'CHE' de NISMES.*

L'Evêque, Jâque Seguier la Verriére, auparavant Evêque de Lombès, Docteur de Sorbone, cy-devant Théologal de Nôtre-Dame de Paris.

O. B. Saint Gille, Collégiale. Psalmodi, Collégiale. Sauve. Cendras: l'Evêque de Beziers.

O. C. Franquevaux.

Abbaïe de Filles.

O. ..... La Ferté.

5. *L'EVE'CHE' de MONPELLIER.*

L'Evêque, Comte de Melguel, & de Montferrant, Charle de Pradel.

O. B. Aniane: M le Cardinal de Bonzy.

Abbaïes de Filles.

O. C. Vigniogou. Gigean.

O ..... S. Genês.

6. *L'EVECHE' de LODEVE.*

L'Evêque & Seigneur de Lodêve, Comte de Montbrun, Charle-Antoine de la Garde de Chambona.

O. B. S. Sauveur de Lodêve: M. le Cardinal de Bonzy. S. Guillaume du Desert.

Abbaïe de Filles.

O. B. Gorian.

7. *L'EVECHE' D'USAIS.*

L'Evêque & Seigneur d'Usais en partie, Michel Poncet de la Riviére, Abbé de S. Eloy-Fontaine, & de Breüilbenoît, Docteur de la Maison & Société de Sorbone.

O. B. S. André de Villeneuve, en Régle.

Abbaïe de Filles.

O. C. Les Fontaines.

8. *L'EVE'CHE' de S. PONS de TOMIERS.*

L'Evêque & Seigneur de S. Pons de Tomiers, Pierre Jean François de Persin de Montgaillard, Docteur de Sorbone.

O. B. S. Chignan.
O. P. Foncaude.

9. *L'EVE'CHE' d'ALET.*

L'Evêque & Comte d'Alet, & autres lieux, Loüis Alphonse de Valbelle, Docteur de Sorbone, Maître de l'Oratoire du Roy, cy-devant Agent Général du Clergé de France, & Aumônier du Roy.

L'ARCHE'VECHE' de TOULOUZE.

L'Archevêque, Joseph de Montpezat de Carbon, cy-devant Evêque de S. Papoul.

O. B. S. Pierre de la Cour.
O. C. Grand Selve: l'Evêque d'Autun. Eaunes. Le Meix.

O. A. S. Sernin de Toulouse, sécularisée.

O. P. La Chapelle : l'Evêque de Rieux.

1. *L'EVE'CHE' de PAMIERS.*
L'Evêque nomé, N..... de Bourlemont.

O. A. S. Volusian de Foix.

2. *L'EV'ECHE' de MONTAUBAN.*
L'Evêque & Seigneur de Montauban, Jean-Batiste Michel Colbert de Villacerf, Conseiller honoraire au Parlement de Paris, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, Maître des Requêtes de la Reine.

O. C. Belle-Perche.

3. *L'E'VE'CHE' de MIREPOIX.*
L'Evêque, Pierre de la Brouë, Docteur de Sorbone.

O. C. Bolbone.

4. *L'EVE'CHE' de LAVAUR.*
L'Evêque, Charle le Goulx de la

Berchére, Docteur en Théologie, de la Faculté de Paris, Prieur de Saint Maurice de Senlis, cy-devant Aumônier du Roy.

O. B. Soréze.
O. C. Salvanez.

5. *L'EVE'CHE' de RIEUX.*
L'Evêque, Antoine-François de Bertier, Prevôt de S. Etienne de Toulouse, Abbé de Lezat & de la Chapelle, Prieur de Berat.

O. B. Lezat : l'Evêque de Rieux.
O. C. FEÜILLANS, *Chef d'Ordre*, Calers.

Abbaïe de Filles.

O. C. Salanques ou l'Abondance-dieu, ruinée par les Huguenots.

6. *L'EVE'CHE' de LOMBE'S.*
L'Evêque, Dom Côme Roger, cy-devant Général des Feüillans.

7. *L'EVE'CHE' de S. PAPOUL.*
L'Evêque & Seigneur, François de Barthelmy de Gramont, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé

de Calers, cy-devant Agent Général du Clergé de France.

L'ARCHEVE'CHE' d'AIX.

L'Archevêque, M. le Cardinal Jerôme Grimaldi, Abbé de S. Florent lês Saumur.

Abbaïe de Filles.

O. B. La Celle près Brignole.

1. *L'EVE'CHE' d'APT.*

L'Evêque & Prince, Jean de Gaillard.

O. B. S. Eusebe.
O. C. Val-Sainte.

Abbaïes de Filles.

O. C. Sainte Croix d'Apt.
O. A. Sainte Catherine d'Apt.

2. *L'EVE'CHE' de RIE'S.*

L'Evêque & Seigneur de Riês, Nicolas de Vallavoire.

Abbaïe de Filles.

O. A. Sorp, ou Soüerps, dêmolie.

3. *L'EVE'CHE' de FREJUS.*

L'Evêque & Seigneur de Frejus, Luc Daquin, cy-devant Evêque de S. Paul Trois-Châteaux.

O. C. Le Toronet.

4. *L'EVE'CHE' de GAP.*

L'Evêque, Comte & Seigneur de Gap nōmé, Victor Méliand, Abbé de Bassac : cy-devant Aumônier de la Reine-Mére.

Abbaïes de Filles.

O.... Cloissonne. S. Pierre de Surpoy.

5. *L'EVE'CHE' de CISTERON.*

L'Eveque, Loüis de Thomassin, cy-devant Evêque de Vance.

O B. Lure.

O. A. Crueis, unie à l'Evêché.

L'ARCHEVE'CHE' d'AMBRUN,

L'Archevêque & Prince, Charle Brulart de Genlis.

O. B. Bauscaudon.

1. *L'EVE'CHE' de DIGNE.*

L'Evêque, François le Tellier, cy-devant Aumônier de la Reine, cy-devant aussi Curé de S. Severin, & Archiprêtre de Paris.

2. *L'EVE'CHE' de GRACE.*
L'Evêque nômé, Antoine le Comte.

O. B. S. Honoré de Lerins.

3 *L'EVE'CHE' de VANCE.*
L'Evêque le R. Pére Théodore Allard Rêcolet, cy-devant Commiſſaire Général de tout l'Ordre de S. François en France.

4. *L'EVE'CHE' de GLANDEVE.*
L'Evêque & Seigneur de Glandêve, le R. P. Léon Bacoüe, Cordelier. Son Coadjuteur nomé N... de Camps. cy-dévant Vicaire Gênêral de M. l'Archevêque d'Alby.

5. *L'EVE'CHE' de SENE'S.*
L'Evêque & Seigneur de Senés, Loüis Anne Aubert de Villeſerin, Commandeur de l'Ordre de S. Michel.

6. *L'EVE'CHE' de NICE.*
A la nomination du Duc de Savoye.
L'Evêque & Comte de Drap, N... de Moret.

O. B. S. Pons de Nice...

Sous
L'ARCHEVE'CHE' de TERRAGONE en Espagne.

1. *L'EVE'CHE' de HELNE* en Roussillon ; transferé à Perpignan qui en est à trois lieuës. L'Evêque nômé, Loüis Habert de Montmort, Grand Inquisiteur ês Comtés & Vigueries de Roussillon, Conflent, Cerdagne, & païs adjacens, qui fait sa rêsidence à Perpignan.

O. *B.* S Martin de Carigou. Saint Michel de Couchan. Nôtre-Dame d'Arles.

O. *A.* Nôtre-Dame de la Réale.

Il y a encore les Abbaïes de Valbone & Jau.

L'EVE'CHE' de STRASBOURG. L'Evêque & Prince, le Prince Guillaume Egon de Furstemberg de Gorze.

Diocese de Bââle.

O. *B.* L'Abbaïe de Munster en la Vallée Gregorienne, en Rêgle.

KEBEC, aux Indes Occidentales, Capitale de la nouvelle France, érigée en Evêché en 1674. par le Pape Clement X. L'Evêque François de Laval de Montigny, auparavant Evêque de Petrée.

Autres Evêques François *in partibus infidelium* : L'Evêque d'Heliopolis, François Pallu, Vicaire Apostolique, & Administrateur Général de la Chine. Il s'est embarqué à Brest le vingt-cinquiême Mars 1681. pour se rendre à Surate avec M. l'Abbé de Lyonne le Cadet & huit autres Ecclêsiastiques.

M. François Piquet, natif de Lyon, Evêque de Cesarople (cy-devant Consul de France à Alep neuf ans durant) Vicaire Apostolique en Levant, & principalement à Bagdet ou Babylone sur le Tygre, où il est en la prêsente année 1682. avec M. Caimont de Nerac Prêtre de l'Oratoire, devant partir tous deux pour cet effet le neuf d'Avril 1681. Ils s'embarquerent à Toulon le Septembre 1679. pour aller

aller à Alep, Capitale du Royaume de Sirie.

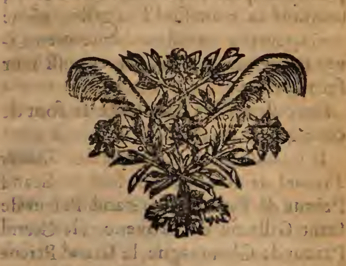
L'Eglise Gallicane est composée de ces Prelats, qui prennent tous la qualité de Conseillers du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, quoiqu'ils n'y aïent point droit de séance ordinaire: s'ils n'y sont appelés par cōmission expresse. Ils prêtent le serment au Roy, mettans la main sur l'Evangile, cōme vous pourrés voir dans le premier Livre p. 19. où vous trouverés aussi leur serment.

Les Assemblées du Clergé se font de cinq ans en cinq ans.

Il y a aussi en ce Roïaume les *Grands Prieurs de Malte*, qui sont le Grand Prieur de France, le Grand Prieur de saint Gille ou de Provence, le Grand Prieur de Champagne, le Grand Prieur d'Aquitaine, le Grand Prieur d'Auvergne, les Chevaliers & les Cōmandeurs de Malte: lesquels sont tous du Corps du Clergé.

Aprés la France divisée par Evêchés, suit la France divisée par Gouvernemens.

Pour garder un ordre parmy les Gouvernemens de France, j'ay crû n'en pouvoir trouver de meilleur, que celuy qui a été arrêté & gardé aux Etats de 1614. après plusieurs contestations de part & d'autre.



LA FRANCE
DIVISÉE
EN
GOUVERNEMENS.

LES GOUVERNEMENS DE FRANCE,

Et les noms des Gouverneurs, Lieutenans Généraux, & des Sénêchaux.

Ensemble les Gouverneurs & Lieutenans de Roy des Places Frontieres.

1. PARIS & Isle de France.

PARIS. Le Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, M. le Duc de Crequy, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhôme de la Chambre de sa Majesté, aussi Gouverneur & Grand Bailly de Hédin.

Le Château *du Louvre*, *de la Bastille* & *de Vincennes*, voïés-en les Gouverneurs dans le 1. vol. au chap. des Maisons Roïales.

Isle de France & Soissonois. Le Gouverneur, M. le Duc d'Etrées, Pair de France, & M. le Marquis de Cœuvres son fils en survivance. Le Lieutenant Général, M. le Comte du Charmel.

Vous remarquerés que tous les Gouverneurs de Province ont aussi la qualité de Lieutenans Genéraux, quoiqu'après eux il y ait encore un Lieutenant Général de la même Province, ou quelquefois plusieurs Lieutenans Généraux.

Le Prevôt de Paris & Isle de France......

Le Bailly du *Valois*, M. le Duc de Gévres.

Gouverneurs des principales Places de ce Gouvernement.

Ville & Citadelle de *Lâon*, *Noïon*, & *Soissons*, M. le Duc d'Etrées, Pair de France, & M. le Marquis de Cœuvres son fils à survivance.

Beauvais, M. le Comte des Marêts, aussi Lieutenant pour le Roy en Beauvoisis, cy-devant Grand Fauconier de France.

Marle, M. Moreau.

Ribemont, M. de la Tour.

Ville, Château & Capitainerie de *Compiègne*, le Capitaine, M. le Marêchal de Humiéres, & M. le Marquis de Humiéres son fils en survivance.

Capitainerie de *Villiers-Coterêts*, M. le Duc d'Etrées, & M. le Marquis de Cœuvres son fils à surviv.

Senlis, M. le Marquis de S. Simon, Chevalier des Ordres du Roy.

2. BOURGOGNE & Bresse, Bugey, Valromay & Gex. Le Gouverneur, Monsieur le Duc d'Anguyen, & Monsieur le Prince de Condé son pére, en survivance. Les quatre Lieutenans Généraux en Bourgogne, sont

Au Bailliage de *Dijon*, Châtillon, Bar-sur-Seine, la Montagne, & Vicomté d'Auxonne, qui est la premiére Lieutenance Générale de Bourgogne, M. le Comte d'Amanze, Loüis d'Escars. Le Senêchal, M. le Comte d'Armagnac, Grand Ecuïer de France.

Au Bailliage de *Châlon*, le Lieutenant Général, M. le Marquis d'Uxelles, Jâque Dublé, Colonel du Régiment d'Infanterie de Monseigneur le Dauphin, aussi Gouverneur des Ville & Château de Châlon sur Saône. Le Sénéchal, M. le Marquis de Tavanes.

Au Bailliage de *Mâcon*, le Lieutenant Général & Sénêchal, M. le Marquis d'Entragues.

Aux Bailliages d'*Auxois*, *Auxerrois*, *Autunois*, M. le Comte de Rossillon, Nicolas de Chaugy.

Et le Lieutenant Général & Sénêchal en *Bresse*, *Bugey*, *Valromay*, & *Gex*, M. le Marquis d'Entremons.

Le Comté de Bourgogne, le Gouverneur, M. le Marêchal Duc de Duras, aussi Gouverneur de Besançon, Capitaine des Gardes du Corps. Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Montauban, René de la Tour de Gouvernet, aussi Lieutenant Général des Armées du Roy, Marquis de Montauban, de Soyan, & de la Chau.

Besançon, pris par le Roy au mois de May 1674. Le Gouverneur, M. le Marêchal Duc de Duras. Le Lieute-

nant de Roy, M. du Cleran.

Citadelle de Besançon. M. de Moncaut, Gouverneur. *Fort de S. Etienne*. Un Cõmandant M. Polastre.

Dole, pris par le Roy au mois de Juin 1674. M. de la Feüillée. Le Lieutenant de Roy, M. Philippe.

Salins, M. d'Aubarêde, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de Maisonville.

Les deux Forts S. André près Salins. Un Cõmandant, M. de Barthe d'Escarlian. Le Lieutenant de Roy, M. de Bourbitou.

Le Fort de Belin, Un Cõmandant, M. Olivier.

Le Château de Joug & Ville de Pontarlier, M. de la Platiére, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, M. de S. Maurice.

Le Château de Blâmont. Un Cõmandant, M. de la Jonchére.

Le Château de Montbéliard, M. de Beaulieu, Gouverneur.

3. NORMANDIE, M. le Duc de Montauzier, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Chevalier des Ordres du Roy, &c. a le Comandement général dans toute la Province, Païs & Duché de Norman-

die. Feu M. le Duc de Longueville avoit fait recevoir ses deux Fils en survivance de ce Gouvernement, desquels il reste encore M. l'Abbé d'Orleans Duc de Longueville. Le Lieutenant Général dans la *Haute* Normandie, M. le Marquis de Beuvron, François de Harcourt. ses Lettres portent, Lieutenant Général de Normandie. Le Lieutenant Général dans la *Basse* Normandie, M. de Matignon, aussi Gouverneur de Cherbourg, de S. Lo, de Granville, & des Isles de Chauzé.

Gouverneurs des principales Places de ce Gouvernement.

Le Bailly de Roüen, M. le Comte de Matignon.

Le vieux Palais de Roüen, M. le Marquis de Beuvron, Gouverneur.

Dieppe & Fort du Polet, sous M. le Duc de Montauzier, Pair de France.

M. de Tierceville, Lieutenant de Roy.

Caën, Sous M. le Duc de Montauzier, Pair de France.

M. de Congny, Lieutenant de Roy & Bailly.

Alençon, le Bailly & Gouverneur, M. de Boulemer de Laré, cy-devant Lieutenant Général au Bailliage.

LE HAVRE DE GRACE, *Montiervilliers* & *Harfleur*. Le Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville & Citadelle du Havre de Grace, Montiervilliers & Harfleur, M. le Duc de S. Aignan, Pair de France, premier Gentilhõme de la Chambre du Roy, Chevalier des Ordres de Sa Majesté.

Ce Gouvernement a le rang de Gouvernement de Province.

Le Pont de l'Arche, sous M. le Duc de Montauzier, Pair de France, M. Druel Sieur de Portigeois.

Honfleur, M. le Marquis de .....

Cherbourg & *S. Lo*, M. de Matignon, aussi Lieutenant Général de la Basse Normandie.

Graville, M. d'Estienville.

Avranche, M. de Carbonel, Marquis de Canisy, Gouverneur : le Bailly, M. le Marquis de Ranes.

4. GUIENNE. M. le Duc de Roquelaure.

Deux Lieutenans Généraux en

Guïenne, M. le Comte de Montaigu, dans la Généralité de Bourdeaux, ou basse Guïenne, aussi Gouverneur du Château-Trompette : M. le Marquis d'Ambres dans la Généralité de Montauban, ou Haute Guïenne. De plus un Lieutenant de Roy pour cōmander dans la haute Guïenne, en l'absence du Duc de Roquelaure & du Marquis d'Ambres : le Comte de la Serre-d'Aubeterre-Lussan, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur des Provinces d'Agenois & de Condomois, Conseiller d'hōneur au Parlement de Toulouze.

Gouverneurs des principales Places de ce Gouvernement.

Bourdeaux, M. le Marêchal d'Estrades, Chevalier des Ordres du Roy, Maire perpétuel de la Ville de Bourdeaux, Gouverneur de Dunkerque, le premier Plenipotentiaire pour la Paix à Nimêgue.

Le Sénêchal de Bourdeaux, Grand Sénêchal de Guïenne, M. le Marquis de Montferrant.

Le second Sénêchal de Guïenne, d'Albret & de Bazas, M. le Comte de Laugnac.

Chateau-Trompette, M. le Comte de Montaigu.

Blaye, M. le Duc de S. Simon, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur du Château, Ville & Comté de Blaye.

Laitoure, M. le Duc de Roquelaure, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur des Ville & Citadelle de Laitoure.

Bayone, Capitale de Biscaye, & lieux circonvoisins. Le Gouverneur de la Ville & Château, M. le Duc de Gramont, Pair de France.

Le Lieutenant de Roy, M. Planque, Lieutenant Général du Régiment de Roüergue.

Le Sénêchal de Biscaye, M. le Duc de Gramont.

Le Sénêchal du Païs & Comté de *Bigorre*, M. le Duc de Navailles.

XAINTONGE & ANGOUMOIS. Le Gouverneur, M. le Duc d'Usais, Pair de France.

Le Lieutenant Général en Xaintonge & Angoumois, M. le Comte de Jarnac.

Le Sénêchal de Xaintonge, M. le Comte de Blenac.

Le Sênêchal d'Angoumois, M. de Charval.

Gouverneurs des principales Places de ce Gouvernement.

Angoulême & Xaintes, M. le Duc d'Usais, Pair de France.

Coignac, M. d'Aubigney.

LE LIMOSIN. Le Gouverneur du haut & bas Limosin, M. le Comte d'Auvergne.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Pompadour, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Sénêchal du Limosin, M. le Marquis de Saillan, Vicomte de Comborg.

Limoges, M. de Nyert, Premier Valet de Chambre du Roy.

PERIGORD, M. le Marquis de Laurières, Gouverneur & Sénêchal.

QUERCY, le Sénêchal, M. le Marquis de Saint Alvére de Lostanges, Baron du Vigean, pourvû en 1665. Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Bournazel.

5. BRETAGNE. Le Gouverneur, M. le Duc de Chaûnes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, cy-devant Ambaſſadeur à Rome, cy-devant auſſi Capitaine des Chevaux-Legers de la Garde du Roy.

Le Lieutenant Général de Bretagne, à la réſerve du Comté Nantois, eſt M. le Marquis de Lavardin, cy-devant Meſtre de Camp du Rêgiment de Navarre & du Rêgiment Roïal de la Marine.

Un Lieutenant Général au *Comté Nantois*, Ville & Château de Nantes, M. le Marquis de Molac de Roſmadec.

Sous M. le Marquis de Lavardin deux Lieutenans.

Le Lieutenant pour ſa Majeſté de l'Evêché de Rennes & de la *Haute* Bretagne, à la réſerve du Comté Nantois M. le Marquis de........

Le Lieutenant pour le Roy en *Baſſe* Bretagne, M. le Marquis de la Coſte.

Saint Malo, M. le Marquis de Guémadeuc.

Dinan, M. de Crenan.

Vitré, M. le Duc de Mazarini, Pair de France.

Breſt, M. de Chazeron, Lieutenant Général de Rouſſillon, auſſi Lieutenant Général des Armées du Roy, cy-devant Lieutenant des Gardes du Corps.

Quinper, M. de Colombe, Marêchal des Logis de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires.

Port-Loüis, M. le Duc de Mazarini.

Belle-Iſle, M. de Logerie, Cõmandant.

6. CHAMPAGNE & BRIE.

Le Gouverneur, M. le Marêchal Duc de Vivone de Mortemar. Les trois Lieutenans Généraux en Champagne, ſont,

Au Bailliage de *Reims*, Monſieur le Marquis de Broüilly, Marquis de Vvartigny, Vicomte de Villecheron & Courtemon, Baron de Bazoche, Premier Lieutenant Général en Champagne.

Au Bailliage de *Troyes & de Langres*. M. le Marquis de Prâlin, Lieutenant Général & Gouverneur particulier de la Ville de Troïes.

Dans le dêpartement de *Vitry*, Saint Dizier, Joinville, Sainte Menehoul,

Chaumont, Bar-sur-Aube, Nogent, Vezelay & Lieu-voisin, Monsieur le Marquis de Choiseul-Beaupré, Brigadier de Cavalerie, & Lieutenant Général.

Et le Lieutenant Général en Brie, M. le Comte de Belloy, Marquis de Montaiguillon, Seigneur de Villenauxe.

Le Bailly de Troïes, M. Largentier de Chapelaine.

Gouververneurs des principales Villes & Places Frontiéres.

Troies, M. le Marquis de Prâlin.

Châlons, M. le Comte de Vaubecourt.

Reims, le Capitaine, M. le Comte de Lhéry.

Langres, M. le Marquis de Franciéres de Choiseul.

Chaumont en Bassigny, M.....

Mazarini ou *Rhetel*, M. de Verneüil, Gouverneur pour le Roy: & M. le Duc de Mazarini, Pair de France, en est Seigneur.

Château-Porcien, M. de Vandeüil, Lieutenant des Gardes du Corps.

Rocroy, M. de la Hilliére, cy-devant Lieutenant des Gardes du Corps.

Ville & Citadelle de *Méziéres*, M. de Lanson, Lieutenant des Gardes du Corps, Gouverneur, cy-devant Gouverneur de Sainte Menehoul.

Charleville & Citadelle de Montolympe, M. le Marquis de Palaiseau, François de Harville des Ursins, Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

Sedan, M. le Comte de la Bourlie. M. de Termes, Lieutenant de Roy dans la Ville de *Sedan*: M. de Servigny, Lieutenant dans le Château, & qui a aussi le cõmandement dans Büillon.

Ville & Citadelle de *Stenay*, M. le Comte de Bourlêmont: & M. de Chevigny Lieutenant de Roy dans la Ville & dans la Citadelle.

Montmidy, M, le Marquis de Vandy, Gouverneur: M. des Naulles, Lieutenant de Roy.

Thionville, le Gouverneur, M. d'Espagne. Le Lieutenant de Roy, M. Dargelé.

Château de Rodemac prês Thionville. Un Cõmandant, M. de la Bruyére.

Sainte Menehoul, M. de Neuchelle, Lieutenant des Gardes du Corps, Gouverneur.

7. LANGUEDOC. Le Gouverneur, M. le Duc du Maine, un Cōmandant ſous luy, M. le Duc de Noailles.

Trois Lieutenans Généraux en Languedoc.

1. M. le Marquis de Cauviſſon, Lieutenant Général au haut Languedoc, auſſi Lieutenant Général des Armées du Roy. Il rêſide ordinairement à Toulouſe.

2. M. le Marquis de Montanêgues, Lieutenant Général au bas Languedoc. Il rêſide ordinairement à Montpellier.

3. M. le Comte du Roure, Lieutenant Général au Vivarais, Gouverneur de la Ville & Citadelle du Pont S. Eſprit. Il réſide au Pont S. Eſprit.

LE PAIS ET PROVINCE DE FOIX, DANEZAN, ET ANDORE. M. le Marquis de Mirepoix, Gouverneur & Lieutenant Général pour le Roy en la Province de Foix, Terres ſouveraines de Danezan & Andore, Baronies de Gibel & d'Hauterive, Seigneurie de Pamiers, &c. Capitaine & Gouverneur de la Ville & Château de Foix, & Sé-

nêchal du même païs, aussi Sénêchal de Carcassone, Béziers & Limoux.

Le Sénêchal de Nîmes, M. le Marquis de Montfrain.

Le Sénêchal de Toulouse & païs Albigeois, M. le Marquis de Cornusson, Jean-Batiste de la Valette.

Le Bailly du *Velay*, M. le Marquis de Chatte.

Le Bailly du *Gevodan*, M. le Marquis de Morangé.

Le Bailly du *Vivarais*, M. le Marquis de Vaugué.

Le Puy, M. de Polignac, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur.

Gouverneurs des Places Frontiéres.

Ville & Citadelle de *Montpellier*, M. le Marquis de Castres.

Sômiéres, M. le Marquis de Montpezat.

Aiguemortes, le Gouverneur & Viguier, M. le Marquis de Vardes, Chevalier des Ordres du Roy, cy-devant Capitaine des Cent Suisses de la Garde de sa Majesté.

Pont-Saint-Esprit, M. le Comte du

Roure, Gouverneur de la Ville & Citadelle, M. des Marchais, Lieutenant de Roy.

Narbonne, M. de Mérinville.

Carcassone, M. de Bezons, Mestre de Camp de Cavalerie, Gouverneur de la Ville & Château.

Brescon, M le Baron de la Fare.

Pequay, M. de Brissac, Major des Gardes du Corps.

Château de S. André, M. le Marquis de la Roche.

8. PICARDIE, Païs de Hainaut, Païs & Comté d'Arrois. Le Gouverneur, M. le Duc d'Elbeuf, Pair de Frãce, aussi Gouverneur de la Ville & Citadelle de Montreüil, & M. le Prince d'Elbeuf son fils, en survivance. Le Lieutenant Général en *Picardie* & *Hainaut*, M. le Duc de Bêthune-Charrots-aussi Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calaïs, Fort de Nieulay, & Païs reconquis ; cy-devant Capitaine des Gardes du Corps: Le Lieutenãt Général en *Artois*, M. le Comte de Nancré.

Gouverneurs des Places Frontiéres.

Ville & Citadelle *d'Amiens*, M.

de Bar, Gouverneur & Bailly d'Amiens en Justice Civile.

Abbeville. Depuis la mort du Sieur de Launay, Cómandant, le Roy a laissé le Gouvernement aux Mayeurs, cóme il étoit auparavant.

Boulogne & *Païs Boulonois*, le Gouverneur, M. le Duc d'Aumont, Pair de France: le Lieutenant de Roy, M. de Colambert.

Le Sénéchal du Boulonois, M. le Duc d'Etrées.

Ardres, M. de Tonadoux, Lieutenant de Roy.

Ville & Citadelle de *Calais*, M. le Duc de Bethune-Charrots, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Calais, Fort de Nieulay, & Païs reconquis, Lieutenant Général en Picardie & Hainaut.

Gravelines, M. de Boquemare, Marêchal des Camps & Armées du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de S. Benoît.

Dunkerque, Ville, Forteresse & dépendances, M. le Marêchal d'Estrade: le Lieutenant de Roy dans la Ville, M. Foucaut: M. de S. Leon, Gouverneur de la Citadelle: le Lieutenant de Roy, M. Tibaut.

Le Fort Loüis, prês Dunkerque. Un Cōmandant, M. de la Baroniére.

Dourlans, M. le Comte de Baule, Gouverneur.

Saint Valery sur Sōme. Le Seigneur Vicomte. Avoüé & Gouverneur, M. le Marquis de Gamaches, Chevalier des Ordres du Roy.

Guise, M. de la Fyte, Lieutenant des Gardes du Corps.

S. *Quentin*, M. de Pradel, Lieutenant Général des Armées de sa Majesté, & cy-devant Lieutenant-Colonel au Rêgiment des Gardes. M. d'Abancourt, Lieutenant de Roy.

La Ferté, M. le Duc de Mazarini, Pair de France, *&c.* M. de Marcognet, Lieutenant de Roy.

Perone, *Mondidier* & *Roïe*, M. le Marquis d'Hoquincour: & à Montdidier, un Gouverneur sous luy, M. de Gaumont, cy-devant Gentilhōme ordinaire de la Maison du Roy.

Ville & Château de *Ham*, M. de Hautefaye, Marquis de Jauvelle, Capitaine Lieutenant de la seconde Cōpagnie des Mousquetaires.

Ville & Citadelle de *Montreuil*, M. le Duc d'Elbeuf, Pair de France, & M.

le Prince d'Elbeuf son fils en surv.

Au Païs d'Artois sont les Villes, & Places.

Ville & Citadelle *d'Arras*, le Gouverneur M. le Comte de Nancré, aussi Lieutenant Général en Artois. M. de Montplaisir, Lieutenant pour le Roy, au Gouvernement d'Arras. Le Gouverneur de la Citadelle, M. de la Plegniére Hebert, Brigadier des Armées du Roy, & cy-devant Lieutenant-Colonel du Régiment de Piémont. Le Lieutenant de Roy dans là Citadelle, M. de Siffrédi.

Le Grand Bailly d'Artois, M. de Foüilleuse-Flavacourt.

Bêthune, M. le Marêchal de Crequy, Gouverneur de la Ville & Château. Le Lieutenant de Roy, M. de Montcrépin.

Aire, M. de Calvo, Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieutenant de Roy, M. de S. Quentin.

Le Fort S. François d'Aire. Un Cōmandant, le Sieur de la Tour.

S. *Omer*, M. le Marquis de S. Geniez, Gouverneur. Le Lieutenant de Roy, le Sieur Raousset, Capitaine dans Navarre.

Hédin, le Gouverneur & Grand-Bailly, M. le Duc de Crequy, Pair de Frâce, Gouverneur de Paris, Premier Gentil-hôme de la Chambre, & Chevalier des Ordres du Roy, cy-devant Ambassadeur Extraordinaire à Rome, & en Baviére pour le Mariage de Monseigneur le Dauphin. Le Lieutenant de Roy, M. de Villepaux.

Bapaume, M. d'Orty, cy-devant Capitaine aux Gardes: le Lieutenant de Roy, M. Droüart.

Dans le Hainaut.

Landrecy, M. le Marquis de Ligniéres, cy-devant Capitaine aux Gardes, le Lieutenant de Roy, M. de la Barthe.

Le Quesnoy, M. du Rancher, cy-devant Capitaine aux Gardes: le Lieutenant de Roy, M. Damancourt.

Avênes, M. le Comte Carle de Broglio, Lieutenant Général des Armées du Roy: le Lieutenant de Roy, M. Damours.

Nouvelles Conquêtes en Flandre.

M. le Marêchal d'Humiéres, Gouverneur de Flandre, & des Conquêtes du Roy en ces quartiers, faites depuis

le

le Traité des Pyrênées 1659. Un Lieutenant Général, M. le Comte de Montbron, Lieutenant Général des Armées du Roy, aussi Gouverneur de Cambray,

L'Isle, M. le Maréchal de Humiéres, Gouverneur. Le Cõmandant dans la ville, M. de la Rabliére. Le Gouverneur de la Citadelle sous M. le Marêchal de Humiéres, M. du Mets, Marêchal de Camp & Lieutenant de l'Artillerie en Flandre, &c. Le Lieutenant de Roy, M. de Morillon. Le Cõmandant du *Fort S. Sauveur* de l'Isle, le Sieur de Belloy.

Tournay, M. le Comte de Maulévrier-Colbert, Lieutenant Général des Armées du Roy, le Lieutenant de Roy, M. de Courcelles. Le Gouverneur de la Citadelle de Tournay, M. de Mêgrigny. Le Lieutenant de Roy, M. des Hosgues.

Doüay, M. de Vauban, Ingenieur Général & Maréchal des Camps & Armées: le Lieutenant de Roy, de la Ville, M. d'Ernemont. Le Cõmandant du *Fort de Scarpe*, M. le Chevalier du Repaire.

Cambray, le Gouverneur, M. de

Montbron : le Lieutenant de Roy, le ſieur de Dreux. Le Major, M. Pariſot, Ingénieur.

Citadelle de Cambray, le Gouverneur, M. du Tilleul. Le Lieutenant de Roy, le Sieur du Frêne.

Valenciennes, le Gouverneur, M. le Comte de Bardi Magaloti, Lieutenant Général des Armées du Roy, cy devant Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes Françoiſes : le Lieutenant de Roy, M. de Vincent.

Bouchain, M. le Comandeur de Fénix : le Lieutenant de Roy, M. de Couvrelle.

Condé, le Gouverneur, M. de Betou : le Lieutenant de Roy, M. de la Bergerie.

Redoute de Stincelles. Un Cõmandant, M. d'Angeli.

Philippeville, M. le Comte de Madaillan : le Lieutenant de Roy, M. de la Coſte.

Le Château de Dinan. Un Cõmandant, M. de S. Martin.

Charlemont, M. de Réveillon, Gouverneur, le Lieutenant de Roy, M. de Boutencourt.

Menin, M. du Pertuis, Gouver

neur, le Lieutenant de Roy, M. des Crochets.

Maubeuge, M. le Comte du Montal, Lieutenant Géneral des Armées du Roy : le Lieutenant de Roy, M. de la Mothe.

Ypres, M. le Marquis de la Trousse: le Lieutenant de Roy, M. de la Neuville. Un Cómandant *au Fort de la Kenoque*, M. Bugnet.

Bergue S. Vinox, M. de Tracy, Marêchal des Camps & Armées, Gouverneur : le Lieutenant de Roy, M. de Passillon.

Le Fort S. François de Berg. Un Cōmandant, M. Pomarin.

9. LE DAUPHINE'. Le Gouverneur, M. le Marêchal Duc de la Feüillade.

Le Lieutenant Général & Sénêchal, M. le Comte de Tallard.

Gouverneurs des places Frontiéres.

Ville & Arsenal de *Grenoble*, M. le Marquis de Genlis.

Ville & Citadelle de *Valence*, M. le Comte de Moncha.

Montelimart, M. le Comte de Vireville, Gouverneur de la Ville & Citadelle.

Le Fort de Barault, M. le Marquis de Genlis.

Exille, M. de S. André.

10. LA PROVENCE. Le Gouverneur des Païs & Comté de Provence, M. de Vendôme, Duc & Pair de France.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Grignan.

Le Grand Sénêchal de Provence, M. le Marquis de Castres.

Gouverneurs des Places Frontiéres.

Les Tours de Toulon, M. de Vendôme, Duc & Pair de France, *&c.*

La Ville de Marseille, Monsieur de Biles.

Les Isles du Château d'If, Pomégue, & *Ratoneau*, M. de Coste-Chaude, son frére, Gouverneur du Château d'If.

La Citadelle de Marseille & Fort S. Jean, Le Gouverneur, M. le Comte de Béringhen, Premier Ecuïer du Roy en sa petite Ecurie, Chevalier des Or-

dres de sa Majesté, & M. le Marquis de Béringhen son fils, Gouverneur en survivance.

Le Sénêchal au Siége & ressort de la ville de Marseille, Monsieur le Marquis de Valbelle, Mestre de Camp de Cavalerie, cy-devant Cornête des Chevaux Legers de la Garde du Roy.

Nôtre-Dame de la Garde, M. de Besmaux, aussi Gouverneur de la Bastille, & cy-devant Capitaine des Gardes de feu M. le Cardinal Mazarin.

Les Isles de Sainte Marguerite & *S. Honorat*, M. le Comte de Guitaut, Chevalier des Ordres du Roy.

Antibe, M. le Marquis de Janson.

11. LYONNOIS, Forêts & Beaujolois. Le Gouverneur & Sénêchal, M. le Marêchal Duc de Villeroy, Chevalier des Ordres de Sa Majesté : & M. le Duc de Villeroy, Pair de France, son fils à survivance.

Le Lieutenant Général au Gouvernement de Lyonnois, Forêts & Beaujolois, M. l'Archevêque de Lyon, Cōmandeur des Ordres du Roy: & le Marquis d'Alincourt son petit-neveu, en survivance.

Le Bailly du Lyonnois, & Sénêchal de cette Province, M. le Comte de la Chaize. Le Bailly de S. Etienne en Forêts, qui exerce à Monteſſon, M. le Marquis d'Urfé.

Le Bailly de Beaujolois, M. le Marquis de Siſy.

AUVERGNE. Le Gouverneur, M. de Büillon, Grand Chambellan, Duc & Pair de France.

Deux Lieutenans Généraux, M. le Chevalier de Noailles, Lieutenant Général des Galères de France, & Lieutenant Général dans la haute Auvergne: & M...... Lieutenant Général dans la baſſe Auvergne.

Le Sénêchal de *Riom*, M. le Comte d'Alêgre.

Le Sénêchal de *Clermont*, M. le Marquis de Canillac.

LA MARCHE, Haute & Baſſe. Le Gouverneur, M. le Marquis de S. Germain Beaupré.

Le Lieutenant Général, M. de la Mothe-Fénelon, & M. le Marquis de Laval Montmorency ſon gendre, en ſurvivance.

Le Sénêchal du *Guéret*, M. de Lê-

pau. Le Sénêchal du *Dorat*, M. de Sainte Faire.

Le Bourbonois, le Gouverneur & Sénêchal, Monsieur le Marquis de la Valiére.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Lévis, Comte de Charlus.

12. L'ORLEANOIS, Blaisois, Dunois, & Pais de Sologne, Chartrain & Vandômois. Le Gouverneur, M. le Marquis d'Alluye, Gouverneur particulier de la ville d'Orleans, & Gouverneur & Bailly de la Ville & Château d'Amboise en Touraine.

Le Lieutenant Général d'*Orleanois*, M. de la Lande. Le Bailly, M. le Marquis d'Avarez.

Le Lieutenant Général du *Blaisois*, M. le Marquis de Thois. Le Bailly, M. de Somery.

Le Lieutenant Général *du Païs Chartrain*, M. le Chevalier de Bêthune-d'Orval. Le Bailly de *Chartres*, M. de Servin. Le Bailly de *Châteauneuf*, M. le Comte de la Salle.

Orleans, M. le Marquis d'Alluye, Gouverneur.

Le Poitou, M. le Duc de la Vieuville, Gouverneur du Haut & Bas Poitou, Loudunois, Châtelraudois, Gouverneur particulier des Ville & Château de Fontenay le Comte, Chevalier d'honeur de la Reine: & M. le Marquis de la Vieuville son fils en surviv.

Le Lieutenant Général au Haut Poitou, Chatelraudois & Loudunois, M. le Comte de Parabére.

Le Lieutenant Général au Bas Poitou, M. le Comte de Pardaillan.

Le Sénêchal de Poitou à Poîtiers, & Siêge Roïal de Nyort, M. le Comte d'Olone de la Trémoille.

Le Sénêchal de Poitou à Civray & Siêge Roïal de S. Maixant, M. de la Parisiére.

Poitiers, le Gouverneur & Lieutenant Général à Poitiers, M. de la Bretêche.

L'Anjou, M. le Comte d'Armagnac, Grand Ecuïer de France, Gouverneur du Païs d'Anjou, Ville & Château d'Angers & du Pont de Cé.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Varenne. Le Sénêchal, M. le Marquis de Sablé.

TOURAINE. Le Gouverneur, M. le Marquis de Dangeau, auſſi Gouverneur de la Ville de Tours, ville & Château de Loches.

Le Lieutenant Général, M. le Marquis de Raſilly.

Le Bailly de *Tours* & *Chinon*, M. le Marquis de Givry. Le Bailly de *Loches*, M. le Maréchal de Humiéres.

Ambaiſe, M. le Marquis d'Alluye, Gouverneur, & Bailly de la Ville & Château.

LE SAUMUROIS, d'où dépendent Saumur, Richelieu & Mirabeau, M. le Comte de Cominges, auſſi Gouverneur de Saumur.

LA ROCHELLE, Païs d'Aûnis & Broüage, M. le Duc de Navailles, Gouverneur. Le Grand Sénêchal de la Rochelle, M. le Comte des Motes, fils de M. le Comte de Cliſſon.

La Rochelle, M. le Duc de Navailles.

Broüage, M. de Carnavalet, cy-devant Lieutenant des Gardes du Corps.

L'*Iſle & Citadelle d'Oleron*, M. le Comte de Vaugadre.

L'Isle de Ré, & le Fort de Prée, M. de Pierrepont, cy-devant Lieutenant des Gardes du Corps.

LE MAINE, le Perche, & le Païs de Laval, M le Marquis de Fervaques, Gouverneur des Païs & Comtés du Maine, Laval & Perche.

Le Lieutenant Général, M. le Comte de Tessé, Colonel & Brigadier Général des Dragons. Le Sénêchal, M. le Baron des Essars.

LE BERRY, M. le Prince de Soubize, Capitaine Lieutenant des Gendarmes du Roy.

Le Lieutenant Général & Sénêchal, M. le Marquis de Lavardin.

LE NIVERNOIS. Le Gouverneur, M. le Duc de Nevers, Chevalier des Ordres du Roy, cy-devant Capitaine-Lieutenant de la premiére Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, cy-devant aussi Gouverneur de la Rochelle & Païs d'Aunis.

Le Lieutenant Général, M. le Baron de Joux, Marquis de Vielbourg, Comte de Miêne.

Le Sénéchal du Nivernois, M. Boucherat.

Autres Païs & Provinces incorporées ou réünies à la Couronne de France.

1. NAVARRE & BEARN.
Le Gouverneur & Lieutenant Général du Roïaume de Navarre, & Gouverneur de la Principauté de Bearn, M. le Duc de Gramont, Pair de France, aussi Gouverneur de la Ville & Château de Baïone & Païs de Labourt, de la Citadelle de S.Jean Pied de Port.
Le Lieutenant Général de Bearn, M. le Marquis de Rébenac de Feuquiéres.

2. L'ALSACE, Haute & Basse.
Le Gouverneur & Bailly, M. le Duc de Mazarini, Duc de la Meilleraye & de Mayenne, Pair de France, Gouverneur particulier des Ville, Citadelle & Château de Brisac, la Fére, Vitré, & Port Loüis.
Le Lieutenant Général, M. le Duc de Montauzier, Pair de France, Premier Gentil-hõme de la Chambre de Monseigneur le Dauphin, dont il a été cy-devant Douverneur, & qui a le cõ-

mandement pour le Roy dans la Province de Normandie, Chevalier des Ordres de Sa Majesté.

En leur absence, un Cõmandant Général par toute l'Alsace, M de Monclar.

Strasbourg. Le Gouverneur M. le Marquis de Chamilly.

Ville de *Brisac*, en Brisgau, M. le Duc de Mazarini, Pair de France, Gouverneur. M. du Fay, Cõmandant à Brisac. Le Lieutenant de Roy, M de Vissac.

Huninghen, M. le Marquis de Puisieux, Gouverneur: le Lieutenant de Roy, N. . . . de la Sabliére.

Selestad, M. de Gondreville, Gouverneur: le Lieutenant de Roy, M. de la Provenchére.

Beffort. Un Cõmandant, M. de S. Just, le Lieutenant de Roy, M. de Dampierre.

La petite Pierre. Un Cõmandant, M. Charle.

Fribourg. Capitale du Brisgau, le Gouverneur de la Ville & Château, M. de Chamilly. Le Lieutenant de Roy dans la Ville, M. de Barége. Un Cõmandant au Château, M. de R oais.

3. LES TROIS EVE'CHE'S Mets, Toul & Verdun.

Aux Païs & Evéchés de Mets, le Gouverneur, M. le Duc de la Ferté Senneterre, Pair de France, Gouverneur des Villes & Citadelle de Mets & de Vic.

Le Lieutenant Général, M. le Comte de Vaubecourt.

Ville & Citadelle de Mets. M. le Duc de la Ferté, Pair de France, & M. le Roy Cõmandant. Le Lieutenant de Roy dans la Ville, M de Givry. Le Lieutenant de Roy dans la Citadelle, M. de Beraut

En la Province, Comté & Evéché de Toul, le Gouverneur, M. le Comte du Pleſſis-Prâlin, Lieutenant Général des Armées du Roy. Le Lieutenant Général dans la Province de Toul M. le Comte de Feuquiéres, Envoïé Extraordinaire & Plénipotentiaire en Allemagne.

Hombourg. Ville & Château, M. le Marquis de la Bretêche, Brigadier des Armées du Roy, Colonel d'un Rêgiment de Dragons, Gouverneur. Un Cõmandant, M. de la Gardette.

Ville & Château de *Bich*, M. de Gorton, Gouverneur: le Lieutenant de Roy, M. de la Guierle.

Marsal, M. le Marquis de la Tournelle, cy-devant Capitaine aux Gardes, Gouverneur : le Lieutenant de Roy, M. de France, Sieur de l'Isle.

Phaltzbourg & *Sarbourg*. M. de Chamarande, Gouverneur: le Lieutenant de Roy de Phaltzbourg, M. de Boesle.

Littemberg. Un Cõmandant M. Bertrandi.

Le Château de Landzeron. Un Comandant, M. de Siffrédi.

En la Province, Comté & Evêché de *Toul*, M. le Comte de Pas de Feuquiéres: le Lieutenant de Roy, M. de Pimodan.

Le VERDUNOIS. M. le Comte de Vaubecourt, Gouverneur.

Verdun, M. le Marquis de Feuquiéres:le Lieutenant de Roy dans la Ville. M. de Villeneuve: le Lieutenãt de Roy dans la Citadelle, M. de la Pornerie.

4. LA LORAINE & Barrois. M. le Marêchal de Crequy, Gouverneur.

Nancy. M. de Cageac, Gouverneur: le Lieutenant de Roy, M. d'Elbos.

Longvy, M. de Lambert, Gouverneur: le Lieutenant de Roy, M. Boesse.

Saar-Loüis. M. de Choisy. Gouverneur : le Lieutenant de Roy, M. le Chevalier Perrin.

Le Château de Traerbach prés Saar-Loüis. Un Cōmandant, M. de Bar.

5. LA COMTE' DE ROUSSILLON. Le Gouverneur, M. le Duc de Noailles, Pair de France, Capitaine de la premiére Compagnie des Gardes du Corps, Gouverneur des Comtés & Viguéries de Roussillon, Conflans & Cerdaigne, Capitaine Général des mêmes Païs.

Le Lieutenant Général dans le Roussillon & le Conflans, M. le Comte de Chazeron, Gouverneur de Brest, Lieutenant Général des Armées du Roy, cy-devant Lieutenant des Gardes du Corps.

Gouverneurs des Places Frontiéres.

Ville & Citadelle de Perpignan. M. le Duc de Noailles, Pair de France, Gouverneur: M. de la Robertiére, Lieutenant de la Ville. Le Lieutenant de la Citadelle, M. de la Caussade.

Colioure, M. le Chevalier d'Aubeterre: le Lieutenant de Roy, M. de Marſolier.

Salces, M. de Saint Abre: le Lieutenant de Roy, M de Manſe.

Bellegarde, M. du Breüil, Cõmandãt: le Lieutenant de Roy, M. Pitoux

Mont-Loüis, M. d'Urban de Fortia le Lieutenant de Roy, M. de Longpré:

Villefranche, M. Fiſicat, Gouverneur, le Lieutenant de Roy, M. Perlan de Sagne.

Fort & Village *de Bains* & Ville *d'Arles*. Un Cõmandant, M. de Boiſ-reclou.

Pratz de Moliou. Un Cõmandant, M. de la Caze.

Il y a encore en Piêmont, la Province, Ville & Citadelle de *Pignerol*, Fort de Sainte Brigide, & de la Pérouſe, Valées, Païs & lieux en dêpendans. Le Gouverneur & Lieutenant Général, M. le Marquis d'Herleville, auſſi Gouverneur particulier de la Ville & Citadelle de Pignerol, & Fort de la Perouſe. Le Lieutenant de Roy, M. de la Vercantiére. Le Lieutenant de la Citadelle, M. de la Mothe de la Myre-Riſſan. Le Lieutenant de Roy du Fort de la Pérouſe, M Paſcal.

Le Commiſſaire ordinaire Général

& Provincial des guerres à la conduite, Police & aux reveuës des troupes en garnison dans lesdites Places, M. de Chassenay-Montferrat.

Cazal, dans la Citadelle, le Gouverneur M. de Catinat, cy-devant Capitaine aux Gardes.

Le Lieutenant de Roy, M. de l'Isle, Lieutenant-Colonel du Rêgiment de Louvigny.

Le Commissaire des guerres, Police, &c. le même M. de Chassenay.

On peut aussi ajoûter *Morgues*, ou *Monaco*, Sous le Prince qui en est Gouverneur & Capitaine, le Lieutenant de Roy, M. de la Ronsiére, cy-devant Lieutenant Colonel du Rêgiment de Champagne.

Nouvelle France dans l'Amêrique, le Gouverneur, M. de la Barre.

Villes qui demeurent au Roy par le Traité de Paix, fait aux Pyrénées en 1659.

Arras, Hesdin. Bapaume, Bêthune, Lilers, Lens, S. Paul, Téroane, Pas, Gravelines, Fort de Philippe, l'Escluse & Hannuin, Bourbourg, S. Venant,

Landrecy, le Quesnoy, & tous leurs Bailliages. Marienbourg & Philippeville, en êchange de la Bassée & Berg-Saint Vinox. (*Nous avons prêsentement Berg-Saint Vinox*,) Avennes, Thionville, Montmédy & Damvilliers. Les Prevôtés d'Ivoy, de Chavancy, de Marville, Rocroy, le Câtelet & Limchamp Le Comté de Roussillon & celuy de Conflans, & la partie du Comté de Cerdana, qui se rencontrera au deça les Monts Pyrênées. La Haute & Basse Alsace, le Zuntgau, le Comté de Ferrette, Brisac, & ses dêpendances.

Le Roy aprês avoir fait démolir les fortifications de Nancy, avoit remis par le Traité de Paix le dêfunt Duc Charle de Loraine dans la possession du Duché de Loraine, & même des Villes, Places & païs qu'il avoit autrefois possêdés, dêpendans des trois Evêchés de Mets, Toul & Verdun: à la réserve de Moïenvic, de toute la Duché de Bar, du Comté de Clermont, des Places de Stenay, Dun & Jamets, & des trois Evêchés.

Et depuis, feu le dernier Duc Charle de Loraine avoit cêdé au Roy de France la propriêté & la souveraineté

de ſon Duché de Loraine & de Bar : cette donation vêrifiée au Parlement au mois de Février 1662.

Par le Traité de Paix d'Aix-la-Chapelle, le 2. May 1668.

En contemplation de la Paix, le Roy Três-Chretien retiendra, demeurera ſaiſi, & joüira effectivement de toutes les Places, Forts, Lieux, Villes & Poſtes que ſes armes ont ocupé ou fortifié pendant la Campagne de l'année précedente ; à ſçavoir de la Forteresſe de Charleroy, des Villes de Binch & d'Athe, des Places de Doüay, (le Fort de Scarpe compris) Tournay, Oudenarde, l'Iſle, Armentiéres, Courtray, Bergues & Furnes;& de toute l'êtenduë de leurs Bailliages, Châtellenies, Territoires, Gouvernances, Prevôtés, apartenances, dêpendances & annêxes, de quelque nom qu'elles puiſſent être apelées : avecque les mêmes droits de ſouveraineté, propriêté, droits de Rêgale, Patronage, Gardienneté, Juridiction, nomination, prérogatives, & prcêminences ſur les Evêchés, Egliſes Cathédrales & autres Abbaies, Prieu-

rés, Dignités, Cures & autres Bénéfices, dans l'êtenduë de ces Païs.

On a fait razer les Fortifications de plusieurs Places, où il n'y a plus de Gouverneur : cõme de Château-Regnault & Linchamp, Donchery, Damvilliers, Jamets, Ruë, Corbie, Furnes, Armentiéres, Binch, Sirk, Moïenvic, Mouzon, Grey, Huy, S. Venant &c.

Par le Traité de Paix entre la France & l'Espagne, conclu à Nimêgue le 17. Septembre 1678. le Roy Três-Chretien joüira effectivement de tout le Comté de Bourgogne, vulgairement apelé la Franche-Comté, & des Villes, Places & Païs en dêpendans, y compris la Ville de Besançon, & son district : cõme aussi des Villes de Valenciennes & ses dêpendances, Bouchain & ses dêpendances, Cambray & le Cambresis, Aire, S. Omer, & leurs dêpendances, Ypres & sa Châtellenie, Vvarvik & Vvarneton sur la Lys, Poperinghen, Bailleul, & Cassel, avecque leurs dêpendances, Bavay & Maubeuge avecque leurs dêpendances. De plus la Ville de Dinan ; & au cas que le Roy d'Espagne ne pût pas obtenir de

l'Evêque & Chapitre de Liége, la cession de Dinan ; avecque le consentement de l'Empereur& de l'Empire dans un an, à compter du jour & date de la ratification du Traité de Paix entre l'Empereur & le Roy Três-Chretien ; le Roy d'Espagne s'oblige & promet de remettre la Ville de Charlemont au Roy de France.

Et quelques Villages qui seront échangés.

Par le Traité de Paix entre le Roy de France, l'Empereur & l'Empire, conclu à Nimêgue le 5. Février 1679. la Ville & Citadelle de Fribourg en Brisgau, avec les trois villages Lehn, Metzhausen & Kirchzart, & leurs banlieuës, demeure au Roy de France. Le passage de Brizac à Fribourg demeurera libre à S. M. Três-Chretienne sur les Terres de S. M. Impériale, & de l'Empire par le Chemin ordinaire, nõmé Landrasſ.

M. le Duc de Loraine est rêtabli en possession de la Loraine : excepté premiérement la Ville de Nancy & sa banlieuë ou finage ; au lieu de laquelle Ville, le Roy de France luy cêde la Ville & banlieuë de Toul, qu'il luy

garantit de pareille êtenduë & valeur. En second lieu, exceptés quatre chemins larges de demie lieuë de Loraine, qui conduiront de Nancy en Alsace, à Vesoul en Franche-Comté, à Mets, & à S. Dizier. Tous les bourgs, villages, terres & leurs dêpendances, qui se trouveront dans ces chemins de demie lieuë de largeur, avec tous droits tant de supériorité & de souveraineté, que de propriêté, apartiendront à S. M Três-Chretienne. Troisiêmement, la Ville & Prevôté de Longvvi, & ses dêpendances, demeurera au Roy Três-Chretien, qui câde en êchange à M. le Duc de Loraine une autre Prevôté de même êtenduë & valeur dans l'un des trois Evêchés.

Touchant les Gouvernemens des Provinces.

Les Gouverneurs & Lieutenans pour le Roy dans les Provinces, sont ce qu'ê-toient autrefois les Ducs : & les Gouverneurs des Villes, ce qu'êtoient les Comtes. Sous chaque Duc il y avoit douze Comtes ; & sur tous les Ducs il y en avoit un qui s'apeloit *Duc des*

Ducs, ou *Duc de France*, qui êtoit le Maire du Palais. Ces qualités de Ducs & de Comtes devinrent dignités hérêditaires sous Huë Capet, qui s'êtant fait Roy, chacun voulut se rendre maître & propriêtaire du Gouvernement dont il êtoit en possession. Huë Capet, pour avoir leur bienveillance, dissimula cette usurpation : mais aussi ne voulant pas que l'autorité Roïale fut toûjours cachée, il assembla tous ces Ducs, & fit un acord avec eux, leur laissant une succession légitime à tous ces Etats : à condition toutefois qu'ils reviendroient à la Courone, quand il n'y auroit point d'enfans mâles pour succéder en droite ligne : ou quand les possesseurs seroient atteints & convaincus du crime de félonie. Ceux qui sont sçavans dans l'Histoire, auront sans doute remarqué le retour de toutes ces pièces à léur principe, par l'une & par l'autre de ces raisons. Et parce que la qualité de Maire du Palais, ou de Comte de Paris, dans laquelle cette premiére êtoit confonduë, luy avoit servy cōme à Pepin son prédécesseur, pour arriver jusqu'au Thrône : il la suprima tout d'un méme

temps, pour aſſurer la Courone à ſes Succeſſeurs.

Les Gouverneurs & Lieutenans pour le Roy dans les Provinces,ont ſous eux les Gouverneurs des Villes, ainſi que les Ducs avoient les Comtes: mais le nombre des Gouverneurs des Villes qui ſont ſous chaque Gouverneur de Province, n'eſt pas determiné; une Province aïant plus de Villes, une autre moins. Le pouvoir des Gouverneurs & Lieutenans Géneraux des Provinces, eſt tout ſemblable à celuy des anciens Ducs & Comtes: qui eſt de conſerver en l'obeïſſance du Roy les Provinces & les Places qui leur ſont dõnées en garde, les maintenir en paix & en repos, avoir puiſſance ſur leurs armes, les defendre contre les Ennemis & ſéditieux, tenir les places bien fortifiées & munies de ce qu'il faut, & préter main forte à la Juſtice; chacun dans l'êtenduë de ſon Gouvernement. Au cõmencement neanmoins que les Gouverneurs furent inſtitués, il n'y en avoit que dans les Villes Frontiéres: mais cõme durant les Guerres Civiles toutes les Provinces êtoient devenuës Frontiéres, on fut contraint de dõner

des

des Gouverneurs, non ſeulement aux Provinces mais à toutes les Villes.

Leurs Cõmiſſions ſont vêrifiées au Parlement de leurs Provinces, auſquels les Gouverneurs des mêmes Provinces ont ſeance : pour l'ordinaire immédiatement aprês les Premiers Prêſidens. Ce ne ſont que ſimples Cõmiſſions, dont la continuation dêpend de la ſeule volonté du Roy, quoiqu'il s'y ſoit gliſſé quelques abus les années précêdentes, que les Gouvernemens êtoient cõme hérêditaires.

Pour tous les Officiers de Judicature, M. Chaſſebras, Seigneur de la Grand'Maiſon & du Breau, Conſeiller de la Cour des Monoïes, m'en a dõné la date de reception, leurs habits de Cérêmonies, & pluſieurs remarques curieuſes.



LA

FRANCE,

DIVISE'E

En Parlemens, Cours qui jugent en dernier ressort, & autres.

CHAPITRE I.

1. De la Justice, & de l'Institution du Parlement.

LA Justice ètoit autrefois administrée par les Rois mêmes, qui la rendoient en persone à leurs peuples; mais les affaires croissant de jour en jour, les Rois ne se réservérent que la conoissance des affaires d'Etat. Et pour l'administration de la Justice ordinaire, ils ètablirent un certain Conseil qu'ils apelèrent *Parlement*, qui conoissoit des affaires civiles & criminelles en dernier ressort entre les particuliers : où se

trouvoient tous les Pairs de France,tāt Ecclésiastiques que Séculiers.Ce Parlement suivoit le Roy en tous ses voïages: & pour ce sujet il êtoit lors ambulatoire. Il fut institué par Pepin l'an 757. & c'étoit sans doute ce qu'est aujourd'huy le Conseil Privé. Mais enfin les Rois se privérent de ce Conseil en faveur de leurs Peuples: & le Roy Philippe le Bel fut le premier qui rendit le Parlement sêdentaire, & luy cêda en partie le Palais de Paris, pour être le Siége de cet Auguste Sénat, qui par l'integrité de ses Arrêts s'est acquis tant de réputation chés tous les Peuples, que les Papes, les Empereurs, les Rois & les Princes êtrangers y ont volontairement soûmis leurs differends: ainsi qu'il s'en voit des exemples dans l'Histoire, & entr'autres de l'Empereur Frederic avec le Pape Innocent IV. & du Roy de Castille avecque le Roy de Portugal.

Le Roy Philippe le Bel suivant l'exemple de ses prédecesseurs, n'ordona que deux séances au Parlement, sçavoir aux Fêtes de Pâques & de la Toussaint, & le distingua en deux Chambres, dont l'une qui conoissoit des affaires plus importantes, s'apeloit *la Grand'*

Voûte, ou *Grand'Chambre*; & l'autre, *la Chambre des Enquêtes*.

CHAPITRE II.

De l'Institution de tous les Parlemens de France, & de leur ressort, avecque les noms des Premiers Présidens d'àprêsent.

PAris, institué, cõme nous venons de dire, par Pepin l'an 757. & rendu sêdentaire à Paris l'an 1302. par Philippe le Bel.

Lorsqu'il n'y avoit qu'un Parlement, on y venoit plaider de tout le Roïaume.

Les Provinces d'où l'on vient plaider à Paris, sont à prêsent l'Isle de France, la Beausse haute & basse, la Sologne, le Berry, l'Auvergne, le Lyonois, le Forêts, le Beaujolois, le Poitou, le Païs d'Aunis & Rochelois, l'Anjou, l'Angoumois, le Maine, le Perche, la Picardie, la Champagne, la Brie, la Touraine, le Nivernois, le Bourbonois & le Mâconois.

Les Terres êrigées en Duchés & Pai-

ries,doivent aussi répondre au Parlemēt de Paris, qui est la Cour des Pairs.

Le Premier Prêsident est Messire Nicolas Potier de Novion. Voïés cy-aprês.

Toulouse, institué par Philippe le Bel, l'an 1302. & fait sêdentaire par Charle VII. l'an 1443.

Il a sous sa juridiction le haut & bas Languedoc, le haut & bas Vivarais, le Velay, le Gevaudan, l'Albigeois, le Roüergue, le Laurageois, le Quercy, le Païs de Foix, & une partie de la basse Gascogne.

Le Premier Prêsident est Messire Gaspard Fieubet.

Roüen, la Cour Souveraine de Normandie, rêglée sous le nom d'Echiquier par Philippe le Bel en 1302. fut renduë perpétuelle par Loüis XII. en 1499. quoiqu'elle n'ait porté le nom de Parlement que sous François I. en 1515.

Ce Parlement a toute le Province de Normandie haute & basse.

Le Premier Prêsident est Messire Claude Pelot, cy-devant Maistre des Requestes.

Grenoble, institué par Charle VII. l'an 1453. & fait en même temps sêdentaire.

Il comprend tout le Dauphiné.

Le Premier Prêſident eſt Meſſire N.... de S. André Virieu.

Bourdeaux, (preſentement à Agen.) inſtitué l'an 1462. par Loüis XI. & fait en même temps ſêdentaire.

Ce Parlement tient ſous luy le Bourdelois, le Païs de Medoc, le Saintonge, le Périgord, le Limoſin, le Baſadois, l'Agenois, le Condomois, l'Albret, les Landes, la Haute Gaſcogne, & partie de la Biſcaye.

Le Premier Prêſident eſt Meſſire Charle-Denis d'Olide.

Dijon, inſtitué l'an 1476. par Loüis XI. & fait en même temps ſêdentaire.

Il eſt pour le Duché de Bourgogne.

Le Premier Prêſident eſt Meſſire Nicolas Brulard des Bordes.

Aix, par le Roy Loüis XII. l'an 1501. & fait en même temps ſêdentaire.

Ce Parlement eſt pour toute la Provence, dont il porte auſſi le nom.

Le Premier Prêſident eſt Meſſire Arnoul Marin, Seigneur de la Châtaigneraye, cy-devant Maître des Requêtes, & Intendant de Juſtice & auparavant Conſeiller au Parlement de Mets.

Rennes, (prêsentement à Vannes.) par Henry II. & fait en même-tems sédentaire l'an 1553. Il est transferé à Vannes, en Octobre 1675.

Ce Parlement est apelé de Bretagne, parce qu'il n'y a que cette Province qui y répond. Il est Semestre, c'est à dire que la moitié des Prêsidens & Conseillers servent six mois, & l'autre moitié les six autres mois.

Le Premier Prêsident est Messire Loüis Phelipeaux de Pontchartrain, cy-devant Conseiller au Parlement de Paris.

Pau, institué & fait en même tems sêdentaire l'an 1519. par Henry I. Roy de Navarre, Prince de Bearn, aïeul de Henry le Grand, Roy de France & de Navarre.

Il comprend les Evéchés de Lescar & d'Oleron.

Le Premier President est Messire Bernard de la Vie.

Mets, institué par Loüis XIII. l'an 1633. & fait en même temps sêdentaire & Semestre.

Il est pour le Païs Messin, & les trois Villes Imperiales, Mets, Toul & Verdun.

Le Premier Prêſident eſt Meſſire Guillaume de Sêve, Seigneur de Châtillon le Roy, cy-devant Maître des Requêtes, & auparavant Conſeiller au Châtelet, puis au Grand Conſeil, Intendant de Juſtice en Guyenne, puis en Languedoc.

Le Roy a rêtably le Parlement pour la Comté de Bourgogne à Dole, le 17. Juin 1674. depuis à *Beſançon*.

Le Parlement de Roüen avoit été fait Semeſtre.enſuite de la rebellion qui arriva en Normandie l'an 1640. mais depuis,ce Semeſtre fut aboly, & le Parlement remis en l'état qu'il étoit auparavant.

Le Parlement d'Aix avoit été fait Semeſtre.

Aprês les Parlemens on peut mettre les Conſeils Souverains ou qui jugent en dernier reſſort. Le Conſeil Souverain de *Rouſſillon*, qui porte les Robes rouges, le Premier Preſident,M. de Sagare, qui eſt auſſi Garde des Séaux du Roy,Cõmiſſaire du Domaine, & Juge de la Capitainerie Générale.

Le Conſeil à *Arras*, qui eſt Souverain pour les cauſes civiles.

à *Tournay*.

à *Pignerol*.

Le Conseil d'*Alsace*, transferé d'Ensisheim à Brisac le 23. Septembre 1675.

CHAPITRE III.

Du Parlement.



LA Cour de Parlement de Paris est composée de neuf Chambres; sçavoir, la Grand'Chambre, la Tournelle, cinq Chambres des Enquêtes, & deux Chambres des Requêtes du Palais.

Les Prêsidens au Mortier, quand ils dônent Audiance, & lesConseillers, quand ils marchent en cérêmonie, ou s'assemblent pour les affaires publiques en la prêsence du Roy, sont vêtus d'êcarlate avecque des paremens de velours noir. Ce qui se faisoit aussi aux prononciations d'Arêts solennels quatre fois l'année; à sçavoir la surveille de Noël, le Mardy devant Pâque, la surveille de la Pentecôte, & le sept Septembre.

Au retour de l'Audiance, le Premier Prêsident & les Prêsidens au Mortier sont reconduits par les Huissiers de service, la Baguette en main, jusques devant la Sainte Chapelle haute.

Les Officiers du Parlement & autres de Judicature sont vêtus & habillés d'une même façon; sçavoir, d'une soutane & grande robe, & d'un bonet quarré. Au cômencement de l'institution du Parlement, la moitié des Conseillers êtoit de Gentils-hômes de robe-courte; mais à prêsent les Conseillers sont tous de robe longue.

Les habits de cérêmonie de la Cour de Parlement sont, pour *les Prêsidens*, le manteau d'écarlate fouré, le mor-

tier en tête. Le Premier Prêsident porte deux galons d'or à son Mortier à la distinction des autres Prêsidens, qui n'ont qu'un galon d'or. *Les Conseillers, Avocats & Procureurs Généraux*, la robe d'ècarlate, le chaperon rouge fouré d'hermines. *Le Greffier en Chef*, la robe rouge avecque son Epitoge. *Le Greffier Criminel*, & celuy *des Présentations*, & les quatre Notaires & Sécrêtaires de la Cour portent aussi la robe rouge. *Le Premier Huissier*, la robe rouge avecque le Bonet d'or.

Anciennement tous les Evêques de France avoient séance ordinaire & voix au Parlement. Ils prennent tous la qualité de Conseillers du Roy en ses Conseils. L'Archevêque de Paris & l'Abbé de Saint Denys en France, sont Conseillers nés en ce Parlement, où ils ont séance ordinaire, voix & opinion délibêrative. Les Maîtres des Requêtes, jusqu'au nombre de quatre, y ont pareillement séance, voix & opinion délibêrative, ainsi que les *Conseillers d'hõneur* de ce Parlement, qui sont Pierre de Belliévre, Comte de Grignon, Abbé de Joüy le Châtel, cy-devant Prêsident aux Requêtes du Palais:

Michel de Marillac Seigneur d'Aulinville & d'Attichy, cy-devant Conseiller d'Etat ordinaine, cy-devant aussi Maître des Requêtes, & auparavant Conseiller au Parlement: Loüis Boucherat, Seigneur de Compans, Conseiller d'Etat Ordinaire, cy-devant Maître des Requêtes, & auparavant Conseiller au Parlement: Jerôme Bignon, Conseiller d'Etat Ordinaire, Grand-Maître de la Bibliothêque du Roy, cy-devant Avocat Général en ce Parlement: Claude Pelletier, Conseiller d'Etat, cy devant Prêsident en la quatriême Chambre des Enquêtes, & auparavant Conseiller au Châtelet de Paris, Il a aussi été Prevôt des Marchands de la Ville de Paris. Charle d'Aligre, Abbé de Saint Riquier, Conseiller d'Etat Ordinaire, & cy-devant Conseiller au Parlement Et Antoine de Ribeyre, Maître des Requêtes, cy-devant Conseiller au Parlement, & Lieutenant Civil au nouveau Châtelet.

Le Parlement de Paris a de particulier, premiérement d'être seul apelé *la Cour des Pairs*, où les Ducs & Pairs de France, & plusieurs Officiers de la Courone prêtent le serment; & où

ils doivent aussi être jugés, quand ils sont acusés de quelque crime. Et quoi-qu'on ait vû au dernier rêgne, que le Marêchal de Marillac fut jugé par des Cõmissaires délégués; le Duc de Monmorency par le Parlement de Toulouse: le Parlement de Paris prêtend que ces deux actions se sont passées au préjudice de ses privileges. Secondement, les Conseillers de la Cour de Parlement de Paris prêtendent avoir droit de séance en toutes les Cours de Parlemens, & non pas réciproquement ceux des autres Parlemens en la Cour de Paris. Neanmoins il est à remarquer que le droit de séance au Parlement de Paris, avoit été acordé aux Conseillers du Parlement de Toulovse, par l'Ordonance du Roy Charle VII. de l'an 1454. que le Parlement de Paris refusa de vêrifier: c'est pourquoy la Cour de Toulouse dõna un Arrêt l'an 1466. par lequel elle ordõna que les Conseillers de Paris n'entreroient point au Parlement de Toulouse, qu'ils n'eussent satisfait à cette Ordõnance. Troisiêmement, les autres Parlemens pour n'avoir pas tant d'étenduë que celuy de Paris, n'ont qu'une Chambre des En-

quêtes, ou deux tout au plus, & celuy de Paris en a cinq,

L'ouverture du Parlement se fait le lendemain de la S. Martin, tous Messieurs étans en robe rouge, qui assistent à la Messe solennelle dans la grande Salle du Palais: ensuite les Avocats & Procureurs prêtent serment en la Grand-Chambre, & l'Evêque qui a célébré la Messe, y a ce jour la séance & voix délibèrative. Le Parlement continuë jusqu'au settiéme de Septembre: & aprés sont les Vacations, durant lesquelles neanmoins il y a une Chambre nômée *la Chambre des Vacations*, qui cônoît des causes qui requiérent une promte diligence.

Aux cinq Chambres des Enquêtes se jugent tous les procés par écrit, conclus & receus; pour juger, si bien ou mal il a êté apelé en la Cour de Parlement.

Les 14. Prêsidens des Chambres des Enquêtes, & de celles des Requêtes, qui sont deux à chaque Chambre, ne sont que Conseillers, qui ont accepté cette Cômission, & lorsque le Parlement est assemblé, & marche en cerêmonie, ils ont rang parmy

Meſſieurs de la Grand'Chambre, ſuivant le Rêglement du Parlement du 1. Septembre 1677. qui ordone qu'aux Aſſemblées, Proceſſions, & autres Cérémonies publiques, ces Prêſidens ſeront ſeulement prêcêdés par deux Conſeillers de la Grand'Chambre, deſquels le premier doit être titulaire, & le ſecond peut être honoraire. Pour les Prêſidens des Enquêtes & des Requêtes, ils marcheront entre-eux ſuivant l'ordre de leur reception en leur Charge de Prêſident.

La Tournelle cōnoît de toutes les apellations criminelles, excepté des Gentils-hōmes & autres perſones d'Etat, qui doivent être jugées à la Grand-Chambre. Elle eſt ainſi apelée, parce qu'elle doit être compoſée de deux Prêſidens au Mortier, de huit ou neuf Conſeillers laïcs de la Grand' Chambre, & de deux Conſeillers de chacune des Chambres des Enquêtes; qui y vont tour à tour, de trois mois en trois mois, excepté ceux de la Grand'Chambre, qui ſont ſix mois: & à prêſent il y a toûjours trois Prêſidens au Mortier.

Les deux Chambres des *Requêtes* du

Palais sont du Corps du Parlement, ainsi que le Roy Charle V. a écrit au Cardinal de Vivarez l'an 1405. où il dit que les Requêtes sont *de gremio Curiæ.* Ils cõnoissent de toutes causes persõnelles, possessoires & mixtes entre les privilégiés qui ont des *Comittimus*, soit Officiers Cõmensaux, ou autres.

Il y a encore les *Requêtes de l'Hôtel* composées des Maîtres des Requêtes, dont nous avons parlé cy-devant, qui ont pareille cõnoissance des causes des privilégiés qui joüissent du *Comittimus*, lesquels ont le choix de plaider aux Requêtes de l'Hôtel ou aux Requêtes du Palais.

Anciennement la Justice étoit renduë sans apel par les Baillifs & Sénêchaux, que le Roy envoïoit dans les Provinces pour l'administrer; & les tiroit d'entre les plus capables de sa Maison: mais à présent il y a apel aux Parlemens des Sentences renduës par les Baillifs & Sénêchaux, & ce depuis que les Parlemens ont été institués ou rendus sédentaires.

Les petits chiffres, mis au dessus de chaque nom marquent la date de réception ; & les grans chifres Romains montrent en quelle Chambre des Enquêtes ou des Requêtes sont les Conseillers: ceux de la Grand'Chambre sont ainsi marqués, Gr. Ch.

CHAPITRE IV.

PARLEMENT.

MESSIEURS

PRESIDENS.

1678. 11. Juin.

NIcolas Potier Chevalier, Seigneur de Novion, Villebon, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier Président, cy-devant Conseiller au Parlement, cy-devant aussi Greffier des Ordres du Roy, & l'ancien

Prêſident au Morrier, nõmé Premier Prêſidentle 9. May 1678. dont il prêta ſerment au Roy le 11. du même mois. Il eſt de l'Académie Françoiſe & eſt fils d'André Potier de Novion, Prêſident au Mortier.

Il porte pour Armes d'azur à deux mains adextrées d'or, au franc quartier èchiqueté d'argent & d'azur.

1651. 21. Août.

Jâque le Coigneux, Marquis de Montméliand, Plailly & Mortefontaine, cy-devant Prêſident aux Requêtes du Palais: fils de Jâque le Coigneux, Prêſident au Mortier, Chancelier de feu Monſieur Gaſton Duc d'Orleans.

1652. 20. Août.

Loüis de Bailleul, Marquis de Château-Gontier, Seigneur de Soiſy & d'Eſtiole ſur Seine, de Valtot ſur la Mer, &c. cy-devant Conſeiller au Parlement; fils de Nicolas de Bailleul, Prêſident au Mortier, Surintendant des Finances, & Chãcelier de la Reine-Mére.

1664. 1. Dêcembre.

Guillaume de Neſmond, Seigneur de S. Dizan, cy-devant Maître des

Requêtes : fils de Théodore de Nesmond, Prêsident au Mortier.

1672. 22. Avril.

Jean-Jâque de Mêsmes, Comte d'Avaux & de Neufchâtel, Seigneur d'Irval, & de Cramoïelle, Prévôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roy, cy-devant Lecteur de la Chambre & du Cabinet de sa Majesté, & auparavant Maître des Requêtes: fils de Jean-Antoine de Mesmes, Prêsident au Mortier. Il est de l'Académie Françoise.

1672. 1. Dêcembre.

Jean de Longueüil, Marquis de Maisons, Seigneur de Grisolles, &c. cy-devant Maître des Requêtes, fils de René de Longueüil, Prêsident au Mortier, Surintendant des Finances.

1679. 26. Août.

Charle Colbert, Marquis de Croissy. Ministre & Sécrêtaire d'Etat, cy-devant Ambassadeur en Angleterre, & l'un des trois Ambassadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires pour la Paix à Nimégue, puis Ambâssadeur pour le Roy vers le Duc de Baviére au sujet du mariage de Monseigneur le Dauphin, cy-devant Conseiller d'Etat

Ordinaire, & auparavant Maître des Requêtes.

1682. Août.

Loüis Molé, Seigneur de Champlatreux & de Laſſy, cy-devant Conſeiller en Parlement, receu des le 28. Août 1679. en ſurvivance de cette Charge, fils de Jean Edoüard Molé de Champlatreux, Prêſident au Mortier, petit-fils de Mathieu Molé premier Prêſident & Garde des Seaux de France.

CONSEILLERS CLERCS.

1631. 12. Mars. Gr. Ch.
François Lotin Sieur de Charny.

1632. 2. Avril. Gr. Ch.
Charle Perrot, Sieur de la Malmaiſon.

1636. 6. May. Gr. Ch.
Guillaume Bénard de Rezé, Chanoine de N. D. de Paris.

1641. 15. Mars. Gr. Ch.
François Fraguier, Sieur de Lõgperier.

1653. 5. Sept. Gr. Ch.
Etienne Pinon.

1653. 5. Sept. Gr. Ch.
André Maſcranni.

1656. 7. Juin. Gr. Ch.
Jerôme Pelletier, cy-devant Conſeiller au Châtelet.

1664. 6. Juin. I.e Req.

Loüis Huault de Montmagny.

1665. 29. May. Gr. Ch.

René le Meusnier.

1667. 5. Août. Gr. Ch.

Gabriel Petit, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, Prêsident en la Chambre des Dêcimes.

1668. 14. Dêc. Gr. Ch.

André Hameau, Curé de Saint Paul, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

1670. 14. Fev. III. Enq.

Nicolas de Montaignac d'Estansanne.

1671. 30. Janv. Gr. Ch.

Etienne Baudoin.

1671. 19. Fev. IV. Enq.

Loüis Marie de Maulnourry.

1671. 27. Fev. I. Enq.

François Hennequin, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris.

1671. 13. Mars. V. Enq.

François Robert, Abbé de Painpont.

1671. 22. May. II. Enq.

Hilaire du Mas, Docteur de la Maison de Sorbone, Conseiller à la Chambre des Dêcimes.

1673. 17. Fev. I. Enq.

Charle Brisard, Abbé de S. Prix, &

Prieur de N. D. de Plaisir.

1674. 26. Janv. III. Enq.

Gille Brunet,

1674. 16 Fev. II. Enq.

Jean Morel, Abbé de S. Arnoul de Mets.

1674. 2. Mars. II. Enq.

François Billaud.

1674. 17. May. IV. Enq.

André Mengeot.

1674. 20. Juillet. I. Enq.

Etienne de Saintot, Abbé de Ferriére, cy-devant Conseiller-Clerc au Châtelet.

1675. 28. Août. IV. Enq.

Alexandre Cadeau.

1676. 11. Dêc. Président I. Enq.

Denys de la Barde, Docteur de Sorbone, Chanoine de N. D. de Paris, Conseiller en la Chambre des Décimes.

1677. 12. Juin. II. Enq.

Ferdinand Vallot, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine de N. D. & Abbé de Gaillac.

1678. 31. Dêc. V. Enq.

Loüis Camus.

1679. 6. Août. IV. Enq.

François du Mouceau, Docteur en

Théologie de la Faculté de Paris.

1680. 12. Juillet. I. Enq.
Galliot Mandat.

1682. 13. May. III. Enq.
Charle de la Grange, Bachelier de Sorbone, & Chanoine de N. D.

CONSEILLERS LAICS.

1625. 11. Juillet. Gr. Ch.
Jean le Coq, ſieur de Corbeville & des Porcherons. *Doïen.*

1626. 17. Janv. *Prêſident.* I. Req.
Loüis Charreton, ſieur de la Douze

1627. 7 May. Gr. Ch.
Jean Godard, ſieur de Petit-Marais.

1632. 4. Juin. Gr. Ch.
Noël le Boultz.

1633. 28. Fev. Gr. Ch.
Charle Hervé, cy-devant Conſeiller au Parlement de Dauphiné.

1633. 30. Dèc. Gr. Ch.
Jâque Canaye.

1636. 3. Août. *Prêſident.* I. Enq.
René de Maupeou, cy-devant Conſeiller au Châtelet, & aprês Conſeiller au Grand Conſeil.

1640. 11. May. Gr. Ch.
Loüis Faure, Baron de Dompmar, ſieur

de Puiſeux-Faure, Breuviéres, & de Clamar en partie.

1640. 29 Nov. Gr. Ch.

Martin de Bermont

1641. 8. Fev. Gr. Ch.

Jâque le Meuſnier.

1641. 28. May. Gr. Ch.

Jean du Bois, ſieur du Menillet.

1641. 29. Août. Gr. Ch.

Etienne Daurat.

1 41. 21. Dêc. Gr. Ch.

Philippe Genoud, ſieur de Guibeville.

1642. 31. Janv. I. Req.

Pierre Martineau.

1645. 29 Juill. *Préſident*. II. Enq.

Pierre de Larche.

1645. 29. Juillet. Gr. Ch.

Jean le Boindre.

1646. 27. Juillet. Gr. Ch.

Nicolas le Vaſſeur, Seigneur de Saint Vrain.

1647. 19. Juillet. Gr. Ch.

Urſin Durand.

1647. 30. Août. Gr. Ch.

Jean Doujat

1647. 30. Dêc. Gr. Ch.

Henry de Bullion.

1648. 30. Dêc. II. Req.

François

François le Boultz, cy-devant Conseiller au Parlement de Dijon.

1649. 7. Juin. Gr. Ch.
Claude Guillard.

1650. 20. Août. Gr. Ch.
Nicolas Meliand.

1650. 5. Sep. III. Enq.
Antoine Rancher, sieur de la Foucaudiére & de Trémêmont.

1651. 18. Août. II. Enq.
François Frezon, cy-devant Conseiller au Châtelet.

1652. 29. Fev. *Président*. III. Enq.
Henry de Fourcy.

1652. 1. Mars. III. Enq.
Achille Barentin.

1652. 9. Avril. I. Enq.
François du Fos.

1652. 14. Juin. I. Enq.
Claude le Tonnelier de Breteüil.

1653. 14 Janv. III. Enq.
Armand de S. Martin. r. p. r.

1653. 20. Août. I. Req.
Claude Despinoy.

1653. 11. Juillet. V. Enq.
François le Maître, sieur de Belocq de Persac.

1653. 3. Août. V. Enq.
Jean Bochart, sieur de Saron.

1653. 19. Déc. *Président.* V. Enq.
Gabriel Bizet, sieur de la Baroire.
1654. 19. Janv. V. Enq.
Julien Brodeau.
1654. 14. May. I Enq.
Jean Julien Philippe de Billy.
1654. 20. May. *Président.* II. Req.
Nicolas de Bauquemare.
1654. 29. May. I. Enq.
Jean François le Coq, sieur de Goupilliéres.
1654. 24. Août. III. Enq.
Jean de Brion.
1655. 29. May. IV. Enq.
René Catinat, sieur de S. Gratian.
1655. 2. Juin. III. Enq.
Jean le Nain.
1656. 12. Fev. I. Req.
Claude Foucault.
1656. 18. Août. *Président.* IV. Enq.
René le Févre, sieur de la Faluëre.
1657. 31. Janv. II. Req.
Jean de Longueüil, cy-devant Conseiller en la Cour des Aides, & auparavant au Châtelet.
1657. 30. Avril III. Enq.
Antoine Portail.
1657. 13. Juillet. I. Enq.
Benjamin Amproux, r. p. r.

1658. 26. Mars. III. Enq.
François le Boultz.

1658. 17. May. II. Req.
Jean-Bâtiste de Machault.

1658. 24. May. *Prêsident.* II. Enq.
Théodoric Sevin, sieur de Quincy.

1658. 28 Juin. IV. Enq.
André Baron.

1658. 12. Août. II. Enq.
Jean Briçonnet, sieur de Magnanville.

1658. 22. Août. I. Enq.
Jean-Bâtiste Chevalier.

1658. 3. Fév. *Prêsident.* I. Req.
Claude Baillet, Seigneur de Vaugernan, Vilay, Duesme, & de Morien, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, cy-devant Maître des Requêtes.

1659. 22. Août. II. Enq.
François Vedeau, sieur de Grandmont.

1659. 23. Août. III. Enq.
Nicolas Mallebranche.

1659. 4. Septemb. IV. Enq.
Claude le Doux, Baron de Melleville.

1659. 12. Dêc. I. Enq.
Nicolas de Quelin.

1659. 19. Dêc. V. Enq.

Robert Leschassier, cy-devant Avocat du Roy au Châtelet.
1660. 21. May. I. Req.
Jean-Loüis le Mairat.
1661. 8 Janv. III. Enq.
Eustache Thibeuf.
1661. 28. May. II. Enq.
Nicolas Camus de Pont-Carré.
1661. 15. Juillet. II. Enq.
Pierre Merault, Vicomte de Châteauneuf, Seigneur de Gif & d'Orgemont, Chancelier de l'Ordre de S. Lazare & du Mont-Carmel, cy-devant Conseiller au Châtelet.
1661. 23. Juillet. II Enq.
Jâque Leon le Bouthillier de Chavigny.
1661. 2. Sept. IV. Enq.
Paul Portail.
1661. 14. Dêc. II. Enq.
François le Coq Madeleine. r. p. r.
1661. 30. Dêc. I. Enq.
Seraphin du Tillet.
1662. 30. Avril. IV. Enq.
Nicolas de Brilhac.
1663. 18. May. *Prêsident*. III. Enq.
François Briçonnet, sieur de Milmonts, cy-devant Conseiller au Châtelet.
1663. 18. May. III. Enq.

Loüis de Machault.

1663. 18. May *Président*. IV Enq.
François Gourreau, sieur de la Proustiére.

1663. 22. May. *Président*. II. Req.
Jean de Ponssemothe de Montbriseüil, cy-devant Conseiller au Grand Conseil.

1664. 9. Fév. V Enq.
François Jean Joly, sieur de Fleury.

1664. 6. Juin II. Enq.
Jerôme de Murat.

1665. 8. Mars. I. Enq.
Robert Brunëäu, cy-devant Conseiller au Châtelet.

1665. 26. Juin. IV. Enq.
Jerôme Merault, sieur de Boinville.

1666. 4. Janv. IV. Enq.
François Berthault, sieur de Frauville.

1666. 18. Août. III. Enq.
Michel le Pelletier, cy-devant Avocat du Roy au Châtelet.

1667. 11. Mars. I. Enq.
Jean-Jâque Godard.

1667. 12. Mars. I. Enq.
René de Savoniéres, cy-devant Cnoseiller au Parlement de Mets.

1667. 1. Avril. IV. Enq.
Alexandre Tarteron.

1667. 6. May. II. Enq.
François Guillaume.

1667. 27. May. II. Req.
Jean de Morillon, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets.

1667. 1. Juillet. II. Enq.
Thomas Dreux.

1667. 25. Juillet. I. Enq.
Gaspard Lescalopier.

1667. 16. Dêc. II. Req.
Loüis de Lasseré.

1668. 4. Fev. IV. Enq.
Jâque de la Garde.

1668. 16. Mars. V. Enq.
Charle-Nicolas Huguet de Semonville, cy-devant Conseiller au Châtelet de Paris.

1669. 15. Mars. III. Enq.
Nicolas le Jay, sieur de la Maisonrouge.

1669. 15. Mars. III. Enq.
Alexandre Regnault.

1669. 28. Nov. IV. Enq.
Robert Bigot, sieur de Montville.

1670. 27. Juin. V. Enq.
Etienne Maignart, sieur de Berniéres, Maître des Requêtes de la Reine.

1671. 16. Janv. V. Enq.
Charle Boucher, sieur d'Orsay.

1671. 6. Fev. II. Enq.

Pierre Forest.

1671. 12. Fev. I. Enq.

Jerôme le Feron.

1671. 27 Fev. V. Enq.

Bernard Pinon.

1671. 13. Mars. I. Enq.

Alphonse-Denys Huguet.

1671. 19 Juin. V. Enq.

François Caillet, sieur de Teil.

1671. 19. Juin. V. Enq.

Jâque Muisson r. p. r.

1671. 26. Juin. I. Req.

Jean-Joseph de Monthulé.

1671. 4. Sept. I. Enq.

Jâque Pollart.

1672. 15. Jan. I. Enq.

Charle de Benoise.

1672 12. Mars. II. Req.

Paul Alêxandre Petau, sieur de Vi-gneu.

1672. 8. Juillet. IV. Enq.

François de Verthamon, sieur de la Ville-aux-Clercs.

1672. 15. Juillet. I. Enq.

Claude Henry Dorieu.

1672. 29. Juillet. V. Enq.

Claude le Rebours.

1672. 8. Août. I. Enq.

Loüis Malet, ſieur du Luart.
1672. 19. Août. IV. Enq.
Théodore de Béringhen. r. p. r.
1673 17. Fev. III. Enq.
Charle Amelot, Abbé de la Dorade.
1673. 3. Mars. V. Enq.
Anne Hervart. r. p. r.
1673. 3. Mars. II. Req.
Antoine Hardy.
1673. 5. May. V. Enq.
Germain-Chriſtophle de Thumery, ſieur de Boiſſiſe.
1673. 26 May. II. Enq.
Michel Vialart, ſieur de Herſe, cy-devant Conſeiller au Châtelet.
1673. 26. May III. Enq.
Loüis Alêxandre Croiſet, cy-devant Conſeiller au Châtelet.
1674. 8. Janvier. II. Enq.
Chriſtophle-François de Bragelongne.
1674. 19 Janv. IV. Enq.
Guillaume Bénard de Rezé.
1674. 25. Janv. V. Enq.
Jean Sevin.
1674. 16. Fev. II. Enq.
Gille de Maupeou, ſieur d'Ableiges.
1674. 20. Avr. IV. Enq.
Daniel-François Voyſin, ſieur de la Norays.

1674. 29. Avril. III. Enq
Charle du Tillet.

1674. 29. Avril. II. Enq.
Etienne Coiſnard.

1674. 17. May. III. Enq.
Gervais le Fêvre d'Eaubône.

1674. 17. May, I. Enq.
Charle Bonaventure Roſſignol.

1674 17. May. IV. Enq.
Julien Coignet.

1674. 8. Juin. V. Enq.
François Maiſſat, cy-devant Subſtitut du Procureur Général au Parlement.

1675. 4 Janv. V. Enq.
Nicolas de Creil.

1675. 4. Janv. II. Enq.
Laurent de Berthemet.

1675. 4. Janv. III. Enq.
Gaſpard Brayer, cy-devant Subſtitut du Procureur Général au Parlement.

1675. 15. Fev. II. Enq.
Jean-François de Chaſſepot de Beaumont, cy-devant Avocat du Roy au Châtelet.

1675. 10. May. II. Enq.
Pierre Pucelle.

1675. 10. May. IV. Enq.
Pierre Antoine de Caſtagniére, ſieur

de Château-neuf.
1675. 5. Juillet. V. Enq.
Gabriel de la Porte.
1675. 27. Août. III. Enq.
François Feydeau de Calende, cy-devant Conseiller à la Cour des Aides.
1675. 30. Août. IV. Enq.
Claude Ticquet.
1676. 31. Janv. I. Enq.
Nicolas Fraguier.
1671. 31. Janv. III. Enq.
Charle d'Argouges.
1676. 31. Janv. III. Enq.
René-François Testu, sieur de Balincourt.
1676. 1. Fev. IV. Enq.
François Brunet, sieur de Montforan, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets, & Tresorier de la Maison du Roy.
1676 7. Fev. II. Req.
Fiacre le Seq.
1676. 7. Fev. V. Enq.
Charle Gaspard Dodun.
1676. 21. Août. II. Enq.
Alexandre de Lattaignant.
1676. 4. Sept. II. Enq.
Michel Chamillard.
1676. 18. Dec. II. Enq.

Phillippe le Maye.

1677. 4 May, *Président*. V. Enq.

Nicolas le Clercde Lesseville, sieur du Ménil, cy-devant Conseiller en la Cour des Aides, & auparavant Conseiller au Châtelet de Paris.

1677. 21. May. I. Enq.

Nicolas-Loüis de Bailleul, Marquis de Chateaugontier.

1677. 21. May. IV. Enq.

Benigne le Ragois de Bretonvilliers.

1677. 12. Juin. V. Enq.

Claude Jean-B. Lambert de Thorigny, Seigneur de Susy en Brie, cy-devant Substitut du Procureur Général au Parlement.

1677. 12. Juin. I. Enq.

Marc-Anne Goislard.

1677. 30. Juillet. II. Req.

Joseph le Clerc de Lesseville, cy-devãt Substitut du Procureur Général au Parlement.

1677. 21. Aoûr. IV. Enq.

Antoine Ferrand.

1678. 25 May. IV. Enq.

Hugue Bethault.

1678 30. Dêc. I. Req.

Jean-Bâtiste de Pomereu.

1678. 30. Dêc. V. Enq.

Pierre de Paris.

1679. 7. Janvier I. Enq.

Claude Arnould Poncher, sieur de Soindre, cy devant Conseiller au nouveau Châtelet de Paris.

1679. 7. Janv. II. Enq.

François le Foüyn, cy-devant Conseiller au nouveau Châtelet.

1679. 10. Janv. I. Enq.

Antoine d'Aquin.

1679. 17. Fév. III. Enq.

Charle le Tellier, Seigneur de Motsan.

1679. 9 Mars. III. Enqu.

Jean Guillemin de Courchamp.

1679. 9 Juin. I. Req.

Jerôme Pallnau, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets.

1679. 28 Juillet. IV Enq.

Jean Roüillé, sieur de Meslay.

1679. 18. Août. III. Enq.

Antoine Joly, Seigneur de Blessy.

1679. 5. Sept. V. Enq.

Jâque Mallet.

1680. 16. Fev. III. Enq.

Jean-Pierre de Montchal, cy-devant Substitut du Procureur Géneral.

1680. 19. Fev. I. Req.

Timoleon Damorezan, cy-devant Cóseiller au Parlement de Mets.

1680. 6. Sept. I. Enq.

André Potier de Novion.

1681. 15. Janv. IV. Enq.

Gabriel Portail, ſieur de Freſneau, cy devant Conſeiller au nouveau Châtelet de Paris, puis Conſeiller au Parlement de Mets.

1681. 17. Janv. V. Enq.

Michel Antoine Paſſart.

1681. 19. Mars. II. Req.

Joſeph Guillaume de la Vieuville, cy-devant Conſeiller au Parlement de Mets.

1681. 30. Avril. IV. Enq.

Guillaume de Jaſſault.

1681. 30. Avril. V. Enq,

René Merault, cy-devant Avocat du Roy au Châtelet de Paris.

1681. 4. Juin. II. Req.

François-Marie Langlois de Motheville, cy-devant Subſtitut du Procureur Général.

1681. 18. Juin. I. Req.

François Jaquier.

1681. 4. Juillet. V. Enq.

Pierre-Antoine de la Mouche, ſieur de Beauregard, cy-devant Conſeiller au nouveau Châtelet de Paris.

1681. 18. Juillet. II. Enq.

Jean-Antoine Lucas de Mévin.
1681. 13. Novembre I. Req.
Philippe Charpentier.
1682. 24. Avril. II. Req.
Jean René de Longueüil de Poissy.
1682. 29. Avril. II. Enq.
Loüis le Boulanger de Haqueville.
1682. 6. May. IV. Enq.
Zacharie Morel.
1682. 27. May. III Enq.
François de la Forêts d'Ermaillé.
1682. 9. Juin V. Enq.
Nicolas-René Berrier, cy-devant Substitut du Procureur Général.
1682. 10. Juin. V. Enq.
Claude Pescoüel.
1682. 4. Septembre. V. Enq.
Charle Loiseau.

Gens du Roy.

1652. 29. Dêc. Denys Talon, *Avocat Général*, & auparavant Avocat du Roy au Châtelet.

1667. 4. Juin Achille de Harlay, Comte de Beaumont, *Procureur Général*, & auparavant Conseiller au Parlement.

1673. 17. Déc. Chretien-François

de Lamoignon, *Avoçat Général*, & auparavant Conſeiller au Parlement, puis Maître des Requêtes.

SUBSTITUTS.

Florent Parmentier, *Doïen.*
Jâque Joly.
Guillaume Amy, ancien Echevin de Paris.
Pierre Fournet.
Charle Barin de la Galiſſoniére.
François Tomaſſin, ſieur de Fredeau.
Pierre d'Eſtrechy.
Gabriel-Loüis Miron.
Auguſtin Jean-Bâtiſte Choppin.
Pierre le Clerc de Leſſeville.
François-Jâques, ſieur de Vitry.
Pierre-Philippe l'Evêque.
Jean-Antoine de Mêmes.
Loüis-Charle Gilbert.
Alexandre le Rebours.
Charle Collin.
Claude Sanſon.
Joſeph de Coutance de Baillon.
Jean-Antoine de Chef de Ville.

Greffier en Chef.

1674. Philippe-Jâques, ſieur de

Vitry, Sécrêtaire du Roy, *Greffier en Chef Civil*, & Protonotaire.

Etienne Foullé, *Greffier des Presentations.*

1676. 28. Nov. Jean de la Baune, Sécrêtaire du Roy, *Greffier Criminel.*

Notaires & Sécrêtaires du Roy, de la Cour de Parlement.

1660. 10. May Claude Robert.
1674. 16. Janv. Nicolas Dongois.
1680... Jacques.
1681. 11. Janv. Edme Severt.

Premier & principal Comis au Greffe Civil du Parlement, & Greffier des Decrets,

1675. 8. Avril. Nicolas Dongois.

Second Comis au Greffe Civil du Parlement,

1680. Juillet. Gilles Boileau.

Greffiers Commis aux Audiances & Conseil de la Tournelle.

Les Sieurs Lancluse & Droüet.

Greffiers Commis aux cinq Chambres des Enquêtes.

Les Sieurs Joüault le jeune *en la premiere*, Joüault l'aîné *en la seconde*, Mennet *en la troisiême*, le Roy *en la*

quatriême, & Tartel *en la cinquiême.*

Greffier en Chef des Requêtes du Palais.

Etienne du Puy.

Greffiers Commis aux deux Chambres des Requêtes du Palais.

Jean-Bâtiste Lamirault *à la premiere*, & Nicolas Talva *à la seconde.*

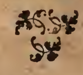
Un *Premier Huissier*, Loüis de la Bruyére.

Vingt-huit Huissiers du Parlement & des Chambres des Enquêtes & Tournelle.

Huit Huissiers des Requêtes du Palais.

Le nombre des Avocats du Parlement n'est point fixe; le Doïen est Jean le Noir receu Avocat le sept. Septembre 1622. le Batonier des Avocats, en 1682. est François Pinson receu Avoçat le 5. Dêcembre 1633.

Les Procureurs sont au nombre de quatre cent, le Doïen est Antoine le Févre.





CHAPITRE V.

De la Chambre des Comptes.

MOnſieu- le Premier Prêſident Nicolaï porte d'azur au levrier courant d'argent, acolé de gueule, bordé & bouclé d'or.

Des Chambres des Comptes.

Il y a huit Cours ou Chambres des

Comptes en France.

Sçavoir.

Paris, Roüen, Dijon, Nantes, Montpélier, Grenoble ou Dauphiné, Aix, Pau pour Navarre, & Blois pour l'Apanage d'Orleans. Il y a encore une Chambre des Comptes à l'Isle en Flandre, & à Aire.

La Chambre des Comptes de Paris

Est composée d'un Premier Prêsident. Dix autres Prêsidens. Soixante & dix Maîtres des Comptes. Trente Correcteurs, & soixante & quatorze Auditeurs. Un Avocat & un Procureur Général du Roy. Un Contrôleur Général des Restes. Abraham de la Framboisiére. Deux Greffiers en Chef, qui sont Sécrêtaires du Roy. Deux Gardes des Livres. Un Premier Huissier. Trente autres Huissiers. Trente Procureurs. Un Cõmis à la recherche des Epices des Comptes, Nicolas Henin, Sécrêtaire du Roy. Un Receveur des menuës necessités de la Chambre, Jean le Févre. Et trois Receveurs & Païeurs

de gages, Claude, Nicolas & Eustache Henin, fréres. Les Prêsidens, Maîtres, Correcteurs, & Auditeurs sont de robe longue, s'ils sont receus sur la Loy : & de robe courte, s'ils n'y sont pas receus ; neanmoins ils portent tous la robe longue depuis l'entrée de la Reine à Paris en 1660.

Les Lettres H. E. mises aprés les noms, marquent le Semestre des Maîtres, Correcteurs, ou Auditeurs des Comptes. Ceux qui sont au Semestre d'*Hyver*, cõmençant le premier Janvier, ont la lettre H : les autres qui ont l'E, servent au Semestre d'*Eté*, cõmençant le premier Juillet.

CHAMBRE DES COMPTES,

Suivant l'ordre de Réception.

MESSIEURS

PRESIDENS.

1656. Nicolas Nicolaï, Chevalier Marquis de Goussainville, Comte d'Yvore, Conseiller du Roy

en ſes Conſeils, Premier Prêſident, receu le 20. Mars 1656. cy-devant Conſeiller au Grand Conſeil. H E

1635. Jean Tambonneau, cy-devant Conſeiller au Parlement. E

1637. Charle Duret, ſieur de Chevry, cy-devant Conſeiller au Parlement de Mets, puis en celuy de Paris. E

1654. Pierre Larcher, Baron de Bage, ſieur de Silleven, Banoy, Talu, Joclus, &c. cy-devant Conſeiller au Grand Conſeil. E

1657. Benigne le Ragois, ſieur de Bretonvilliers & de S. Dié, cy-devant Maître des Comptes. H

1670. François-Auguſte de Paris, cy-devant Maître des Comptes. H

1671. Nicolas Lambert, ſieur de Thorigny, cy-devant Maître des Comptes. H

1673. Loüis Betault, ſieur de Chemault, cy-devant Prêſident de la Chambre des Comptes de Dijon. E

1675. Charle de Vaſſan, cy-devant Conſeiller au Parlement. E

1679. Loüis Robert, cy-devant Inndant en Flandre. H
1681. François du Gué cy-devant Conſeiller au Grand Conſeil, & auparavant Conſeiller au Parlement de Grenoble. H

CONSEILLERS MAITRES DES COMPTES.

1626. François Leſcuyer, ſieur de Montifaut, *Doïen*. H
1633. Jean de la Croix. E
1641. Nicolas Colbert, ſieur de Turgis. E
1641. Loüis Bourgoing. E
1643. Jean Godefroy. H
1643. Nicolas Lepagnol. E
1650. Michel Paſlart. E
1652. Henry Binet, ſieur de S. Martin, Procureur Général de la Reine. E
1651. Iſaac Cherré, ſieur de la Sauſſaye, E
1653. Hilaire Marcês. E
1654. François-Antoine du Lieu, ſieur de Chenevoux. H
1655. Charle Bailly, ſieur de Saint

Mars. H

1656. Loüis Tuffier. E

1657. Nicolas Berthelmy, sieur d'Hêve. E

1658. François Roussereau. H

1658. Philippe de la Porte, cy-devant Conseiller au Châtelet. E

1659. Thomas Bailly, sieur de la Croix, *puîné*, cy-devant Auditeur des Comptes. E

1659. Jean Guynet. H

1659. Antoine Guyet, cy-devant Sécrêtaire du Parlement. H

1660. André Gerard le Camus, cy-devant Auditeur des Comptes. E

1662. Pierre Roger. E

1662. Jâque Pinette de Charmoy. H

1663. Antoine de l'Espinette le Mairat, sieur de Nogent. H

1665. Nicolas Pichon, cy-devant Correcteur des Comptes. E

1666. François Briçonnet, sieur de la Chaussée. H

1667. Jâcque-Philippe Bernard, sieur du Ménil-Garnier, cy-devant Maître en la Chambre des Comptes de Dijon. H

1667. Guillaume Joly, sieur de Champigny. E

1668. Jean Brebar, cy-devant Conseiller au Châtelet. H
1669. Jâque-Joseph Joly de Menneville, cy-devant Thrêsorier de France à Chââlons. H
1669. Robert Cousinet, cy-devant Correcteur des Comptes. H
1670. Alêxandre Mandat. E
1670. François Godet de Soudé, auparavant Auditeur des Comptes. E
1670. Jean Edoüard de Ponssemothe de Chenoust Sr. de Graville. E
1671 Theophile Bouzier d'Estoüilly, cy-devant Ordinaire chés le Roy E
1671 Jean Pepin, cy-devant Correcteur des Comptes. H
1671. Loüis François Ladvocat. H
1671. Nicolas Langlois, sieur de Colmolins. E
1671. Jean-Bâtiste Guillemeau. H
1671 Etienne le Tonnelier. E
1671. Nicolas Poullet, cy-devant Correcteur des Comptes. E
1671. Jean de Menjot. H
1673. Pierre Cadeau. E

1674

1674. Antoine Chauvin, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. H
1674. Nicolas-Loüis Bourlon. E
1674. Laurent de Thais de la Tour. H
1674. Loüis Pachau, cy-devant Correcteur des Comptes. H
1674. Jâque Sallé, cy-devant Auditeur des Comptes. H
1675. Antoine le Gastelier. E
1677. Charle Chassepot de Beaumont. H
1678. Claude Cheriére. E
1678. Guillaume Boissiére. E
1678. Jean Bertrand de la Michaudiére. E
1679. Augustin de Louvencourt, cy-devant Correcteur des Comptes. E
1679. Philippe Chertemps, Sr. de Machault. H
1679. Guillaume de Kessel. H
1679. Pierre Herbin, cy-devant Sécrêtaire du Roy, & Greffier en chef du Grand Conseil. H
1680. Pierre du Fort. H
1680. Gille Talon, Sr de Montigny. H
1681. François Bastonneau, cy-devant Auditeur des Comptes. H

1681. Claude Galland. E
1681. Pierre Gigault, Sécrêtaire du Roy. H
1681. Laurent Henriet. H
1681. François d'Aligé de S. Cyran H
1681. Armand Charle de Bonnigalle. E
1681. Etienne Joseph Cherré Sieur du Laurreau, cy-devant Conseiller au nouveau Châtelet. H
1681. Jean-Batiste Coquebert. H
1681. Jean Batiste le Feron E
1681. Christophle Ollier Sr de Bessat. E
1682. Maturin Durand, cy devant Auditeur des Comptes. H
1682. Jean Pierre Pichon. E
1682. Pierre Fils-Jean. E

Quatre des Maîtres des Comptes sont Sécrêtaires du Roy, prenans bourse en la grande Chancellerie de France: sçavoir Isaac Cherré, François-Antoine du Lieu, François Briçonnet, & Augustin de Louvencourt.

Le Premier Président & les trois anciens Présidens de Semestre, demeurent toûjours au Grand Bureau: & les deux derniers de Semestre, tiennent le second Bureau. Les Maîtres servent dans les deux Bureaux alternativement

par mois, ſçavoir le plus ancien Maître de Semeſtre au Grand Bureau, en Janvier, Mars & May; & au ſecond Bureau en Fevrier, Avril & Juin, le ſecond Maître de Semeſtre ſert au grand Bureau, en Février, Avril & Juin; & au ſecond Bureau, en Janvier, Mars & May. Ainſi du troiſiéme & quatriême Maître, & des autres Maîtres conſécutivement: ce qui ſe pratique de même au Semeſtre de Juillet.

CONSEILLERS CORRECTEURS.

1641. Jean Cardinet. H
1641. Hippolyte Rouſſeau. E
1647. Jâque Michel, Sieur de Vieumoulin. E
1651. Simon Richer, Sieur de Gaigné. E
1654. Nicolas Frezon. H
1655. André Juif d'Arnancourt. E
1655. Martin Marchay, Maître des Requêtes de la Reine. E
1657. Leon Cruau. H
1661. Pierre de Bonnaire. H
162. Simon de Riencourt. H

1663. Claude Pepin. E
1666. Loüis Truyart. E
1666. Charle Durant. H
1666. François de Loynes. E
1667. Pierre David. H
1668. Tranquille Etienne Faviéres. H
1669. René de Fromont. E
1670. Antoine Octave de Bourges. E
1672. Joseph Hinselin. H
1673. Pierre Musnier, Sieur de Mauroy. E
1673. Charle Bénard, Sieur de Forteresse. H
1674. Jean Roussel, Sieur de Fontenelle. H
1674. Nicolas Charpy. H
1674. René Poussepin, Sieur de Moulou. E
1677. Loüis Parent. E
1677. Euverte Angran. H
1676 Loüis Aubert. H
1680. Hilaire Langlois. E
1680. Pierre Pegére. H
1681. François Boucot. E

CONSEILLERS AUDITEURS.

1641. Nicolas Ferrand. H

1641. Nicolas Gobelin. E
1642. Jean Dorat. H
1643. François du Port. E
1646. Maurice Bazin. H
1650. Pierre de la Mouche Beauregard, ancien Echevin. H
1651. Charle Fizeau. E
1652. Henry le Jau. H
1653. Jâque Doumengin. H
1654. Jâque Menant. H
1656. René Lutier, Sieur de Saint Martin. H
1656. Loüis Richer, Sieur de l'Isle. H
1659. Pierre Pegéré. H
1659. Antoine de Montholon. H
1660. Charle Capitain. E
1660. François de Valles, Sieur de Launay. H
1660. Jâque de Brufcoly. H
1661 Jâque Galland. E
1661. Laurent de Faverolles. H
1661. Jean Rousseau. E
1662. Loüis Chibert. E
1662. Philippe le Gangnieulx E
1662. Charle de Villiers Beraud. E
1663. Pierre Fremin, Sieur de Château-fort H
1663. Denys Germond, E
1663. Claude David. E

1664. Joseph Bruneau. H
1665. Antoine Marin, Sieur de Boigny. E
1666. Claude le Comte. E
1667. Nicolas Cornuau, Sieur de la Grandiére. H
1668. Loüis Milet. H
1668. Antoine Picart. H
1670. Nicolas Boucher, Sieur du Bouchet. E
1670. Jean le Picart. H
1672. Pierre de Vyon, Sieur d'Orville. H
1671. Pierre le Bel Sr des Ferriéres. E
1671. Charle Baillot. E
1671. Henry Selvois. E
1671. Philippe Quinault, qui est de l'Académie Françoise. E
1671. Arnauld des Rousseaux. H
1671. Jean Langlois. H
1671. Jean Bellavoine. E
1671. Nicolas Grassot. H
1672. Jean Nicolas Ogier. H
1673. Honoré Caille, Sieur du Fournil. E
1673. Lazare le Droit. E
1673. Charle-Antoine Petit. H
1674. Christophle Guessier. E
1674. Jâque l'Archevêque, Sieur de

Chamrans. H
1674. Jaque le Gorlier, Sieur de Drüilly. H
1675. Denys Rouſſeau, Sr d'Aubreüil E
1675 Claude Bernard Rouſſeau. H
1676. Pierre de Valles, Sieur de Monjay. E
1677. Jean Roland de S. M'min. H
1678 Jâque Jaloux, Sieur de Surmonts E
1678. Pierre André Tauxier. E
16-9. Hugue Aſſelin. H
1680. Achille Gehenault. E
1680 Pierre Euſtache Richer. E
1680. Claude Contenot, E
1650. Jean Planteroze. E
1680. Loüis Charpentier. E
1681. Charle Faiet. E
1681. Jean le Maire, Sieur de Montlivaut. H
1681. Nicolas Vaillant. E
1681. André Jâque du Houx. E
1681. Ambroiſe Surat. H
1682. Loüis François Maurin. H
1682. Philbert Bernard Moreau. E
1682. Alexandre le Mazier. H
1682. Claude Charle Petitpied. E
1682. Antoine François Moreau. H

Gens du Roy.

1680. Jean Emar Nicolaï, Sieur d'Yvoré, fils du Premier Prêsident, *Avocat Général.*

1651. Antoine Girard, Sieur de Villetaneuse, *Procureur Général.*

Pierre Richer, *Greffier en Chef,* Sécrétaire du Roy, ancien Echevin.

N .... *Greffier en Chef.*

Jean le Févre, *Premier Huissier.*

Trente autres Huissiers.

La Chambre des Comptes fut établie à Paris, suivant le Registre du Sieur de Saint Just, sous le rêgne de Saint Loüis: & depuis, Philippe le Bel aïant rendu le Parlement sêdentaire à Paris, en même temps il la rêtablit. Son premier êtablissement n'êtoit que de deux Prêsidens, dont le premier qui êtoit Clerc, êtoit d'ordinaire Archevêque ou Evêque, l'autre Laïc, ou tous deux le plus souvent Clercs: de trois Maîtres des Comptes Clercs, & de trois Laïcs. Philippe le Long y ajoûta un Maître Clerc, afin que deux pûssent être continuellement en la Chambre pour entendre les Comptes,

& deux en bas pour les corriger. Et huit Clercs, dont deux devoient tenir les Comptes, un tenir le Journal pour enregiſtrer les affaires, & les cinq autres pour entendre au fait de l'examen des Comptes, ſuivant l'Ordõnance du 9. Janvier 1319. Depuis Charle le Bel y ajoûta encore un Maître Laïc & un Clerc. Loüis XI. êtablit le ſecond Bureau, créa un troiſiême Prêſident, & augmenta le nombre des Maîtres. Tellement que juſqu'au rêgne de François I. la Chambre des Comptes n'êtoit composée que de trois Prêſidens, douze Maîtres, & ſêze Clercs, nõmés depuis Auditeurs: auſquels fut dõné par Henry II. la qualité de Conſeillers du Roy, avec voix & opinion delibérative; ſous le rêgne duquel elle fut êtablie Semeſtre. En l'année 1410. furent crêés deux Correcteurs, qui furent pris du nombre des Maîtres: aux mêmes gages, droits & hõneurs que les Maîtres, & ſéance au Bureau.

Les habits de cérémonie de la Chambre des Comptes. *Les Prêſidens* ont la robe de velours noir. *Les Maîtres des Comptes*, la robe de ſatin noir. *Les Correcteurs des Comptes*, la robe de

damas noir. *Les Auditeurs des Comptes*, la robe de taftas noir. *L'Avocat & le Procureur Général*, la robe de ſatin noir. *Le Contrôleur Général des Reſtes*, la robe de taftas noir. *Les Greffiers de la Chambre des Comptes*, la robe de damas noir. *Le premier Huiſſier*, la robe de taftas noir.

Cette Chambre a été en ſi grande conſidération, que ſes affaires les plus importantes de l'Etat, des Finances & de la Juſtice y êtoient délibêrées: où êtoient apelés les principaux Officiers de la Courone & du Parlement. Les Patriarches, Archevêques, Evêques, Princes, Conêtables, & autres grans Perſonages y avoient ſéance. Elle a eu cet hõneur d'avoir Jâque de Bourbon, Prince du Sang, pour Premier Prêſident, en l'an 1397. Pluſieurs Rois l'ont hõnorée de leur prêſence, cóme Philippe de Valois, qui pendant ſon voïage de Flandre luy laiſſa ſon Seau en garde, luy dõna pouvoir & autorité de la diſtribution de ſes graces & faveurs: même d'acorder des Lettres d'abolition de crimes, tout ainſi qu'il eut fait ou eut pû faire. De même ſous les Rois Charle V. Charle VI. & Loüis XII.

ês années 1330. 1356. 1381. & 1498. Alors elle n'étoit pas ſeulement pour juger ſouverainement des Finances, tant au civil, qu'au criminel, mais encore de la police & direction des Pons & Chauſſées, & des grans Chemins.

Elle procêde aux enregiſtremens des Sermens de fidêlité des Archevêques, Evêques & Abbaïes Roïales ; & de Chefs d'Ordre ſujets au droit de Régale, qui n'eſt fermée qu'au jour de cet enregiſtrement; & les fruits de ces Bénéfices apartiennent au Roy depuis le jour du decès de l'Archevêque, Evêque ou Abbé, juſqu'au jour de l'enregiſtrement du ſerment. Deſquels fruits Saint Loüis avoit fait don à la Sainte Chapelle de Paris; ſçavoir moitié aux Chanoines, & l'autre moitié pour l'entreténement de la Sainte Chapelle & Maiſons qui en dêpendent, dont Meſſieurs des Comptes ſont Ordônateurs. Prêſentement par Lettres vêrifiées en cette Chambre, le Roy remet ces Rêgales aux Archevêques & Evêques, ſi-toſt qu'ils luy ont prêté ſerment de fidêlité.

Elle examine, clot & arrête les Comptes du Thrêſor Roïal, ceux de

la Maison du Roy, des Maisons Roïales, & de tous les Officiers Comptables.

Les autres Chambres des Comptes sont obligées d'envoïer en celle de Paris tous les ans les doubles des Comptes de leurs Provinces afin qu'elle ait une cõnoissance générale des Finances pour faire les vérifications & corrections nécessaires des Comptes du Thrêsor Roïal & des Comptables qui y prennent leurs assignations.

La Chambre des Comptes reçoit la foy & hõmage des Vassaux des Principautés, Duchés, Pairies, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronies & Châtellenies, & peut la recevoir de tous les autres Fiefs mouvans de sa Majesté. Elle a la garde des aveus & dénombremens de tous ceux de son ressort, même des fois & hõmages des Fiefs que les Thrêsoriers de France recevront. Elle enregistre les Déclarations de guerre, Traités de Paix, Contrats de Mariage des Rois & des Enfans de France, avecque leurs Apanages, les réünions & aliénations des Domaines, les naturalités & amortissemens;

légitimations, dons, pensions, gratifications, & généralement toutes les Lettres de grace. Et les créations des Duchés, Pairies, Principautés, Marquisats, Comtés, Vicomtés, Baronies, Châtellenies & hautes Justices : ensemble les annoblissemens, confirmations & réhabilitations de Noblesse ; aïant le droit non seulement d'en vérifier le don, mais aussi de liquider la Finance de l'indemnité qui est deuë au Roy, & celle des Paroisses où les annoblis & réhabilités étoient taillables : & ainsi leur titre de Noblesse est & doit être nécessairement étably par la vérification de la Chambre. La vérification s'en fait aussi pour les partages nobles, aux Parlemens : & pour les exemptions des Tailles, à la Cour des Aides.

Les Enfans de France ont droit d'établir une Chambre des Comptes au principal lieu de leurs Apanages : mais elles finissent en cas de réversion à la Courone, faute d'hoirs mâles ; & le plus souvent même ils font compter leurs Thrésoriers en la Chambre des Comptes de Paris.

Elle vérifie aussi les priviléges de Provinces ou de Villes, amortissemens,

affranchiſſemens, naturalités, permiſſions de Foires & Marchés, dons, ventes & engagemens de Domaine.

Les Pr. ſidens, Maîtres des Comptes, Correcteurs, Auditeurs, Gens du Roy, Thrêſoriers de France ſont ſujets à l'êxamen, les Semeſtres aſſemblés. Les Procureurs & Huiſſiers ſont auſſi ſujets à l'éxamen, mais ſeulement pardevant des Cõmiſſaires à ce députés.

Le Premier Prêſident & les Prêſidens de cette Chambre ſont reconduits par les Huiſſiers de ſervice, la baguette en main, juſque devant la baſſe Sainte Chapelle.





CHAPITRE VI.

DE LA COUR DES AIDES.

LA Cour des Aides est composée de six Présidens, & de quarante Conseillers partagés en trois Chambres. A la premiére se trouvent le

devant Conseiller au Parlement de Roüen. I.

1657. Nicolas le Prêtre, Baron du Bourg-le-Prêtre, Seigneur de la Chapelle, Mênicourt, Grillemont, les Rablais, & S. Jean de la Houssaye, cy-devant Conseiller au Parlement. III.

1672. Hilaire Bordier, cy-devant Conseiller au Parlement de Roüen, puis en celuy de Paris. II.

1675. Loüis Lotin, sieur de Charny & de Saint Pére-Avy, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. III.

1681. Paul Payan, cy-devant Conseiller en cette Cour. II.

CONSEILLERS.

1631. Loüis Quatr'hommes, *Doïen*. I.

1631. Antoine le Feron.

1636. Nicolas Gourreau de la Proustiére.

1636. Jean le Bel, Sieur du Lis, cy-devant Procureur Général en la Cour des Aides d'Agen. I.

1636. Pierre le Févre de Lezeau.

1651. Nicolas Clapisson, d'Ulin, cy-

devant Conſeiller au Châtelet de Paris. I.
1654. Charle Treton. I.
1655. Abel de Sainte Marthe, Garde de la Bibliotheque du Roy à Fontaine-bleau. I.
1656. Antoine le Févre de la Mal-Maiſon. I.
1657. Nicolas Emery. I.
1658. Jerôme de Bragelongne, cy-devant Conſeiller au Parlement de Mets. I.
1659. Jâque Piques, cy-devant Envoïe pour le Roy en Suède & autres Pais du Nort. I.
1661. Gabriel Joſeph Joly, cy-devant Conſeiller au Châtelet de Paris. I.
1664. François Petit, ſieur de Villeneuve près Dammartin. I.
1666. René de Pajot, ſieur de Ploüis. I.
1667. Nicolas Fardoil. II.
1668. Claude Heron. II.
1668. Martin Ricordeau. II.
1669. Claude le Clerc de Leſſeville, ſieur de ſaint Leu, Saint Prix, Taverny, Incourt, Leumont. I.
1671. Oudard le Feron, ſieur de Lou-

vre en Parisis. III.

1672. Pierre de Berulle. II.

1672. Nicolas Servin. II.

1673. Nicolas Mydorge. II.

1675. Jean-Bâtiste Larcher. II.

1675. François Boulin, cy-devant Substitut du Procureur Genéral au Parlement. III.

1677. Jâque Gayot, cy-devant Conseiller au Prêsidial de Lyon.. II.

1678. Jâque Raudot, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. III.

1679 Claude Guillier, cy-devant Procureur du Roy à Senlis. III.

1679 Nicolas le Camus. III.

1679. Jean de Jassault. II.

1679. Adam Antoine Chassepot de Beaumont, sieur d'Epiney, III.

1680. Jean Gon, sieur de Vassigny, cy-devant Thrêsorier de la Maison du Roy. III.

1680. Guillaume Alèxandre Joubert de Gondonville. III.

1681. Jean Jâque Ollier, sieur de Tocquin. III.

1681. François René le Tellier. II.

1681. François Frezon. II.

1681. Jean-Loüis de Bullian, cy-devant Substitut du Procureur Géné-

ral au Parlement. III.

1681. Claude Constantin de Lademars. cy-devant Conseiller à l'ancien Châtelet. II.

1682. Nicolas le Vasseur de Saint Vrain. III.

Gens du Roy.

1671. Jean - Batiste Ravot, Seigneur d'Ombreval, *Avocat Général.*

1672. Claude du Bosc du Bois, *Procureur Général*, cy-devant Conseiller au Parlement.

1680. Charle Loüis de Montchal. *Avocat Général.*

Substituts.

Loüis Robert, Loüis Baudran, Michel Verdier, Nicolas François le Maître.

Greffier en Chef.

1680. Hugue du Puy, Sécrètaire du Roy.

1680. Jâque du Molin.

Quatre Sécrètaires de la Cour.

1675 Claude Corberon. 1675. Nicolas Ralet. 1675. Joseph Faure. 1678. N.... Rallet.

Premier Huissier. Michel de Brie.

Sept autres Huissiers.

Conseillers Honoraires.

1635. Pierre Poncet.

1638. Charle Loyseau.

1659. Antoine le Bigot de Câtines.

Touchant la Cour des Aides.

LA création de la Cour des Aides est un peu après que l'on a rendu le Parlement sédentaire à Paris: & si vous exceptés les Parlemens de Paris & de Toulouze, elle precêde d'ancienneté les autres Parlemens. Elle fut êtablie aprês une Assemblée des Etats du Roïaume sous le Roy Jean, vers l'an 1355. par Charle V. êtant Dauphin; & par une prérogative particuliére, les Etats des Maisons Roïales & des Princes sont mis au Greffe de cette Cour. Tous les Officiers compris dans ces Etats, n'ont pour Juges en dernier ressort sur le fait des Aides, que ceux de cette Cour, quoiqu'ils fussent domiciliés dans l'êtenduë des autres Cours des Aides.

La juridiction de la Cour des Aides est de cônoître & juger en dernier ressort des Tailles, Aides, Gabelles, Im-

positions, & toutes Fermes & droits du Roy. La cõnoissance du titre de Noblesse luy apartient aussi.

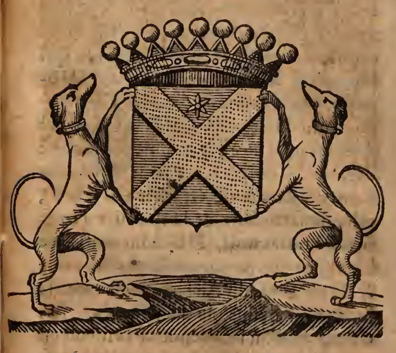
Habits de cérémonies de la Cour des Aides. *Les Présidens* ont la Robe de velours noir. *Les Conseillers*, *Avocats & Procureur Généraux*, & *Greffier*, la robe d'écarlate.

Le Premier Président de cette Cour à la levée de l'Audiance, est reconduit jusque devant la haute Sainte Chapelle par les Huissiers de service.

Aprés la Cour des Aides de Paris, celle de *Mon-pélier* fut établie par Charle VII. en 1437 elle est jointe à la Chambre des Comptes du même païs. Celle de *Rouen* est pour la Normandie, Celle de *Clermont-Montferand* en Auvergne a été établie par Henry II en 1557. Il y en a une autre à *Bourdeaux* pour la Guienne. Celle de *Provence* est jointe à la Chambre des Comptes du même lieu. Il y en a aussi une à *Grenoble* en *Dauphiné*, & encore une autre en *Bourgogne*, qui est jointe à la Chambre des Comptes de Dijon.

Les Lettres H E. mises aprês les noms marquent le Semestre des Prê-

sidens & Conseillers de la Cour des Monoïes. Ceux qui sont au Semestre d'*Hyver*, ont la Lettre H. les autres qui ont l'E, servent au Semestre d'*Esté*.



CHAPITRE VII.

DE LA COUR DES MONOYES.

IL y avoit trois Généraux des Monoïes de France, dês la premiére race de nos Rois, faits sêdentaires à Pa-

ris en même temsque le Parlement, augmentés du regne de Philippe le Bel,& en d'autres tems, & joints à la Chambre des Comptes; de laquelle ils ont été ſéparés en 1358. Ils ont jugé ſans appel à l'êgard du civil,& à l'êgard du criminel depuis Henry II. en 1551. qui leur dōna le titre de Cour des Monoïes. Elle a ſon rang dans les Cérémonies immédiatement aprés la Cour des Aides; où les Prêſidens portent la robe de velours noir, les Conſeillers, les Gens du Roy & le Greffier en Chef, celle de ſatin noir, & le Premier Huiſſier, de taftas noir. Elle dōne audiance les Mêcredis & Samedis aux Avocats & Procureurs du Parlement,& tient ſa ſéance au deſſus de la Chambre des Comptes, d'où le Premier Prêſident eſt reconduit tous les jours par les Huiſſiers juſqu'au bas du grand eſcalier devant la baſſe-ſainte Chapelle, ainſi que le Premier Prêſident de la Chambre des Comptes. Elle conoît ſeule ſans apel des Monoïes, mêtaux, mines & poids, & des Officiers & Artiſans qui y ſont emploïés; come auſſi de la fabrique, tître, cours, prix de police des Monoïes: & reçoit l'apel des jugemens des Officiers

ciers des Chambres des Monoïes & autres Juges dêpendans d'elle.

Il y a deux Prêsidens & plusieurs Conseillers Cõmissaires en titre, qui vont faire tous les ans la visite dans les Provinces. On garde soigneusement en cette Cour les poids originaux de France, sur lesquels ceux des Villes du Roïaume sont êtalonés. Un des Conseillers, qui est M. Chassebras du Breau, est dêputé depuis l'année 1668. pour l'uniformité générale de tous les poids & marcs de France : & fait marquer en sa prêsence du Poinçon du Roy, qui est une Fleur de lis, tous les poids du public quand ils sont justes. Le tout sans frais.

MESSIEURS

PRE'SIDENS.

1662. Nicolas Cotignon de Chauvry, Chevalier Seigneur de Chauvry & du Brëüil, Vicomte de Montreüil & de Bernay, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Prêmier Prêsident en la Cour des Monoïes, Génêalogiste des Ordres du Roy, cy-devant Con-

seiller au Parlement. H E

Il porte d'azur au sautoir d'or, une molette d'êperon de même en chef.

1646. Constans de Silvecane, cy-devant Conseiller en la Cour des Aides de Dauphiné, & Prevôt des Marchands à Lyon. E

1657. Loüis Cousin, cy-devant Avocat au Parlement. H

1658. Claude Labbé de Forcelles, cy-devant Premier Prêsident en la Chambre des Comptes de Nancy. E

1663. Honoré le Roy de Jumelles, sieur de Morsan. E

1667. Jean-Bâtiste Arnolet de Lochefontaine, Vicomte de Peny, cy-devant Conseiller au Parlement de Mets. H

1676. Claude Hourlier, cy devant Lieutenant Particulier au nouveau Châtelet, & auparavant Lieutenant Général au Bailliage du Palais. E

1677. Jean Feydeau, cy-devant Avocat au Parlement. H

1682. René Pinterelle, sieur des Biais, H

CONSEILLERS.

1641. Nicolas Hamelin, sieur de

Chaignes, *Doïen.* H
1641. François le Brun. H
1644. Jean Chauvin. E
1650. Guillaume Fabrot. E
1650. Michel Antoine le Gras. E
1650. Jean Marceau. H
1651. Jâque du Buiſſon. H
1653. Simon Deſprés. E
1653. Pons-Alexandre Boudet, ſieur de Pont-Boudet en Barrois. H
1653. George le Vieux. E
1656. Nicolas Chauffart. H
1656. Jean Boiſard. E
1659. Antoine de Fuſſimaigne. H
1660. François de Leſpy du Sauſſay, cy devant Maître de la Chambre des Comptes de Nancy. E
1661. Claude des Martins. H
1665. Gabriël Chaſſebras, Sieur du Breau. E
1665. Jâque de la Roche, receu Contrôleur au Comptoir 1665. H
1665. Jean de Faverolles. E
1667. Charle Frenicle. H
1667. Etienne Grivel. E
1668. Claude Pulleu. H
1670. Loüis Barré. E
1675. Nicolas Foy, ſieur de S. Maurice,

cy-devant Conseiller au Presidial de Beauvais. H

1678. Noël Pellegrin, Sieur des Cluzeaux. E

1679. Thibaut Cadot, sieur Dudy. E

1682. Pierre le Tellier. H

1682. Philippe François de Blois, sieur de la Suze. H

Gens du Roy.

1679. Nicolas le Vacher, *Avocat Général.* Aux Quartiers d'Avril & d'Octobre.

1674. Jean-Bâtiste de Selve, *Procureur Général.* H E

1681. Loüis Guiloire, *Avocat Général.* Aux Quartiers de Janvier & de Juillet.

1680. Jean Chastelier, Premier Substitut & Assesseur en la Prevôté Generale des Monoïes. H E

1681. Jean-François des Hayes, second Substitut du Procureur Général, aussi Procureur du Roy en la Prevôté Générale des Monoïes de France. H E

Greffier en Chef 1661. George Herar-

din Sécrêtaire du Roy. H E
Premier Huißier, Basile Parent, 1666.
H E
Dix-sept autres Huissiers.

Il y a un Prevôt Général des Monoïes & Marêchaussées de France, le sieur Deniseau, qui a séance aprês le dernier Conseiller, lorsqu'il aporte juger les procês criminels qu'il a instruits.

Il a plusieurs Lieutenans, Exemts, un Procureur du Roy, un Assesseur, Greffiers & soixante Archers.

CHAPITRE VIII.

Des Thrêsoriers de France.

LEs Thrêsoriers Gênéraux de France, dont l'institution est presque aussi ancienne que la Monarchie, ont été êrigés en Génêralités vers l'année 1450. êtablis en divers lieux du Roiaume pour conoître du Domaine du Roy & de ses Finances. Ils sont du Corps des Compagnies Souveraines, & joüissent des mêmes Privilèges que la

Chambre des Comptes, où ils ont rang, séance, voix & opinion délibérative, ainsi qu'en la la Cour des Aides, lorsqu'ils y vont pour affaires d'importance. Ils ont pareillement séance au Parlement avecque Messieurs les Conseilleils, lors qu'il est nécessaire qu'ils y aillent pour les affaires du Roy, ou du public, & sont Cómissaires nés des Chambres *Souveraines* de Francs-fiefs du Domaine & du Terrier. Ils sont rêputés du nombre des Officiers domestiques & Cõmensaux de la Maison du Roy, & joüissent des mêmes privilèges. C'est en cette qualité qu'ils prêtent le serment au Roy, entre les mains de M. le Chancelier, avant que d'être receus en leurs Charges. Ils ordónent des bâtimens, réparations des Maisons Roïales, Palais où se rend la Justice, Prêsidiaux, Bailliages, Senêchaussées, Prevôtés, & autres Juridictions Roïales, Ponts & Chaussées, Pavé & autres ouvrages publics. Mais le Château du Louvre, & quelques autres Maisons Roïales, ont été dêmembrées de leur Charge, lorsque le sieur de Fourcy, Thrêsorier de France à Paris, fit êtiger la Charge de Surintendant des

bâtimens: dont il se fit pourvoir, vendant la sienne de Thrêsorier de France.

Les Lettres d'anoblissement, réhabilitation, naturalité, lêgitimation, aubaine, des-hérance, êpaves, êrections de Terres en Baronies, Marquisats, Comtés & Duchés: les Lettres de dons, de péage, pensions, & autres Lettres concernant le Domaine du Roy, leur doivent être adressées pour les regîtrer en leur Bureau.

La levée des Tailles doit être faite en vertu des Lettres Patentes à eux adressantes: après qu'ils ont dõné au Roy & aux Seigneurs de son Conseil, le dêpartement par eux fait des Tailles sur les Elections, en conséquence du Brévet que sa Majesté leur envoïe tous les ans à cet effet. Sur lesquelles Lettres ils font Remontrance à sa Majesté, quand besoin est, & envoïent leurs attaches & mandemens aux Eleus, pour en faire l'imposition sur les Paroisses. Cette imposition se fait dans la Généralité de Paris par les Thrêsoriers de France, Cõmissaires dêpartis dans les Elections dêpendantes de cette Généralité, où ils vont prêsider, pour faire avecque les Officiers le rêgalement des

Tailles. Ils envoïent ensuite aux Receveurs Généraux & particuliers les Etats de recouvrement, pour en faire la recette.

On en doit user de même pour toutes les autres levées de deniers qui se font dans le Roïaume, de quelque nature qu'elles soient.

Les deux Receveurs Généraux des Finances en la Généralité de Paris, sont Jean de Sonning, & N..... Carrel.

Les deux Contrôleurs Généraux du Domaine & Thrêsor, qui ont été cõmis en 1670. Pierre Pidou, & Pierre le Grand.

Tous les Officiers des Elections des Greniers à Sel, & tous les Officiers comptables des Recettes générales ou particulieres, ou les Cõmis à la recette de deniers Roïaux : sont receus & prêtent serment pardevant eux, & y comptent par état au vray avant que de compter à la Chambre des Comptes.

Ils sont Grands Voïers, & ont la direction, juridiction, œconomie & police des Voïeries, particulierement de celle de Paris: tant pour les grans chemins, & pour empécher les entreprises

qui s'y pourroient faire, que pour les bâtimens & toutes avances, saillies, encombremens de chemins, veuës & voïes publiques. Et toutes Lettres Patentes, pour transférence, changement, clôture de chemin ou choses semblables, leur sont adressées en cõnoissance de cause: & les parties interessées apelées devant eux, y prôcedent, où la Justice leur est renduë sans apel.

Il y a vingt-trois Généralités en ce Roïaume, & vingt-trois Thrêsoriers de France en chaque Bureau, le premier desquels est à Paris, au Palais près la Chapelle S. Michel. Ces Thrêsoriers s'assemblent les Lundis, Mardis, Jeudis & Vendredis matin; & tous les Samedis, les Cómissaires pour le Pavé. Durant les Vacances, ils s'assemblent seulement les Mardis & les Vendredis.



THRE'SORIERS
DE FRANCE,
GENE'RAUX DES FINANCES, ET GRANS VOÏERS en la Généralité de Paris.

MESSIEURS

PRE'SIDENS

1636. François de Varoquier, Sieur de Méricourt, Chevalier de l'Ordre de S. Michel.
1654. Henry Sallé, Sieur du Plessis.
1657. Philippe du Four, cy-devant Sécrêtaire du Roy.
1657. François de la Barre, Sieur du Moutier.

CONSEILLERS

TRE'SORIERS DE FRANCE.

1658. Edme Belin.

1658. Antoine Roüillet, Sieur de Beauchamp.
1657. Nicolas Scourjon, Sieur de la Houssaye.
1664. Nicolas Pinon, Sieur de Villemain.
1667. Pierre Robineau.
1667. Charle Raboüin.
1668. Joachim Berauld.
1669. Claude Fornier, Sieur de Montigny.
1673 Michel de Savenières, Sieur de Liniéres.
1673. Michel de Bourges.
1673. Charle Petit, Sieur de Létang.
1675. Michel Fremin, cy-devant Substitut du Procureur Général au Parlement.
1676. Jean-François le Brun.
1677. Jean Auget du Saussoy.
1679. Hardoüin Jacob, Sr. des Pluches.
1680. Pierre Roland, Sieur de Ponthenay.
1680. Jean du Noyer.
1681. Jâque Bourdon.
1682. Denis Pásquier.

Gens du Roy.

1629. Antoine Ferrand, *Avocat du*

Roy, cy-devant Lieutenant Particulier à l'ancien Châtelet.

1680. François Petit-piéd, *Avocat & Procureur du Roy*.

1676. Henry Langlois, *Procureur du Roy*.

Greffier

1663. Etienne le Droit.

Premier Huissier & Concierge.

1671. Claude Libour.

Cinq autres Huissiers.

De la Chambre du Thrêsor.

Dans la Grand'Salle du Palais est la Chambre *du Thrêsor*, qui privativement à tous autres Juges, cônoît du païement des droits & fermes domaniales, & des différens qui se meuvent pour ce sujet: des droits d'aubeine, bâtardise, des-hérance, & des amendes adjugées par les Arrêts du Parlement, & incidens qui en naissent, dont l'appellation ressortit au Parlement.

Les Officiers de la Chambre du Thrêsor ont encore une autre Châbre au Bureau des Thrêsoriers de France, où ils s'assemblent quelquefois. Les Thrêsoriers de France sont les Prési-

dens de cette Chambre du Thrêsor, où quand bon leur semble, ils vont présider aux Audiances & Procês par êcrit. Même ceux de Paris dõnent la Loy aux Conseillers du Thrêsor, lorsqu'ils se prêsentent pour être receus: & quelques-uns d'entre eux, suivant le jour qu'ils leur ont dõné pour y répondre, les y vont interroger & recevoir.

Les jours d'Audiance sont les Mêrcredis & Samedis, que les Avocats & Procureurs du Parlement y viennent plaider.

OFFICIERS DE LA Chambre du Thrêsor.

MESSIEURS

1679. Jean Vigneron, *Lieutenant Général, Civil & Criminel*, cy-devant Avocat du Roy à l'ancien Châtelet.

1663. Claude Sebire, Sieur de Bois-Labé, *Lieutenant Particulier.*

CONSEILLERS.

1661. Pierre Rollet, Sieur de la Sabloniére, *Doïen.*
1666. Antoine Galland, Sieur de la Grand Maiſon.
1671. Claude de Bethiſy.
1678. Paſcal de la Lande.
1679. Loüis Noyer.
1681. Nicolas de la Mare.

Avocat & Procureur du Roy.

1671. Touſſaint Raviére.

Greffier en Chef.

Jean Batiſte le Tourneur Sr dudit lieu.

Un *Greffier des Prêſentations & Contrôle*, le même.

Le Premier Huiſſier ou Concierge.

1671. Claude Libour.

Trois autres Huiſſiers,

Aprês les Thrêſoriers de France, nous allons parler des Juridictions qui avoient leur ſéance à la Table de Marbre du Palais: les Eaux & Forêts, la Conêtablie & Marêchauſſée de France, l'Amirauté, &c.

CHAPITRE IX.

Des Eaux & Forêts.

LA Juridiction des Eaux & Forets est fort ancienne, & de tres grande étenduë. Elle est êtablie pour empécher les abus, delits & malversations qui se pouroient cōmettre dans les Bois du Roy (qui sont la plus belle partie de son Domaine.) Elle cōnoît des mêmes abus dans les Bois des Princes, Prêlats, Gentils-hōmes, autres particuliers & Cōmunautés, Elle cōnoit aussi tant en premiére instance, que par apel, de toutes les entreprises faites dans les bois, garennes, riviéres, isles, islots, moulins, pêches, chasses: & de tous procês civils & criminels, meus pour raison de ce, entre toutes persōnes, de quelquel qualité qu'elles soient, même poûr le fonds & propriêté, rêglemens d'usages, droits de grurie, grairie, tiers & danger, &c.

Cette Chambre est dans la Grand'-

Salle du Palais proche le Parquet des Gens du Roy du Parlement.

Son reſſort s'êtend plus loin que celuy du Parlement de Paris: car outre les apellations des Maîtriſes & des Juſtices particuliéres des Seigneurs, pour le fait des Eaux & Forêts, qui ſont dans l'êtenduë du Parlement, elle reçoit encore celle des autres Parlemens, où il n'y a point de Table de Marbre, cõme de Bourdeaux, Grenoble, Mets, Dijon, Aix, Pau; & elle a même la prêvention ſur les Eaux & Forêts des autres Parlemens. Les Principaux Officiers des Maîtriſes & Capitaineries des Chaſſes & de la Louveterie y ſont receus.

Les Ducs & Pairs y procêdent préférablement à toute autre Chambre des Eaux & Forêts des autres Parlemeus, encore que les choſes contentieuſes ſoient ſituées dans leur êtenduë. Ils y ont le même privilége qu'à la Grand' Chambre, en laquelle ils ne ſçauroient ſe pourvoir pour ce fait, cõme ils font en tout autre cas: les Ordõnances attribuans à cette Juridiction la cõnoiſſance des matiéres qui la concernent, privativement à tous autres Juges, no-

nobſtant tout *Cõmitimus*, ou autre Privilége.

On y diſtingue de deux ſortes de Juridiction, l'Ordinaire, & l'Extraordinaire. Les apellations de l'Ordinaire reſſortiſſent au Parlement : & à l'Extraordinaire, les procés de réformations, malverſations, délits & dégradations de bois, &c. y ſont jugés en dernier reſſort : & ſans apel, par M. le Premier Prêſident, avec ſept Conſeillers de la Grand'Chambre, & quatre des premiers Officiers de cette Table de Marbre, ſur les concluſions des Gens du Roy de cette Chambre.

Quand les Grands Maîtres des Eaux & Forêts veulent venir à cette Juridiction, ils y prêſident à l'Ordinaire, & les jugemens ſõt intitulés de leur nõ en cette ſorte: Les Grands Maîtres Enquêteurs & Généraux Réformateurs des Eaux & Forêts de France, au Siége général de la Table de Marbre du Palais à Paris. Et à l'Extraordinaire ils ſont intitulés, Les Juges ordõnés par le Roy, pour juger en dernier reſſort & ſans apel, les procês des Réformations aux Eaux & Forêts de France, au Siége de la Table de Marbre du Palais à Paris.

Par Déclaration du Roy, du mois de Décembre 1675. registrée au Parlement le 15. Juin 1676. les Grandes Maîtrises des Eaux & Forêts de France sont partagées en huit dêpartemens, dont sept sont exercées par cōmission, & celuy de l'Orleanois en titre.

1. Le dêpartement de l'Isle de France, Brie, Perche, Blaisois, Picardie, Païs conquis & reconquis. Le Grand Maître, M. Jâques-François de Joanne, sieur de Sommery, Gouverneur & Bailly de Blois.

2. Le dêpartement de Normandie & ressort du Parlement de Roüen. Le Grand Maître, M. Mascranni.

3. Dans la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Berry, le Bourbōnois, le Nivernois, le Païs d'Aunix, l'Angoumois, la Xaintonge, la Marche & le Limosin. Le Grand Maître, M. Florimond Hurault, sieur de S. Denys.

4. Dans l'Orleanois. M. Pierre Lallemant, Seigneur de Lestrée, & d'Atye, Lieutenant de la Ville de Châlons: & M. Daguerre, cy-devant Conseiller au Parlement de Metz.

5. Dans la Champagne & ressort du

Parlement de Mets. Le Grand Maître, M. du Fuſſemberg.

6. Dans la Bourgogne & Breſſe, Lyõnois, Baujolois, Forêts & Auvergne, M. de Mauroy.

7. Dans le Gouvernement & reſſort du Parlement de Bretagne, M. le Grand.

8. Dans la Guïenne, Baſſe-Navarre, Soule, Païs de Labour, Languedoc, Provence & Dauphiné, M. Froidour.

En Flandre, le Grand Maître, M. le Feron.

La Charge de Grand Maître des Eaux & Forêts êtoit de tres-ancienne inſtitution, poſſèdée par des perſõnes de qualité. Il n'y en a eu qu'un ſeul, juſqu'en 1575. que Henry III. en créa ſix, qui ont depuis été augmentés.

Officiers des Eaux & Forêts à la Table de Marbre de Paris.

Lieutenant Général.

1672. Pierre Savary, ſieur de S. Juſt.

Lieutenant Particulier.

1678. Jean Goupil.

Six Conseillers.

1660. Antoine Laîné. *Doïen.*
1663. Jean Petit.
1670. Hugue Picou.
1675. Jean Vildor, Sieur de Quincra.
1677. Jean de la Barre, Secretaire du Conseil de Monsieur le Duc d'Orleans.
1682. Denys-Pierre Morizet,

Procureur Général.

1670. François Ménard, sieur de Tiffanges.

Avocat Général.

1682. François de Lommeau.

Deux Greffiers.

1682. Gilles Brocquet.
1682. Charle le Noble.

Deux Huissiers Audianciers.

Les Mêrcredis & Samedis matin sont les jours ordinaires d'Audiance de cette Chambre.

Il y a encore la Maîtrise particuliére des Eaux & Forêts de Paris, qui se tient dans la Cour du Palais, dont l'apel vient à la Chambre des Eaux & Forets de France. Elle est composée d'un Maître, d'un Lieutenant, d'un Procu-

reur du Roy, & autres Officier.

CHAPITRE X.

De la Conêtablie & Marêchaussée de France.

LE Conêtable & les Marêchaux de France sont les Chefs & les prêmiers Officiers qui prêsident à cette Juridiction. C'est la justice ordinaire de la Milice civile, politique & criminelle, unique & universelle dans toute l'êtenduë du Roïaume. Leurs Sentences, dont l'apel va au Parlement, sont intitulées en ces termes : Les Conêtable & Marêchaux de France, à tous ceux qui ces prêsentes Lettres verront, &c. bien même qu'il n'y ait point de Conêtable, parce que le plus ancien Marêchal de France reprêsente le Conêtable, ne faisant ensemble qu'un Corps, dont il est le Chef. Quand Messieurs les Marêchaux de France s'assemblent sur les diffêrens de la Noblesse, la persône du Conseil du Roy, soit Conseiller d'Etat ou Maître des Re-

quêtes, agrêée par sa Majesté d'entre celles que Messieurs les Marêchaux de France luy ont proposées, assiste chés le plus ancien Maréchal de France, qui se trouve à Paris à toutes les assemblées qui s'y tiennent pour le point d'hôneur: & y fait raport de toutes les affaires, & c'est prêsentement Monsieur Ladvocat, Maître des Requêtes.

La Conétablie est en droit de cõnoître de la réception & fonction des Charges de tous les Prevôts Généraux, Provinciaux & Particuliers, Vice-Baillis, Vice-Sénêchaux, Lieutenans Criminels de robe-courte, Chevaliers du Guet, leurs Lieutenans, Assesseurs, Procureurs du Roy, Cõmissaires & Contrôleurs à faire les montres, Thrêsoriers de la solde, Receveurs, Païeurs & Greffiers des Compagnies, en quelque lieu du Roïaume qu'elles soient établies.

Elle cõnoît aussi des fautes, abus & malversations cõmises par tous les Officiers des Guerres, de Gendarmerie & des Marêchaussées.

Officiers de robe longue de la Conêtablie.

Un *Lieutenant Général.*

1673. Martin de Rodarel, Seigneur de Lidé.
1664. Jâque de Chaulnes, *Lieutenant Particulier.*
1660. Nicolas de la Fondz, *Procureur du Roy.*
Ces trois Officiers, outre les Privilèges des Cômensaux de la Maison du Roy, dont ils joüissent, ont droit de prendre la qualité d'Ecuïer à cause de leur Charge: & leurs Prevôts même Géneraux & Provinciaux, avecque leurs Lieutenans anciens servans prés leurs personnes: Et y ont été maintenus par Arrêt du Conseil d'Etat des Finances du mois de Mars 1666.
1654. Claude Trabit, *Greffier en Chef.*
Plusieurs Huissiers, dont il y en a quatre qui servent actuellement à la Chambre.

Prevôté de la Conêtablïe.

Antoine le Grain, *Grand Prevôt de la Conêtablie, Camps & Armées de sa Majesté*, a quatre Lieutenans, quatre Exemts, & cinquante Archers.
1658. Daniel Deniseau, *Prevôt Général des Monoïes & Marêchaussées de France*, a plusieurs Lieutenans, Exemts, un Greffier & soixante Archers, qui

ont pouvoir d'exploiter.

Le Prevôt de l'Isle de France, François de Francini de Grand'Maison, cy-devant Lieutenant Criminel de Robe-courte au Châtelet de Paris.

Il a 4. Lieutenans, 8. Exemts, & cent Archers.

CHAPITRE XI.

De l'Admirauté de France, & autres Juridictions étant dans l'enclos du Palais.

DE L'AMIRAUTÉ DE France & de Guïenne.

CEtte Juridiction étoit aussi à la Table de Marbre, & se tient à présent dans la Grand'Salle du Palais, du côté de la Salle Dauphine : elle cõnoît de toutes les affaires qui concernent l'Amirauté & débris des Vaisseaux, naufrages & Cõmerce de la Mer, tant en premiere instance, qu'apel, des abus & malversations cõmises par les Officiers des Siéges particuliers & autres Officiers de la Marine.

Les

Les Siéges particuliers, dont l'apel se relêve en cette Juridiction, sont la Rochelle, les Sables d'Olone, Marans, Calais, Boulogne, Montreüil, Abbeville, S. Valery, Eu & Hault.

MESSIEURS

LIEUTENANT GE'NE'RAL.

1657. Charle de Séel, sieur de Marbrelle, cy-devant Lieutenant Particulier à la Conêtablie.

Lieutenant Particulier, le même.

Quatre Conseillers.

1663. Gerard Frogier, Sieur des Petites Gorges, *Doien.*

1663. Jâque Duval, Sieur de Verbuisson.

1663. Pierre Brotin.

1666. Jâque de Vaux.

Procureur du Roy.

1670. Claude Boucheron.

Greffier.

1669. Antoine Rologue.

Premier Huißier.

1679. Henry Terrier.

Les jours d'Audiance sont les Lundis, Mercredis & Vendredis.

Il y a encore d'autres Chambres de l'Amirauté, à Roüen, à Bourdeaux, en Bretagne, à Dunkerque, & autres lieux.

Juridiction du Grand Panetier de France.

Elle cõnoît des reglemens entre les Boulangers qu'elle reçoit.

Un Lieutenant Général & Particulier, Maire & Garde de la Grande Paneterie de France.

1681. Nicolas Petit-Jean.

Procureur du Roy.

1682. François Rulhiere.

Un Greffier.

1674. Cyprian Hubault.

Un Premier Huissier. Naudin.

Treize Huissiers Audianciers qui resident, tant à Paris qu'à la Campagne.

Les Audiances se tiennent les Lundis & Samedis.

BAILLIAGE DU PALAIS.

Bailli.

1678. Claude Belot, cy-devant Maître des Comptes.

Lieutenant Général.

1652. Claude Hourlier.

Procureur du Roy.

1674. Claude Robert.

Elle cõnoît des diferens qui ſurvienent dans les Salles & Cour du Palais.

Juridiction de la Maçonerie, &c.

Elle ſe tient au deſſus de la Salle Dauphine.

Trois Conſeillers *Juges* Généraux *des Oeuvres de Maçonerie* de France.

François Villedo, ſieur de Clermont.

Nicolas de l'Epine.

N.....

La Juſtice de la Bazoche pour les rêglemens des Clercs du Palais, & la Juſtice de la Marée, ſe tienent encore dans l'enclos du Palais.

Aprês avoir parlé des Juſtices qui ſont dans l'enclos du Palais, il faut traiter des autres : & particulierement de l'Ancien & du Nouveau Châtelet, la Juridiction ordinaire de la Ville de Paris, & le plus conſidérable Préſidial du Roïaume.

CHAPITRE XII.

Des deux Châtelets de Paris.

LA Justice de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, s'exerce sous le nom du Prevôt de Paris : ou bien le Siège vacant, cōme il est à présent depuis 1669. le Procureur Général du Parlement est Garde né de cette Prevôté, & les actes s'intitulent en son nom, tant à l'Ancien qu'au Nouveau Châtelet.

ANCIEN CHATELET.

MESSIEURS.

Prevôt, N.......

1669 Achille de Harlay, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Procureur Général, Garde de la Prevôté de Paris, le Siège vacant.

1671. *Lieutenant Civil*, Jean le Camus, Maître des Requêtes honoraire.

1667. *Lieutenant de Police*, Gabriel Nicolas de la Reynie, Conseiller d'Etat, cy-devant Maître des Requêtes.

1666. *Lieutenant Criminel*, Jâque Defita, cy-devant Procureur général du Roy aux Requêtes de l'Hôtel.
1675. *Lieutenant Particulier*, Michel Ferrand, cy-devant Conseiller au Châtelet.

Trente-cinq Conseillers.

1624. Claude de Laune, *Doïen.*
1650. Jâque Belin, Ancien Echevin.
1653. François Bachelier, Ancien Echevin.
1658. Jean de la Porte, Ancien Echevin.
1660. Claude Bonneau.
1661. Pierre Monerot.
1661 André Duret.
1662. Nicolas Petit-Pied, Docteur de la Maison & Societé de Sorbône, Curé de Saint Martial.
1664. François Herbinot.
1665. Michel Guillois.
1668. Sebastien de Thais de la Tour.
1669. Charle le Coigneux, Seigneur de Bezonville.
1670. Charle Emery.
1671. Thomas Talon.
1671. Mathieu de Montholon.
1671. Denys Levêque.
1672. Jean Doullé.

1672. Pierre Morel.
1672. Jean Parent.
1673. Charle Luillier.
1673. Pierre Audiger.
1674. Auguſtin Huguet.
1675. Nicolas de Laître.
1676. Loüis Habert de Montmort.
1676. Pierre Hamelin.
1677. Loüis Garrot.
1677. Jean-Bâtiſte Prouſt du Martroy.
1677. Etienne Guy Favereau.
1677. Antoine Gaillard.
1677. Jean-Bâtiſte Picques.
1677. Loüis de Launay, ſieur d'Eſterville, Garde des Seaux de la Chancellerie Prêſidiale de cet Ancien Châtelet.
1679. François Sénêchal.
1681. Sebaſtien Hardy.
1681. Jean le Caron.
1682. Jean-Claude Gerault.

Gens du Roy.

1679. Adrien-Alexandre de Hanyvel, de Manevillette. *Avocat du Roy.*
1659. Jean Armand de Riantz, *Procureur du Roy*, cy-devant Conſeiller au Parlement.

1681. Jerôme Bignon, *Avocat du Roy.*

SUBSTITUTS.

Pierre Imbert.
Christofle Marie, S. du Mouceau.
N... de Riants.
Pierre Guyonnet.

Conseillers honoraires.

1639. Simon Corneilleau.
.... Jean-Bâtiste Hautin.

Greffier en Chef.

Jean Hindret, Secretaire du Roy.

Divers autres Greffiers, Civil, Criminel, des Audiances, des Decrets, des Insinuations, des Prêsentations, & autres.

Un premier *Huissier* Audiancier, & sept autres Huissiers Audianciers.

Il y a encore deux Conseillers Juges *Auditeurs*, pour décider les affaires de 25. livres, & au dessous.

1658. Christophe Auguste Pezard.
N......

Greffier en Chef des Auditeurs,

1641. Pierre Guyet.

Un *Premier Huissier*, & deux Huissiers Audianciers des Auditeurs.

NOUVEAU CHATELET créé en Février 1674.

MESSIEURS

Prevôt, N. ....

1674. Achille de Harlay, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Procureur Géneral, Garde de la Prevôté de Paris, le Siêge vacant.

1675. *Lieutenant Civil*, Pierre Girardin, cy-devant Conſeiller au Parlement.

1674. *Lieutenant de Police*, Gabriel Nicolas de la Reynie, Conſeiller d'Etat, cy-devant Maître des Requêtes.

1681. *Lieutenant Criminel*, René Choppin, Sieur d'Arnonville, cy-devant Conſeiller en ce nouveau Châtelet.

1675. *Lieutenant Particulier*, Loüis de Vienne, cy-devant Lieutenãt Particulier au Bailliage de Troyes.

Trente-cinq Conſeillers.

1674. Claude le Févre, *Doïen*, cy-devant Subſtitut du Procureur Géneral au Parlement, & cy-devant auſſi Bailly de S. Germain des Prés.

1674. Touſſaint Milet.

1674. Hugue Racine.
1674. Etienne Petit-Pas.
1674. François Gaſſien.
1674. Chriſtophe Boyeter.
1674. Antoine Ranchin.
1674. Mathieu Langlois.
1675. Adrien-Joſeph Henin.
1675. Jean-Gabriel Sanguiniéres, Sieur de Charenſac.
1675. Euſtache-Auguſte le Clerc de Leſſeville.
1676. Nicolas-Emanuel de Villers.
1676. Chriſtophe-Joſeph Prevôt, S[r] de S. Cyre.
1676. Thomas Perrot, S[r] du Vernay.
1676. Antoine Rogier.
1676. Charle-Denys le Cointe, Sieur de Barentin.
1676. Claude Bernard, Sieur du Ménil-Garnier.
1676. Maximilien Titon.
1676. Jean Thomas.
1679. Pierre Pécot.
1677. Antoine Ferrand.
1677. Pierre-Chevalier.
1677. Jean-Bâtiſte Doé, Garde des Seaux de la Chancellerie Préſidiale de ce nouveau Châtelet.

1677. Philippe Danés, ſieur de Chavenay.
1679. Antoine de Roſſet.
1679. Nicolas Coudray.
1680. Pierre Roüillé ſieur de Marbeuf.
1680. Nicolas de Louvencourt.
1680. Philippe de Mirabeau.
1681. André le Vieux.
1681. . . . . Brunet.
1681. ..... Boyeſtel.

Gens du Roy.

1674. Iâque Brochart, *Avocat du Roy*, auparavant Procureur du Roy au Bailliage du Palais.
1674. Claude Robert, *Procureur du Roy*, auparavant Sécrêtaire de la Cour du Parlement.
1674. Nicolas Mérault, *Avocat du Roy.*

Greffier en Chef.

Jean Hindret Secrêtaire du Roy.
Un premier *Huiſſier* Audiancier, & onze Huiſſiers Audianciers.

Quarante-huit Cömiſſaires, cent tréze Notaires.

Les Procureurs, les Huiſſiers à cheval & à verge,& les Huiſſiers du Prevôt de Paris: qui ſervent tant à l'an-

cien qu'au nouveau Châtelet.

Le Lieutenant Criminel de Robecourte, de la Prevôté & Vicomté de Paris, receu en 1681. est René Chrysanthe le Clerc, Baron de Sauteray, cy-devant Conseiller au nouveau Châtelet de Paris. Il a 4. Lieutenans, sept Exemts & cent Archers qui sont aussi Huissiers au Châtelet. Le Prevôt de l'Isle de France a aussi plusieurs Lieutenans, Exemts & Archers, pour l'éxécution de ses Jugemens.

Le Chevalier du Guet, apelé Chevalier depuis que le Roy Loüis XI. le fit Chevalier de l'Ordre de l'Etoile. Il a quatre Lieutenans, huit Exemts, un Greffier, un Contrôleur & Clerc du Guet, un Guidon, quarante Archers à cheval, & cent Archers à pied, qui portent des Hoquetons bleus semés d'Etoiles d'argent. De plus, il y a une recreuë tant à cheval qu'à pied, qui est beaucoup plus forte en hyver qu'en été.

Les habits de cérémonie des Officiers du Châtelet, sont. Pour les *Lieutenans Civil, de Police, Criminel, & Particulier, les Avocats & Procureurs*

du Roy, la robe d'écarlate: & pour les *Conseillers*, la robe noire.

Il y avoit cy-devant le Bailliage du Palais, & plusieurs Justices des Seigneurs qui sõt en la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris: lesquelles ont été suprimées en créant le Nouveau Châtelet au mois de Février 1674. & leurs Juridictions incorporées à l'Ancien & au Nouveau Châtelet.

Aïant parlé de la Juridiction ordinaire de la Ville, il faut traiter de la Juridiction ordinaire pour les Tailles, les Aides & autres Droits du Roy, qui est l'Election, où l'on plaide en premiére instance.

CHAPITRE XIII.

De l'Election, & du Grenier à Sel de Paris.

L'Election de Paris est composée de 440. Paroisses. Les Officiers de l'Election y font l'assiette des Tailles,

jugent des differends qui naissent pour le fait des Tailles & des Aides, des Entrées de la Ville de Paris, & des cinq Grosses Fermes: & généralement de toutes les contestations qui naissent sur les impositions & levées des deniers du Roy, de quelque nature qu'elles soient, à l'exception des Domaines de sa Majesté & des Gabelles. L'apel de leurs Jugemens va à la Cour des Aides.

Les jours d'Audiance pour les Fermes du Roy, sont les Lundis & Jeudis matin, & pour les Tailles, les Mercredis & Samedis matin.

L'Election se tient en la Cour du Palais.

OFFICIERS DE L'ELECTION de Paris.

MESSIEURS,

PRESIDENT.

1681. Laurent de Chénevières, cy-devant Substitut du Procureur Général au Parlement, & Procureur du Roy au Bailliage du Palais à Paris.

Lieutenant.

1679. Nicolas Auvray.

Assesseur.

1681. François Bastonneau.

Conseillers Eleus.

1639. Pierre Milon, Sécrétaire du Roy, *Doïen.*
1644. Vincent Philippe Lotin.
1651. François Fougeroux.
1653. Nicolas du Vaux.
1662. Claude Potel.
1662. Loüis Thirelet.
1663. Antoine Groisy, Ancien Echevin.
1669. François Pelet.
1673. Pierre le Vasseur.
1673. Jâque Michel.
1677. Loüis Rotanger.
1677. Pierre Faguier, Sieur de Montflamber.
1677. Loüis Béville.
1678. Nicolas Gallois.
1679. Claude le Cauchois.
1679. Noël Barreau.
1680. Jean Gosset.

Conseillers Contrôleurs Eleus.

1669. Jean Viette.
1680. Josse Amelin.
1680. Claude le Vavasseur.

Gens du Roy.

1668. Joachim Chenedé, *Avocat &*

Procureur du Roy.

Il possède conjointement ces deux Charges, sans qu'elles soient réünies.

Charle Métayer, *Substitut.*

Greffiers.

1647. Jean Macé.

N......

Premier *Huissier*, Olivier Fleury. Trois Huissiers Audianciers. Huit Huissiers des Tailles. Huit Procureurs.

Il y a dans cette Election deux *Receveurs des Tailles.*

1660. René Havart.

1680. Philippe Milieu.

Conseillers Eleus honoraires.

1632. François Forcadel, cy-devant *Doïen.*

1648. Jerôme Prarond.

CHAPITRE XIV.

DU GRENIER A SEL.

LE Magasin du Grenier à Sel est proche la riviére au bout du Pont-neuf, où le Siége de cette Juridiction

eſt étably pour juger des conteſtations qui arrivent au ſujet des Gabelles, de la diſtribution du Sel, & des droits de ſa Majeſté. L'apel des Jugemens va à la Cour des Aides. Les Audiances s'y tiennent les Mercredis & Samedis, & encore les Lundis en hyver depuis le 1. Octobre juſqu'au 1. Fevrier. On y fait auſſi les mêmes jours la diſtribution du Sel au Public, l'aprés-dinée.

Deux Prêſidens.

1681. Alexandre le Fevre, *Ancien.*
1658. Etienne Pulleu, *Alternatif.*

Trois Grenetiers.

1681. François Deſneux, *Ancien.*
1670. Jâque Prevôt, *Alternatif.*
Ils éxercent auſſi le Triennal.

Trois Contrôleurs.

1680. Jean Perigois, *Ancien.*
1670. Loüis Paſquier, *Alternatif & Triennal.* Ancien Echevin.

Deux Lieutenans.

1678. Philippe Coſſart, *Ancien.*
1664. Gabriel de l'Hôpital, *Alternatif.*

Deux Contrôleurs, *Gardes des Meſures.*

1680. François Levier, *Ancien.*
1667. Jâque Gervais, *Alternatif.*

Deux Avocats du Roy.

1655. Pierre de Corbilly, *Ancien.*

1678. Gille Goüault, *Alternatif.*

Deux Procureurs du Roy.

1675. Nicolas Carnot, *Ancien.*

1675. André Belot, *Alternatif.*

Trois Greffiers.

1667. Claude Pulleu, *Ancien.*

1639. Jâque Bry, *Alternatif.*

1669. Remy le Normand, *Triennal.*

Ces Greffiers peuvent comettre à l'éxercice de leurs Charges.

Trois Huissiers Audianciers. Six Huissiers Sergens des Gabelles. Huit Procureurs. Trente Mesureurs de Sel. Soixante Porteurs de Sel, trente anciens & trente nouveaux, apelés Jurés Hanoüards. Dix Couretiers de Sel. Dix briseurs de Sel. Douze Contrôleurs & Visiteurs du Barillage des Salines & Poisson salé. Un Receveur au Grenier à Sel, & un Cõmis aux affaires. Un Capitaine, un Lieutenant, des Brigadiers, & quinze Gardes, tant à cheval qu'à piéd.

Aprês avoir traité des Justices Roïales ordinaires, il faut parler de celles de la Ville.

CHAPITRE XV.

De la Maison de Ville.

APrês le Gouverneur de la Ville de Paris, M. le Duc de Crequy les autres Officiers de l'Hôtel de Ville sont. Le Prevôt des Marchands.

Robert de Pomereu, Conseiller d'Etat, cy-devant Prêsident au Grand Cõseil, cy-devant aussi Maître des Requêtes.

Les quatre Echevins sont,

1681. Jean-Batiste Helissan, Conseiller de Ville.

1681. Antoine-Robert Baglan, Notaire au Châtelet.

1682. Charles le Brun.

1682. Michel Gamarre, Quartenier de la Ville de Paris.

Vingt-six Conseillers de Ville.

Le Procureur du Roy & de la Ville, Jerôme Truc.

Le Greffier, Martin Mitantier.

Le Receveur de la Ville, Nicolas ucot.

Sêze Quarteniers. Les Dixeniers & Cinquanteniers.

Trois cens Archers de la Ville, qui font trois Compagnies.

Plusieurs Officiers de Police, tant pour les denrées que la voiture sur la riviére, & pour tout ce qui se debite sur les ports & lieux de vente.

Le Prevôt des Marchands a sa Juridiction ordinaire en premiére instance, tant sur les rentes de la Ville, que sur tous les différends qui naissent entre les Bourgeois & Officiers de Ville, à cause de la Police, ou pour les gages & droits des Officiers.

Messieurs de Ville mettent la taxe sur les denrées; & ont à voir sur tous les ports, pour ce qui est du bled ou autres grains, pour le vin, bois, charbon, êchalas, foin, poisson, põmes, noix, & autres denrées. Messieurs du Châtelet dont nous avons parlé, sont aussi Juges de Police, & taxent les vivres.

CHAPITRE XVI.

Des Juge & Consuls.

LEs Juge & Consuls ont leur Siége de J stice derriére S. Méderic. Ils cōnoissent de toutes choses concernant le fait de Marchandise entre Marchands : Lettres de Change, Promesses, Obligations ou Contrats faits entre associés pour marchandises, de quelque qualité & condition qu'elles soient. Leur Juridiction fut établie à Paris par le Roy Charle IX. en l'an 1563. les apellations de leurs Jugemens relêvent au Parlement, quand il s'agit de plus de cinq cens livres.

On êlit tous les ans un Juge & quatre Cōsuls d'entre les Marchands qui vont ensuite prêter serment au Parlement. Le Greffier, M...... Verrier, Quatre Huissiers.

Il y avoit anciennement le *Parloir aux Bourgeois*, auquel a succédé cette Juridiction; & entre les Sergens de la Ville il y en a encore six qui gardent

le titre de Sergens du Parloir aux Bourgeois.

Les Marchands ont encore un lieu où ils s'assemblent au Palais, au dessous de la Salle Dauphine pour conférer de leurs affaires : qu'on appelle la Place cōmune des Marchands, ètablie à l'*instar* des places apelées le Change en la Ville de Lyon, & Bourse és Villes de Toulouse & Roüen.

Les six Corps des Marchands sont 1. les Drapiers. 2. les Epiciers Apothiquaires, 3. les Merciers-Joüailliers-Clinquailliers, 4. les Pelletiers, 5. les Bonetiers, 6. les Orfêvres. Les Marchands Libraires & les Marchands de Vin joüissent aussi des Priviléges des Marchands des six Corps.



LA FRANCE DIVISE'E EN GENERALITE'S.

CHAPITRE I.

Des Généralités.

LES Généralités ſont pour les Bureaux des Thréſoriers Généraux de France: établis pour faciliter la recette des deniers des Tailles, Taillon & Subſiſtance. Elles ſont au nombre de vingt-trois en tout: ſçavoir dix-ſept, qui ſont diviſées par Elections, & ſix des païs d'Etats, qui n'étans point diviſés par Elections, font aſſembler les Etats pour païer la ſome que le Roy leur demande, la font lever eux-mêmes, & l'en-

voïent au Thrêsor Roïal.

1. La Généralité de *Paris*, a vingt Elections, & 1904. Paroisses.

2. La Généralité d'*Orleans*, a douze Elections, & 1148. Paroisses.

3. La Généralité de *Moulins*, a neuf Elections, & 1170. Paroisses.

4. La Généralité d'*Alençon*, a neuf Elections, & 1276. Paroisses.

5. La Généralité de *Châlons*, a onze Elections, & 1294. Paroisses.

6. La Généralité de *Soissons*, a sept Elections, & 1088. Paroisses.

7. La Généralité de *Roüen*, a douze Elections, & 1613. Paroisses.

8. La Généralité de *Caën*, a neuf Elections, & 1008. Paroisses.

9. La Généralité de *Limoges*, a sept Elections, & 1268. Paroisses.

10. La Généralité de *Poitiers*, a neuf Elections, & 1164. Paroisses.

11. La Généralité de *Bourges*, a quatre Elections, & 566. Paroisses.

12. La Généralité de *Riom en Auvergne*, a huit Elections, & 827. Paroisses.

13. La Généralité de *Bourdeaux*, a neuf Elections, & 2995. Paroisses.

14. La Généralité de *Montauban*, a dix Elections, & 951. Paroisses.

15. La Généralité d'*Amiens*, a six Elections.

16. La Généralité de *Tours*, a sèze Elections, & 1539. Paroisses.

17. La Généralité de *Lyon*, a cinq Elections & 865. Paroisses.

Les Généralités des Païs d'Etats sont,

1. La Généralité de *Nantes pour la Bretagne*, qui n'a point d'Elections.

2. La Généralité de *Montpellier*, divisée en onze Diocêses, au lieu d'Elections, où il y a 1466. Paroisses, & trois Receveurs particuliers.

3. La Généralité de *Toulouse*, outre la Ville, qui a un Receveur Particulier, est divisée en onze Diocêses, qui ont chacun trois Receveurs Particuliers, & où il y a 1013. Paroisses.

4 La Généralité de *Dijon*, où il y a 1761. Paroisses.

5. La Généralité de *Grenoble*, qui a six Elections, & une recette particuliére à Briançon. & 604. Paroisses.

6. La Généralité d'*Aix*, où il y a 17. Viguéries, & 644. Paroisses, & trois Receveurs Particuliers du Domaine du Roy, y compris celuy de Cisteron. & un Receveur Particulier du Domaine d'Aix.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

L'ordre de lever les Tailles.

APrês que la sõme qu'il plaît au Roi de lever sur son Peuple a été arrétee au Conseil de sa Majesté, on envoïe des cõmissions aux Thrêsoriers Généraux de France, êtablis aux Bureaux des Généralités. Ces Cõmissions portent, que les Thrêsoriers Gênéraux fassent le dêpartement de la sõme qu'il leur est enjoint de lever, aux Elections dépendantes de leur Généralité, avecque le plus d'êgalité & de Justice qu'ils pourront.

Ils les envoïent aux Eleus, qui sont les Juges des Elections, avecque leur attache, qui leur ordõne de lever une telle sõme dans l'êtenduë de leur Election, ny plus ny moins. Les Eleus s'assemblent, qui font ensuite le Rôle des Tailles, par lequel ils cottisent les Villes, Bourgs & Villages dans leur Election : & aprês rendent ces Rôles à chaque Paroisse, qui êlit les Collecteurs

des Tailles d'entre les Habitans de la méme Paroisse. Ces Collecteurs sont obligés de faire les Rôles de leurs Paroisses, & de cottiser chacun des habitans selō & à proportion de ses facultés: puis de lever les deniers & les porter aux Receveurs des Tailles de chaque Election; & ceux-cy aux Receveurs Généraux de leur Généralité, qui les portent au Thrêsor Roïal.

Les Tailles se païent par ceux du Tiers Etat, c'est à dire par les habitans roturiers des Villes non franches, Bourgs & Villages; à proportion des biens du taillable, de quelque nature qu'ils soiét, & en quelque part qu'ils soient assis; hormis en Languedoc, Provence & Dauphiné, où les terres & immeubles sont seulement taillables: ainsi les roturiers n'y doivent rien pour les fiefs nobles qu'ils y possêdent, & au contraire les Gentils-hōmes y doivent la Taille des biens roturiers qu'ils ont; parce que les Tailles y sont réelles, & non pas personelles.

Les Gens d'Eglise, les Gentils-hōmes, & les anoblis sont exemts des tailles, les Officiers des Cours supérieures, les Sêcrêtaires du Roy, les Officiers

Cõmensaux des Maisons Roïales servans actuellement par quartier ou Sémestre, qui reçoivent au moins 60. l. de gages, & sont emploïés aux Etats enregistrés en la Cour des Aides; les vétérans & les veuves des nõmez cy-dessus, durant la viduité: le tout pourveu qu'ils ne fassent aucun trafic, si ce n'est du revenu de leurs terres, qu'ils peuvent vendre librement, mais sans pouvoir tenir aucune terre à ferme.

Les Officiers des Siéges Prêsidiaux, Bailliages, Sénêchaussées, Prevôtés, Vicomtés, Viguéries, Eaux & Forêts, Traites Foraines, Elections, Greniers à Sel, & de toutes les autres Justices & Juridictions Roïales du Roïaume, sont êxemts de la contribution des Tailles; ensemble du Guet, & Garde, cõme il est porté en la Declaration de sa Majesté du mois de Février 1674.

Les Bourgeois de Paris & des autres Villes franches du Roïaume sont aussi êxemts de Tailles.

Le Taillon fut êtably par le Roy Henry II. l'an 1549. pour augmenter la solde des Gens de Guerre. Ce droit se paie par les mêmes persones que la Taille; & avecque les mêmes contraintes,

& monte environ au tiers de la Taille.

La Subsistance est un autre droit qu'on a cõmencé de lever depuis quelques années. Elle est ainsi nõmée pour faire subsister les Soldats dans les quartiers d'hyver, moïennant quoy on a été quelque tems êxemt du logement de la Gendarmerie durant l'hyver. Ce droit se paie aussi cõme la Taille & le Taillon. Ces droits sont dits *Réels*, à raison des biens patrimoniaux, *Personels*, à raison de la demeure, & *Mixtes*, à raison de la proportion des moïens: à la différence des Aides, qui sont seulement impositions réelles, cõme nous dirons cy-aprês.

Les cinq Grosses Fermes de France consistent en quantité de droits d'entrée ou de sortie de plusieurs Marchandises.

Ces Fermes regardent les Provinces de Normandie, Picardie, Champagne & Bourgogne.

Des Aides.

Par le nom d'*Aides*, on entend les droits que le Roy prend sur toutes sor-

tes de Marchandises, hormis sur le Sel.

Sous ce nom êtoient autrefois comprises toutes les impositions qui se levoient sur le peuple, pour les frais extraordinaires qu'il falloit faire; pour lesquels le Domaine du Roy n'êtoit pas suffisant: & en ce sens on comprenoit sous le nom d'*Aides*, les Tailles, Gabelles, Dêcimes, & autres deniers.

CHAPITRE III.

Des Gabelles.

ON appelle Gabelles le droit que le Roy prend sur le Sel. Il y a de la peine d'en marquer l'origine: on trouve seulement que le Roy Philippe le Long, environ l'an 1318. prenoit un double sur chaque livre de Sel, & que sous le Roy Charle V. ce droit êtoit dêja uni au Domaine de la Courône, contre l'opinion de ceux qui en attribüent l'êtablissement au Roy Philippe de Valois. En l'Ordonance du Roy François I. de l'an 1541. il est dit,

que le muid de Sel sera vendu vingt livres. Les Gabelles furent venduës par le Roy Henry II. aux habitans du Païs de Poitou, Xaintonge, Païs d'Aunis, Angoumois, haut & bas Limosin, haute & basse Marche du Périgord l'an 1553. & ces Provinces s'appellent pour ce sujet *Païs Franc-salé.* La Ville de Calais, & le Païs reconquis sortant de l'obeïssãce des Rois d'Angleterre, pour se remettre sous son Prince naturel, demanda aussi Franc-salé.

Il y a trois partis pour les Gabelles, à sçavoir celuy du Lyonois & Languedoc: celuy du Dauphiné & Provence: & celuy du reste de la France appelé *le Grand Party.* Les Fermiers des Gabelles sont tenus d'acheter tout le Sel dans les Salines à un certain prix, d'y païer les droits du Roy, & le mener à leurs frais, perils & fortunes aux Greniers êtablis par le Roy, où ils font livrer le Sel au Peuple par un Cõmis.

Sur les Greniers ont été êtablis certains Officiers, qui sont, un Prêsident, trois Grenetiers, trois Contrôleurs, un Avocat & un Procureur du Roy, qui font le procês des *Faux-Sauniers*, jugent de la bonté du Sel, & de la

quantité qu'il en faut pour l'étenduë de leur Juridiction : & prennent garde aux poids & aux mesures, & à ce qu'il ne soit pas vendu plus que le Roy ne l'a ordóné. Le Sel se distribuë en deux façons, ou par impôts, ou volontairement. Ceux qui demeurent dans l'étenduë des *Greniers d'impôts*, qui sont sur les Frontiéres du Roïaume, & ceux qui sont proche du Païs Franc-salé, d'où l'on peut apporter du Sel, sont obligés de prendre tous les ans une certaine quantité de Sel proportionée à leur famille : Aux Greniers volontaires chacun prend ce qu'il luy plaît. Ainsi vous voïés que la Gabelle est personelle aux Greniers d'impôts, & réelle seulement aux Greniers volontaires.



CHAPITRE IV.

Etat des autres Recettes, dont les deniers sont annuellement portés au Thrésor Roïal.

LA Foraine de Languedoc & de Provence.

Les cinq grosses Fermes.

Le Convoy de Bourdeaux.

La Coûtume de Baïone.

La Ferme de Broüage.

Les Creuës d'Ingrande.

La Ferme de la riviére de Seine aux lieux des Octrois.

Les neuf livres dix-huit sols de Picardie.

Les anciens dix sols de Paris.

Les nouveaux dix sols de Paris.

Les trente sols de Paris.

Le Domaine de Languedoc.

L'ancien Domaine de Navarre.

Le nouveau Domaine de Navarre.

Le Domaine de la Reine Marguerite.

Le Domaine de Château-Regnault.

Le Domaine de la Reine-Mere.

La Ferme du fer.

La Ferme du papier, & Contrôle des Bureaux.

Les cendres, gravelées & souldes.

Les Surtaux de la Doüane de Lyon.

La vente des bois & forets de l'Isle de France, Généralité de Paris, Soissons, Orleans, Tours, Châålons, Roüen, Caën & Comté du Perche.

Partie du Domaine, dont recette a cy-devant été faite par les Receveurs Généraux de quelques Généralités.

Les Parties Casuelles.

Les Francs-Fiefs.

Et plusieurs autres droits.

CHAPITRE V.

Du Thrêsor Roïal, du Garde du Thrêsor Roïal, & des Thrêsoriers des Parties Casuelles.

LE Thrêsor Roïal, cy-devant apelé l'*Epargne*, est en France ce qu'étoit autrefois à Rome *Ærarium populi*. Il est

cōme la mer, dans laquelle de même que des ruisseaux & des riviéres se viennent rendre toutes les recettes, tant générales que particuliéres, des Tailles, Taillon, Subsistance; & enfin de tout le revenu du Roy: Et dans lequel aussi tous les Thrêsoriers établis pour la distribution des deniers du Roi viennent prendre les sōmes dont ils ont besoin pour l'administration de leurs Charges. Cōme pour la dêpense des Maisons Roïales. Pour le païement de la Gendarmerie, qui a ses Thrêsoriers ordinaires & extraordinaires, qui sont les Thrêsoriers de l'Ordinaire des Guerres, & les Thrêsoriers de l'Extraordinaire des Guerres. Les Thrêsoriers de la Marine, qui ont charge du païement de l'Armée Navale, & de tous les Vaisseaux que le Roy met en mer. Le Thrêsorier Général de l'Artillerie. Les Thrêsoriers des Fortifications. Les Païeurs des Rentes de la Maison de Ville. Les Païeurs des Officiers des Cours Souveraines, & plusieurs autres.

Le Thrêsorier de l'Epargne a été mis en la place de l'ancien Receveur Général, par le Roy François I. Le Roy

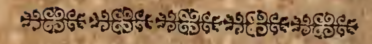
Henry II. fit cet Office *Alternatif*, de sorte que de son temps il y en eut deux Le feu Roy Loüis XIII. le fit *Triennal*, cõme tous les autres Officiers comptables. Durant la Régence on l'a voulu faire *Quatriennal*, avec toutes les autres Charges comptables. Le Roy les apeloit Conseillers & Thrêsoriers de son Epargne. Ceux qui possédoient ces Charges, avoient 12. mil livres de gages & trois deniers pour livre de tout l'argent qu'ils manioient, & à toutes les fois qu'ils le manioient, c'est à dire, qu'il entroit & qu'il sortoit de chés eux: Et prenoient autant de fois ces trois deniers, que l'argent étoit raporté & transporté de l'Epargne. Ce qui montoit à une grande sõme.

M. de Bartillat, & M. du Metz, sous le nom de Garde du Thrêsor Roïal, êxercent à prêsent alternativement les Charges de Thrêsorier de l'Epargne.

Le Garde du Thrêsor Roïal a acoûtumé de païer tous les dons & gratifications que le Roy fait, ou bien de dõner des assignations ou billets portans quitance des sõmes que le Roy a acordées.

Il y a trois Charges de Thrésorier des Parties Casuelles, sçavoir *l'Ancien, l'Alternatif, le Triennal:* on en voulut faire un *Quatriennal*: mais les trois premiers s'en sont êxemtés en païant ce quatriême Office. Autrefois il n'y en avoit qu'un créé par le Roy Loüis XII. en établissant la vênalité des Offices comptables. Leur Charge est de recevoir tous les deniers provenans de la vente des Offices: mais depuis le Rêgne de Henry le Grand, plusieurs Offices sont devenus hérêditaires en païant tous les ans un certain droit qu'on apelle pour cela le Droit Annuel, ou *Paulette*. S'il arrive que l'Officier n'aïant point païé ce Droit Annuel, meure sans avoir rêsigné son Office, ou ne survive pas de 40. jours la résignation qu'il en a faite: alors le Thrêsorier des Parties Casuelles en dispose au profit du Roy.

Le Sieur Testu, Thrésorier des Revenus Casuels du Roy, éxerce ces trois Charges.



LA FRANCE DIVISE'E EN UNIVERSITES.

CHAPITRE I.

De toutes les Universités de France.

PARIS est la plus célêbre Université de tout le Roïaume, soit pour la Théologie, le Droit, la Mêdecine, les Arts, soit pour plusieurs autres Exercices.

Aprês Paris, nous pouvons compter les Universités suivantes.

Toulouse.
Bourdeaux.
Poitiers.

Orleans, *célêbre pour le Droit Civil.*

Bourges.	Reims.
Angers.	Valence.
Caën.	Aix.
Montpélier, *célêbre pour la Faculté de Mêdecine.*	Avignon.
	Pont-à-Mousson.
	Doüay.
	Dole.
Cahors.	Fribourg, en Brisgau.
Nantes.	

En plusieurs autres Villes de ce Roïaume il y a encore de fort bons Colléges qui ne portent pas titre d'Universités: cóme à Roüen, à Lyon, à Tournon, à la Flêche, où les Jesuites ou autres Cómunautés enseignent la jeunesse; à Juilly les PP. de l'Oratoire, qui ont aussi des Colléges en plusieurs Villes.

Mais pour dóner à cónoître les Exercices des Universités, il suffira de dêcrire celles de l'Université de Paris qui est la Mére des autres, & sur laquelle elles se conforment.

CHAPITRE II.

De la Faculté de Théologie, & de ses Docteurs & Bacheliers.

LA Théologie a toûjours fleury dans l'Université depuis son Institution ; mais elle fut plus particuliérement en recõmandation du temps de Pierre Lombard, Evêque de Paris, qui mourut en 1164. & que l'on apelle cõmunément *le Maître des Sẽtences*, à cause qu'il en a composé un Livre. Elle fleurissoit aussi du temps de Saint Thomas vers l'an 1265. lequel a composé la Sõme de Théologie, & quantité d'autres Ouvrages. Et maintenant elle est en vogue plus que jamais.

Quoique l'on puisse enségner la Théologie en plusieurs Colléges de l'Université: il n'y en a point d'Ecole plus célêbre qu'au Collége de Sorbone & à celuy de Navarre. La plus grande partie des Docteurs n'ont point pris de Maison. Neanmoins il y en a plusieurs de la Maison & Sociéte de Sorbone: &

plusieurs aussi de la Maison de Navarre.

Il s'en trouve encore en Sorbone qui ont seulement droit d'hospitalité, & se disent de la Maison de Sorbone, *Sorbonici* ou *Hospites*, ou bien *è Familiâ Sorbonicâ*, mais non pas *Socii*, de la Société de Sorbone.

Si la Maison de Sorbone fondée en 1254. du temps de S. Loüis par Robert de Sorbone, est la plus fameuse, pour les Persones d'une éminéte doctrine & vertu qui la composent: la beauté de son superbe bâtiment luy ajoûte encore un nouvel éclat. La structure de ses grandes Salles où l'on soûtient les Actes & où l'on fait Leçon, aussi bien que de tous les Corps de logis de cette Maison & de son Eglise, dont le dôme est d'une élêvation extraordinaire: font assés paroître la Magnificence de feu M. le Cardinal Duc de Richelieu, qui s'est immortalisé dans cet ouvrage, & qui en a fait cõme un Temple dêdié à sa mémoire. Il y est enterré, & a été Proviseur de cette Maison.

Le Proviseur de Sorbone est à prêsent M. l'Archevêque de Paris, François de Harlay de Chamvalon, Duc

& Pair de France, Cõmandeur des Ordres du Roy, Docteur de Sorbone, &c.

Le Proviſeur de la Maiſon de Navarre eſt M. l'Archevêque d'Auch, Cõmandeur des Ordres, du Roy, cydevant Evêque de Rennes, & Grand Aumônier de la Reine Mére.

Il y a ſix Docteurs Règens, qui ſont tous les jours Leçon, chacun pendant une heure & demie, dans les Ecoles de Sorbone, ſçavoir trois le matin, & trois l'aprés-midy; & quatre Profeſſeurs à Navarre, deux le matin, & deux l'aprés-dinée.

CHAPITRE III.

De la Faculté de Droit.

ANciennement il étoit cõmandé à tous les gens d'Egliſe & Conſeillers, de ſçavoir les Conſtitutions Canoniques, de peur qu'ils ne fiſſent quelque choſe qui y fut contraire.

Les Ecoles de Decret où l'on enſègne à prêſent le Droit Canon, & depuis peu auſſi le Droit-Civil, ſont dans

la ruë Saint Jean de Beauvais.

Il y a six Rêgens qui font leçon publique trois le matin, & trois l'aprés-midy.

Le Roy a nouvellement créé une Chaire pour le Droit François, à Paris, dont le sieur de Launay, Ancien Avocat, a fait serment entre les mains de M. le Chancelier au mois de Novembre 1680. c'est au Collége des trois Evêques.

A *Bourdeaux* pareille Charge de Professeur du Droit François a été créée en Juillet 1681. remplie par le Sieur Fresquet, qui a aussi celle de Professeur du Droit Civil.

A *Cahors* le Docteur Professeur du Droit François M. Dolive.

CHAPITRE IV.

De la Faculté de Mêdecine.

LA quatriême Faculté est celle de Mêdecine, aussi ancienne que l'institution de l'Université.

Plusieurs grans Personages ont toûjours fait fleurir cette science depuis son institution, & entre autres le docte

Fernel, Premier Mêdecin du Roy Henry II.

Les Ecoles de Mêdecine sont êtablies dans la ruë de la Bucherie, depuis l'an 1469. & en 1608. on y a fait bâtir un grand Théatre Anatomique.

Un Demonstrateur, Operateur de l'interieur des Plantes & de tous autres médicamens & operations Chirurgicales, au Jardin des Plantes médecinales à Paris, Joseph du Verney, Mêdecin de l'Acadêmie des sciences.

CHAPITRE V.

De la Faculté des Arts, du Recteur, & des quatre Nations.

LA Faculté des Arts est la mére de toutes les autres, & pour qui on a premiérement fondé les Ecoles. Le Chef de toute l'Université, qui est apelé le Recteur, est toûjours èleu de son Corps, & jamais des autres Facultés. Ce Recteur a telle puissance sur toutes les Facultés, qu'il peut faire cesser tous actes publics, & empêcher

de faire Leçon : & même le jour de sa Procession, qui se fait quatre fois l'année, il défend de monter en chaire aux Predicateurs. Pour cette célébre Procession toutes les Facultés s'assemblent aux Mathurins dans la ruë S. Jâque, & delà s'en vont tous d'ordre à l'Eglise choisie par le Recteur, qui y est acompagné des Docteurs, Bacheliers tant de Théologie, que de Droit & de Mêdecine, de Maîtres és Arts, & de bon nombre de Religieux.

Etant le Chef de l'Université que nos Rois traitent cōme leur fille aînée, on dit qu'il a la preséance pardessus toutes sortes de persones, hormis les Princes du Sang, & qu'il doit précéder aux Actes publics le Nonce du Pape, les Ambassadeurs, les Cardinaux & les Ducs & Pairs de France. Aux Enterremens des Rois il marche côte à côte & de même rang avecque l'Archevêque de Paris.

Il porte la ceinture violette pendant qu'il est revêtu de cette dignité : la garniture de ses gans est aussi violette. Son habit de Cérémonie est une robe violette, la ceinture de soïe avecque des pendans d'or, de laquelle pend une

bourſe à l'antique apellée Eſcarcelle, de velours violet, garnie de boutons & galons d'or. Sa fourure ou mantelet d'hermine blanche, deſcend tout autour juſqu'à la moitié des bras.

Cette dignité eſt élective, & ne dure que trois mois, à moins qu'on ne juge expédient de continuer le même juſques à deux ou trois fois.

La Faculté des Arts eſt diviſée en *quatre Nations*. 1. La Nation de France : 2. La Nation de Picardie : 3. la Nation de Normandie : 4. la Nation d'Allemagne : leſquelles ſont encore diviſées en Provinces fort grandes.

Les tîtres ou épithêtes ordinaires que prennent ces Nations, quand leur Procureur parle aux aſſemblées publiques, ſont : *Honoranda Gallorum Natio*, pour la Nation de France : *Fideliſſima Picardorum Natio*, pour celle de Picardie, *Veneranda Normanorum Natio*, pour celle de Normandie : & *Conſtantiſſima Germanorum Natio*, pour celle d'Allemagne. Les trois Facultés prennent auſſi leur tître, & lorſque celle de Théologie parle, elle ſe dit *Sacra Theologia Facultas* : celle de Droit *Conſultiſſima Decretorum Facultas* : & celle de Mê-

decine, *Saluberrima Medicorum Facultas.*

Il y a quantité de Colléges en l'Université, où sont entretenus plusieurs Rêgens & Lecteurs qui enségnent les Humanités & les sciences, les langues, & la Philosophie.

CHAPITRE VI.

Des Exercices qui se font à Paris.

AU Collége Roïal il y a des Lecteurs & Professeurs du Roy pour enségner toutes les Langues Orientales : le Grec, l'Hêbreu, l'Arabe, le Syriac, le Caldee, le Samaritain, & autres Langues. On y enségne aussi les Mathématiques & la Mêdecine, outre les exercices ordinaires des autres Colléges, qui sont de Philosophie, de l'Eloquence & Langue Latine.

La Philosophie en François est enségnée par quelques persones; cy-devant par defunt M. de Léclache qui y reüssissoit assés bien. On tient aussi quelques Académies pour la Physique.

Quelques parties de Mathématique sont aussi ensêgnées, cõme la *Geographie* par M. Sanson, M. du Val, & autres.

Les Langues vivantes sont ensêgnées par plusieurs persones.

On peut encore se souvenir en cet endroit de quelques Exercices particuliers qui se font en cette Ville à divers temps de l'année : cõme tous les Dimanches on prêche en Flamand dans la nef de l'Abbaïe de S. Germain des Prés à une heure & demie. Aux Cordeliers le jour de S. Bonaventure, on y prêche en Latin, cõme aussi aux Grans Augustins le jour de S. Augustin, aux Bernardins le jour de S. Bernard, & aux Jacobins le jour de S. Dominique. Et le jour de la Quasimodo on chante une haute Messe en Grec dans l'Eglise des Cordeliers pour la Confrérie des Pélerins de Jérusalem & du S. Sepulchre, au milieu de laquelle on fait un Sermon Grec. Je l'ay fait en 1657.

CHAPITRE VII.

Des Historiographes de France.

CEtte Charge d'Historiographe de France est possédée par trois sortes de persones. Les premiers qui exercent actuellement cette Charge, & qui sont couchés sur l'Etat du Roy. Les seconds, bien qu'ils soient couchés sur l'Etat, n'ont encore mis en lumiére aucun de leurs ouvrages. Les troisiémes, qui ont pris des Lettres d'Historiographes, ou qui en usurpent le tître.

Ceux du premier Ordre.

Messieurs de Sainte Marthe, Conseillers d'Etat, fréres, enfans de l'un de Messieurs de Sainte-Marthe, anciens Historiographes de France, ont dóné au Public l'Histoire Générale des Prélats de France en quatre Volumes, sous le tître de *Gallia Christiana*, & continuënt l'Histoire Généalogique de la Maison de France; contenant toutes les Maisons Souveraines, & autres grandes familles de l'Europe: l'Histoi-

re

re Généalogique de la Maiſon de la Tremoille, & pluſieurs autres Ouvrages.

Feu M. *Denys Godefroy* a dõné au jour pluſieurs Hiſtoires & Remarques ſur l'Hiſtoire de France. En 1668. il fut envoïé par le Roy en cõmiſſion à l'Iſle en Flandre, pour la Garde & Direction de la Chambre des Comptes de cette Ville.

M. du Chêne, fils du célêbre André du Chêne, a publié la ſuite des Hiſtoriens François, cõmencés par feu ſon pére, & a fait imprimer l'Hiſtoire des Cardinaux François, & l'Hiſtoire des Chanceliers de France.

M. de Mezeray a dõné au jour l'Hiſtoire générale de France en pluſieurs Volumes, enrichie de Portraits & Médailles.

Entre ceux qui ne prennent point cette qualité, & qui ne laiſſent pas de travailler à l'Hiſtoire, & à d'autres curioſités, on peut compter M. du Bouchet, M. Blanchard, M. Juſtel, Meſſieurs Valois, M. de la Roque, M. Doujat, M. de Varillas & pluſieurs autres.

Le Journal des Sçavans eſt préſente-

ment composé par M. l'Abbé de la Roque, & cy-devant par Messieurs de Salo & Gallois.

M. de Vizé continuë toûjours le Mercure Galant.

Il y a aussi quelques persones qui ne laissent pas d'être emploïées sur l'Etat, sous le tître d'Historiographes de France, sans avoir encore produit aucun de leurs Ouvrages.

On voit encore quantité d'Ecrivains, qui s'attribuënt le tître d'Historiographes de France.

CHAPITRE VIII.

De l'Académie Françoise.

NOus pouvons parler icy d'une célèbre Compagnie de persones de Lettres, qui est l'ACADÉMIE FRANÇOISE, fondée & instituée par Lettres patentes du Roy Loüis XIII. vérifiées en Parlement au mois de Juillet 1637. Le Roy les fait joüir des mêmes privilèges que ses Officiers Cômensaux : ils ont leurs causes comi-

ſes aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais à Paris, en vertu du *Committimus* du Grand Seau*: ils ſont êxemts de tutelles & curatelles, & de la garde des Portes des Villes où ils demeurent.

La premiére fonction qui leur eſt attribuée par Lettres, eſt de travailler à l'embeliſſement & pureté de nôtre Langue : à quoy M. le Cardinal de Richelieu, qui a été le premier Protecteur de leur Compagnie, vouloit qu'ils s'emploïaſſent. Et pource que pendant ſon Miniſtére & ſon credit, chacun s'éforçoit de luy plaire, des perſones fort qualifiées voulurent bien en être. On mit en téte M. le Chancelier Seguier, cōme le premier Directeur, qui depuis la mort de M. le Cardinal de Richelieu fut le Protecteur de cette Compagnie : & depuis ſon decês, le Roy leur a fait l'hōneur d'en être Protecteur, & leur a permis de s'aſſembler en l'une des Salles du Louvre.

Noms de Messieurs de l'Académie Françoise, selon l'ordre de leur réception, qui sont toûjours au nombre de quarante.

LE ROY Protecteur.

1643. Claude Bazin, Sieur de BEZONS. Conseiller d'Etat, Doïen d'hôneur de la Faculté de Droit, cy-devant Intendant de Justice en Languedoc.

1647. Pierre CORNEILLE, cy-devant Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie.

1649. François de MEZERAY, Conseiller du Roy, Historiographe de France.

1650. Jean DOUJAT, Doïen des Docteurs Régents, & premier Professeur du Roy en Droit, Conseiller & Historiographe de sa Majesté, Avocat en Parlement.

1651. François CHARPENTIER, Avocat en Parlement.

1651. François TALLEMANT, Premier Aumônier de Madame, Abbé de Val-Chretien, & Prieur de S. Irenée, cy-devant Aumônier du Roy.

1652. Armand du Cambout, Duc de COISLIN, Pair de France.

1653. Paul PELLISSON Fonta-

nier, Maître des Requêtes, Abbé de Bénevent, cy-devant Conseiller en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier, cy-devant aussi Sécrêtaire du Roy.

1654. Paul Philippe de CHAUMONT, ancien Evêque de Dax, Abbé de S. Vincent du Bourg, cy-devant Garde de la Bibliothêque du Louvre.

1657. Cesar CARDINAL D'ETRE'ES, Ancien Evêque & Duc de Laon, Pair de France, Camerlingue du sacré College, Abbé de S. Claude en Franche-Comté, de Longpont, de S. Nicolas aux Bois, de la Staffarda en Piémont, Coadjuteur de l'Abbaïe d'Anchin prês de Doüay, Docteur de Sorbone, Protecteur de l'AcadémieRoïale deSoissons.

1658. Jean Jâque Renoüard, sieur de VILLAYER, Conseiller d'Etat, cy-devant Maître des Requêtes.

1662. Antoine FURETIE'RE, Abbé de Chalivoy, Prieur de Chuisnes,

1662. Jean Renaud de SEGRAIS, Gentil-hôme Ordinaire de la Maison de Mademoiselle.

1662. Michel le CLERC, Avocat en Parlement.

1663. François de Beauvilliers, Duc

de S. AIGNAN, Pair de France, Premier Gentil-hôme de la Chambre du Roy, Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville & Citadelle du Havre de Grace & Païs adjacens, Chevalier des Ordres de sa Majesté, Protecteur de l'Académie Roïale d'Arles.

1664. Roger de Rabutin, Comte de BUSSY, Lieutenant Général des Armées du Roy.

1664. Jâque TESTU, Abbé de Belleval, & Prieur de S. Denys de la Chartre à Paris.

1666. Paul TALLEMANT, Prieur de S. Albin, Intendant des Devises & Inscriptions des Edifices Roïaux.

1666. Claude BOYER, Docteur en Théologie.

1666. Jean-Bâtiste COLBERT, Conseiller du Roy en tous ses Cônseils, Sécrêtaire d'Etat, Sur-Intendant, & Ordonateur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, & Contrôleur Général des Finances.

1668. Philippe de Courcillon, Marquis de DANGEAU, Comte de Civray, Baron de Meslé, Husson, Bressuire & Sainte Herminé, Seigneur de Chausseraye, &c. Gouverneur de Tou-

raine, Ville & Château de Tours, Colonel du Rêgiment d'Infanterie du Roy, l'un des Gentils-hômes qui sont prés Monseigneur le Dauphin.

1670. François Seraphin REGNIER des Marais, Abbé de Saint Laôn de Thoüars, Prieur du Bouchet, & Académicien de la Crusca.

1670. Pierre Cureau DE LA CHAMBRE, Docteur en Theologie, Curé de S. Barthelmy de Paris.

1670. Philippe QUINAUT, Auditeur des Comptes.

1671. François de Harlay. DE CHAMVALLON, Archevêque de Paris, Duc & Pair de France, Cômandeur des Ordres du Roy, Docteur &. Proviseur de Sorbone, Abbé de Jumiéges, cy-devant Archevêque de Roüen.

1672. Jâque-Benigne BOSSUET, nômé Evêque de Meaux, ancien Evêque de Condom, Précepteur de M. le Dauphin, Premier Aumônier de Madame la Dauphine, Predicateur Ordinaire du Roy, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, Abbé de S. Lucian de Beauvais.

1672. Charle PERRAULT, Contrôleur Général des Bâtimens du Roy.

1673. Esprit FLECHIER, Abbé de S. Severin, Aumônier ordinaire de Madame la Dauphine.

1673. Jean RACINE, Thrêsorier de France en la Généralité de Moulins.

1673. Jean GALLOIS, Abbé de S. Martin des Cores.

1674. Isaac de BENSERADE.

1675. Pierre Daniel HUET, Abbé d'Aunay, cy-devant Sous-Précepteur de Monseigneur le Dauphin.

1675. Toussaint ROSE, Sécrêtaire du Cabinet du Roy.

1675. Geraud CORDEMOY, Lecteur de Monseigneur le Dauphin, Avocat en Parlement.

1676. Jean Jâque de MESMES, Prêsident à Mortier au Parlement de Paris, Comte d'Avaux & Neufchâtel, Seigneur d'Irval, Prevôt & Maître des Cérémonies des Ordres du Roy, cy-devant Maître des Requêtes, & cy-devant aussi Lecteur de la Chambre & du Cabinet de Sa Majesté.

1678. Jâque Nicolas COLBERT, Coadjuteur de Roüen, Abbé du Bec, Prieur & Seigneur spirituel & temporel de la Charité sur Loire, aussi Prieur d'Ambierle, Docteur de la Maison &

Société de Sorbone.

1679. Loüis-Irland DE LAVAU, Bibliothêquaire du Cabinet du Roy, Thrêsorier de S. Hilaire le Grand de Poitiers.

1679. Loüis VERjus, Comte de Crecy, Plénipotentiaire du Roy à la Diête de Ratisbonne, & autres assemblées de l'Empire, Sécrêtaire du Cabinet de Sa Majesté.

1681. Nicolas POTIER, Seigneur de Novion, Villebon, &c. Premier Prêsident au Parlement de Paris, cy-devant Sécrêtaire des Ordres du Roy.

1682 De Courcillon de Dangeau Abbé de Fontaine-Daniel, Prieur de Gournay, Camerier d'honeur des Nôtre Saint Pére le Pape.

Noms de Messieurs les Académiciens qui sont morts depuis l'Etablissement de l'Académie Françoise.

MESSIEURS

Bardin.
Du Châtelet, Cõseiller d'Etat.
Habert, Comissaire des Guerres.
De Méziriac.

De Porchéres-d'Arbaud.
Bourbon.
Faret.
Maynard.
De Malleville.
De Voiture.
De Sirmond.
De Colomby.
De Vaugelas.
De Balzac.
Baro.
Baudoüin.
Montereüil.
De l'Etoile.
De Serizay.
De Porchéres-l'Augier.
Habert, Abbé de Sérizy.
Triſtan.
Du Rier.
Colletet.
Servien, Sur-Intendant des Fin.
De S. Amand.
De Boiſſat.
De Bois-Robert.
De Priézac.

De la Ménardiére.
Le Comte de Beautru.
De Gombaud.
Silhon.
Giry.
D'Ablancourt.
De Scudery.
De la Chambre.
Le Marquis de Racan.
Salomon.
De Beaumont de Perêfixe, Archevêque de Paris.
Du Châtelet, Abbé de Chambon.
G. Boileau.
De Bourzeis, Abbé de S Martin des Cores.
De Montigny, nômé à l'Evêché de Leon.
Godeau, Evêque de Vence.
De la Mothe le Vayer, Précepteur de Môſieur.

Chapelain.	De Montmort.
De Gomberville.	Esprit.
Conrard.	Cassagne.
Ballesdens.	Patru.
Des Marêts.	Cotin.

On attend de cette illustre Compagnie une Grãmaire Françoise & un Dictionaire, où nous pourons aprendre cõme il faut parler correctement en nôtre Langue.

La Reine Christine de Suéde honora cette Compagnie d'une de ses visites: elle y fut conduite par M. le Chancelier Seguier le Lundy 11. jour de Mars 1658. Les Académiciens y firent dans leurs siéges ordinaires, les éxercices & conférences acoûtumées dont elle témoigna être fort satisfaite.

Le 8. Juin 1669. fut êtablie à Arles une Académie Roïale composée de 20. Gentils-hõmes, originaires & Habitans de la même Ville, avecque semblables privilèges que l'Académie Françoise de Paris. M. le Duc de S. Aignan, Protecteur de cette Compagnie. Les Lettres vêrifiées le même jour au Parlement de Provence.

Il y a aussi une Académie Roïale établie à Soissons au mois de May 1675. dont M. le Cardinal d'Etrées est Protecteur.

Une à Villefranche en Beaujolois, de laquelle M. l'Archevêque de Lyon est Protecteur.

Une pareille Academie Roïale établie à Nîmes.



DIGNITÉS
HORS LE ROIAUME.

Des Ambaſſadeurs de France aux Païs Etrangers, & ceux des autres Païs en ce Roïaume.

A Rome.

MOnſieur le Duc d'Etrées Ambaſſadeur.

A Vienne.

M........

En Eſpagne.

M. le Comte de la Vauguyon-Fremanteau, Ambaſſadeur.

En Portugal.

M. d'Oppêde, Prêſident à Mortier au Parlement de Provence, Ambaſſadeur Ordinaire.

En Angleterre.

M. Barillon, Ambaſſadeur.

En Suède.

M. le Marquis de Feuquiéres, Ambaſſadeur Extraordinaire.

En Danemarc.

M. Bazin, Maître des Requêtes, Ambaſſadeur.

En Portugal.

M. le Marquis de Vitry, Ambaſſadeur Extraordinaire.

A la Diète de Ratiſbone & autres Aſſemblées de l'Empire.

M. Verjus, Comte de Crecy, Sêcrêtaire du Cabinet du Roy, Plénipotentiaire de Sa Majeſté à la Diète de Ratiſbone. Il eſt de l'Académie Françoiſe.

Deux Ambaſſadeurs Extraordinaires & Plénipotentiaires du Roy, à l'Aſſemblée de Francfort & aux conférences de l'Empire. M. de S. Romain, & M. de Harlay, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy.

En Bavière.

¶ L'Envoïé Extraordinaire, le Sieur de la Haye.

Vers l'Electeur de Cologne.

L'Envoïé Extraordinaire, M. Tamboneau.

Vers le Duc de Zell.

L'Envoïé Extraordinaire, M. le Marquis d'Arsi.

Vers l'Electeur de Saxe & à Hanovre.

Un Rêsident, M. Rousseau.

Vers le Duc de Manteüe.

L'Envoïé Extraordinaire, M. le Baron de Breteüil, Lecteur Ordinaire de la Chambre du Roy.

Vers l'Electeur de Brandebourg.

L'Envoïé Extraordinaire, Monsieur le Comte de Rebenac Feuquiéres.

Vers l'Evêque de Munster, & Madame la Landgrave de Hesse.

L'Envoïé Extraordinaire, M. de Gombault, sieur de la Guilletèrie, Gentil-hõme Ordinaire de la Maison du Roy.

A Venise.

M. Amelot de Gournay, Maître des Réquêtes, Ambassadeur.

En Savoye.

M. l'Abbé d'Estrades, Ambassadeur, & cy-devant Ambassadeur à Venise.

En Suisse.

M. de Gravelle, Seigneur de Marly, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Ambassadeur.

En Hollande.

M. le Comte d'Avaux.

A Genêve.

Le sieur du Pré, Résident.

A Constantinople.

M. de Guilleragues, cy-devant Premier Prêsident de la Cour des Aides à Bourdeaux, Sécrêtaire des Cōmandemens de feu Monsieur le Prince de Conti, cy-devant aussi Sécrêtaire de la Chambre & du Cabinet du Roy.

A Gennes.

M. le Marquis Justiniani, prenant soin des affaires du Roy. Le Rêsident, M. Pitou de S. Olon, Gentil-hōme Ordinaire de la Maison du Roy.

A Florence.

M. l'Abbé de........

A Rome.

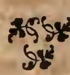
L'Auditeur de Rote pour la France, est M. l'Abbé d'Hervault.

Il y a aussi hors le Roïaume des Consuls de la Nation Françoise en plusieurs Villes Marchandes.

Vous remarquerés que les Ambaſſadeurs de Rome, de l'Empire, d'Eſpagne & d'Angleterre, ſont toûjours pris d'entre les Grans Seigneurs de la Cour; & ceux que l'on envoïe à Veniſe, en Hollande & en Suiſſe, ſont d'ordinaire des Gens de robe. Pour l'Ambaſſadeur de Savoye, il eſt tantôt de l'un, & tantôt de l'autre Etat: & celuy de Conſtantinople auſſi de même: mais s'il eſt de robe, il faut qu'il prenne l'Epée.

Les Rêſidens, Envoïés ou Agens que l'on envoïe aux Princes & Rêpubliques d'Allemagne & d'Italie, ſont pris tantôt de l'un, tantôt de l'autre Etat.

Aprês avoir nõmé les Ambaſſadeurs que nous avons hors la France, on peut mettre maintenant par occaſion ceux des Païs Etrangers en ce Roïaume.



AMBASSADEVRS Etrangers qui sont en France.

De Rome.

Le Nonce du Pape.
Le Sieur.......

De l'Empereur.

Le Comte de Mansfeld, Gouverneur de Vienne, est Envoïé Extraordinaire de l'Empereur.

D'Espagne.

Le Marquis de la Fuente, Ambassadeur Extraordinaire.

D'Angleterre.

Un Envoïé Extraordinaire, le sieur Savell, Gentil-hõme de la Chambre du Roy d'Angleterre.

De Suède.

M........

De Danemarc.

L'Ambassadeur Extraordinaire le sieur Juste Heug, Conseiller du Conseil Privé, l'un des trente Chevaliers de

l'Ordre de l'Eléphant. Il a été Plênipotentiaire pour la Paix à Nimêgue.

De Pologne.

M... ....

De Venise.

M. Sebaſtien Foſcarini, Ambaſſadeur.

De Savoïe.

M. le Marquis Ferréro, Thomas Felix Ferréro, Comte de Buriane & Beatin, Marquis de la Marmora & de Chanois, Ambaſſadeur de Savoïe, Gouverneur pour ſon A. R. de Savoïe de la Ville & Province d'Yvrée & du Duché d'Aouſt, Chevalier-Grand' Croix, & Grand Hoſpitalier de la Sacrée Religion des Saints Maurice & Lazare de Savoïe, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade.

Des Etats Généraux de Hollande.

Ambaſſadeur Extraordinaire, M. de Starembourg-Vaſſenar.

De Malte.

L'Ambaſſadeur du Grand-Maître, M. le Bailly de Hautefeüille, Grand' Croix.

ENVOYE'S ET RESIDENS.

L'Envoié Extraordinaire d'*Angleterre*, Milord Preston.

L'Envoïé Extraordinaire *de Suêde*, M. Lilerot.

L'Envoïé *de Danemarc*, M. Meyer-Croon.

L'Envoié Extraordinaire *de Portugal*, M. Dom Salvador Taborda, Conseiller au Conseil des Finances de Portugal.

Le Rêsident *de l'Electeur Palatin*; M. le Baron Deck.

L'Envoïé Extraordinaire *de l'Electeur de Brandebourg*, M. Spanheim.

Le Rêsident *du Grand Duc de Toscane*, ou *de Florence*, M. l'Abbé de Condy.

L Envoïé *du Duc de Mantoüe*, M. le Comte Balliani.

L'Envoïé *de Modene*, l'Abbé Rizzini.

L'Envoïé *de Gennes*, M. le Marquis de Marini.

AGENS.

Auditeur de la *Nonciature*, M. l'Abbé Laury.

De l'Electeur Palatin & autres Princes de l'Empire, Monsieur Jean le Breton.

De l'Electeur de Brandebourg, de Strasbourg, Villes Anésatiques, & du Landgrave de Hesse, M. Bek.

Des Ducs de Veymar, M........

De la part de l'Electeur de Cologne, & des Etats de Liége, M. Waldorf.

M. l'Abbé Siri est emploïé de M. le Duc *de Parme.*

Quand un Ambassadeur est relevé par un autre, ils vont tous deux au Louvre, où quand ils marchent à l'Audiance, celuy que l'on vient relever, tient encore la droite & le dessus : mais au retour & à la sortie de l'Audiance, celuy qui est venu relever l'autre, prend le dessus. Que s'il arrive un Ambassadeur Ordinaire pour en relever & prendre la place d'un Extraordinai-

re: l'Extraordinaire tient toûjours le deſſus, ſoit en entrant, ſoit en ſortant de l'Audiance.

Fin du ſecond Tome.



EXTRAIT DV PRIVILEGE du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy dõné à Saint Germain en Laye, le 27. Mars 1676. Signé par le Roy en ſon Conſeil DESVIEUX. Il eſt permis à Guillaume de Luyne de faire imprimer *l'Etat preſent de la France*, pendant le temps de vingt années entiéres & accomplies; avec défence à qui que ce ſoit de l'imprimer, ny vendre d'autre édition que celle de l'Expoſant, à peine de mil livres d'amende, de confiſcation des Exemplaires, & de tous dêpens, dõmages &

interêts, cõme il est plus amplement porté par lesdites Lettres.

Achevé d'imprimer le 31. Décembre 1682.

Les Exemplaires ont été fournis.

Registré sur le Livre de la Cõmunauté le 5. Juin 1676.

Signé THIERRY, Syndic.

Et ledit de Luynes a fait part du présent Privilége aux Sieurs Jean Guignard, Etienne Loyson, Jâque le Gras, Pierre Traboüillet, Augustin Besoigne & Charles Aumont, pour en joüir le tems porté par iceluy.


L.75.


LVI
C29